

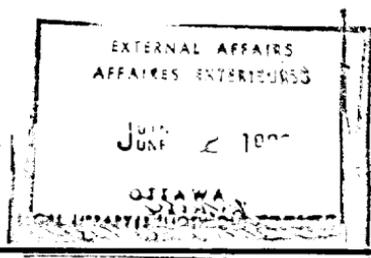
b(603437)(F) S

hiver 1982

au Canada  
3.75\$  
autres pays 4.25\$

# Perspectives internationales

Revue d'opinion sur les affaires étrangères



---

**Xavier Perez de Cuellar à l'ONU**

---

**L'atlantisme de Mitterrand**

---

**La "vassalisation" de la Pologne**

---

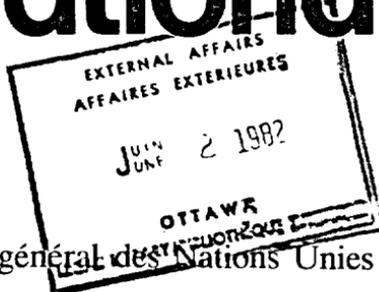
**De Montigny Marchand s'explique**

---

**En marge du rapport McDougall**

---

# Perspectives internationales



## *Table des matières*

Le nouveau secrétaire général des Nations Unies / <i>J. Fernand Tanguay</i>	hiver 1982 3
L'atlantisme de François Mitterrand / <i>André P. Donneur</i>	9
La révolte polonaise contre la "vassalisation" / <i>Alice Parizeau</i>	13
La réorganisation: De Montigny Marchand s'explique	18
En marge du rapport McDougall: un mariage sans contrat / <i>Michel Vastel</i>	24

## Au centre: section supplémentaire

Pour mémoire: bibliographie et renseignements sur les relations extérieures du Canada fournis par le ministère des Affaires extérieures.

*Perspectives internationales* est publiée au Canada quatre fois l'an par International Perspectives, (95312 Canada Inc.), 302-150 rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1P 5A4.

Téléphone: (613) 238-2628

Editeur:

Alex Inglis

Directeur de la rédaction:

Michel Vastel

Secrétaires à la rédaction:

David Mac Neill

Administrateur

Barb Burton

Adresse postale:

B.P. 949,

Succursale B

Ottawa, Canada

K1P 5P9

*Perspectives internationales* est une revue d'opinion sur les affaires étrangères. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs et non pas, à moins qu'il en soit fait mention explicitement, les organismes dont ces auteurs peuvent faire partie.

ISSN 0381-4890

© 1982

Si vous désirez vous abonner à *Perspectives internationales*, prière de remplir la formule ci-dessous. S'il s'agit d'un cadeau, nous vous saurions gré de l'indiquer au bas de la formule. Veuillez expédier votre commande à: *Perspectives internationales*, B.P. 949, Succursale «B», Ottawa (Ontario) Canada K1P 5P9

Tarif des abonnements:

**Canada**

Trois ans (12 exemplaires)—24\$

Deux ans (8 exemplaires)—17\$

Un an (4 exemplaires)—9\$

Le numéro—2.75\$

**Autres pays**

Trois ans (12 exemplaires)—30\$

Deux ans (8 exemplaires)—22\$

Un an (4 exemplaires)—12\$

Le numéro—3.25\$

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

( ) paiement ci-joint

( ) facturez plus tard

Portez à ma carte de crédit

( ) Visa

( ) Mastercharge

n° de Carte de crédit \_\_\_\_\_

Date d'expiration \_\_\_\_\_

Signature du détenteur de la carte \_\_\_\_\_

# Le nouveau secrétaire général des Nations Unies

par J. Fernand Tanguay

En décembre 1981, le Péruvien Xavier Perez de Cuellar a été élu secrétaire général des Nations Unies pour un mandat de cinq ans commençant le 1er janvier 1982; il succède à l'Autrichien bien connu, Kurt Waldheim qui avait été élu à ce poste pour la première fois en 1971, et réélu pour un deuxième mandat en 1976. Son successeur est un diplomate distingué mais sans prétention. Il est le cinquième secrétaire général et le premier de notre hémisphère occidental.

Ce changement au sommet du seul organisme mondial en existence aura sans doute des répercussions, non seulement pour les Nations Unies mais également pour la situation internationale. En effet, d'un tel événement découlent nécessairement des changements de style, de conceptions et de priorités. Il est déjà possible de prévoir certains de ces changements compte tenu du cheminement et des priorités du nouveau titulaire.

## L'élection

Lorsque le Conseil de Sécurité a été saisi de la question de l'élection du secrétaire général en octobre, les seuls candidats déclarés étaient Waldheim, qui brigait un troisième mandat consécutif, fait sans précédent, et le ministre des Affaires étrangères de la Tanzanie, Salim Salim, qui avait l'appui de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des non-alignés.

Sur une période de près de deux mois, le Conseil de Sécurité a tenu seize scrutins secrets non concluants: en effet, alors que la Chine opposait constamment son veto à la réélection de Kurt Waldheim, les États-Unis pour leur part s'opposaient à Salim Salim qui, par ailleurs, n'a pas toujours recueilli les neuf votes positifs requis. Non seulement le Conseil se trouvait-il dans une impasse, mais d'autres candidats éligibles refusaient de se présenter par déférence pour les deux premiers. Face à cette situation, les juristes de l'O.N.U. commencèrent déjà à envisager la possibilité d'un mandat partagé ou d'un prolongement du mandat du titulaire (moyen déjà utilisé en 1951 pour le premier Secrétaire général Trygve Lie de la Norvège).

Peu après que le jeune (31 ans) ambassadeur Otunnu de l'Ouganda eut été nommé président du Conseil de Sécurité pour décembre, d'abord Waldheim, puis Salim acceptèrent de retirer temporairement leur candidature, ouvrant la voie à quatre autres candidats prestigieux et à plusieurs autres moins connus. A la surprise générale, au scrutin secret suivant, soit le 11 décembre, (la plupart des observateurs prévoyaient de longues séances de vote) Perez de Cuellar recueillait dix votes, un membre non permanent s'opposait et quatre autres s'abstenaient.

Le Prince Sadruddin Aga Khan fut le seul autre candidat à recueillir neuf votes positifs. Mais Perez de Cuellar ne faisait face à aucun vote négatif des membres permanents et, fait intéressant à noter et qui n'est peut-être pas une coïncidence, il était le seul candidat à n'avoir pas mené une campagne active pour le poste. De fait, au moment du vote, il écrivait ses mémoires dans sa villa du bord de mer, près de Lima.

Le Conseil de Sécurité l'a ensuite nommé à l'unanimité sur proposition de la France et de l'U.R.S.S., cette dernière lui ayant donné publiquement son appui. Le 15 décembre, Perez de Cuellar était présent lorsque la 36e Assemblée générale, mettant de côté le processus du scrutin secret, l'élysait par acclamation; immédiatement après le vote, il a été assermenté comme secrétaire général par le président de l'Assemblée générale, Kittani d'Iraq.

### **Le poste**

Il serait pratiquement impossible de rédiger une description de tâches du poste de secrétaire général des Nations Unies. Il est appelé à s'occuper des problèmes internationaux les plus pressants et les plus complexes dans un monde où la situation est en constante évolution. Il se retrouve tôt ou tard impliqué dans presque toutes les grandes questions de l'heure. Par ailleurs, il doit diriger une organisation dont la complexité reflète celle du monde extérieur. Il doit satisfaire 157 États membres sans avoir l'avantage d'une forte base de soutien populaire à laquelle il pourrait faire appel directement.



Le poste exige donc certaines qualités essentielles. Le candidat doit avoir la dignité et l'intégrité d'un chef d'État (rang que tous les États membres lui reconnaissent), l'envergure et le courage d'un chef de gouvernement, l'habileté et la souplesse d'un ministre des Affaires étrangères, la fermeté et le raffinement d'un diplomate et, par-dessus tout, l'audace et la force de caractère d'un homme d'État. On comprend donc qu'il est difficile de proposer des candidats à un poste aussi exigeant et encore plus difficile de s'entendre sur le choix. Par conséquent, toutes les parties concernées ont poussé un soupir de soulagement lorsque le processus de sélection — qui avait nécessité quelques mois — a révélé sans équivoque que le candidat le mieux préparé pour entreprendre cette tâche était Perez de Cuellar.

### L'homme

Comme ce fut le cas de ses quatre prédécesseurs au début de leur mandat, le nouveau secrétaire général n'est pas très connu. Toutefois, quarante ans d'expérience en droit, en diplomatie et au service des Nations Unies l'ont préparé de façon idéale au poste qu'il occupe maintenant.

Né à Lima, le 19 janvier 1920, Xavier Perez de Cuellar a étudié les humanités au Collège des Jésuites à Lima et le droit à la faculté de droit de l'Université catholique du Pérou. Il fut nommé professeur de droit à l'Académie diplomatique du Pérou, et est l'auteur de deux ouvrages: *Reconnaissance des États et des gouvernements* et *Manuel de droit international*.

Perez de Cuellar est entré au ministère péruvien des Affaires étrangères en 1940. Il a assumé des postes dans les ambassades du Pérou en France, en Grande-Bretagne, en Bolivie et au Brésil avant de devenir ambassadeur en Suisse en 1964. Il a été nommé secrétaire général du ministère des Affaires étrangères en 1966 et est devenu le premier ambassadeur de son pays en Union soviétique en 1969; il était simultanément accrédité en Pologne.

La carrière de M. Perez de Cuellar a pris un tournant décisif en 1971, lorsqu'il a été nommé ambassadeur et représentant permanent du Pérou auprès des Nations Unies. Depuis, il est toujours resté associé à l'O.N.U. sauf pour une brève période où il a occupé le poste d'ambassadeur au Venezuela. Il a représenté son pays à l'Assemblée générale pendant quatre ans et concurremment au Conseil de Sécurité pendant deux ans; il était président du Conseil au moment de l'action militaire à Chypre en juillet 1974.

Pendant ce temps, il a également été élu président du Groupe des 77, titre qui en a fait le porte-parole non seulement de son pays, mais de l'ensemble du tiers-monde. C'est peut-être en partie en raison de ce rôle que Lima a été choisie pour accueillir, en août 1975, une grande conférence sur le développement industriel qui a mené à la décision de transformer l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (O.N.U.D.I.) en une agence spécialisée des Nations Unies.

Un mois plus tard, soit en septembre 1975, le secrétaire général Kurt Waldheim demandait à M. Perez de Cuellar d'être son représentant spécial à Chypre avec le rang de sous-secrétaire général. Il réussit dans la tâche

délicate qui lui fut confiée: celle d'amener les deux communautés à reprendre les négociations et à en venir à un accord préliminaire. En février 1979, il revenait à New York pour prendre le poste de sous-secrétaire général aux Affaires politiques spéciales, ce qui lui permit d'acquérir une connaissance approfondie des questions du Moyen-Orient, de l'Afrique australe ainsi que de l'Asie du Sud-Est, du Sud-Ouest aussi bien que de l'Asie centrale.

M. Waldheim a de nouveau fait appel à lui en avril 1981 pour qu'il devienne son représentant personnel dans le but de négocier une solution à la crise en Afghanistan. Lors de deux voyages dans la région, il a entrepris des pourparlers avec l'U.R.S.S. et le Pakistan en vue de trouver une solution acceptable au problème de la région; bien qu'aucune entente n'ait encore été conclue, le seul fait que le titulaire d'une mission aussi délicate soit bien accepté par les parties intéressées représente déjà un succès.

Tout en poursuivant sa mission en Afghanistan, pour le compte des Nations Unies, M. Perez de Cuellar a démissionné du Secrétariat de l'O.N.U. lorsque le président Fernando Belaunde Terry du Pérou l'a nommé ambassadeur au Brésil. Toutefois, le Sénat péruvien a refusé son approbation à la proposition du président pour des raisons de politique intérieure et, bien que la décision ait plus tard été renversée, il s'est gracieusement désisté pour prendre sa retraite, une retraite qu'il voulait active, consacrée à la réflexion et à l'écriture.

Lorsque le président Belaunde eut compris que le Conseil de Sécurité ne pourrait rester indéfiniment dans une impasse sur le choix d'un secrétaire général, il prit l'initiative de désigner l'homme qui lui semblait le candidat idéal, soit M. Perez de Cuellar. Celui-ci a accepté avec reconnaissance la mise en candidature, mais a posé une condition, à savoir que sa nomination ne soit pas considérée par le Conseil de Sécurité tant que les deux candidats de première heure ne se seraient pas retirés. Son élection fut un coup de maître pour le Pérou et son président.

### **Les priorités**

Le nouveau secrétaire général est un homme d'apparence plutôt réservée et peu loquace en public. Cependant ses premières déclarations et entrevues après l'élection ainsi que le cheminement de sa carrière nous permettent de spéculer avec une certaine assurance sur ses grandes préoccupations:

□ *Nord-Sud:* En tant que représentant du tiers-monde, M. Perez de Cuellar a mis fortement l'accent sur l'économie et le développement dans sa déclaration inaugurale. Il entend consacrer beaucoup d'énergie à promouvoir les "négociations globales" et voit la nécessité d'en venir à un accord entre pays industrialisés et pays en développement. Nul ne serait mieux qualifié pour comprendre, exprimer et affronter le "défi du siècle" que cet homme qui a représenté un pays en développement dans les grandes capitales du monde industrialisé, tant les pays occidentaux que les pays socialistes de l'est de l'Europe.

□ *Est-Ouest:* Dans sa première entrevue, M. Perez de Cuellar déclarait que notre problème est de trouver des moyens de relancer la détente. A titre de premier ambassadeur du Pérou en U.R.S.S. et en Pologne, il s'est

familiarisé avec les complexités de la politique du Kremlin et avec le fonctionnement d'une société marxiste-léniniste. Cette compréhension s'est avérée un atout dans sa mission en Afghanistan et elle lui sera encore peut-être plus utile comme secrétaire général. De plus, il connaît fort bien les démocraties occidentales pour y avoir occupé plusieurs postes, et a un fort penchant pour la culture occidentale. Bénéficiant de la confiance des deux parties, il est bien placé pour promouvoir une atténuation des tensions Est-Ouest qui ne peut que profiter au tiers-monde.

□ *Proche-Orient*: Bien qu'il ait hésité à désigner la région qui lui semblait courir les plus grands dangers, le nouveau secrétaire général n'en a pas moins déclaré que le problème du Proche-Orient est celui qui nous préoccupe le plus et que l'O.N.U. devra à un moment ou à un autre être présente pour faciliter une solution politique définitive.

□ *Afrique australe*: Lors d'une entrevue, M. Perez de Cuellar a mentionné clairement que, pendant les cinq années de son mandat, il entend présider à l'indépendance de la Namibie: "Je me suis engagé à régler ce problème le plus tôt possible."

□ *Droits de l'homme*: Malgré une approche prudente sur la question, le secrétaire général a parlé des droits de l'homme comme "d'une question morale qui dépasse la Charte".

□ *L'Organisation*: M. Perez de Cuellar a souligné à maintes reprises son intention de rationaliser l'administration de l'O.N.U., de réduire son gaspillage et, de façon plus précise, d'obtenir le plein appui de ses 15 000 fonctionnaires internationaux. "Les promotions et les nominations se feront; d'abord selon le mérite, et ensuite selon des considérations régionales. Je m'en tiendrai à cela très strictement. Les pays qui cherchent à obtenir des postes seront avisés de présenter le meilleur candidat ou d'affronter un refus."

### **Les perspectives**

Le nouveau secrétaire général apporte à son poste un certain nombre d'avantages que n'avaient pas ses prédécesseurs. Il a travaillé pour tous les grands organes de l'O.N.U.: l'Assemblée générale, le Conseil de Sécurité et le Secrétariat. Il parle couramment l'espagnol, le français et l'anglais, qui sont les langues les plus répandues dans le monde. Il ne doit de faveur à personne, puisqu'il n'a pas sollicité activement le poste et qu'il a été élu sans opposition importante. La liberté d'action que cela lui donne ne sera probablement pas compromise par des préoccupations de réélection, puisqu'il a dit que ce sera là son premier et dernier mandat.

M. Perez de Cuellar s'est engagé, dans son serment d'office, à régler sa conduite en ayant exclusivement en vue les intérêts de l'Organisation, sans solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ou autre autorité extérieure à l'Organisation en ce qui concerne l'accomplissement de ses devoirs. Il a mentionné depuis qu'il entend se prévaloir de cette indépendance. Malgré la réputation de prudence qu'on lui reconnaît généralement, il a déjà agi avec une rapidité et une détermination inattendues dans la nomination de son personnel supérieur, donnant dans certains cercles l'image d'un homme à la main de fer dans un gant de velours. De façon plus

fondamentale, il a déclaré que le monde a besoin plus que jamais de l'O.N.U. en cette période de polarisation croissante. "Je ne présiderai pas au déclin de l'Organisation, et je n'entends pas être timide lorsqu'il s'agit de préserver la paix et de protéger les droits de l'homme."

Les diplomates et les analystes politiques ont bien noté le passage de sa déclaration inaugurale où le secrétaire général déclarait: "J'ai la ferme intention de réactiver le rôle politique qui revient au secrétaire général dans le cadre de nos paramètres constitutionnels . . ."

L'O.N.U. a une existence propre en tant qu'institution; elle est plus qu'une instance où toutes les nations du monde se réunissent pour discuter de leurs problèmes. Dans sa fonction, le secrétaire général incarne l'Organisation et a la responsabilité de prendre des initiatives audacieuses dans des domaines qui préoccupent la communauté internationale. Il détient un poste de confiance unique en son genre et il doit être la conscience de la communauté mondiale. Dans ce poste il recevra les confidences de nombreux chefs d'État et de Gouvernement, et aura ainsi le pouvoir d'exercer son influence sur la vie internationale.

Avec cette position privilégiée et unique, il est bien placé pour proposer des mesures innovatrices visant à régler tant les vieux différends que les nouveaux dilemmes qui secouent notre planète.

Il est difficile de prévoir la place que l'histoire réservera à Xavier Perez de Cuellar. Sa capacité de prendre des initiatives sera renforcée, fait paradoxal, par sa modération et sa modestie légendaires, qui sont à la base des talents exceptionnels dont il a fait preuve dans l'art d'amener doucement les gens à abandonner leurs positions, cédant à la force de son raisonnement. Avant tout, je crois qu'il voudra être salué pour sa grande intégrité. Ce trait de caractère, ajouté à son intelligence, à son audace et à sa culture profonde, est peut-être ce dont notre monde troublé a le plus besoin aujourd'hui.

---

*M. Tanguay est chef de la direction des Affaires politiques et institutionnelles des Nations Unies. Le texte reflète les opinions personnelles de l'auteur.*

# L'atlantisme de François Mitterrand: tout simplement logique!

par André Pierre Donneur

L'atlantisme de la politique étrangère du président Mitterrand et de son gouvernement socialiste, affirmé dès leur accession au pouvoir, en a étonné plusieurs. Cette convergence de la France et des États-Unis sur les rapports est-ouest surprend parce qu'une vieille arrière-pensée traîne encore dans beaucoup de têtes: l'U.R.S.S. est à gauche et des socialistes devraient donc se montrer aimables à son égard.

Ce mythe est un résidu de la vulgate marxiste-léniniste et ne résiste pas à l'examen. L'U.R.S.S. s'est surtout signalée, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, comme une puissance contre-révolutionnaire. Non seulement constitue-t-elle le régime politique le plus répressif de tous les pays industrialisés à l'égard des travailleurs, mais elle exporte sa contre-révolution à l'extérieur.

En Allemagne de l'Est en 1953, en Hongrie en 1956 et en Tchécoslovaquie en 1968, elle a brutalement écrasé les mouvements d'émancipation des travailleurs. En Pologne en 1981, elle n'a cessé de dénoncer l'organisation de la classe ouvrière et a poussé le gouvernement polonais à l'écraser. Il faut donc une fois pour toutes prendre l'U.R.S.S. pour ce qu'elle est: une puissance non socialiste mais réactionnaire.

Il n'est donc pas étonnant, mais tout simplement logique, qu'un gouvernement socialiste s'oppose aux entreprises de cette puissance réactionnaire. Il n'est pas fortuit que les "cent-dix propositions pour la France", qui constituaient le programme du candidat socialiste à la présidence, s'ouvrent sur l'"exigence du retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan". Une des propositions demandait également le retrait des fusées soviétiques SS20 et une autre approuvait le "droit des travailleurs polonais aux libertés et au respect de l'indépendance syndicale".

M. François Mitterrand dénonça violemment, durant la campagne électorale, le voyage de M. Valéry Giscard d'Estaing à Varsovie pour y rencontrer M. Brejnev, après l'occupation de l'Afghanistan par l'U.R.S.S. Il ironisa également sur l'intervention de M. Giscard d'Estaing au Sommet économique de Venise, où il se présenta avec un message de M. Brejnev selon lequel les troupes soviétiques seraient retirées d'Afghanistan. Il n'est pas étonnant que la *Pravda* du 13 mars 1981 ait appuyé M. Giscard d'Estaing.

M. Claude Cheysson, le nouveau ministre français des Relations extérieures, dès le 25 mai, dans une interview au *Washington Post*, et le 28 mai, dans un entretien avec des journalistes du *Monde*, réitérait les positions de M. François Mitterrand sur les relations Est-Ouest. M. Cheysson devait réaffirmer cette orientation tant à Bonn qu'à Washington, en juin, et devant la presse anglo-américaine à Paris, au début de juillet.

M. Mitterrand témoignait de son côté, par des gestes sans équivoque, de sa réprobation contre les atteintes aux droits de l'Homme par l'U.R.S.S. C'est ainsi qu'il recevait la dissidente soviétique, Mme Chtcharansky, alors que M. Giscard d'Estaing avait fermé sa porte à Andrei Amalrik. Lors de sa première conférence de presse de son septennat, le président français soulignait, le 24 septembre, qu'on ne peut ignorer la présence des 220 fusées soviétiques SS20 "capables de détruire la totalité du dispositif militaire occidental". La France a appuyé le plan Reagan de renoncer à installer des Pershings contre le retrait des engins soviétiques SS, mais rejeté le plan Brejnev d'un gel du nombre des fusées à son niveau actuel. M. Mitterrand a réitéré sa position sur un équilibre des missiles en Europe, le 9 décembre.

La France a aussi apporté son aide à la Pologne à l'époque où les travailleurs pouvaient s'y organiser librement. M. Cheysson, lors d'un voyage au début d'octobre, y a rencontré non seulement son homologue polonais, mais également M. Lech Walesa et le secrétaire de la conférence épiscopale.

Pour Washington, la France est donc maintenant considérée comme un allié modèle dans les relations Est-Ouest. Un autre terrain de convergence est le Moyen-Orient. Vis-à-vis de cette région, le programme du candidat socialiste à la présidence était aussi parfaitement clair: "paix au Moyen-Orient par la garantie de la sécurité d'Israël dans des frontières sûres et reconnues, le droit du peuple palestinien à disposer d'une patrie, l'unité du Liban". Lors de la campagne électorale, M. Mitterrand a rappelé à plusieurs reprises que le parti socialiste était le seul parti à avoir accueilli l'accord de Camp David comme "un bon traité". Il assortissait toutefois ce soutien de la reconnaissance du droit des Palestiniens à disposer d'une patrie et à être représentés, notamment par l'O.L.P.

La victoire de M. Mitterrand fut accueillie avec satisfaction en Israël. Cependant, il tint à rassurer le monde arabe. La présence de M. Cheysson et, surtout de M. Michel Jobert, au gouvernement devait d'ailleurs donner l'assurance aux pays arabes que leurs intérêts seraient pris en considération. Cette politique équilibrée se traduisait au début de juillet par une réaffirmation, de la part de M. Mitterrand, de son approbation de l'accord de Camp David et par la réception de M. Farouk Kadoumi, chef de la diplomatie de l'O.L.P., par M. Cheysson.

Se rendant au Moyen-Orient à la fin d'août, M. Cheysson rencontrait M. Arafat à Beyrouth. Mais, le 21 septembre, il s'entretenait avec le ministre des affaires étrangères d'Israël. A l'issue de l'entretien, il était annoncé que M. Mitterrand se rendrait en Israël au début de cette année. Il s'agit de la première visite d'un chef d'État français dans ce pays. A la fin de septembre, c'est en Arabie saoudite que se rendait M. Mitterrand, accompagné de M. Cheysson. Il y approuvait l'esprit du plan de paix au Moyen-Orient présenté par ce pays. Enfin, en décembre, M. Cheysson visitait Israël, marquant ainsi la continuité de cette politique française d'équilibre.

La politique du gouvernement français vis-à-vis de la Communauté économique européenne présente des inconvénients mineurs pour les États-Unis à côté d'avantages certains. Dans son programme, M. Mitterrand prévoyait une "application stricte du traité de Rome", marquée notam-

ment par la "poursuite de la démocratisation de ses institutions" et la "mise en œuvre immédiate de ses dispositions sociales", la "défense de l'emploi européen, par le développement de politiques industrielles communes, par la protection des secteurs menacés par l'invasion de certains produits en provenance du Japon et des États-Unis, par l'élaboration d'un règlement communautaire sur l'activité des sociétés multinationales". Il préconisait aussi une "réforme profonde de la politique agricole et de la politique régionale". L'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté économique européenne devait être assortie de garanties tant agricoles et industrielles que sur la pêche maritime et sur l'économie régionale. M. François Mitterrand — on le savait — est un européen convaincu qui a milité dans le mouvement européen dès l'après-guerre. Il veut une Europe où se réalise le socialisme démocratique. Que le ministre des Affaires étrangères affirme que la "France de maintenant va être aussi européenne que jamais" n'étonne pas qui sait que M. Cheysson a été membre de la Commission de la C.E.E. Il y a donc une volonté européenne dont a témoigné aussi la présence de M. François Mitterrand au Conseil européen, qui a eu lieu les 29 et 30 juin à Luxembourg et qui constituait le premier déplacement à l'étranger du président de la République française. M. Mitterrand y a exposé sa politique européenne, notamment de la constitution d'un espace social.

C'est vis-à-vis de l'Amérique latine qu'il existe de sérieuses divergences entre la France et les États-Unis. Le programme de M. Mitterrand condamne "l'aide apportée par les États-Unis aux dictatures d'Amérique latine". Après son élection, il déclarait le 2 juillet: "J'é mets de sérieuses réserves ( . . . ) pour ne pas dire plus, sur la politique des États-Unis en Amérique centrale. Les peuples de cette région veulent en finir avec les oligarchies qui, appuyées par de sanglantes dictatures, les exploitent, les écrasent dans des conditions insensées. Une infime proportion de la population possède la quasi-totalité des biens. Comment ne pas comprendre la révolte populaire? . . . L'Occident serait plus avisé d'aider ces peuples que de les contraindre à demeurer sous la botte. Quand ils crient au secours, j'aimerais que Castro ne soit pas seul à les entendre." Il atténuait toutefois ces propos en ajoutant: "Mais je crois à la capacité de réflexion des dirigeants américains." La nomination de M. Régis Debray comme conseiller du président confirmait qu'une attention toute particulière serait portée à la question de la libération des peuples d'Amérique latine. La déclaration franco-mexicaine sur le Salvador, réclamant une solution vraiment démocratique dans ce pays, venait confirmer cette orientation.

Sur la question des relations avec le tiers-monde, le programme du candidat socialiste affirmait une "priorité au dialogue Nord-Sud pour la mise en place d'un nouvel ordre économique mondial". Il s'engageait à porter l'aide de la France au tiers-monde à 0,7 p.100 du PNB. Le FMI et la Banque mondiale devraient être réformés pour créer de nouvelles liquidités pour les pays les plus pauvres du tiers-monde. Il prévoyait aussi de supprimer les ventes d'armes aux dictatures. Généralement, sur le dialogue avec le Sud, il déclarait au début de juillet que le Canada, le Japon, l'Italie et l'Allemagne avaient des positions voisines de celle de la France. Le prési-

dent saisissait l'occasion de l'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le 1er septembre, pour réaffirmer l'action de la France en faveur du tiers-monde.

Cinq lignes de force sont définies. D'abord, les rapports Nord-Sud doivent reposer sur la "responsabilité partagée". Ensuite il faut trouver une solution concrète au problème de la facture énergétique des pays du sud. L'objectif de 0,7 p.100 du PNB en aide publique est réaffirmé. Une stabilité des recettes provenant de l'exportation des matières premières doit être garantie. Enfin, le développement doit aller de pair avec la préservation de la culture et de l'identité des peuples. Le président français a témoigné des mêmes orientations tant au sommet d'Ottawa qu'à celui de Cancun.

Dans le tiers-monde, l'Algérie qui était appelée dans le programme de M. Mitterrand à avoir des liens privilégiés avec la France, l'a accueilli avec enthousiasme au début de décembre. Les deux pays, passant par-dessus les déchirures de l'histoire, ont convenu d'engager ce que le président français qualifie de coopération exemplaire. Avec l'Afrique francophone subsaharienne, la France veut débarrasser ses relations de tout néo-colonialisme. La coopération avec l'Inde s'est affirmée également par des visites de M. Cheysson à New Dehly en août et la venue de Mme Gandhi à Paris en novembre.

Par contre la France, dès juin, a décidé de ne plus expédier de matériel militaire à l'Afrique du Sud. "Pas un obus, pas une cartouche, pas un tournevis militaire, pas un boulon ne sera livré à l'Afrique du Sud, c'est catégorique", a déclaré M. Cheysson.

Ainsi, dès ses débuts, la politique étrangère du président et du gouvernement socialiste français est conforme à son programme. Ferme à l'égard de l'U.R.S.S. — même si des communistes siègent au gouvernement — résolument européenne, favorable à l'accord de Camp David, engagée pour le développement et la libération des peuples des oligarchies et du racisme, la France s'affirme comme un État vraiment progressiste dans le concert international.

---

*M. Donneur est professeur au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal. Il est l'auteur de nombreux écrits sur le socialisme international, dont l'Histoire de l'Union des partis socialistes.*

## **Une révolte populaire contre la “vassalisation” du pays**

par Alice Parizeau

En Occident, la “soviétisation” demeure un concept fort difficile à comprendre. Maquillé sous le manteau de la propagande, ou au contraire dénoncé avec force et exagération, il n'est devenu intelligible, en partie tout au moins, qu'à la faveur du “cas polonais”.

Un pays européen, la Pologne, riche d'une vieille culture occidentale, vient en effet de démontrer d'une façon parfaitement pacifique les véritables aspirations des masses ouvrières, dominées par une caste.

A cet égard, trois étapes: De 1945 à 1956, l'époque du stalinisme où on présume que la “soviétisation” peut être contournée grâce à l'effort collectif de reconstruction et à l'élimination d'hommes tels que le premier secrétaire Bierut, ou encore le général Rokossowski. L'arrivée sur la scène politique de Wladyslaw Gomulka suscite un sentiment de renouveau, mais les années 1956-1970 démontrent que la “soviétisation” des “pays frères” est inévitable et, à Gdansk, le mouvement ouvrier est écrasé sous le poids des forces de l'ordre, civiles et militaires.

En Pologne, l'espoir est tenace! Pendant la période des dix dernières années, de 1970 à 1980, on présume une fois de plus que le développement des échanges et des contacts avec l'Occident, et le laxisme de l'équipe d'Edouard Gierek, vont permettre une remontée économique et une libéralisation politique. L'année 1980 marque à cet égard un point tournant. Soudain, l'opinion publique refuse de faire confiance aux structures en place. Le Parti ouvrier polonais (POUP) se décompose littéralement sous la pression et ses membres rendent massivement leurs cartes. Ils ne veulent plus cautionner la “soviétisation”.

### **La centralisation des pouvoirs et la “vassalisation”**

On démasque ainsi et on dénonce le système sans parvenir à déstabiliser le noyau central, le véritable organe du pouvoir. En fait il s'agit d'un petit groupe de bureaucrates triés sur le volet en fonction de leur stricte obédience à l'égard de Moscou. Selon l'analyse d'un sociologue polonais, il s'agit d'une structure comparable à celle du crime organisé, en Occident. Pour des raisons évidentes, il est impossible actuellement d'indiquer la référence exacte de ses publications sur la question. Détenteurs de postes stratégiques, autant dans le Parti que dans la haute administration, ils ne sont pas nécessairement visibles, c'est-à-dire connus de la population. Leurs fonctions sont triples:

•préciser l'orientation politique générale et la planification économique, conformément aux objectifs élaborés ailleurs;

•choisir et faire nommer les responsables, autant en ce qui a trait aux autorités locales, préfets (wojewodzi) ou même maires, qu'en ce qui concerne les directeurs des grands complexes industriels, des entreprises et des services, comme des fermes d'état (PGR);

•et contrôler très étroitement les media d'information.

Il s'agit d'un groupe qui a un pouvoir comparable à celui d'une monarchie occulte, qui profite d'avantages exorbitants et qui ne peut désobéir sous peine d'être "liquidé" dans le sens le plus précis de ce terme, par voie d'exécution sommaire et non moins occulte de certains de ses membres. Les avantages comprennent trois volets: l'accès aux services spécialement élaborés à cet effet, la liberté de mouvement, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, et le droit incontesté à la propriété privée.

C'est ainsi que le "groupe" a ses propres hôpitaux, écoles, magasins, lieux spécifiques de résidence et de vacances auxquels personne en dehors de lui ne peut avoir accès. Parallèlement, les membres du "groupe" disposent pour leur famille de filières particulières de promotion sociale. En d'autres termes, ce que l'aristocratie de l'époque de la monarchie de droit divin obtenait grâce aux énormes disparités de revenus entre les possédants et le peuple, la Nomenklatura l'obtient à la faveur des pénuries du marché. A l'opposé, il est impossible de quitter le "groupe" sans encourir des sanctions qui menacent la survie même des individus concernés et de leur famille.

Autour de ce "groupe", noyau central, gravitent les "vassaux", c'est-à-dire la classe qu'on désigne en Pologne sous le terme de la "bourgeoisie rouge". Les "vassaux" détiennent des pouvoirs morcelés qu'ils exercent dans le cadre d'une seule fonction, ou d'une seule entreprise. La "bourgeoisie rouge", elle aussi, a droit à une consommation sélective ainsi qu'à un certain nombre de privilèges officiels et occultes.

Compte tenu du fait que sur le plan économique, par exemple, les mécanismes tels que la faillite, ou plus simplement des normes de mesure des lacunes de gestion, sont inexistantes ou parfaitement artificiels, la pérennité des postes dans ce secteur, comme dans celui des autres activités administratives ou culturelles, dépend uniquement du bon vouloir du "groupe" placé au sommet de la pyramide du pouvoir.

### **Museler le subalterne**

En ce qui a trait aux réactions éventuelles des employés situés aux divers paliers de l'échelle des responsabilités, elles sont muselées de trois façons: la distribution arbitraire des primes au rendement, les déplacements arbitraires d'un secteur vers un autre et les renvois qui comportent non seulement la perte du statut et des avantages inhérents, mais aussi des accusations toujours possibles d'inefficacité ou de corruption. L'obligation constante et parfaitement imprévisible d'effectuer un "stage supplémentaire" par rapport au service obligatoire dans les forces armées complète cette image succincte des sanctions autres que les condamnations pénales formelles.



Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

# Pour mémoire

Canada

Supplément à Perspectives internationales hiver 1982

## *2. Publications récentes du ministère (liste fournie par la direction des Programmes d'information au Canada).*

### *Communiqués de Presse*

- No 8 (5 février 1982) Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe Madrid, le 9 février 1982.
- No 9 (5 février 1982) Voyage au Brésil du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, du 7 au 13 mars.
- No 10 (5 février 1982) Visite officielle du ministre aux Relations extérieures en Tunisie et au Maroc du 8 au 16 février 1982)
- No 11 (5 février 1982) La société Canadian Marconi décroche des contrats de \$41.7 millions par l'entremise de la Corporation commerciale canadienne.
- No 12 (8 février 1982) La CAE Electronics Ltd. décroche un contrat de plusieurs millions pour simulateur de vol de l'avion partouilleur à grande autonomie.
- No 13 (10 février 1982) Le ministre du Commerce au Kenya.
- No 14 (11 février 1982) Des raquettes de neige pour l'armée américaine.
- No 15 (12 février 1982) Le Canada devient membre à part entière de la CITELE.
- No 16 (12 février 1982) Le ministre Lumley signe avec le Zimbabwe un accord portant sur une ligne de crédit au développement de 15 millions de dollars.
- No 17 (12 février 1982) Entente touchant une station terrienne de relais par satellite au Zwaziland.
- No 18 (12 février 1982) Huitième réunion de la Commission canado-tunisienne.

- No 19 (12 février 1982) Clôture de la huitième réunion de la Commission canado-tunisienne.
- No 20 (16 février 1982) Accroissement des relations économiques canado-marocaines.
- No 21 (18 février 1982) Transport de pétrole dans les eaux du passage de Head Harbour.
- No 22 (18 février 1982) Réunion ministérielle du Comité de la main-d'œuvre et des affaires sociales de l'OCDE, Paris, les 4 et 5 mars 1982.
- No 23 (19 février 1982) Nomination diplomatique: J. Russell McKinney (56) né à Summer Hill, Nouveau Brunswick, ambassadeur au Mexique.
- No 24 (23 février 1982) Réaction du Canada à la situation en Pologne.
- No 25 (25 février 1982) Le Canada verse \$150,000 au Programme pour combattre la piraterie exercée contre les réfugiés vietnamiens.
- No 26 (26 février 1982) Le Canada et l'Inde parafent un accord de services aériens.
- No 27 (2 mars 1982) AGRODEV Canada Inc., chargée d'administrer un projet de développement agricole en Mongolie intérieure.
- No 28 (2 mars 1982) Contrat de Litton pour systèmes de navigation par inertie vaut \$60 millions de plus.
- No 29 (5 mars 1982) Le 8 mars — Jour du Commonwealth.
- No 31 (12 mars 1982) Surimpressions normalisées costpro — nouveau produit pour réduire, de \$54 millions, les frais des documents d'exportation.
- No 32 (12 mars 1982) Participation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la réunion ministérielle sur l'Initiative du bassin des Caraïbes, New York, les 14 et 15 mars 1982.
- No 33 (15 mars 1982) Projet de dérivation de la Garrison.
- No 34 (13 mars 1982) La société Varian Canada Inc. décroche un contrat de \$1.7 millions de la marine américaine.

Canada

Ajoutons finalement qu'au fur et à mesure qu'on descend dans l'échelle des responsabilités et de l'importance des tâches, les sanctions deviennent plus simples et plus évidentes, tandis que les avantages disparaissent. C'est ainsi que bien que le chômage n'existe pas officiellement dans les pays "soviétiques", en pratique une personne qui est renvoyée a beaucoup de difficultés à trouver un autre emploi. A cet égard, Edouard Gierek a introduit deux améliorations. En premier lieu il a autorisé une certaine mobilité de la main-d'œuvre, défendue auparavant, ce qui signifiait qu'un ouvrier, ou un employé, pouvait demander d'être muté dans une autre entreprise ou service et obtenir satisfaction. En deuxième lieu, les documents des ouvriers et des employés limogés ont cessé de porter l'indication claire du renvoi. Certes, les signes cabalistiques ont remplacé les mentions claires, mais il n'en reste pas moins que pour le système ce fut déjà une forme de libéralisation tout à fait inusitée.

### **La désinformation et la censure**

L'existence et les pouvoirs du "groupe", comme les privilèges de la "bourgeoisie rouge", ont été, par ailleurs, d'autant plus indestructibles pendant les trente-six ans écoulés que la censure a paralysé les media d'information. Parallèlement, le système de classes et de castes a favorisé, la propagande aidant, une séparation parfaitement étanche entre les intellectuels et les travailleurs.

A titre d'exemple, on peut mentionner la réforme constitutionnelle de 1975. L'amendement proposé soumettait la Pologne de façon formelle et officielle à l'emprise de la Russie soviétique en matière de relations étrangères. Les intellectuels protestèrent mais, pour les travailleurs, il s'agit d'une problématique complexe et incompréhensible puisque jamais discutée au grand jour. La jonction entre les travailleurs et les intellectuels se fit par l'entremise de l'église catholique. Les sermons prononcés par les prêtres n'étaient pas uniquement un élément de réflexion chrétienne, mais aussi un moyen d'information sur la condition de l'homme et du citoyen. Dans ce cadre de "soviétisation" larvée, par opposition à celui de soviétisation brutale, vécue en Hongrie, après 1956, et en Tchécoslovaquie, après 1968, ce fut un ferment décisif.

Dès 1976, en outre, les ouvriers qui, une fois de plus, ont protesté contre l'augmentation des prix sans un accroissement parallèle des salaires, ont commencé à être perçus par les intellectuels comme étant les plus profondément victimisés et lésés dans leurs droits. L'égoïsme des professionnels, ayant par définition une situation économique plus avantageuse que celle des ouvriers, a cessé d'être alimenté par les mythes propagés par le pouvoir, relatifs à la "paresse", à "l'alcoolisme chronique" et à "l'ignorance" de la masse des travailleurs.

En aidant les familles des ouvriers, tués, emprisonnés ou privés de leur emploi à la suite des événements de 1970, professionnels et étudiants ont établi un lien qui, le caractère clandestin de cette action jouant en sa faveur, a favorisé l'émergence d'une véritable collaboration, totalement dépourvue de toute connotation paternaliste. A la faveur de ces contacts, il est devenu évident que la pression du système et sa façon de préserver une structure de

classes aussi rigide que possible, afin d'éviter l'apparition d'une opposition regroupée, ne pouvaient être contrecarrées que grâce à la solidarité de toute la population active.

### **Un choc "culturel"**

Telles furent les conditions qui ont présidé à la naissance de "Solidarité", mouvement profondément chrétien, pacifique et capable de trouver un chef issu de la base: Lech Walesa.

Beaucoup plus crédibles que les représentants du pouvoir officiel, les autres dirigeants du mouvement "Solidarité" ont su, dès le début, se présenter à l'opinion publique d'une façon conforme à ce qui existe dans les démocraties occidentales. Des entrevues spontanées à la radio et à la télévision et un ouvrage largement distribué, le "Who's Who de Solidarnosc", où figuraient tous les curriculum vitae détaillés, jusqu'aux numéros de téléphone et les adresses des concernés, furent un véritable choc pour une population de trente-six millions d'habitants qui ignorait tout de la plupart de ses ministres. Face aux entrevues statiques du premier secrétaire, jeu de questions et de réponses prévues à l'avance, la spontanéité d'un Lech Walesa désarmait les plus réfractaires au changement.

Parallèlement, quand "Solidarité" réclamait l'été dernier le droit de regard dans la nomination des directeurs des entreprises, la population décodait parfaitement le message. Il ne s'agissait pas uniquement de cogestion ouvrière des usines, comme l'ont compris certains milieux occidentaux, mais surtout d'un élément de rupture du pouvoir du "groupe" situé au sommet de l'échelle du système de soviétisation.

D'une manière plus générale, le mouvement "Solidarité" est le premier phénomène socio-politique en Europe de l'Est, comme en U.R.S.S., qui a été capable d'opérer une percée dans le rideau de silence sans lequel le système de soviétisation ne peut survivre.

### **La réaction de l'Occident**

La proclamation de la loi martiale en Pologne, preuve de la force de "persuasion" du système de soviétisation, a pour but, entre autres, de museler à nouveau la presse et les media d'information en général. Même les journaux officiels ont cessé de paraître dans plusieurs cas dont, entre autres, celui de "Polityka". Les programmes de radio et de télévision sont contrôlés par l'armée et plusieurs journalistes sont emprisonnés, limogés et en attente de procès.

"L'exemple polonais" démontre, en outre, que dans l'affrontement latent entre les deux super-puissances, États-Unis d'une part et l'U.R.S.S. de l'autre, cette loi du silence de la soviétisation va toujours faire pencher la balance du côté de Moscou. Face aux révolutions dont on reçoit l'image à travers les media d'information, souvent dans l'heure, l'opinion publique réagit, mais cette même opinion publique internationale a beaucoup de difficultés à manifester sa sympathie à l'égard des phénomènes socio-politiques, aussi nobles et justes puissent-ils être, au sujet desquels on ne dispose que de quelques renseignements morcelés.

Dans cette optique, il est surprenant de constater qu'aucun pays, y compris le Canada, n'a demandé jusqu'à présent aux dirigeants de Varsovie l'autorisation d'y envoyer des observateurs neutres ayant pour mission de protéger les droits des personnes détenues et de celles condamnées par des tribunaux d'exception, dont les sentences sont sans appel.

Les sanctions économiques, dont les effets ne seront efficaces qu'à très long terme, sont des preuves, en quelque sorte, d'une certaine forme d'indignation internationale, mais elles auraient une portée beaucoup plus grande si on voulait bien s'attaquer en même temps à la principale force de la "soviétisation": la désinformation et la propagande à l'intérieur des pays concernés et l'imposition de la loi du silence à l'extérieur.

---

*Mme Alice Parizeau, elle-même d'origine polonaise est une personnalité québécoise bien connue pour ses luttes en faveur du peuple polonais. Mme Parizeau est secrétaire général du Centre international de criminologie comparée à l'université de Montréal.*

Entretien avec M. De Montigny-Marchand

«La réorganisation? Cela ne nous empêche pas de continuer à avoir des principes . . . »



**Perspectives internationales:** *La réorganisation du ministère risque-t-elle de modifier le lien qui existe entre la politique étrangère et la politique commerciale canadienne? Se pourrait-il que les intérêts commerciaux du Canada modifient le cadre de l'analyse politique à laquelle le ministère se livrait dans certaines régions du monde?*

**De Montigny Marchand:** Autrefois, ou avant cette réorganisation, l'avis de la bureaucratie s'acheminait vers les ministres en deux ou trois étapes et tenait compte de raisonnements successivement formulés dans des institutions distinctes et donc séparées. Tout ce que la réorganisation fait c'est qu'elle rapproche dans une même institution diverses considérations sur le commerce extérieur et les situe, géographiquement, sous le même toit. Alors, la venue aux Affaires étrangères de l'infrastructure "Commerce extérieur" nous amène à marier la direction traditionnellement appelée "Économie" avec la direction "Commerce extérieur" pour en faire une seule unité administrative. Toutefois, à l'intérieur même de cette unité administrative, la réflexion de type "politique-économique", "relations économiques internationales", et la réflexion de type "commerce-exté-

rieur” seront très précisément distinguées. Tout en se trouvant en état d’interfécondation constante, elles demeureront malgré tout fort bien distinguées dans les structures.

Je vais vous donner un exemple, l’exemple classique: autrefois, avant la réorganisation, la responsabilité de l’administration de la *Loi sur les exportations*, en vertu de laquelle le ministre du Commerce extérieur émet des permis d’exportation, faisait l’objet d’une opération en deux temps. Les préférences et les recommandations du ministre du Commerce extérieur arrivaient aux Affaires extérieures et étaient soumises à un jugement d’ordre strictement politique. Les correspondants des fonctionnaires du ministère du Commerce extérieur, à l’intérieur du ministère des Affaires extérieures — ancienne manière — étaient des professionnels de la division “économique” du ministère: ils faisaient un travail “staff”, analysaient la recommandation du ministère du Commerce extérieur, prenaient l’avis du bureau géographique en question, s’il s’agissait d’exporter dans un endroit présumément “chaud” de la planète, et l’avis était acheminé par moi au ministre des Affaires extérieures. La coutume voulait que l’avis politique soit déterminant dans les cas de conflit entre les deux. Par exemple, le ministre des Affaires extérieures pouvait mettre un veto sur un permis d’exportation qui était recommandé par le ministre du Commerce extérieur.

Or, qu’arrive-t-il maintenant? Il arrive que l’opération se fera dans le même ministère, puisque la juridiction sur la *Loi sur les exportations* est passée à ce ministère-ci — c’est M. Lumley qui l’apporte — et le dossier s’enclenche du côté économique, commercial du ministère. La recommandation chemine vers M. McGuigan et si c’est mon collègue Johnstone (sous-ministre au Commerce) qui signe le mémoire de départ, le mémoire procède chez le secrétaire d’Etat en passant par mon bureau pour avis politique. Si l’avis politique est contraire, si je suis en total désaccord avec mon collègue du Commerce, le Secrétaire d’Etat va trancher entre nous deux après avoir discuté à quatre, avec MM. Osbaldeston, Johnstone et moi, et la décision sera la sienne.

Il n’y a absolument rien dans la réorganisation qui permette à qui que ce soit de penser que des considérations de type commercial auront maintenant le pas et conditionneront de façon plus déterminante qu’avant la politique extérieure canadienne.

**Perspectives internationales:** *Il n’y a donc pas de nouvelle “hiérarchie” entre les impératifs commerciaux et les réalités politiques?*

**De Montigny Marchand:** Il est vrai que depuis deux ans, le conseil des ministres, à sa réunion du lac Louise, a assigné au ministre des Affaires étrangères des priorités de développement économique. Les ministres nous ont dit: “La politique étrangère canadienne devrait mieux qu’auparavant refléter cette priorité nationale de développement économique.” Le premier ministre et ses collègues ont dit à M. McGuigan: “Dans les décisions que vous aurez à prendre, dans votre façon de gérer le dossier de la politique étrangère canadienne, vous devrez, davantage que vos prédécesseurs, tenir compte de la priorité nationale du développement économique.”

**Perspectives internationales:** *Mais cela ne risque-t-il pas d'entraîner un changement de priorités dans certaines régions du monde? Par exemple, le Canada n'a jamais eu de loi anti-boycott pour des raisons politiques, mais des intérêts commerciaux pourraient le pousser à accepter d'en avoir une, comme d'autre pays.*

**De Montigny Marchand:** Cela ne nous empêche pas d'avoir des principes. Cela ne nous empêche pas de continuer à trouver un certain nombre de choses inacceptables. Par exemple, cela n'est pas au nom de cette priorité que les ministres ont assignée à la politique extérieure canadienne qu'on va tourner la page sur l'Afrique du Sud. Et ça n'est pas non plus au nom de cette priorité-là que le conseil des ministres, du même souffle, aurait décidé de diminuer les ressources affectées à l'Aide au développement. Au contraire, ils les ont augmentées. Cela me paraît être un sens éclairé de la distribution des efforts en matière de politique étrangère. L'Aide au développement est une partie intégrante de la politique étrangère canadienne. Cela me paraît non seulement être normal, mais être une manifestation de jugement politique sain de la part des ministres.

**Perspectives internationales:** *Cette préoccupation plus directe pour le commerce n'aurait-elle pas justifié une révision de la politique étrangère canadienne, de façon aussi formelle que cela s'est fait en 1970?*

**De Montigny Marchand:** En 1970, l'effort avait consisté à identifier plusieurs volets de cette politique. Le volet "développement économique" y était. La formulation de 1970 avait établi une hiérarchie plus cartésienne. Je pense que si on refaisait l'exercice aujourd'hui, la même logique cartésienne nous forcerait à conclure la même chose. Par exemple, les impératifs de paix et de sécurité doivent précéder celui du développement économique. On ne pourrait pas se développer économiquement aussi bien qu'on est en position de le faire actuellement si on était un pays "traqué", si on n'était pas dans la situation extrêmement privilégiée dans laquelle on est. C'est d'ailleurs une des caractéristiques principales de la situation canadienne: on est un pays "gâté" par les événements. On réfère toujours à notre géographie comme étant particulièrement contraignante en termes d'infrastructure; il faut quand même se rendre compte que notre géographie nous procure des avantages considérables en matière de sécurité. On n'est pas un pays "piégé", on n'est pas un pays "traqué" par la géographie politique.

Cela nous confère en matière de développement économique des avantages considérables, mais si on reprenait les volets de 1970 il faudrait procéder avec la même logique cartésienne qu'en 1970. Cela nous amènerait encore à proposer que les volets paix et sécurité et maintien de la souveraineté et de l'intégrité nationales, en tant qu'éléments de la politique étrangère canadienne, priment. Car, en bonne logique, le développement économique ne peut se réaliser que dans la mesure où notre souveraineté et notre intégrité nationales ne sont pas menacées par un assaut ou une géopolitique complexe en matière de sécurité nationale.

Au fond, toutes choses étant égales par ailleurs, le développement économique a émergé comme étant plus aménageable, si vous voulez. En somme, on a dit au ministre des Affaires extérieures: "Vous êtes le chef du

service canadien à l'étranger, vous consommez une partie importante des ressources qu'on distribue autour de cette table (du conseil des ministres), faites un meilleur travail parce que nous allons vous demander des comptes là-dessus. Soyez un meilleur appui, un meilleur auxiliaire, un meilleur apport au développement économique du Canada." Mais, je reviens à votre question, ça n'amènerait pas, ou ça ne devrait pas amener les ministres, par voie de conséquence, à dire: "vous pouvez tempérer un peu les priorités que vous avez à mettre sur ces autres aspects-là: la sécurité, la protection de la souveraineté nationale, etc."

**Perspectives internationales:** *Il est difficile de savoir ce qu'est la politique étrangère du Canada. Cela ne contribue-t-il pas à créer une impression d'improvisation, de confusion, de manque de cohérence dans les crises: je pense à la Pologne, à l'Amérique latine, où l'on distinguait mal la position de la diplomatie canadienne. Existe-t-il vraiment une "Bible", un code, si vous voulez, en vertu duquel la diplomatie canadienne sait que, face à telle situation, elle va agir de telle manière?*

**De Montigny Marchand:** Il serait un peu naïf de penser qu'il existe une "Bible" et que, confrontés à une crise "x", "y" ou "z", on pousse sur un bouton pour que tout à coup apparaisse, sur un écran cathodique, "politique extérieure canadienne, sous-catégorie "x", 3e volet, etc. . . . voici la réponse. On s'attendrait alors à ce que le gouvernement canadien réagisse devant une crise ou une autre de façon "pavlovienne" Un stimulus amène une réponse, une réaction, un réflexe.

**Perspectives internationales:** *Dans certains pays, c'est un peu comme cela que ça se passe . . .*

**De Montigny Marchand:** Oui, mais je pense que c'est faire des compliments au leadership politique canadien que de ne pas lui faire l'injure de penser qu'il réagit sur une base de réflexe conditionné. Il y a de grandes orientations à la politique extérieure canadienne qui rendent assez prévisible la façon dont le Canada va se situer, par exemple dans un débat aux Nations Unies sur une résolution "x" ou "y", qui rendent assez prévisible la façon dont le Canada va accueillir des propositions d'alliance sur un sujet très précis, qui rendent assez prévisible l'accueil que le Canada ferait à l'invitation d'un partenaire qui présente des caractéristiques tout à fait incompatibles avec la tradition de la politique étrangère canadienne en ce qui a trait au respect des libertés individuelles, de la démocratie, etc. Il y a un certain nombre d'articles "codifiés" qui font que ce serait impensable que le Canada s'associe à un pays comme co-auteur d'une résolution aux Nations Unies par exemple. Cela dit, moi je prends comme un compliment de me faire dire, dans une crise comme la situation en Pologne, que la position canadienne n'est pas toute entendue d'avance et que la marge de définition de la position canadienne dans ce dossier en mouvance est pleine et entière, à l'intérieur des alliances, à l'intérieur des impératifs de solidarité. Cela me réjouit donc d'entendre dire ça mais, que vous parliez de confusion, je ne suis pas d'accord!

**Perspectives internationales:** *L'existence de la commission McDougall, autant que son rapport, montrent que le ministère a un peu laissé se détériorer*

*une situation. Et si le rapport est appliqué par les mêmes personnes et les mêmes services responsables de cette situation, que peut-on en attendre?*

**De Montigny Marchand:** Le rapport est adressé au premier ministre. Ce n'est pas un ministre, mais le gouvernement qui va décider des suites à y donner. Donc, le sort fait aux recommandations de Mme McDougall n'est pas laissé entre les mains du ministère. C'est une décision du gouvernement qui reflètera ce que le premier ministre en pense, ou veut en faire, et la façon dont le ministère, ensuite, mettra en application les décisions du gouvernement; le ministère en sera comptable au premier ministre. Je pense qu'il n'y a pas à s'inquiéter de ça. La vigueur des réajustements qui seront apportés à la suite des décisions du gouvernement sera fonction de la vigueur de la décision du gouvernement et non pas de l'inertie du ministère.

On présume que le gouvernement va nous demander ce qu'on pense de ce rapport: un groupe du travail, au ministère, prépare donc notre réponse. De même, nos syndicats, le Conseil du Trésor et toutes les parties intéressées seront consultés.

**Perspectives internationales:** *En tant que sous-chef du ministère, comment voyez-vous l'importance des problèmes familiaux? Est-ce qu'ils sont aussi importants qu'on le dit?*

**De Montigny Marchand:** Ils sont très importants. Je ne suis pas sûr qu'ils ont été aussi négligés que Mme McDougall le dit mais ce qui compte, c'est qu'il y a une perception qu'ils sont négligés . . . Alors, une perception est souvent plus importante que la réalité. Dès lors que cette dimension est perçue comme étant mal gérée, cela suffit à me troubler. Il n'y a pas de doute que c'est une dimension extrêmement importante. La qualité de la vie à Ottawa s'est considérablement améliorée depuis plusieurs années. La qualité de la vie à l'étranger a évolué en sens inverse. Il y a plusieurs endroits où autrefois il était considéré comme "exotique" d'aller passer trois ou quatre ans. Aujourd'hui, c'est considéré comme dangereux. Les conditions du métier ont passablement changé . . .

Il y a aussi les conjoints qui ont des aspirations professionnelles, et cela c'est capital. Il y a la scolarisation des enfants . . .

Donc, quand Mme McDougall dit que nous ferions mieux de modifier notre approche et de diminuer l'accent qu'on met sur l'employé pour le regrouper à l'intérieur d'une unité familiale, au fond moi je le prends comme ceci: "Vous devriez faire mieux que ce que vous avez fait jusqu'ici." Je n'accepte pas que Mme McDougall nous dise qu'on ne le faisait pas jusqu'ici. Je prends sa recommandation comme nous diant: "Écoutez, c'est en tout cas la perception que vous donnez, que c'est mal fait ou que c'est mal compris, ou que cette dimension-là ne reçoit pas son poids relatif adéquat." A ce moment-là, cela veut dire qu'il y a une réforme à faire et on va la faire.

Autant, je pense, Mme McDougall s'attache aux attitudes de l'intendance à l'intérieur du ministère — et c'est un gros problème d'attitude — autant je pense qu'elle nous dit: "Écoutez, il faudra assigner plus de ressources qu'on l'a fait jusqu'ici à l'administration du système permutant." Cette recommandation-là est adressée au Conseil du Trésor: ce sont eux qui tiennent les cordons de la bourse. Quand je me fais dire: "Acceptez des obligations additionnelles et faites-le avec les mêmes ressources", quels sont

mes choix? Mes choix sont: fermer une mission, fermer un poste? C'est difficile de fermer un poste. En fermer deux, en fermer dix pour produire des ressources . . . Fermer un poste, ça ne produit de toute façon des ressources qu'au bout de trois ans. Alors, que me reste-t-il? Couper les budgets de voyages? Couper les frais d'hospitalité? Je n'ai pas de programme, moi. Alors, autant Mme McDougall fait-elle appel à cet égard à la mentalité et à l'attitude de l'intendance dans ce ministère (et il faut lui savoir gré de nous rappeler à l'ordre) autant je pense il faudra se rappeler qu'elle fait appel à ceux qui tiennent les cordons de la bourse . . .

# Perspectives internationales

Tarif des abonnements:

## Canada

Trois ans (12 exemplaires)—24\$

Deux ans (8 exemplaires)—17\$

Un an (4 exemplaires)—9\$

Le numéro—2.75\$

## Autres pays

Trois ans (12 exemplaires)—30\$

Deux ans (8 exemplaires)—22\$

Un an (4 exemplaires)—12\$

Le numéro—3.25\$

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

paiement ci-joint

facturez plus tard

Portez à ma carte de crédit

Visa

Mastercharge

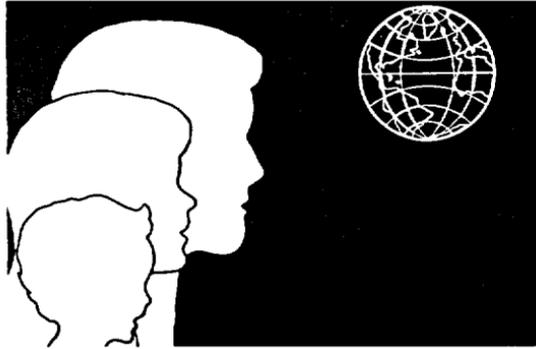
n° de Carte de crédit \_\_\_\_\_

Date d'expiration \_\_\_\_\_

Signature du détenteur de la carte \_\_\_\_\_

## Un mariage sans contrat . . .

par Michel Vastel



“Etre ou ne pas être du service extérieur?” . . . La question ne semble même pas se poser pour les conjoints des agents du service extérieur.

Officiellement, personne n'est obligé “d'embrasser la Carrière” en même temps qu'il épouse un diplomate, mais la vie à l'étranger fait qu'il “n'y a pas moyen d'être *dans* le service extérieur sans *en* être, entièrement”.

Le commissaire, Pamela McDougall, soulève longuement le problème et conclut qu'il “faut prendre des mesures concrètes pour reconnaître le conjoint, comme un être humain jouant un rôle clef dans la vie du service extérieur, et la cellule familiale comme l'élément central d'un service permutant de carrière”.

Alors que près de la moitié des conjoints disent souhaiter travailler immédiatement, moins de 14 p.100, actuellement dans une Mission à l'étranger, occupent un emploi. Cela doit représenter pas mal de frustrations puisqu'un sondage de l'Association de la communauté du service extérieur indique que les conjoints titulaires d'un diplôme d'enseignement post-secondaire souhaitent mener une carrière indépendante. Dans le cas des professionnels, la proportion est de 100 p.100!

Le problème, jusqu'ici assez facilement ignoré par le service extérieur, va croître au même rythme que le taux de participation des femmes sur le marché du travail canadien. De moins en moins de femmes — il s'agit surtout d'elles — accepteront de présenter, à leur retour au Canada, “un curriculum vitae plein de trous” . . .

D'après le rapport McDougall, 75 p.100 des agents du service extérieur canadien, et 72 p.100 des membres du personnel de soutien, sont mariés. On peut rapprocher ces chiffres des résultats du sondage de l'Association de la communauté du service extérieur selon lequel 13.8 p.100 des conjoints d'agents, et 13.9 p.100 des conjoints du personnel de soutien travaillent à l'étranger.

Il faut croire que ce n'est pas un choix délibéré, puisqu'en poste à Ottawa, les conjoints d'agents du service extérieur travaillent dans une proportion de 33.5 p.100, et ceux des membres du personnel de soutien

occupent un emploi dans une proportion de 48.6%. L'Association conclut d'ailleurs qu'à l'étranger, "les femmes qui ne veulent pas travailler (25.3 p.100) plus celles qui veulent travailler et qui occupent effectivement un emploi (13 p.100), soit 38.3 p.100, sont satisfaites de leur sort. Restent 61.7 p.100 qui ne réalisent pas leurs aspirations".

### Une carrière "exportable" . . .

*Perspectives internationales* a rencontré Mme Micheline Beaudry-Somcynski, responsable du "Comité sur les conjoints qui travaillent" à l'intérieur de l'Association de la communauté du service extérieur et lui a demandé de relater son expérience personnelle.

Le choix d'une carrière aux Affaires extérieures, "ce fut une décision de couple", explique-t-elle, "parce que je pensais qu'avec une maîtrise en psycho-linguistique, j'avais une carrière exportable". Mais dès le premier poste — à Buenos Aires — elle fait face à une réalité bien différente. "On ne fait pas bande à part, on fait partie de l'Ambassade". Pour des raisons pratiques d'abord: on possède un passeport diplomatique, réside dans le quartier des ambassades et circule dans une automobile portant des plaques diplomatiques.

Le conjoint qui veut travailler à l'étranger doit recourir à des expédients dans la plupart des pays. Le Canada n'a en effet signé une entente de réciprocité qu'avec une douzaine de pays où les conjoints de diplomates peuvent officiellement détenir un permis de travail. Ailleurs, c'est le régime des emplois "sous la table" ou du travail pour des agences gouvernementales ou des compagnies étrangères. Dans ces conditions, les professionnels ne peuvent absolument pas poursuivre une carrière.

D'autant plus que les conjoints restent rarement plus de deux ou trois ans au même endroit, ce qui rend les employeurs circonspects. Après une première expérience en Argentine, Mme Beaudry-Somcynski a semble-t-il suivi une filière traditionnelle pour les conjoints des agents du service extérieur: elle a modifié son plan de carrière pour le rendre "parallèle", ou "compatible", avec la carrière de son mari, agent du service extérieur.

Dans son cas, elle a profité de ses séjours au Canada pour s'orienter vers le développement international: une situation privilégiée qui lui permet d'avoir un poste à l'ACDI et même d'envisager entrer elle-même au service extérieur.

Il n'y a donc pas de carrière "exportable" pour les conjoints de diplomates. Quand ce ne sont pas les conventions internationales qui l'interdisent, ce sont les traditions du pays hôte. Mme Beaudry-Somcynski raconte les excellents rapports qu'elle entretenait avec un professeur sénégalais à l'Ecole nationale d'économie appliquée de Dakar . . . Jusqu'au jour où elle l'invita chez elle et constata que leurs rapports en seraient bouleversés. Elle redevenait soudain la "femme du diplomate" à qui on pourrait demander des faveurs. Elle n'était plus une collègue. Elle n'était plus elle-même.

### **Perte d'identité . . .**

"C'est affreux, racontent les conjoints, la première fois qu'on rencontre quelqu'un, de se faire demander comment son mari s'appelle, quelles sont ses fonctions . . . On disparaît comme individu."

A moins de se cacher, le conjoint est toujours considéré comme un diplomate: et à juste titre. La tradition semble imposer aux conjoints des obligations sociales qu'ils n'auraient pas à Ottawa. Le ministère, ou le chef de mission, sans en faire une obligation formelle, attend quand même des conjoints qu'ils fassent leur part des fonctions de représentation de l'agent lui-même. Mme Beaudry-Somcynski rétorque cependant qu'un conjoint peut tout aussi bien représenter le Canada — et le faire connaître — en travaillant.

Il y a assez peu de femmes qui travaillent à l'étranger, mais lorsque par hasard, dans une petite mission, une proportion importante de conjoints mènent une carrière personnelle, les quelques conjoints qui restent supportent un poids injuste des fonctions de représentation. C'est notamment le cas des épouses de chefs de mission pour qui la commission McDougall recommande carrément un salaire d'administrateur.

Par contre, les conjoints ne semblent pas attacher beaucoup d'importance à la possibilité de toucher une partie de l'indemnité versée aux agents du service extérieur. Outre qu'il s'agirait alors d'une rémunération symbolique — eu égard aux services rendus — cela ne résoud pas le problème fondamental des femmes qui veulent poursuivre une carrière indépendante ou tout simplement travailler par nécessité économique.

Le ministère des Affaires extérieures compense en effet les différences du coût de la vie entre Ottawa et le lieu de la mission, mais en se basant sur le seul salaire de l'agent. Cela implique qu'en mission, les couples subissent une baisse nette de leur niveau de vie si l'un des conjoints abandonne son emploi. De plus, le conjoint "recommence souvent au bas de l'échelle lorsqu'il revient à Ottawa puisqu'il présente à son employeur un curriculum vitae plein de trous".

### **Au-delà des stéréotypes . . .**

Le ministère des Affaires extérieures semble prendre pour acquis que les conjoints qui font le choix de participer aux fonctions de représentation de leurs agents — plus de la moitié — sont satisfaits de la vie traditionnelle "à la maison, de partie de thé en partie de bridge".

Au-delà de ces stéréotypes il y a les angoisses, aggravées par l'application trop rigoureuse des directives du ministère. Dans le domaine de la santé par exemple, il semble plus facile de se faire rapatrier quand on est mort que quand on est gravement malade! Mme Beaudry-Somcynski affirme avoir presque perdu la vue à Dakar avant qu'on accepte de la rapatrier au Canada pour consulter des spécialistes qui n'existaient pas au Sénégal.

Beaucoup de femmes doivent payer elles-mêmes leur rapatriement pour accoucher, même si les conditions sanitaires dans le pays où elles se trouvent sont loin de ce qu'elles seraient en droit d'exiger au Canada.

L'éloignement de la famille et des amis n'entre pas non plus dans les

critères de l'administration centrale . . . Le rapport McDougall demande là encore plus de souplesse dans l'application des directives. Un moyen d'arrondir les aspérités des directives du service extérieur serait de les faire appliquer directement par le chef de mission. C'est lui, sur place, qui est le plus apte à juger des situations.

Les problèmes humains causés par l'isolement à l'étranger sont d'autant plus ressentis par les célibataires, en particulier les secrétaires. Parmi les 961 "célibataires" du service extérieur canadien, 42 p.100 sont des secrétaires, et les deux tiers appartiennent au personnel de soutien.

Leur isolement est d'autant plus pénible que des traditions, ou même carrément des directives du ministère, les "isolent" complètement de leurs collègues du service extérieur.

Il existe tout autant de ségrégation à Ottawa entre les professionnels de la Fonction publique et les secrétaires et commis de bureau. Mais cet esprit de caste est beaucoup plus ressenti dans une communauté de quelques Canadiens isolés dans une capitale étrangère. "Le passeport diplomatique peut être donné à n'importe qui, affirment les agents du service extérieur, et il y a un tas de tracasseries qui disparaissent quand on voyage avec un tel passeport." Ainsi, plutôt que de supprimer le passeport "vert", comme le suggère le rapport McDougall, on semble souhaiter, dans la communauté du service extérieur, que son usage soit généralisé à tous les employés en service à l'étranger.

Enfin, le service extérieur finit, avec le temps, par façonner le style de vie de tous ses employés. Les "mutants" perdent en effet, avec les années, les amis qu'ils avaient à Ottawa dans la Fonction publique, parmi les "sédentaires". "On se reconstitue un groupe d'amis, affirment-ils, mais entre 'mutants'." Ainsi, même revenu à Ottawa, on reste encore, et pour le temps où on est là, un "mutant".

### **Davantage d'ouverture . . .**

Quand on demande à un conjoint du service extérieur ce qu'il attend de son ministère, la première réponse qui surgit spontanément c'est: "qu'il ne soit pas contre!" On souhaite donc surtout que le ministère ne se fige pas dans des directives mais qu'il fasse preuve de souplesse vis-à-vis des problèmes particuliers que chaque couple vit à l'étranger.

Le ministère n'encourage pas encore des solutions révolutionnaires comme une intégration pure et simple des conjoints au Service extérieur mais, dit-on, "il est de plus en plus embarrassé de ne pas en tenir compte".

La solution idéale réside bien entendu dans le développement de carrières "parallèles" au service extérieur. Par exemple, en utilisant les conjoints dans des projets de développement international parrainés par l'ACDI ou de grandes compagnies canadiennes. Le ministère devient peu à peu sensible au problème du conjoint parce qu'il reconnaît aujourd'hui "qu'une façon de garder l'agent du service extérieur, c'est de rendre le conjoint heureux".

Un projet de l'ACDI permet déjà d'identifier des "banques d'emplois" auxquels, à compétence égale, des conjoints d'agents du service extérieur

ont un accès privilégié. Mais on avance à pas prudents. "On n'est pas très chaud au ministère, constate l'Association de la communauté du service extérieur, à voir l'entrée massive de conjoints au service extérieur ou dans des carrières parallèles." Reconnaître en effet que le ministère a une responsabilité face à ce qu'il appelle les "couples à double carrière", c'est mettre le doigt dans un engrenage administratif qui va singulièrement compliquer les affectations à l'étranger!

Mais, entre cette solution idéale et la situation actuelle où les intérêts de la famille viennent loin après les besoins du service extérieur et la carrière de l'agent, il existe un moyen terme que le rapport McDougall a d'ailleurs défini à l'aide de quelques suggestions concrètes.

Les conjoints souhaitent, par exemple, que le service extérieur canadien développe l'équivalent de l'*American Family Liaison Office*, au besoin en subventionnant le noyau actuellement constitué par l'Association de la communauté du service extérieur.

La constitution de "banques" d'emplois disponibles à l'étranger et la négociation de plus d'ententes de réciprocité avec les pays où les missions sont les plus importantes augmenteraient également les possibilités d'emploi.

La question des avantages sociaux semble également préoccuper particulièrement les conjoints plus âgés. Pendant toutes les années passées à l'étranger, ces conjoints n'ont souvent contribué à aucun régime de retraite. Si leur mari décède, ou divorce, ces conjoints se retrouvent sans aucune protection et considérablement pénalisés du seul fait qu'ils auront donné plusieurs années de leur vie au service extérieur.

Il y a également des questions, soulevées d'ailleurs par la commission McDougall, qui relèvent de la simple équité. Les conjoints des agents du service extérieur ou des membres du personnel de soutien contribuent, lorsqu'ils travaillent au Canada, au régime d'assurance-chômage. Mais ils n'en profitent jamais puisqu'à l'étranger ils ne sont pas éligibles et, lorsqu'ils rentrent au Canada après deux ou trois ans en poste, ils ont perdu leur droit aux bénéfiques! Cette suggestion, comme beaucoup d'autres du rapport McDougall, relève davantage du bon sens que de la science administrative.

Ainsi, quoique prétende le sous-ministre aux Affaires extérieures, M. De Montigny Marchand, dans un entretien avec *Perspectives internationales*, les réponses au rapport McDougall ne dépendent pas tellement du Conseil du Trésor, ni même du ministère des Affaires extérieures lui-même, mais davantage du gouvernement dans son ensemble.

Comme le relève fort justement Mme McDougall, les conjoints, pas plus que les agents, ne devront attendre de miracle d'une administration qui continuerait à leur donner l'impression qu'on les apprécie "davantage pour leurs talents d'agent de voyage et d'hôtelier (ou d'hôtesse!) que pour leur apport au niveau des orientations" de la politique extérieure.

Depuis l'époque du bas-latin où l'ambassadeur était le valet chargé de faire les commissions, la fonction a été ennoblie . . .

---

*Michel Vastel est correspondant parlementaire du Devoir à Ottawa. Il est aussi rédacteur-en-chef invité de Perspectives internationales.*

Printemps 1982

au Canada  
3.75\$  
autres pays 4.25\$

# Perspectives internationales

Revue d'opinion sur les affaires étrangères



---

**Interdépendance? Oui, mais . . .**

---

**Les nouveaux pays industrialisés**

---

**Le Canada au Salvador**

---

**Le nouveau président du Mexique**

---

**La libération de la femme arabe**

---

# Perspectives internationales

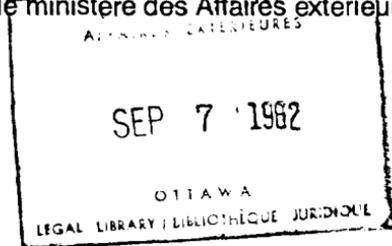
## Table des matières

Printemps 1982

L'interdépendance est-elle une excuse? / <i>Yves Fortin</i>	3
L'Asie prend une longueur d'avance / <i>A. Albert et M. Crener</i>	9
L'ambiguïté du Canada au Salvador / <i>André Pratte</i>	15
MMH: président du Mexique / <i>Brigitte Morissette</i>	20
La femme dans l'Islam / <i>Adnan Moussally</i>	24

Au centre: section supplémentaire

Pour mémoire: bibliographie et renseignements sur les relations extérieures du Canada fournis par le ministère des Affaires extérieures.



## Au Sommaire . . .

*Le Sommet des Sept à Versailles, les remises en question au sein du Fonds monétaire international, la reprise des négociations du GATT en Suisse à l'automne, autant d'événements internationaux qui mettent l'économie au centre des relations internationales.*

*Pour ce numéro du printemps de 1982, Perspectives internationales se penche d'abord sur le thème de l'interdépendance, un problème sérieux pour les pays en développement non producteurs de pétrole et pour les démocraties industrialisées de l'Ouest. Mais Yves Fortin, cadre supérieur au ministère des Finances, pose la question: l'interdépendance n'est-elle pas aussi une excuse trop facile pour les gouvernements qui n'ont pas su, ou pas eu le courage, de tirer les conséquences des chocs pétroliers des années 70.*

*Deux spécialistes en développement international, Alain Albert de l'Université du Québec, et Maxime Crener, de l'Université d'Ottawa, montrent comment les pays en développement qui ont parié sur les marchés extérieurs, plutôt que concentré leurs efforts sur leurs propres marchés intérieurs, ont pris une longueur d'avance. On les appelle les "nouveaux pays industrialisés", les NPI: un sigle qu'il faudra retenir à la veille de la prochaine ronde de négociations du GATT.*

*Enfin, en primeur, Perspectives internationales offre à ses lecteurs un portrait du nouveau président du Mexique, Miguel De La Madrid Hurtado, "MMH" . . . A surveiller, nous explique Brigitte Morissette de Mexico.*

### MASTHEAD:

*Perspectives internationales* est publiée au Canada quatre fois l'an par International Perspectives, (95312 Canada Inc.), 302-150 rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1P 5A4.  
Téléphone: (613) 238-2628  
Editeur:

Alex Inglis  
Directeur de la rédaction:  
Michel Vastel  
Secrétaires à la rédaction:  
David Mac Neill  
Administrateur  
Edie Wawrychuk

Adresse postale:  
B.P. 949,  
Succursale B  
Ottawa, Canada  
K1P 5P9

*Perspectives internationales* est une revue d'opinion sur les affaires étrangères. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs et non pas, à moins qu'il en soit fait mention explicitement, les organismes dont ces auteurs peuvent faire partie.

ISSN 0381-4890

© 1982

## *Interdépendance?*

# **On n'échappe pas à ses responsabilités nationales . . .**

par Yves Fortin

Depuis le début des années 70, les économies d'un très grand nombre de pays, tant industrialisés qu'en développement, sont aux prises avec de sérieuses difficultés. La litanie des problèmes est bien connue: hauts taux d'inflation, croissance économique réelle lente ou négative, chômage croissant, déséquilibres dans les balances des paiements extérieurs, déficits budgétaires insoutenables, recrudescence du protectionnisme, problèmes d'endettement, etc. Les dirigeants politiques, qui se sentent souvent impuissants à régler ces problèmes dans le cadre national, font largement référence aux origines externes des malaises et pressent leurs partenaires, surtout les plus grands, de coordonner leurs efforts en vue de trouver des solutions.

Cette situation tend donc à obscurcir la ligne de démarcation entre la responsabilité nationale et la responsabilité collective et soulève du même coup la question du rôle de la coopération économique internationale.

De l'intégration accélérée des économies nationales dans la période d'après-guerre a résulté un phénomène grandissant d'interdépendance où nul n'est indifférent aux politiques et aux développements économiques chez ses partenaires. Cette interdépendance a mis en évidence l'importance croissante de questions considérées autrefois comme appartenant principalement au domaine national, tels la croissance, le chômage, l'inflation et les politiques macro-économiques.

Ainsi, il est de plus en plus pris pour acquis que la coordination des politiques économiques doit faire partie intégrante de l'économie internationale. Il n'est pas rare d'entendre dire que les déboires de l'économie mondiale, sinon des économies individuelles, sont dus à l'incapacité de la communauté économique internationale de mieux coordonner les politiques économiques nationales. L'expérience du passé en matière de coopération et de coordination au niveau des politiques macro-économiques n'a produit que des résultats plutôt limités. Des questions se posent donc. Quelles sont les causes du peu de succès de la coopération? Le concept d'interdépendance sur lequel reposent en bonne partie les espoirs à l'égard de la coopération est-il valable en matière macro-économique? La coopération peut-elle vraiment conduire à une nouvelle ère de croissance non-inflationniste? Dans ce contexte, quels doivent être les objectifs de la coopération et quelles sont ses limites?

### **La stagflation: ses causes et ses origines**

Avant de discuter de la validité du concept d'interdépendance et de ses implications pour la coopération, il nous apparaît nécessaire d'examiner

brièvement les causes de la "stagflation" (ou coexistence de la stagnation économique et de l'inflation) qui afflige l'économie mondiale puisque l'objectif même de la coopération, dans le contexte présent, vise à trouver des moyens qui aideront la communauté économique internationale à sortir de ce dilemme et à retrouver le chemin de la croissance réelle et du plein emploi.

Les causes de la stagflation qui affecte nos économies depuis plusieurs années ont de lointaines origines. Elles sont quelque peu différentes de pays en pays mais elles ont néanmoins beaucoup en commun, ce qui permet de faire un diagnostic général. Les deux chocs pétroliers ont bien entendu ébranlé les économies des pays industrialisés et des pays en développement non exportateurs de pétrole. Mais leur effet sur la stagflation ne saurait être exagéré. Ils ont toutefois mis à jour et exposé les faiblesses sérieuses qui avaient commencé à apparaître depuis de nombreuses années et qui s'étaient manifestées dès le début des années 70, avec l'émergence de poussées inflationnistes et de problèmes structurels. Ce sont d'ailleurs avec ces deux derniers problèmes que sont encore aux prises la plupart des pays.

On est généralement d'accord pour reconnaître que l'application de politiques fiscales et monétaires restrictives sera nécessaire pour plusieurs années à venir avant que l'inflation et les anticipations inflationnistes ne soient éliminées. Mais les progrès des différents pays à cet égard ont été jusqu'à présent inégaux et beaucoup reste à faire. Aussi, la réduction de l'inflation se fait-elle au prix d'un chômage accru et d'une faible croissance. Il apparaît donc que les politiques restrictives constituent une condition nécessaire, mais non suffisante, pour un retour à la croissance non inflationniste. De façon à minimiser les dommages à la production et à l'emploi et à accélérer la reprise, les pays industrialisés devront s'attaquer plus résolument qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent à un certain nombre de rigidités structurelles solidement ancrées.

Dans un discours prononcé à Davos, devant le Colloque européen sur la gestion, en janvier dernier, le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), M. Jacques de Larosière, identifia les principales rigidités en cause. D'abord, il y a le protectionnisme et les subventions gouvernementales de toutes sortes accordées au fil des années aux industries en déclin et qui contribuent à l'inefficacité économique, en plus d'alourdir inutilement le fardeau fiscal. Puis, dit-il, il y a les rigidités qui affectent négativement la détermination des salaires et des prix. L'explosion des salaires, au cours des années 70, a réduit considérablement les marges de profits des entreprises et affecté leur capacité d'investir. La restauration de marges suffisantes demande maintenant que les augmentations salariales soient maintenues à un niveau inférieur à la productivité au cours des années qui viennent.

Cette tâche, déjà fort difficile en raison de la résistance des salariés, est compliquée par la mise en place, dans de nombreux pays, de mécanismes d'indexation qui amplifient les rigidités existantes. L'effet de la rigidité salariale sur les prix et sur l'inflation est fort appréciable si on considère que les salaires comptent pour environ deux tiers des coûts de production.

Puis, finalement, il faut compter avec les rigidités à caractère fiscal, liées à l'intervention accrue des gouvernements dans l'économie et à la

montée en flèche des coûts des programmes de dépenses au titre des politiques de bien-être social, financés en partie par un accroissement rapide du fardeau fiscal des contribuables, mais aussi par des emprunts massifs. Bref, il y a eu une forte tendance au cours des 20 ou 25 dernières années à décider de l'allocation des ressources sur la base de facteurs politiques plutôt qu'économiques. Un retour à une meilleure rationalité et à une plus grande efficacité économique constitue donc un défi de taille tant au niveau national qu'international. Dans cette optique, on se fait déjà de soi-même une idée des limites de la coopération internationale comme solution à ces problèmes.

### **L'interdépendance: mythe ou réalité?**

Depuis 1945, l'intégration des économies s'est accélérée sous l'influence des efforts faits par le FMI et le GATT pour promouvoir la libéralisation du système des paiements et du commerce. Le développement rapide des marchés internationaux de capitaux a aussi renforcé cette tendance. Avec cette intégration les pays individuels en sont venus à s'intéresser de plus en plus aux politiques économiques et commerciales de leurs voisins. On s'est donc mis à parler d'interdépendance et de la nécessité de la coopération internationale. Mais au sens propre de la gestion macro-économique, peut-on véritablement parler d'interdépendance?

On a peut-être eu tendance à conclure que l'intégration a conduit à une interdépendance d'importance égale pour les différentes parties en cause. Ceci est dû au fait que ce concept a souvent été mis de l'avant pour des raisons politiques par les pays se sentant plus vulnérables aux politiques des autres. Que l'on songe par exemple à l'emphase mise sur ce concept dans les relations nord-sud. Mais au plan des relations macro-économiques, il faut bien se rendre compte que l'intégration a aussi conduit à un phénomène de *dépendance*, puisque l'impact des politiques des différents pays sur leurs partenaires varie directement en fonction de leur poids dans l'économie internationale.

Au niveau des pays du Sommet par exemple, la prépondérance des Etats-Unis, avec presque 50 pour cent du PNB combiné des sept, est évidente. Les politiques des autres pays sont directement affectées et, dans certains cas, presque déterminées par les politiques américaines. Les récentes tentatives infructueuses des pays européens de rompre le lien avec les taux d'intérêt réels élevés prévalant aux Etats-Unis témoignent de cette dépendance.

Au niveau de l'OCDE, les plus petits pays industrialisés se sentent dépendants des développements aux Etats-Unis, en Allemagne et au Japon, et l'ardeur avec laquelle plusieurs ont tenté depuis quelques années de placer le fardeau de la reprise économique sur ces pays en est un indice indéniable. A l'échelle mondiale, le même phénomène de dépendance se manifeste puisque les pays en développement se sentent très vulnérables, et avec raison, aux développements négatifs dans les pays industrialisés.

### **Dépendance . . . ou alibi?**

La chaîne de dépendance est donc claire et implacable et place les plus grands pays industrialisés, et notamment les Etats-Unis, dans une position

de responsabilité particulière. Ce phénomène de dépendance mène toutefois les autorités nationales des uns à attribuer, à l'occasion, leurs problèmes à des sources extérieures et à s'en remettre un peu facilement à la responsabilité des autres pour alléger leurs problèmes domestiques.

Mais la position de dépendance des uns par rapport aux autres peut avoir un impact plus ou moins fort sur les "dépendants" selon que leurs propres politiques macro-économiques sont appropriées ou non. L'expérience a clairement montré que ces pays sont d'autant plus vulnérables aux événements extérieurs que leurs propres politiques ont affaibli leurs économies. Les économies prudemment administrées gardent habituellement, même en temps de récession, une plus grande marge de manoeuvre que les autres à l'égard des chocs d'origine extérieure. Et ceci vaut autant pour les pays industrialisés que pour la plupart des pays en développement.

Des études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Banque mondiale ont montré, par exemple, que les pays en développement qui ont su garder le contrôle de leur masse monétaire et de leurs finances publiques, et qui ont fait confiance au mécanisme du marché pour l'allocation des ressources, se sont en général mieux tirés d'affaires dans les années turbulentes de la dernière décennie que les pays qui avaient permis à l'inflation de prendre racine et pratiqué des politiques fortement interventionnistes.

Cette vérité implique donc que la coopération internationale n'est pas un substitut pour de saines politiques macro-économiques domestiques. Il est en effet illusoire de penser que les pays qui ont pratiqué des politiques prudentes, et connu un certain succès, changent de cap pour voler au secours des pays qui, pour quelque raison que ce soit, n'ont pas su se bien gérer. Par exemple l'Allemagne, qui a toujours veillé à garder un contrôle ferme sur l'inflation, ne s'est jamais montrée très empressée de répondre aux appels en faveur de mesures d'expansion rapide émanant de ses partenaires en difficulté. Il n'en demeure pas moins que les politiques des grands pays doivent être soumises, de façon continue, à une analyse critique, pour déterminer si elles sont conformes à l'intérêt général de la communauté internationale.

### **La coopération est-elle possible?**

Nonobstant la nécessité pour chaque pays d'adopter des politiques économiques domestiques appropriées, les difficultés économiques avec lesquelles la plupart d'entre eux se débattent depuis plusieurs années ont mis en évidence le besoin d'une plus grande coopération internationale en matière macro-économique. Les pressions sociales et politiques et le constat de quasi impuissance de nombreux gouvernements face à la récession en portent beaucoup à croire que les solutions aux problèmes communs se trouvent au niveau international. Instinctivement, les regards se tournent vers les grands moteurs de l'activité économique mondiale et on considère que les politiques des plus grandes puissances industrielles en matière d'emploi, de croissance, de monnaies et de prix constituent les éléments les plus importants d'une reprise.

Jusqu'à présent, les efforts de coopération macro-économique ont eu relativement peu de succès. La question se pose donc de savoir comment

faire progresser ce dossier. A cette question fondamentale viennent s'en greffer d'autres. Quelle(s) institution(s) doit-on privilégier à cet égard? Les sommets économiques offrent-ils de nouvelles perspectives? Ou doit-on s'en remettre aux institutions permanentes, tels l'OCDE et le FMI? Quels sont les rôles et obligations respectifs des pays influents et des pays dépendants? Quelles sont finalement les limites de la coopération et de la coordination macro-économiques?

Les tentatives de coordination des politiques macro-économiques, comme remède aux divers maux affectant l'économie mondiale, sont de toute évidence contrariées par la difficulté extrême de négocier des politiques nationales dans un domaine où il n'existe pas de règles du jeu universellement acceptées, sinon celle que les politiques intérieures des pays ne peuvent être jugées par les autres. En l'absence de telles règles, la capacité de coopérer efficacement dépend donc essentiellement de la volonté des gouvernements. Mais ces derniers, aussi réceptifs qu'ils peuvent être aux vues de leurs partenaires, doivent néanmoins répondre à des impératifs de politique intérieure.

Dans un monde de souverainetés nationales, les conflits entre les intérêts nationaux et les intérêts de la communauté internationale continuent de poser des dilemmes qui sont, plus souvent qu'autrement, résolus en fonction de considérations politiques nationales. Les pressions exercées par la communauté internationale depuis un an pour convaincre les Etats-Unis de réduire leur déficit budgétaire pour permettre une baisse des taux d'intérêt réels et favoriser la reprise sont restées sans effet même s'il est clair, comme le notait récemment le ministre des Finances, M. MacEachen, à la réunion ministérielle de l'OCDE, que la situation qui prévaut aux Etats-Unis nuit à la reprise dans les autres pays et mène au protectionnisme. L'inertie de nos voisins s'explique bien entendu par des considérations de politique intérieure.

Au-delà des impératifs de politique intérieure, il existe des différences importantes dans la perception qu'on se fait du fonctionnement de l'économie mondiale, de la nature des interrelations macro-économiques, du rôle du mécanisme de marché, etc. Ces différences sont souvent amplifiées par des différences fondamentales dans la philosophie politique et économique des pays. Un exemple frappant de ces différences nous est offert par le conflit entre la philosophie interventionniste du gouvernement socialiste de France et la confiance totale que place l'administration du président Reagan dans l'économie de marché.

### **Les formes de coopération**

L'intérêt et l'appui politiques à une plus grande coordination macro-économique sont néanmoins indéniables, comme le manifeste la multiplication des réunions internationales, que ce soit sous l'égide de l'OCDE ou du FMI ou encore à l'occasion des sommets économiques des pays industrialisés. Alors, lequel de ces forums permet les plus grands espoirs? Nous dirions les trois, mais avec des nuances importantes.

Les sommets ont le mérite de se tenir au plus haut niveau politique et peuvent donc donner des impulsions déterminantes. Par contre, ce sont de grands événements politiques et diplomatiques qui ne peuvent trop s'attar-

der à la complexité technique des problèmes et de leurs solutions. Aussi sont-ils peu fréquents, de courte durée, et couvrent-ils un nombre croissant de problèmes.

Les signaux qu'ils émettent doivent donc être repris et amplifiés par les institutions permanentes et spécialisées, tels l'OCDE et le FMI. L'OCDE qui, contrairement aux sommets, regroupe tous les pays industrialisés, a l'avantage de permettre une meilleure interaction entre les petits et les grands. Ainsi, l'OCDE joue un rôle important de sensibilisation mutuelle et de recherche d'objectifs communs dans le domaine macro-économique. Mais l'Organisation a un caractère strictement consultatif et les membres individuels n'y contractent donc pas d'obligations particulières.

Enfin, il y a le FMI, institution universelle avec des statuts qui confèrent des droits et des obligations à ses membres. En plus de ces atouts, le Fonds a des responsabilités assez précises, non seulement en ce qui a trait à l'ajustement dans les comptes extérieurs des pays membres, mais aussi à la surveillance de leurs politiques macro-économiques et de leur impact sur les autres. Cette double fonction du Fonds lui permet donc d'influer non seulement sur les responsabilités des pays individuels à l'égard de la gestion de leur propre économie, mais aussi sur leurs responsabilités à l'égard de la communauté internationale. L'exercice de ces pouvoirs a toutefois été quelque peu limité en raison de la difficulté même de mettre le principe de surveillance en application et des hésitations des autorités nationales à accepter l'érosion de leur souveraineté nationale, que l'exercice énergique de ces pouvoirs pourrait impliquer. Il n'en reste pas moins que le dispositif est en place. Un engagement ferme des principales puissances industrialisées de supporter activement le Fonds dans l'exercice de ses pouvoirs de surveillance constituerait une étape majeure pour la coopération macro-économique internationale.

### En guise de conclusion

La coopération en matière macro-économique touche des intérêts vitaux tant dans les pays influents que dans les pays dépendants. La souveraineté et les impératifs politiques nationaux constituent des obstacles sérieux à une coopération efficace. Mais au-delà de ces difficultés, il y a aussi des différences marquées dans la perception qu'on se fait des problèmes et donc de leurs solutions. Enfin, l'impatience devant la lenteur de la reprise et la montée du chômage risque de faire oublier que les efforts de coopération et de coordination ne doivent pas seulement porter sur les politiques macro-économiques de gestion à court terme de la demande globale, mais aussi sur les problèmes structurels qui contribuent à la stagflation.

Les entraves à la coopération sont donc nombreuses et sérieuses et les objectifs doivent donc demeurer modestes.

Au minimum, la coopération demande qu'on ne se nuise pas les uns les autres et qu'on s'entende sur les objectifs communs à poursuivre de façon coordonnée. Les sommets, l'OCDE et le FMI offrent, chacun, des éléments positifs à cet égard. Mais il semblerait que le FMI, de par sa nature, et surtout à cause de ses pouvoirs de surveillance, offre les meilleures garanties. Quoi qu'il arrive, il faudra néanmoins toujours se rappeler que la

coopération ne sera jamais un substitut à de saines politiques économiques au niveau national.

*M. Fortin est directeur adjoint des finances internationales au ministère canadien des Finances. Cet article reflète les opinions personnelles de l'auteur.*

## Nouveaux pays industrialisés l'Asie prend une longueur d'avance

par Alain Albert et Maxime Crener

L'exceptionnelle croissance de la période ultérieure à la seconde guerre a modifié profondément le fonctionnement de l'économie mondiale. Le fait le plus remarquable de ces trente-cinq dernières années est incontestablement l'internationalisation des économies produite en particulier par la transnationalisation de la production, le transfert de la technologie et la multinationalisation du capital.

Si cette internationalisation croissante a été menée en grande partie par le rôle actif des Etats-Unis et, en particulier, par ses firmes multinationales et leurs effets de diffusion dans les économies de l'Europe de l'Ouest (CEE surtout) et du Japon, on peut considérer, dans une perspective de déséquilibres internationaux contemporains, que des acteurs nouveaux, issus d'ailleurs de ce processus de mondialisation, prennent part à la modification de la structure industrielle internationale. Ces figurants nouveaux sur la scène internationale sont appelés soit *pays semi-industrialisés* (Banque Mondiale) ou *nouveaux pays industrialisés* (OCDE).

Le dynamisme des nouveaux pays industrialisés (NPI) entraîne des réactions très vives de la part de nombreux pays, soit au niveau économique (nouveau problème du protectionnisme), soit au niveau politique (problème de l'emploi). Afin de saisir ce phénomène récent, nous présenterons rapidement, au risque de simplifier, une réalité fort complexe: la toile de fond de cette nouvelle concurrence internationale, ainsi qu'une typologie sommaire des stratégies de redéploiement des NPI.

### Nouvelle division internationale du travail

Aux termes anciens de l'échange entre pays développés (PD) et pays en voie de développement (PVD) (produits primaires contre produits manufacturés) se substitue une nouvelle division internationale du travail. On pense aux effets de l'industrialisation des PVD sur l'économie des pays développés. L'échange grandissant de produits manufacturés entre ces deux types de pays en est le trait le plus marquant. Cette évolution signifie que de nouveaux concurrents apparaissent sur le marché mondial dans des activités qui rivalisent avec celles des PD et qui remettent d'ailleurs en cause la

stratégie industrielle de certains secteurs de ces mêmes pays (chantiers navals, textiles, acier, etc.).

Il faut néanmoins être très prudent car, si cette tendance est remarquable, l'impact réel qu'elle a est beaucoup plus relatif. Ainsi les importations de produits manufacturés en provenance des PVD ne représentaient en 1980 qu'environ 9 pour cent des importations totales des PD; quant à la part des importations des PVD dans la consommation totale intérieure de produits manufacturés des PD elle est d'environ 3,5 pour cent.

Le tableau suivant montre d'ailleurs la part des PVD dans les exportations mondiales de produits manufacturés.

Tous produits manufacturés dont	1955	1973	1979
Textiles	4	7	9
Vêtements	14	19	20
Fer et acier	10	30	36
Produits des industries électro-mécaniques	1	3	5
	1	3	6

Source: GATT, Etudes sur le commerce international.

Il apparaît donc, à l'analyse de ces quelques faits observés malgré les lacunes provenant de l'insuffisance de données statistiques, que d'une part certains PVD se sont spécialisés dans quelques produits finis mais que, d'autre part, se dessinent de "nouveaux producteurs dans des secteurs où les conditions de la concurrence internationale commencent à se modifier". (B. Madeuf, *Les Multinationales, Cahiers français, La Documentation française — No. 190, avril 1979.*) Notons en particulier la première transformation des métaux et de la sidérurgie (Brésil, Corée du Sud . . .), de la pétrochimie (Mexique, Singapour . . .), des engrais (Maroc), de la construction navale (Taïwan, Corée du Sud . . .), et de l'automobile (Brésil, Corée du Sud . . .).

### **Le rôle des investissements des firmes multinationales**

Ce nouveau flux commercial international change donc l'ancienne division internationale du travail en une nouvelle division où des biens à haute technologie s'échangent contre des biens technologiques banalisés. Un redéploiement industriel international se réalise où il convient de souligner l'ampleur de l'investissement direct et le rôle essentiel des firmes multinationales.

L'orientation de l'investissement international a joué un rôle majeur dans l'expansion rapide de l'industrie manufacturière des NPI. Ainsi, il n'est pas surprenant qu'en 1978 plus des deux tiers du stock d'investissements directs internationaux dans les PVD aient été concentrés dans un nombre restreint de pays et en particulier de NPI: Brésil, Mexique, Inde, Malaisie, Argentine, Taïwan, Hong-Kong, Philippines, Singapour, Colombie et Corée du Sud. (Voir: *L'incidence des NPI sur la production et les échanges de produits manufacturés, OCDE, Paris 1979, ainsi que le récent ouvrage: Investissement international et entreprises multinationales, OCDE.*

Paris 1981.) A travers un processus de délocalisation des activités à l'échelle mondiale, les multinationales ont réussi à accélérer le mouvement de croissance de certains NPI fournisseurs de biens manufacturés et importateurs de biens d'équipement et de technologie. La liste suivante montre, en fonction de certains critères, ce processus de délocalisation.

### Liste d'activités à délocaliser

- l'industrie de la chaussure;
- la fabrication de cycles et de motocycles;
- la fabrication de composants, de petits appareillages électriques et de matériel téléphonique; le montage d'appareils radio et de TV;
- la bonneterie;
- la confection (lingerie et chemiserie);
- les industries du bois et du meuble;
- la fabrication de jeux et de jouets;
- la fabrication de pâte à papier et de papier;
- la sidérurgie et la métallurgie des non-ferreux;
- la fabrication d'engrais.

En fonction des critères suivants:

- part de la main-d'œuvre dans la valeur ajoutée;
- part de la main-d'œuvre non qualifiée dans la masse salariale;
- relation entre hausse du prix des produits et hausse des salaires;
- caractère polluant (ou consommateur d'espace) de l'industrie.

Source: NPI, P. Jodet, 1981, p. 44, Editions Ouvrières.

- intégration verticale internationale
- conquête des marchés
- division internationale du travail

Si les formes traditionnelles d'investissements d'intégration verticale internationale et de conquête des marchés étrangers étaient jusqu'à aujourd'hui les plus fréquentes, les conditions actuelles de l'économie mondiale et de la spécialisation internationale poussent de plus en plus à des investissements directs internationaux relevant des schémas de la division internationale du travail. Les entreprises multinationales tendent davantage à organiser leur production à l'échelle mondiale: elles sont devenues les agents principaux à la fois de la spécialisation et de l'intégration de l'économie mondiale.

S'il faut garder en mémoire constamment le rôle actif des multinationales dans le nouveau redéploiement international, on peut se demander s'il n'existe pas de modèles stratégiques de développement industriel suivis par certains PVD pour devenir des NPI. Nous allons, dans la section qui suit, présenter sommairement quelques tendances explicatives.

Bien que ce qu'il est convenu d'appeler les "facteurs objectifs" du développement d'un pays (ressources naturelles, taille, conditions climatiques, position géographique . . . ) soient importants pour expliquer le niveau de développement auquel il est parvenu, il ne faut pas leur accorder une importance démesurée. Moins perceptibles (du moins à court terme) que les facteurs objectifs, les choix que font les gouvernements pour orienter la stratégie de développement de leur pays n'en constituent pas moins un

facteur déterminant de la position qu'il occupe sur la scène économique internationale.

### **L'importance des stratégies industrielles**

L'essor récent qu'ont connu les NPI constitue une illustration frappante de la proposition selon laquelle le dynamisme économique d'un pays est davantage dû au choix d'une stratégie de développement industriel judicieuse qu'à l'existence de certains facteurs objectifs favorisant un type particulier de développement économique. Ces facteurs objectifs influencent certes le processus de développement d'un pays: c'est pourquoi on ne peut parler d'une stratégie de développement industriel englobant l'ensemble des expériences de développement des NPI et généralisable à tous les pays en voie de développement. Ces expériences présentent cependant, comme nous le verrons dans cette section, suffisamment de caractéristiques communes pour qu'il soit possible de tirer certaines conclusions utiles à la réflexion et à l'action en matière de politiques de développement.

Nous empruntons à Bela Balassa la typologie décrite ci-dessous en distinguant, comme le fait cet auteur, entre stratégies de développement industriel reposant sur des facteurs endogènes et stratégies s'appuyant sur des facteurs exogènes. (*B. Balassa, The Process of Industrial Development and Alternative Development Strategies, World Bank Staff Working Paper, No. 438, October 1980, Washington.*)

#### **• Stratégies de développement industriel à caractère endogène.**

C'est généralement l'utilisation des surplus engendrés dans le secteur primaire qui permet le développement d'une petite industrie locale qui, au fur et à mesure qu'elle se développe, tend à perdre la protection "naturelle" initiale (due aux coûts de transport) dont elle jouit. Cette perte ne justifie cependant pas la mise en place de barrières protectionnistes (tarifs, restrictions quantitatives) élevées: le stade primaire du processus de substitution d'importation implique la production locale de biens de consommation (vêtements, chaussures, meubles) ou de biens intermédiaires (textiles, cuir, bois) pour lesquels point n'est besoin de faire appel à une main-d'œuvre qualifiée, de recourir à une technologie avancée ou de produire sur une large échelle pour minimiser les coûts de production.

On ne peut encore, à ce stade, parler d'un véritable début de processus d'industrialisation. Ce n'est que lorsque l'augmentation de la production induite par cette première substitution d'importation tend à retomber au niveau de la croissance de la consommation que se fait sentir la nécessité de relancer la croissance économique par le biais de l'industrialisation. C'est à ce point que se pose la question du choix d'une stratégie d'industrialisation fondée sur des facteurs endogènes ou d'une stratégie fondée sur des facteurs exogènes.

La stratégie endogène de développement industriel correspond au deuxième stade du processus de substitution d'importation. Ce stade implique la production locale de biens intermédiaires (produits pétrochimiques, acier), de biens de consommation durables (automobiles, appareils ménagers) et de biens d'équipement. Contrairement aux biens produits lors de la première substitution d'importation, ces biens intermédiaires nécessitent une main-d'œuvre qualifiée, l'emploi d'un processus de production à

forte intensité de capital et un marché interne de dimension assez élevée pour permettre aux producteurs locaux de bénéficier de l'abaissement des coûts dûs aux économies d'échelle.

L'absence de facteurs favorables à la poursuite d'une stratégie endogène de développement industriel a conduit les pays désireux de poursuivre une telle stratégie "à tout prix" à mettre en place des barrières protectionnistes destinées à abriter leurs industries naissantes de la concurrence étrangère. La consolidation de ces barrières au cours du temps a eu des effets néfastes sur l'économie des pays ayant adopté cette stratégie endogène de développement. Ainsi en favorisant les industries de substitution d'importation, ces pays ont implicitement pratiqué des politiques discriminatoires à l'égard des industries exportatrices tarissant ainsi les sources de devises étrangères nécessaires à la poursuite d'un processus d'industrialisation fondé sur des techniques à intensité de capital croissante. (*Comme le fait également remarquer Balassa [p.17] les coûts de protection élevés ont également eu un effet néfaste sur le taux d'épargne à cause de l'incidence de ces coûts sur le revenu réel des agents économiques.*) Conscients des risques de stagnation économique qu'impliquait la poursuite d'une stratégie endogène de développement, certains pays (latino-américains, en particulier, tels l'Argentine, le Brésil et le Mexique) ont changé de stratégie et adopté une stratégie exogène de développement tandis que d'autres pays (pays asiatiques en particulier, tels la Corée du Sud, Singapour et Taïwan) adoptaient une telle stratégie immédiatement après le stade primaire de substitution des importations.

#### ● Stratégies de développement industriel à caractère exogène.

Alors que les stratégies fondées sur la substitution des importations impliquent la mise en place de mesures protectionnistes à caractère discriminatoire, les stratégies de développement axées sur la promotion des exportations mettent l'accent sur l'application des principes de marché (système d'incitation) au commerce extérieur et n'exercent — en principe — aucun effet discriminatoire vis-à-vis d'industries orientées vers le marché intérieur ou vis-à-vis d'industries exportatrices particulières. L'exemple le plus typique de ce type de stratégie est fourni par les trois pays asiatiques précités (Corée du Sud, Singapour et Taïwan) qui ont basé leur stratégie de développement sur les principes de l'économie marchande: libre choix laissé aux exportateurs d'utiliser des biens intermédiaires importés ou domestiques, exemption de droits de douane sur les inputs importés, exemption de taxes indirectes, tant sur les inputs que sur le produit final, absence de mesure fiscale discriminatoire appliquée à l'encontre des exportations de produits primaires . . .

Les pays latino-américains (Brésil, Mexique, Argentine), qui se sont lancés dans une stratégie de promotion des exportations, n'ont pas suivi la voie asiatique décrite ci-dessus: les exportateurs se sont vus dans l'obligation d'utiliser les inputs locaux (fabriqués à l'abri de barrières protectionnistes) et les subventions à l'exportation accordées à ces exportateurs à titre de compensation se sont, en général, avérées insuffisantes pour les dédommager des coûts plus élevés impliqués par une telle obligation. La discrimination exercée à l'égard des exportateurs en général, et des exportateurs de

produits primaires en particulier, n'est cependant pas aussi forte dans les pays latino-américains qui se sont lancés dans un processus d'industrialisation à caractère exogène, que dans ceux (Uruguay, Chili) qui ont continué à persister dans la voie du processus secondaire de substitution d'importation.

### **Les avantages d'une stratégie axée sur l'exportation**

Les effets bénéfiques dus à la mise en place d'une stratégie de développement axée sur l'exportation sont multiples: une telle stratégie favorise la production des biens dont les coûts d'opportunité en termes de devises étrangères sont les plus faibles, permet l'exploitation maximale des économies d'échelle (contribuant ainsi à la réduction des coûts unitaires) et stimule l'innovation technologique par le biais de l'exposition à la concurrence étrangère. De plus, cette stratégie permet de financer les besoins accrus d'importation de biens d'équipement auxquels le pays fait face au cours de son processus d'industrialisation. Finalement, alors que le stade secondaire du processus de substitution d'importation fait appel à une technologie qui tend à incorporer de plus en plus de capital, une stratégie d'industrialisation fondée sur les exportations peut, dans le cas où il existe une abondance relative de main d'œuvre, être concentrée dans les secteurs les plus susceptibles d'absorber cette main d'œuvre et contribuer ainsi à réduire le taux de chômage.

Ainsi, dans le cas de la Corée du Sud et du Brésil, les avantages énumérés ci-dessus tendent à confirmer la supériorité des stratégies industrielles de développement axées sur l'exportation sur celles fondées sur un processus de substitution d'importation. (*Pour une analyse détaillée de ces deux cas, voir l'article des auteurs [à paraître] "Croissance des NPI: une typologie sommaire" Etudes internationales, 1982.*) En particulier, la faculté d'adaptation des pays ouverts sur l'extérieur est, dans un monde où la technologie évolue rapidement et où des événements imprévisibles (chocs pétroliers de 1973-74 à 1979-80) peuvent à tout moment bouleverser l'environnement économique, beaucoup plus grande que celle des pays tournés vers l'intérieur et abrités de la concurrence internationale par toutes sortes de mesures à caractère protectionniste.

L'exemple de l'adaptation aux deux chocs pétroliers précités d'un pays comme la Corée du Sud et la façon dont ce pays a su, jusqu'à présent, résoudre les problèmes de transfert technologique, illustrent parfaitement ce phénomène.

---

*M. Alain Albert est professeur au département des sciences administratives à l'Université du Québec (Hull). M. Maxime A. Crener est professeur à la faculté d'administration et directeur adjoint de l'Institut de développement international et de coopération à l'Université d'Ottawa.*

# Le Canada au Salvador: ambiguïté ou incohérence?

par André Pratte

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, M. Mark MacGuigan, affirmait le 29 mars dernier que la forte participation aux élections qui avaient lieu la veille au Salvador semblait confirmer la sagesse de la décision canadienne d'appuyer la tenue de ce scrutin. Il est vrai que le niveau de participation aux élections du 28 mars a surpris tous les observateurs.

A notre avis, toutefois, cette forte participation ne prouve pas que ces élections auraient dû avoir lieu. Nous ne croyons pas que le scrutin se soit tenu dans un climat propice à une élection démocratique. Le refus de la gauche de participer aux élections et l'atmosphère de violence qui régnait dans le pays doivent susciter, chez les observateurs, des interrogations quant aux véritables motifs qui ont poussé les Salvadoriens à voter, et à voter comme ils l'ont fait.

Nous devons nous demander si ces élections n'ont pas fait que donner une apparence de légitimité à un gouvernement qui ne satisfera en rien les besoins des habitants de ce petit pays. Il est loin d'être certain que la tenue de ce scrutin ait contribué à solutionner la crise salvadorienne et, par conséquent, le "succès" des élections ne prouve pas, selon nous, la justesse de la position canadienne.

L'appui qu'Ottawa a apporté à la tenue, en mars, d'élections au Salvador est un des principaux éléments de la "politique salvadorienne" du gouvernement du Canada. Cette prise de position, comme la politique canadienne dans son ensemble, a été très sévèrement critiquée. On a accusé le premier ministre Trudeau et son ministre des Affaires extérieures de cautionner la politique américaine d'envoi d'armes au gouvernement salvadorien; on a déploré la passivité du gouvernement canadien; on a relevé des incohérences, des contradictions, des ambiguïtés dans la politique canadienne. Qu'en est-il au juste?

## La politique canadienne

La politique canadienne vis-à-vis de la crise salvadorienne peut se résumer ainsi:

- Traditionnellement, ce pays n'a pas de liens forts avec le Canada: nous n'y avons pas beaucoup d'intérêts et, par conséquent, nous sommes mal placés pour juger de ce qui s'y passe et pour prendre des initiatives;
- Le Canada déplore les violations des droits de l'homme et la violence qui déchirent le pays, violations et violence qui sont, selon le gouvernement canadien, le fait des rebelles comme des forces gouvernementales, de la gauche comme de la droite;
- Le Canada déplore l'envoi d'armes dans ce pays par quelque pays que ce soit. Il n'est pas d'accord avec la politique américaine sur ce point, mais aime mieux ne pas faire état de ses critiques publiquement. Il

- critique plus ouvertement l'envoi d'armes par des pays socialistes;
- Le président Duarte était un réformiste modéré qui est pris entre l'extrême-gauche et l'extrême-droite. Il méritait qu'on lui donne une chance de régler le conflit politique qui déchirait son pays;
  - Le Canada a appuyé la tenue d'élections en mars 1982. Conscient des difficultés de tenir un scrutin pendant que se poursuivait une guerre civile, le gouvernement canadien estimait néanmoins que des élections, c'était mieux que rien. Les élections ne seraient peut-être pas parfaites, mais ce n'était pas à nous de dire à un pays souverain comment tenir des élections;
  - Le Canada n'a pas envoyé d'observateurs à ces élections parce qu'il estimait que ceux-ci ne pourraient pas jouer pleinement et librement leur rôle.

### L'influence du Canada

Examinons les éléments les plus critiqués de cette politique.

Le gouvernement canadien explique son hésitation à s'impliquer activement dans la situation au Salvador et à prendre des initiatives, par l'absence de liens traditionnels entre notre pays et le Salvador. Selon le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, cette absence de liens traditionnels et d'intérêts canadiens au Salvador empêche le Canada de juger correctement de la situation:

*"... Nous connaissons beaucoup moins les problèmes du Salvador et pouvons beaucoup moins influencer leur solution que bien d'autres pays. Toute politique canadienne doit tenir compte de ces restrictions."* (Débat à la Chambre des Communes, 9 mars 1981. HANSARD, p. 8036.)

Il est certain que le Canada ne peut avoir autant d'influence dans la région que les Etats-Unis ou le Mexique. Néanmoins, et cela paraît contradictoire, le ministre avouait lui-même en mars dernier, lors de son passage à New York, que le Canada pourrait contribuer à une solution au conflit après les élections grâce à la "haute crédibilité" dont notre pays bénéficie dans la région. De plus, devant le sous-comité des Communes chargé d'étudier les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles, le colonel Adolfo Majano, ancien chef d'Etat du Salvador, déclarait le 1er avril dernier:

*"... Le gouvernement canadien peut jouer un rôle très important... Ma principale recommandation serait qu'il s'affirme en faveur d'un processus de négociations dans sa politique et également qu'il utilise l'influence dont il jouit à Washington. Je dis cela car je crois que le Canada est très respecté, tant par les Etats-Unis que par nos pays, à cause de sa tradition démocratique. Pour ces raisons, j'estime que le Canada est très bien placé pour avoir de l'influence au Salvador."* (Devant le sous-comité du comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale chargé d'étudier les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles. 1er avril 1982, p. 18:13.)

Nous nous demandons, par ailleurs, comment le gouvernement canadien peut dire être trop ignorant de la situation pour prendre une part active au règlement du problème salvadorien, mais prétendre en connaître assez pour appuyer la tenue d'élections contestées par de très nombreux observateurs salvadoriens et étrangers.

A ces contradictions, il faut en ajouter une autre: après avoir affirmé pendant des mois qu'il ne pouvait prendre des initiatives au Salvador, le gouvernement canadien a finalement décidé de poser un geste: M. MacGuigan a demandé aux forces révolutionnaires d'amorcer des négociations visant "à trouver une solution démocratique fondée sur des élections"; le gouvernement canadien offrait de tenir ces discussions en terre canadienne ou dans une ambassade de notre pays. Le FMLN/FDR a rejeté cette proposition. On peut croire que c'est la pression de l'opinion publique qui a poussé Ottawa à faire cette offre, contredisant ainsi sa politique de "passivité".

### Se démarquer des Etats-Unis

Il est faux de dire que le gouvernement canadien ne fait que copier la politique américaine au sujet du Salvador. Mais l'hésitation du Canada à dénoncer publiquement l'envoi d'armes américaines dans ce pays a contribué à répandre cette opinion. Cette hésitation s'inscrit dans la logique traditionnelle du ministère canadien des Affaires extérieures que estime qu'il est plus efficace d'éviter les esclandres et de faire connaître son mécontentement à l'égard d'un pays étranger par les canaux diplomatiques à huis-clos. Ainsi, prétend-on, on garde une influence plus grande sur le pays en question que si on le dénonce publiquement.

Cette logique, si elle est parfois sage, ne devrait pas toujours être suivie. Dans le cas qui nous préoccupe, le ton modéré des critiques de MM. MacGuigan et Trudeau à l'endroit de la pratique et des fondements de la politique américaine ont nui à une bonne compréhension de la politique canadienne au pays et ont, peut-être, contribué à ternir la réputation du Canada comme défenseur de la justice sociale et des droits de la personne.

Le Canada, officiellement, n'appuie pas l'envoi d'armes américaines au Salvador et n'accepte pas le point de vue du général Haig selon lequel la guerre civile au Salvador résulte principalement des actions des communistes, fomentées par Cuba, le Nicaragua et l'Union soviétique. Mais cela n'a été dit ni souvent, ni clairement. L'ambiguïté de la politique canadienne à cet égard est évidente dans la déclaration faite aux Communes par le ministre MacGuigan, le 9 mars 1981:

*"... Nous sommes disposés à contester la politique américaine d'aide militaire, mais non à nous élever contre elle; nous sommes disposés à nous prononcer sur cette politique, mais non à la dénoncer; nous sommes disposés à la critiquer, mais non à la condamner."* (Débat à la Chambre des Communes, 9 mars 1981. HANSARD, p. 8032.)

Le gouvernement canadien a placé sa confiance dans le président sortant, Napoleon Duarte, le voyant comme une réformiste modéré. Cette position se justifiait: le passé de M. Duarte était garant de ses bonnes intentions. Mais la capacité de M. Duarte de concrétiser ses intentions a souvent été mise en doute. Le Canada aurait peut-être été mieux avisé d'appuyer des politiques plutôt que des hommes! Une telle attitude aurait permis, semble-t-il, une politique plus souple.

L'un des points, à propos desquels cette souplesse aurait servi la politique canadienne, est la tenue d'élections visant la formation d'une assemblée constituante. Dès le début, la décision du gouvernement canadien d'appuyer la tenue de ce scrutin comportait un risque. Mais, à

l'époque, le gouvernement pouvait espérer que ce scrutin se déroulerait dans un calme relatif et que la gauche, en partie au moins, y participerait. A mesure que le 28 mars approchait cependant, il devenait évident que le scrutin se déroulerait en l'absence de tout représentant de la gauche et dans un climat de violence extrême, où le vote du citoyen risquait d'être fortement influencé par les menaces ouvertes ou voilées qui pesaient sur lui. A notre avis, le Canada aurait alors dû corriger son tir et, tout en appuyant la tenue éventuelle d'un scrutin, aurait dû exiger qu'une élection se tienne seulement si le climat s'y prêtait et, notamment, si la gauche pouvait y participer. Certes, c'étaient là des conditions extrêmement difficiles à remplir; mais toute élection tenue dans un autre contexte risquait d'être faussée et d'aggraver le conflit.

### Position ambiguë

La décision du gouvernement de ne pas envoyer d'observateurs à l'élection du 28 mars pourrait indiquer que les autorités canadiennes ont voulu, sans paraître reculer, rendre leur appui au processus électoral moins catégorique. Cette décision a rendu la position canadienne plus ambiguë, comme le soulignait un diplomate occidental qui déclarait que, comme d'habitude, le Canada ménageait la chèvre et le chou. M. MacGuigan a expliqué cette décision en disant que "les Salvadoriens ne veulent pas d'observateurs internationaux qui jugent ou orientent leur élection . . ." Le Canada aurait apparemment espéré un mécanisme d'observation plus formel, comme celui qui avait été mis en place pour les élections au Zimbabwe. Cela vaut la peine de noter que la Grande-Bretagne, qui avait organisé cette dernière élection, a envoyé des observateurs au Salvador . . . M. Trudeau déclarait le 24 février dernier:

*" . . . Nous devons, quand elles (les élections) auront lieu, déterminer si la légitimité du gouvernement s'en trouve accrue et si le processus constitutionnel en sort amélioré." (Débat à la Chambre des Communes, 24 février 1982. HANSARD, p. 15341.)*

Le jugement du Canada n'aurait-il pas été éclairé par l'envoi d'observateurs, même si ceux-ci n'avaient pas pu travailler dans des conditions "idéales"? L'explication officielle nous paraît donc faible. Il nous semble plus plausible que le Canada ait voulu, en n'envoyant pas d'observateurs, prendre ses distances avec des élections qui paraissaient ne pas pouvoir se tenir dans un climat propice et risquaient d'aboutir à des résultats déplora- bles. Le ministre MacGuigan le laissait lui-même entendre, peu avant l'annonce de la décision:

*"La situation au Salvador n'a rien pour nous réjouir, pas plus que les perspectives que les élections se déroulent comme nous le voudrions. A cause de cela, nous nous demandons si nous devons cautionner les élections prochaines comme nous le ferions en y participant." (Débat à la Chambre des Communes, 2 février 1982. HANSARD, p. 14555.)*

Tout cela n'a fait qu'ajouter à la confusion entourant la politique canadienne. En n'osant pas retirer son appui aux élections, le gouvernement les a "cautionnées" et a peut-être ainsi contribué à donner à des dirigeants d'extrême-droite la légitimité qui leur manquait avant 1979.

La politique canadienne à l'endroit du Salvador a donc été marquée par l'incohérence, les contradictions et l'ambiguïté. Cela vient notamment de la

crainte du gouvernement canadien de critiquer ouvertement la politique américaine. Cela résulte aussi du refus du gouvernement de changer clairement et honnêtement de politique lorsqu'il s'est avéré que celle qu'il suivait n'était plus la bonne. Cela vient de l'appui apporté à un homme, M. Duarte, et en conséquence à ses politiques, quelles qu'elles soient. Ainsi, on a vu le Canada prendre une timide initiative après avoir expliqué pendant des mois qu'il ne pouvait participer activement à la recherche d'une solution en raison de son ignorance des faits et de son manque d'influence; le gouvernement a appuyé la tenue des élections voulues par M. Duarte, puis refusé, pour des raisons obscures, d'y envoyer des observateurs; le Canada se dit enfin contre l'envoi d'armes au Salvador par les Etats-Unis, mais refuse de le dire trop fort.

### **Prendre position sur des politiques**

Quelle politique le Canada aurait-il dû adopter et devrait-il adopter aujourd'hui? A notre avis, le gouvernement canadien ne devrait pas se lier à des personnes, mais à des politiques. Les dirigeants salvadoriens, qui soient-ils, devraient recevoir l'appui du Canada tant qu'ils adoptent des politiques de réformes sociales et économiques, d'ouverture politique, de respect de la démocratie et des droits de la personne. Lorsque les dirigeants dévient de cette ligne, le Canada devrait enregistrer publiquement son désaccord, en privé d'abord puis, si la situation ne change pas, publiquement. Le Canada ne doit pas rester publiquement associé à des régimes peu soucieux de justice et anti-démocratiques.

Par ailleurs, nous ne sommes pas de ceux qui croient que le gouvernement canadien devrait appuyer inconditionnellement les forces de gauche. Elles aussi ont commis des excès. Rien ne prouve qu'elles aient un appui très large au sein de la population. Tous leurs objectifs ne correspondent peut-être pas aux idéaux canadiens. Ottawa devrait, de toutes ses forces, faire pression sur le FMLN/FDR, sur le gouvernement et sur la droite pour que la gauche puisse éventuellement participer à la vie politique du pays. C'est alors seulement qu'une élection véritablement démocratique pourra se tenir.

Le Canada devrait se servir de son influence dans la région, auprès des Etats-Unis et de l'Union soviétique, pour que cesse l'envoi d'armes au Salvador et pour que les grandes puissances et les puissances régionales poussent leurs alliés respectifs au Salvador vers une solution pacifique et juste. Il devrait, lorsque cela paraît nécessaire pour clarifier la position canadienne, dénoncer publiquement la politique américaine. Il devrait le faire, notamment, lorsque l'administration Reagan donne son appui au nouveau gouvernement de droite.

Que le gouvernement adopte cette orientation ou une autre, il est essentiel que sa position soit plus clairement définie. Nous admettons volontiers qu'il n'est pas facile d'établir une politique à l'égard d'une situation aussi complexe, mais cela ne dispense pas le Canada d'avoir une politique plus cohérente et plus claire.

---

*M. André Pratte est correspondant parlementaire à Ottawa pour le réseau Télémedia.*

# Miguel De La Madrid Hurtado: Le président du renouvellement moral

par Brigitte Morissette

Le nouveau président du Mexique, élu le 4 juillet dernier, M. Miguel De La Madrid Hurtado, n'entrera en fonction que le 1er décembre prochain. La rumeur veut cependant qu'il règne discrètement sur la politique économique mexicaine depuis la dévaluation du *peso*, le 18 février dernier. Le nouveau ministre des Finances, nommé quelques semaines après cette deuxième dévaluation en six ans et le plan d'austérité qui l'a suivie, s'inscrirait dans la ligne de M. De La Madrid.

Agé de 48 ans, administrateur diplômé de Harvard et premier président mexicain formé dans une université américaine, Miguel De La Madrid est néanmoins le disciple politique du président José Lopez Portillo; il a été son élève à l'Université nationale de Mexico, puis son ministre du Budget et de la Planification, un nouveau ministère créé par le président sortant. Aussi, dès sa désignation en septembre dernier comme candidat du Parti révolutionnaire institutionnel, au pouvoir depuis 1928, M. De La Madrid est-il apparu comme le candidat de la continuité.



*Miguel De La Madrid Hurtado*

## Se faire connaître

La coutume au Mexique veut cependant que la première tâche du nouveau président consiste à rompre le cordon ombilical avec le père, en l'occurrence son prédécesseur. Car c'est un secret de Polichinelle que le pouvoir d'un président mexicain est si vaste qu'il embrasse même le choix de son successeur. M. De La Madrid a déjà eu neuf mois pour faire connaître sa personne et ses idées dans les coins les plus reculés du pays et pour tenter d'atteindre le consensus après une nomination à la tête du P.R.I., qui n'a pas été sans provoquer quelques remous dans les cercles politiques les plus actifs: la droite lui reproche son manque d'expérience politique et un pratique réduite des rouages du vieux Parti révolutionnaire institutionnel; la gauche le soupçonne d'une trop grande sensibilité aux méthodes économiques et administratives américaines.

Cette intense campagne organisée par la puissante machine électorale du Parti révolutionnaire institutionnel, unique dans les rites politiques occidentaux, constitue avant tout une sorte de consultation populaire et de grand défilé devant la nation; le candidat du P.R.I. a rencontré des représentants de tous les groupes de pression: hommes d'affaires et universitaires, indigènes (six millions au Mexique), ouvriers, syndicats, associations, bref toutes les classes sociales, politiques et économiques composant la société mexicaine, si complexe et diverse.

Cette période d'apprentissage permet traditionnellement au futur président mexicain d'acquérir de l'aplomb, une vaste connaissance des problèmes régionaux, de se faire du muscle oratoire et, comme ce fut le cas avant les élections présidentielles du 4 juillet, de rectifier le tir de certains articles du plan de gouvernement pour les six prochaines années. Bref, un président élu avec une énorme marge d'abstention, dans un climat de fatalisme difficile à rompre au Mexique, réussit de la sorte à imposer son image à une population de plus de 70 millions d'habitants extrêmement dispersée sur un territoire qui équivaut au quart du Canada.

## Renouvellement de la bureaucratie

Un exemple de la tâche qui attend le nouveau président mexicain: en 1988, 24 millions de Mexicains auront entre 14 et 19 ans! Dans les circonstances, la politique de MMH, trois lettres qui vont faire la une de tous les journaux pendant les six prochaines années, pourra-t-elle demeurer longtemps une politique de continuité? M. Miguel De La Madrid a promis à tout le moins de soutenir la jeunesse qui réclame un nouveau style de gouvernement.

Dans un pays comme le Mexique, où le même parti domine la vie politique depuis plus de cinquante ans, on pourrait s'attendre à une passation des pouvoirs sans rupture ni grand déplacement de personnes. Il n'en va pas ainsi. Certains politicologues mexicains affirment que le changement de président, chaque six ans, entraîne des bouleversements dans la fonction publique et les entreprises et associations parapubliques pouvant toucher jusqu'à 100 000 personnes. Il ne faut pas s'étonner alors que chaque gouvernement veuille imprimer sa marque dans tous les domaines, ce qui peut aller jusqu'à l'abandon de gros travaux du gouvernement précédent; cette année cependant les interruptions d'importants travaux se sont déjà produites par

suite de la très grave crise économique que traverse le Mexique depuis le début de l'année.

### **Continuité de la politique extérieure**

Il y a néanmoins un domaine où l'on peut parler sans risque de continuité: la politique étrangère constitue un champ d'action où le Mexique a établi depuis fort longtemps quelques grands et généreux principes. Avec MMH, le Mexique va certainement maintenir l'amitié et la collaboration financière et pétrolière qu'il a pratiquée jusqu'ici à l'égard de Cuba et du Nicaragua. Appui également aux forces progressistes représentées par le F.D.R.-F.M.L.N. (Front démocratique révolutionnaire et Front Farabundo, parti de libération nationale représentant les insurgés non armés et armés au Salvador). Depuis le début des années 70, l'appui aux mouvements de libération est devenu une sorte de règle implicite de la politique étrangère du Mexique et fait partie de la stratégie de ce pays pour contenir, à sa frontière sud, les mouvements révolutionnaires politiques et sociaux centre-américains et, sur sa frontière nord, pour protéger une souveraineté trop souvent violée par le passé.

Dans le conflit des Iles Malouines, le président élu De La Madrid a renforcé l'appui du président en poste, Lopez Portillo, en faveur des "droits historiques de l'Argentine" tout en blâmant la manière forte utilisée par le gouvernement argentin pour reprendre *las islas Malvinas*. On voit mal, par ailleurs, que le nouveau président du Mexique puisse abandonner la ferveur mexicaine pour la solidarité latino-américaine, pour un nouvel ordre économique mondial et un véritable dialogue nord-sud. Ce dialogue est considéré comme rompu, de ce côté-ci du Rio Grande, où l'on a vu se tracer une ligne de démarcation très nette entre les pays riches du nord appuyant l'Angleterre et punissant l'Argentine de sanctions économiques et les pays pauvres du sud interprétant la réaction britannique à l'égard des Falkland Islands comme un sursaut de vieux colonialisme. Certes, on peut tout de même s'attendre à un changement de style, M. De La Madrid n'ayant manifesté jusqu'ici ni la fougue ni le goût du leadership international de son prédécesseur.

Le plus difficile pour De La Madrid sera peut-être de revenir à l'ancienne politique de solidarité sur la scène pétrolière. La révolution iranienne, puis la guerre Irak-Iran, ont propulsé le Mexique au quatrième rang des pays exportateurs de pétrole. Le Mexique ne fait pas partie de l'Organisation des pays producteurs de pétrole — le pétrole n'étant pas son unique produit d'exportation comme le stipule un règlement de l'O.P.E.P. — mais il a réussi à observer une sorte de solidarité de principes et de prix jusqu'à la crise qui ébranle depuis plus d'un an l'économie des pays pétroliers. M. De La Madrid voudra-t-il ramener le Mexique dans le camp de la solidarité tiers-mondiste ou bien sera-t-il plutôt tenté par réalisme politique et économique, et peut-être même à cause des affinités acquises à Harvard, de céder aux forces centrifuges nord-américaines?

### **Le "renouveau moral"**

Sur la scène intérieure, l'homme qui prendra en mains le destin du Mexique, le 1er décembre prochain, aura devant lui une tâche titanesque,

peut-être plus difficile encore que le défi assumé par Lopez Portillo en 1976. Comme aujourd'hui, le Mexique sortait alors d'une dévaluation du *peso* qui avait eu l'effet d'un véritable tremblement de terre. Mais le Mexique est un pays magique et son président, le Grand Magicien. Lopez Portillo n'avait pas tardé à relever le moral des troupes, en l'occurrence la confiance des financiers et industriels nationaux et étrangers, en brandissant un lapin magique dès la cérémonie qui avait marqué avec faste son installation au pouvoir: le pétrole.

On voit plus difficilement aujourd'hui quelles autres cartes le nouveau président pourrait tirer de sa manche. Pour créer sa nouvelle société juste et égalitaire, M. De La Madrid s'est présenté comme le candidat du *renouveau moral*. Au cours de sa campagne, le président élu du Mexique a promis, en effet, que la morale serait "la valeur fondamentale" des ses politiques, ce qui implique d'abord de "mettre un frein à la corruption de l'éléphantesque bureaucratie". La corruption, un thème que maniait déjà le plus respecté des présidents mexicains, Lázaro Cárdenas, auteur de la nationalisation du pétrole, en 1936, est redevenue en effet l'une des principales préoccupations du Mexique au moment de la dévaluation de février dernier, dévaluation précédée d'une fuite de capitaux dépassant 15 milliards de dollars.

Pour mener sa "lutte frontale contre l'inflation", deuxième tâche que s'est fixée le successeur de Lopez Portillo, De La Madrid a promis de mettre sur pied une politique réaliste; ce réalisme va se refléter dans le domaine des importations, un secteur dans lequel le Mexique a pratiqué des coupes sombres depuis quelques mois. M. De La Madrid rejette cependant ce qu'il appelle "un protectionnisme trompeur, facilitant la corruption d'une bureaucratie éléphantesque".

Avec une inflation, qui risque de se situer cette année entre 50 et 70 pour cent, et un taux de croissance zéro durant l'année fiscale 82-83, le nouveau président qui entrera en fonction à la fin de l'année n'a d'autre alternative que l'austérité.

### **Amorcer la décentralisation**

Enfin la troisième tâche, et non la plus simple, de M. Miguel De La Madrid va consister dans la décentralisation des institutions du pays. Dans le Mexique actuel, comme à l'époque de la colonie, la vie politique économique et culturelle est concentrée dans l'énorme capitale de 18 millions d'habitants. Déjà, en amorçant sa réforme administrative et fiscale, M. Lopez Portillo visait avant tout la décentralisation.

L'arrivée de Lopez Portillo au pouvoir et le boom pétrolier ont signifié un rapprochement historique entre les deux voisins de la plus grande puissance économique et politique mondiale. Il est difficilement imaginable que M. De La Madrid, avec une formation politique nationaliste et économiquement nord-américaine, veuille ramener nos deux pays à leur isolement passé à l'ombre de l'éléphant étatsunien.

Il y a des situations irréversibles, comme cette nouvelle coopération canado-mexicaine qui s'appuie depuis six ans, de part et d'autre, non seulement sur le quadruplement de nos échanges commerciaux mais avant tout sur une volonté politique.

M. Miguel De La Madrid Hurtado apparaît même assez proche d'une pensée plutôt répandue au Canada lorsqu'il formule le souhait que "le fédéralisme, dans les Etats-Unis du Mexique, devienne un outil de développement et de décentralisation".

---

*Mme Brigitte Morissette est journaliste à la pige et vit depuis plusieurs années au Mexique.*

*Réplique:*

## **La libération de la femme arabe est une réalité propre à l'Islam . . .**

par Adnan Moussally

Les mouvements féministes s'emploient à relever les injustices commises à l'endroit de la femme en vue de remédier à des situations intenable et qui ont trop duré. Peu importe à quel stade d'évolution se situent les sociétés visées, aucune ne remporte la palme de l'équité et, par conséquent, des efforts considérables sont nécessaires pour redresser les torts dans certains cas et mettre un frein à l'aliénation systématique de la femme dans d'autres.

Juliette Mince dans *La Femme dans le monde arabe* (Mazarine, 1980) relève une foule d'injustices commises à l'endroit de la femme dans des sociétés fortement traditionnalistes et son témoignage se veut un constat d'échec. Elle s'y apitoie, non sans raison d'ailleurs, sur le sort réservé aux filles, épouses et mères qui en constituent plus de la moitié de la population, mais qui subissent une discrimination généralisée de leur naissance à leur mort. La nouvelle née est mal accueillie, son éducation escamotée, son mariage forcé et son décès passe quasi inaperçu!

L'auteur en arrive à la conclusion que la femme arabe et musulmane est "assujettie à un statut de mineure et d'inférieure", car elle est rarement consultée sur les questions qui engagent sa vie, telles que l'éducation, le mariage et le divorce. Sa part de l'héritage est réduite de moitié et sa participation à la vie active se limite à des préoccupations domestiques qui dépassent rarement les limites du foyer.

Mais la femme occidentale n'est pas beaucoup plus avancée pour autant, nous confie Juliette Mince. Le seul progrès que celle-ci ait réalisé serait la reconnaissance de son statut de personne et la prise de conscience de son aliénation. En revanche, la femme orientale traîne à la remorque à cause des traditions qui l'immobilisent. Pourtant, dans maints pays arabes, le nombre de filles qui fréquentent les établissements scolaires, du primaire à l'université, croît selon une progression géométrique; le consentement de la jeune fille est indispensable dans le contrat de mariage; la femme a droit à un salaire égal; participe à la vie politique en tant qu'électrice, candidate, voire député ou ministre.

## Sur la voie de la libération

Des mouvements de libération de la femme s'organisent petit à petit au Proche-Orient et, de fil en aiguille, réussissent à bien articuler leurs revendications et leurs plans d'action. Leur raison d'être découle nécessairement d'une prise de conscience de l'aliénation de la femme et de la possibilité d'y apporter des changements. Si ces organismes n'ont pas jugé bon, dans certains cas, de suivre les ornières tracées par la femme occidentale, il n'en reste pas moins que leur objectif vise l'amélioration de la condition féminine dans leurs sociétés selon des priorités, une vitesse de croisière et une culture spécifiques à l'Islam.

Au fond, le postulat de base de Juliette Mincès se réduit à considérer la loi islamique comme une force statique qui, bien qu'elle ait marqué un certain progrès par rapport à l'époque pré-islamique, s'est par la suite figée dans ses dogmes pendant quatorze siècles. Selon elle, l'Islam ne peut donc d'aucune façon s'adapter aux conditions de la vie moderne et, partant, s'avère peu favorable, sinon hostile, à l'éclosion et à l'épanouissement de la femme arabe. Pour étayer ce cliché qu'elle nous sert, elle cite en exergue quelques versets du Coran, comme si une simple citation, hors contexte d'ailleurs, pouvait trancher un phénomène aussi complexe. Une vision plus globale lui aurait permis de se rendre compte que le Coran prône l'égalité des femmes et consacre leur dignité en tant qu'êtres humains à part entière.

Toujours est-il que l'Islam ne se réduit pas au Coran, puisque ce livre sacré n'est qu'une des quatre sources de la législation, les trois autres étant la biographie du prophète (*Hadith*), la réflexion (*Ijtihad*) et l'unanimité (*Ijma*). Cette multiplicité dans les mécanismes d'interprétation maintient l'équilibre entre les valeurs immuables du bien et du mal et l'évolution socio-historique tout en donnant à l'Islam un dynamisme qui expliquerait sa résurgence au moment où la faillite des valeurs occidentales se fait jour. Il s'ensuit que la religion islamique n'est pas, comme tend à le projeter Juliette Mincès, monolithique et la présence de quelque 70 sectes est là pour le prouver. En plus, la tradition islamique a intégré, au cours de l'histoire, toutes sortes de pratiques païennes ou animistes, telles que l'excision ou le port du voile, de sorte qu'on devrait nuancer un peu ses généralisations, sous peine de fausser la réalité lorsqu'on impute à l'Islam des usages qu'il n'a pas propagés.

20992

## Une autre vision

Les questions relatives à la religion islamique et au monde arabe se trouvent bien exposées dans les oeuvres de chercheurs hors pair tels Jacques Berque, Maxime Rodison et Louis Massignon. Tout orientaliste aura avantage à les consulter avant de s'aventurer dans des extrapolations cavalières au relent paternaliste. A défaut de quoi, il lira avec profit le récent ouvrage collectif édité par John L. Esposito et ayant pour titre *Islam and Development* (Syracuse University Press, 1980), où il trouvera une mise en garde fort pertinente contre la tentation de verser dans des généralités insipides ou des synthèses incompatibles avec une réalité socio-politique des plus hétérogènes. Rédigé par des spécialistes de diverses disciplines, ce livre montre que l'Islam est perçu par le "Oumma" (communauté) comme un

mode de vie globale et que sa résurrection suit des voies plus ou moins similaires en posant les mêmes questions d'identité, d'adaptation et de rejet de certaines valeurs importées.

L'unanimité se fait au sujet de la réalité dynamique de l'Islam qui lui permet d'évoluer pour s'adapter au milieu. En fait, les auteurs stigmatisent la conduite de ceux qui sous-estiment le vitalisme de cette religion dans le but de justifier le besoin de lui imposer un schème de modernisation similaire à celui de l'Occident. Dans ce livre, il y a des mises au point fort utiles qui font, par exemple, distinguer l'Islam de l'intégrisme, celui-ci n'y étant qu'une forme parmi tant d'autres; le "Wahabisme", le "Chiisme" le "Maraboutisme" et beaucoup d'autres dénominations en "isme" ont développé beaucoup de traits distinctifs dont il serait inapproprié de ne pas tenir compte. Mais ce qui est le plus important dans cet ouvrage de John Espósito, c'est qu'il livre une vision de la condition féminine qui, pour être délestée des préjugés en vogue, s'inscrit dans une perspective qui fait envie à la femme occidentale.

Forte d'une courte expérience vécue dans une région du monde arabe, Juliette Minces semble n'avoir cure des résultats obtenus à partir de ces recherches dont la rigueur scientifique est indéniable. Il lui suffit d'aborder le sujet d'une façon ponctuelle et par approximations. Tel ou tel gain réalisé par la femme arabe lui paraît de peu d'envergure, n'ayant touché, dit-elle, que les citadines, la classe bourgeoise ou l'élite. Encore faut-il que son lecteur soit au courant de la répartition de la population en question en ruraux et urbains et qu'il ait une notion bien arrêtée de la structure des classes sociales dans cette partie du monde. Son analyse reste dès lors au niveau des impressions, des conclusions hâtives à partir d'exemples isolés et de postulats, pour le moins, contestables.

### Des préjugés injustes

Quoi qu'il en soit, *La Femme dans le monde arabe* colporte des contradictions qu'il convient de relever. D'une part, son auteur s'inscrit en faux contre toute tentative de confronter l'Occident et l'Orient et, d'autre part, elle recourt toujours à des schèmes de référence on ne peut plus occidentaux. En outre, l'idée qu'elle se fait de la femme arabe n'est aucunement tempérée par la mise en garde qu'elle nous sert dans la présentation du livre et selon laquelle il serait erroné de "mettre sur le même pied la situation de toutes les femmes dans le monde pour tenir compte des facteurs historiques et des différences de nature". Et quelques pages plus loin, elle affirme que, "les revendications féministes des occidentales me paraissent représenter l'avancée la plus grande dans la voie de l'émancipation de la femme en tant que personne. Idéalement, les critères adoptés sont universels". Peut-on savoir sur quelle corde elle voudrait danser?

On s'explique mal qu'un auteur puisse apporter, à des problèmes différents, des solutions similaires, à moins de considérer que la différence se réduit à une question de décalage historique. La dimension culturelle est momentanément laissée pour compte. Ailleurs, c'est la structure des familles qui est mise à contribution pour rendre compte du retard accusé par la femme arabe. Le cas échéant, force est de constater l'ampleur du mouve-

ment vers le système de familles nucléaires (parents et enfants seulement) sans que l'auteur daigne faire état de signes d'amélioration. Autrement dit, elle introduit un facteur mesurable, mais elle s'abstient de l'utiliser. D'ailleurs, les changements dans les conditions sociales ont ôté à la tradition sa valeur d'élément de sécurité sociale qu'elle aurait pu avoir dans un passé assez lointain.

La schématisation et les oppositions qu'un structuralisme démodé a dévolu à Juliette Minces lui font envisager la vie sociale chez les Arabes selon l'axe extérieur/intérieur du foyer. Point d'ouverture du microcosme familial, apanage de la femme sur le macrocosme social où règne l'homme. Pourtant, sociologues et psychologues s'accordent à dire que le milieu familial influence la vie collective et vice-versa. C'est faire montre d'un mépris de l'intelligence du public que de lui asséner des carcans de vérités vides de tout contenu.

En bon démagogue, l'auteur persiste à faire flèche de tout bois, surtout lorsqu'elle aborde le thème de l'amour qu'elle qualifie d'interdit à la femme arabe parce qu'"on se méfie d'une femme amoureuse", que toute relation en dehors du mariage est un forfait à laver par le sang et que le comportement de la femme mariée est dicté par sa peur d'être répudiée à tout instant. Soutenir de telles assertions gratuites sur la base d'une entrevue, d'un cas d'espèce ou d'un fait divers, peut induire en erreur.

Mieux vaut interroger la femme arabe sur sa perception d'elle-même et l'on se rendra à l'évidence qu'elle est consciente des entraves qui retardent son évolution, mais ne manque pas d'optimisme quant au rôle actif qu'elle assume pour se frayer un chemin vers un avenir meilleur. Ses réalisations sont dignes d'admiration et d'encouragement et elle ne mérite pas le dénigrement défaitiste et paternaliste de Juliette Minces.

---

*M. Adnan Moussally est professeur de littérature au Collège militaire royal de Saint-Jean (Québec). Ce texte reflète les opinions personnelles de l'auteur.*



Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

# Pour mémoire

Canada

Supplément à Perspectives internationales printemps 1982

*Publications récentes du ministère (liste fournie par la direction des Programmes d'information au Canada).*

*Communiqués de Presse*

- No. 35 (16 mars 1982) Mission ministérielle pour promouvoir les relations Canado-japonaises.
- No. 36 (18 mars 1982) Mission au Canada du ministère japonais de l'Industrie et du Commerce international.
- No. 37 (18 mars 1982) Arrangement relatif à l'assurance des exportations aux pays tiers canado-japonais.
- No. 38 (18 mars 1982) Quatrième réunion de la Commission mixte scientifique France-Canada, 17-18 mars 1982.
- No. 39 Jour de l'Afghanistan.
- No. 40 (22 mars 1982) Une société de la Nouvelle Ecosse obtient un contrat de \$1.1 millions de l'armée américaine.
- No. 41 (22 mars 1982) Accord de services éducatifs signé entre le Canada et le Bahreïn.
- No. 42 (23 mars 1982) Participation du ministre des Relations extérieures l'hon. Pierre De Bané à un dîner-causerie à l'Institut canadien des affaires internationales, Moncton — 23 mars 82 sur le Canada et la Francophonie.
- No. 43 (23 mars 1982) Un contrat d'ingénierie en Thaïlande, une percée pour les entreprises canadiennes.
- No. 44 (23 mars 1982) Participation canadienne à une foire alimentaire japonaise.
- No. 45 (25 mars 1982) Situation en Cisjordanie et à Gaza.
- No. 46 (26 mars 1982) Fructueuse participation canadienne au Salon de musique de Francfort (Allemagne).
- No. 47 (26 mars 1982) Visite du Secrétaire général de l'ACCT.
- No. 48 (29 mars 1982) Visite officielle au Canada de M. Michel Jobert, ministre d'Etat, ministre du Commerce extérieur français, 30 mars-3 avril 1982.
- No. 49 (30 mars 1982) Attribution du Prix littéraire Belgique-Canada 1981 à l'écrivain belge Jacques-Gérard Linze.
- No. 50 (30 mars 1982) Application des recommandations du Rapport de la Commission royale d'enquête sur les conditions dans le service extérieur.
- No. 51 (30 mars 1982) Arrivée au Canada d'une mission d'exploration japonaise sur l'investissement, composée de cadres supérieurs.
- No. 52 (31 mars 1982) Leon Rooke remporte le Prix littéraire Canada-Australie 1981.
- No. 53 (1er avril 1982) Expulsion d'un représentant commercial de l'Ambassade de l'URSS.
- No. 54 (1er avril 1982) Exposition internationale sur l'Energie, Knoxville, Tennessee, 1er mai — 31 octobre 1982.

- No. 55 (2 avril 1982) Commission économique France-Canada.
- No. 56 (2 avril 1982) La promotion des pièces automobiles après-vente s'accroît en Amérique latine.
- No. 57 (13 avril 1982) Îles Malouines/Falkland.
- No. 58 (14 avril 1982) Ouganda: Programme du Commonwealth pour l'aide à la formation militaire.
- No. 59 (15 avril 1982) Trois entreprises canadiennes réaliseront la construction de centres de formation professionnelle en Algérie.
- No. 60 (19 avril 1982) 11e session de la Commission mixte Canada-Algérie, Alger, 19-21 avril 1982.
- No. 61 (21 avril 1982) Le Canada à l'Académie des Arts de Berlin, 5 décembre 1982 — 30 janvier 1983.
- No. 62 (21 avril 1982) Velan Inc. décroche un contrat en Hongrie.
- No. 63 (21 avril 1982) Sixième accord international sur l'étain.
- No. 64 (23 avril 1982) Première session de la Commission bilatérale canado-camerounaise, Yaoundé, 28-30 avril 1982.
- No. 65 (26 avril 1982) Matériel canadien pour la construction de routes nationales en Indonésie.
- No. 66 (26 avril 1982) Deuxième session de la Commission mixte Canada-Algérie, Alger, 19-21 avril 1982.
- No. 67 (28 avril 1982) Publication de correspondance avec les États-Unis concernant le Gazoduc du Nord.
- No. 68 (28 avril 1982) Visite officielle du ministre français des Relations extérieures, M. Claude Cheysson.
- No. 69 (3 mai 1982) Première réunion de la Commission mixte Canada-Cameroun, Yaoundé, 28-30 avril 1982.
- No. 70 (3 mai 1982) Réunion ministérielle de l'OCDE, Paris, 10-11 mai 1982.
- No. 71 (3 mai 1982) Échange de notes entre le Canada et l'Italie sur la formation de pilotes italiens au Canada.
- No. 72 (3 mai 1982) Les capacités off-shore du Canada à l'exposition de Houston, 3-6 mai 1982.
- No. 73 (5 mai 1982) En 1981, 145 sociétés canadiennes ont pénétré les marchés sud-est asiatiques.
- No. 74 (5 mai 1982) Héroux Inc. obtient un contrat de \$3 500 000 de l'aviation américaine.
- No. 75 (7 mai 1982) Conclusion d'un Accord de lutte contre les incendies de forêt avec les États-Unis.
- No. 76 (10 mai 1982) Entretiens commerciaux au niveau ministériel.

- No. 77 (11 mai 1982) Alex Couture Inc. obtient un contrat de suif de l'Algérie.
- No. 78 (12 mai 1982) Nomination diplomatique. M. David M. Miller est nommé haut-commissaire au Kenya et sera également accrédité auprès de l'Ouganda, et à titre de représentant permanent pour le Canada, auprès du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
- No. 79 (14 mai 1982) Réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord, Luxembourg, les 17 et 18 mai 1982.
- No. 80 (14 mai 1982) Visite en Belgique du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures les 18 et 19 mai 1982.
- No. 81 (17 mai 1982) Le Canada et l'Egypte signent un Accord de coopération nucléaire.
- No. 82 (17 mai 1982) Une entreprise de Montréal vend 910 ambulances à l'Iraq.
- No. 83 (17 mai 1982) Communiqué sur la Namibie publié par les ministres des Affaires étrangères du Canada, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, Luxembourg, le 17 mai 1982.
- No. 84 (18 mai 1982) Délégation canadienne à la béatification du Frère André et de Mère Marie-Rose, le 23 mai à Rome.
- No. 85 (26 mai 1982) Système de gestion du trafic maritime pour le Port de Hong Kong.
- No. 86 (28 mai 1982) Visite au Canada du ministre des Affaires étrangères de la République populaire hongroise, 1er — 4 juin 1982.
- No. 87 (31 mai 1982) Conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce, Ottawa, le 21 juin 1982.
- No. 88 (1er juin 1982) Industriels allemands en tournée au Canada.
- No. 89 (2 juin 1982) Nomination diplomatique. Monsieur Roger B. Blake est nommé consul général à Perth, en Australie.
- No. 90 (3 juin 1982) La Délégation canadienne à la Deuxième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement.
- No. 91 (4 juin 1982) Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures assistera à la réunion de l'ANASE, Singapour, 17-18 juin 1982.
- No. 92 (4 juin 1982) Visite en Thaïlande du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures 19-21 juin 1982.
- No. 93 (4 juin 1982) Visite au Canada de Son Excellence Monsieur Edouard Nzambimana, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République du Burundi 30 mai — 2 juin 1982.
- No. 94 (4 juin 1982) Signature d'un accord d'assurance-investissement entre le Canada et Malte.
- No. 95 (8 juin 1982) Délégation de législateurs fédéraux et Manitobains à Washington au sujet de projet Garrison 9-10 juin 1982.

été 1982

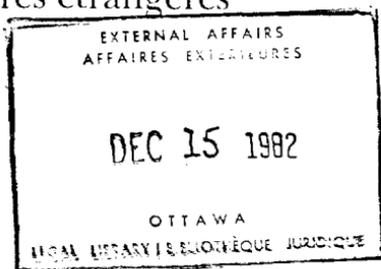
au Canada

3.75\$

autres pays 4.25\$

# Perspectives internationales

Revue d'opinion sur les affaires étrangères



Le Canada en Asie du Sud-Est

Québec-Washington, via Ottawa

Le Canada maritime

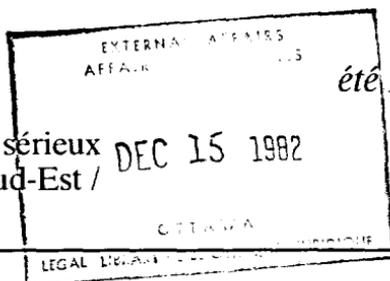
Trudeau et les Sommets

Après le conflit des Falklands

# Perspectives internationales

## Table des matières

Le Canada doit convaincre du sérieux de ses intentions en Asie du Sud-Est / <i>Gérard Hervouet</i>	3
Le Québec aux États-Unis / <i>Louis Balthazar</i>	11
Droit de la mer: rien n'est joué / <i>Donald Munro</i>	17
Les frustrations de Trudeau, le "petit prophète" / <i>Michel Vastel</i>	23
Quelques leçons à tirer du conflit des Falklands / <i>Rycharð Brulé</i>	29



Au centre: section supplémentaire

Pour mémoire: bibliographie et renseignements sur les relations extérieures du Canada, fournis par le ministère des Affaires extérieures.

---

## Au Sommaire . . .

*Le chef du gouvernement a dû annuler, à la dernière minute, un long voyage en Asie du Sud-Est. On craignait, semble-t-il, que l'opinion publique ne réagisse mal à ce qu'on aurait pu considérer comme un gaspillage des fonds publics. Pourtant, comme l'explique Gérard Hervouet, M. Trudeau allait prospecter, au nom des industriels canadiens, un marché de 240 millions d'habitants.*

*Louis Balthazar revient aux lecteurs de Perspectives internationales et s'interroge sur les objectifs de la diplomatie québécoise aux États-Unis qui aurait bien tort de se passer "des moyens énormes dont dispose Ottawa".*

*Enfin, puisqu'on parle des voyages de Pierre Trudeau à l'étranger, il fallait bien s'interroger sur les frustrations qu'il a exprimées à la fin de sa tournée européenne de juin. Au cas où il se serait agi, pour le premier ministre, de son testament politique . . .*

---

*Perspectives internationales* est publiée au Canada quatre fois l'an par International Perspectives, (95312 Canada Inc.), 302-150 rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1P 5A4.  
Téléphone: (613) 238-2628

Editeur:

Alex Inglis

Directeur de la rédaction:

Michel Vastel

Secrétaire à la rédaction:

David Mac Neill

Production et mise en page:

Eddie Wawrychuk

Anita Bergmann

Adresse postale:

B.P. 949,

Succursale B

Ottawa, Canada

K1P 5P9

*Perspectives internationales* est une revue d'opinion sur les affaires étrangères. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs et non pas, à moins qu'il en soit fait mention explicitement, les organismes dont ces auteurs peuvent faire partie.

ISSN 0381-4890

© 1982

# Le Canada en Asie du Sud-Est: convaincre du sérieux de nos intentions

par Gérard Hervouet

L'ASEAN figure au nombre de ces associations dont les sigles, encore mal admis, exigent que l'on en rappelle chaque fois l'énoncé. Créée en 1967, afin de promouvoir une coopération économique entre les cinq États membres soit: l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, l'Association (Association of Southeast Asian Nations) n'a commencé à s'affirmer, politiquement et économiquement, qu'après la fin de l'intervention américaine en Indochine. Stimulés par la modification du rapport de forces intervenue dans la péninsule indochinoise, les cinq gouvernements n'ont eu de cesse, depuis 1975, de renforcer leurs positions communes pour faire échec à la menace vietnamienne appréhendée. Déjà cependant en 1971, ils s'étaient faits les promoteurs pour l'Asie du Sud-Est de l'idée d'une zone de paix, de liberté et de neutralité. Ce principe s'inscrit désormais en toile de fond dans les orientations de l'Association.

Il n'est plus à démontrer que l'environnement conflictuel fut déterminant dans l'établissement d'une cohésion pour le moins inédite entre ces cinq pays. Ce furent encore d'autres facteurs extérieurs à l'Association qui permirent aux cinq gouvernements de se retrouver dans des situations où il convenait d'adopter des positions communes. Ainsi, par exemple, les "dialogues" entrepris avec les États-Unis, la C.E.E., le Japon, l'Australie, ou encore le Canada, forcèrent les membres de l'ASEAN à trouver entre eux des compromis dans les différends souvent profonds et anciens qui les opposaient.

La rencontre entre le Canada et l'ASEAN fut longue à intervenir. Les raisons en sont certainement imputables à la fois au Canada et à l'Association elle-même qui, comme on le soulignait plus tôt, ne parvint à se donner une certaine crédibilité qu'après 1975. En 1970, la brochure relative au Pacifique du livre blanc sur la politique étrangère canadienne ne faisait même pas mention de l'Association. En revanche, l'Asie du Sud-Est n'était pas omise et l'Indonésie, membre important de l'ASEAN, était bien identifiée comme la cible vers laquelle devaient se tourner les efforts canadiens dans cette région. Pour la première fois en 1974, dans un article du *Far Eastern Economic Review* publié à Hong-Kong, le premier ministre, M. Trudeau, exprima son soutien à l'ASEAN, mais, de nouveau, la référence constante à l'Indonésie reflétait encore l'orientation donnée en 1970. En

---

*Gérard Hervouet est professeur au département de Sciences politiques de l'université Laval et directeur-adjoint de la revue Études internationales.*

fait, à cette époque, le gouvernement d'Ottawa considérait avec une certaine réticence toute restructuration stratégique dans la région; l'année précédente le Canada s'était d'ailleurs retiré de la Commission internationale de contrôle et de surveillance du Vietnam.

Le 15 juin 1974, lorsque la délégation du Canada auprès de la C.I.S.C. au Laos se retira, ce fut un page lourde de 20 années de participation canadienne en Indochine qui fut tournée. Aux termes d'une expérience frustrante et amère, le gouvernement fédéral souhaitait désormais investir davantage dans des domaines plus aptes à favoriser les intérêts canadiens dans la région.

### Les premiers pas

Ce n'est que le 24 mars 1974 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'époque M. Allan MacEachen, écrivit au premier ministre de la Malaisie, M. Tun Abdul Razak, alors président du comité permanent de l'ASEAN, pour lui signifier l'intention du Canada d'établir avec l'ASEAN un programme d'assistance au développement. Au mois d'avril, l'ASEAN fit savoir que les Philippines constitueraient le lieu de coordination du futur dialogue avec le Canada. Plus tard dans l'année et en 1976, de nombreuses rencontres eurent pour objectif d'identifier les domaines dans lesquels la coopération Canada-ASEAN pourrait être la plus rentable. C'est à la suite des initiatives de l'ASEAN qu'un dialogue formel fut entrepris et que l'on convint de la première réunion officielle à Manille, au mois de février 1977.

Lors de cette rencontre, l'ASEAN et le Canada s'accordèrent sur les principes suivants:

1. La coopération via l'ASEAN ne doit pas se faire aux dépens de l'aide bilatérale accordée à chacun de ses membres.
2. Les projets de coopération doivent profiter à tous les membres de l'ASEAN.
3. Les projets de coopération doivent revêtir un caractère régional.
4. La coopération doit ajouter au potentiel de l'ASEAN et non le supplanter.

Les communications régionales par satellites et les transports aériens régionaux furent identifiés comme les deux secteurs principaux susceptibles de bénéficier d'une aide canadienne. Les pays de l'ASEAN mentionnèrent également d'autres domaines comme la foresterie, l'océanographie et l'exploitation des minerais. On évoqua également, lors de cette réunion et de celle qui suivit à Ottawa le 31 octobre 1977, les possibilités d'expansion de la coopération commerciale et industrielle. Les discussions portèrent sur le système généralisé des préférences, dont certains pays de l'ASEAN bénéficient dans leur commerce avec le Canada, sur les moyens d'accroître les investissements du Canada dans la région et surtout sur la question de l'accès au marché canadien des produits exportés par les cinq pays.

Les deux sessions de ce dialogue Canada-ASEAN se caractérisèrent davantage par des échanges de vues que par des négociations et il apparut assez rapidement qu'il existait des difficultés à définir des projets d'assistance qui puissent à la fois être agréés par les cinq pays et le Canada. Chacun d'entre eux exprimait des besoins spécifiques face auxquels le Canada se

dérobaient en faisant valoir des capacités limitées. Sur le plan commercial, on ne peut douter que la question des textiles fut également au centre des revendications des pays de l'ASEAN et que le Canada opposa, comme à l'accoutumée, une fin de non-recevoir à la levée des mesures de contingentement ou aux dispositions tarifaires.

A la suite de ces deux rencontres, les rapports Canada-ASEAN, malgré les énoncés de bonnes intentions, ont marqué le pas. Une fois encore, les échos de la reprise des conflits (conflit sino-vietnamien et occupation du Cambodge et du Laos par les troupes vietnamiennes) dans la péninsule indochinoise allaient se répercuter sur les orientations des pays de l'ASEAN et, par contre-coup, dans les rapports de celle-ci avec ses interlocuteurs occidentaux.

A partir de 1979, en effet, l'ASEAN invita ses partenaires aux réunions annuelles des ministres des Affaires étrangères des cinq pays membres. Depuis cette époque, le participation régulière du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. MacGuigan, à ces rencontres annuelles, la mobilisation spectaculaire de la population canadienne à propos des réfugiés indochinois, mais surtout la redécouverte de l'Asie du Sud-Est comme oasis de prospérité dans une économie mondiale chancelante figurent au nombre des facteurs principaux qui ont replacé l'ASEAN à un niveau plus élevé dans l'agenda de la politique étrangère du Canada.

### **Renforcer la présence canadienne**

L'intérêt renouvelé pour l'ASEAN traduit sans nul doute le déplacement vers l'ouest de l'économie canadienne. Les efforts déployés actuellement par le gouvernement d'Ottawa, vers la région du Pacifique dans son ensemble, sont davantage inspirés par les milieux d'affaires de l'Alberta et de la Colombie-Britannique que par ceux de Toronto ou de Montréal.

Placé, comme à l'accoutumée, dans le sillage des États-Unis, le Canada a opéré graduellement une redéfinition de ses priorités lorsque l'on s'est aperçu que l'économie américaine se tournait davantage vers le Pacifique que vers l'Europe.

Cela ne signifie pas que rien ne fut fait avant que n'intervienne cette prise de conscience. Depuis le début de la décennie 1970, le gouvernement fédéral a mis en place des structures et des réseaux de relations bilatérales avec chacun des pays de la région. En fait, le niveau initial des échanges entre le Canada et les pays de l'ASEAN était extrêmement bas; dans le domaine commercial, par exemple, le total des importations et exportations avec les cinq États dépassait à peine 100 millions de dollars en 1968. En 1982, malgré des progrès évidents, la présence canadienne demeure toujours assez discrète et le Canada ne figure même pas encore parmi les dix premiers partenaires commerciaux de l'ASEAN.

Déjà en 1979, M. K.H.J. Clarke, président du Conseil économique pour le bassin du Pacifique, notait que la part du Canada dans le commerce avec l'ASEAN était très insatisfaisante. Face à cette région possédant des richesses naturelles considérables, bénéficiant d'une croissance économique inégalée dans le monde et représentant un marché de près de

240 millions d'habitants, le Canada n'était même pas en mesure, remarquait-il encore, de suivre de façon correspondante la progression des exportations américaines vers l'Association qui avaient augmenté de 200% en 1978.

Depuis quatre ans, cependant, le commerce total du Canada avec l'Association a été marqué par une croissance assez spectaculaire. Depuis 1980, les échanges totaux dépassent, comme l'atteste le tableau ci-dessous, le milliard de dollars.

	1980			1981		
	EXP.	IMP.	BAL.	EXP.	IMP.	BAL.
Indonésie	212,9	28,9	+ 184	94,0	36,9	+ 57,1
Malaisie	93,0	83,3	+ 9,7	125,7	100,0	+ 25,7
Philippines	107,8	101,4	+ 6,4	83,0	108,6	- 25,6
Singapour	198,1	149,5	+ 48,6	145,6	174,6	- 29
Thaïlande	141,6	24,6	+ 117	116,0	33,0	+ 83
Total	753,4	387,7	+ 365,7	564,3	453,1	+ 111,2

Parmi tous les autres partenaires commerciaux du Canada, on peut affirmer en fait que la croissance des exportations vers l'ASEAN a été, pendant la décennie 70, la plus importante. De 1970 à 1975, le taux de croissance fut de 8% et de 19% de 1975 à 1980. Pour les mêmes périodes, les chiffres correspondants pour les exportations avec le reste du monde furent respectivement de 2% et de 6%. Il est également intéressant de noter que la balance commerciale totale de ces échanges a toujours été favorable au Canada.

Encore peu importants, les investissements canadiens dans cette région s'élèvent à un peu plus d'un milliard de dollars, mais l'implantation de l'INCO à Sulawesi, en Indonésie, représente certainement plus de 80% de ce montant. Parmi les autres grandes firmes multinationales canadiennes bien établies dans les pays de l'Association, on note également: l'Alcan. Bata, Bow Valley, Brascan, Cominco, Dennison Mines, Husky Oil, Falconbridge, McMillan-Bloedel, Northern Telecom, Placer, Sherritt-Gordon, Sunlife et la chaîne de journaux Thomson. En outre, les cinq grandes banques canadiennes — la Banque Royale, la Banque de Montréal, la Canadian Imperial Bank of Commerce, la Banque de la Nouvelle-Écosse et la Toronto Dominion Bank — sont toutes présentes dans les cinq pays de l'Association.

Moins connue est certainement la présence de nombreuses firmes canadiennes d'experts-conseils. Certaines d'entre elles ont un rôle discret — Lavallin, Monenco, T.M. Thomson par exemple — mais réalisent des performances supérieures aux grandes firmes, surtout dans le secteur des

mines, de l'énergie, de la foresterie et de plus en plus dans l'informatique, où seulement à Singapour plus de 14 firmes d'experts-conseils ont établi des bureaux. De 1967 à 1980, les firmes canadiennes d'experts-conseils ont obtenu 8.3% des contrats financés par la Banque asiatique de développement (A.D.B.), soit la quatrième place derrière les États-Unis (22.2%), le Japon (12.2%) et la Grande-Bretagne (10.3%).

Ces manifestations de la présence canadienne, sans être négligeables, accusent toutefois un retard assez considérable par rapport à l'implantation des intérêts japonais, américains, européens et australiens dans la région. Depuis au moins deux ans, on a pris cependant conscience, qu'à moins de définir une véritable stratégie économique orientée vers le Pacifique, les actions canadiennes demeureraient non-coordonnées et sporadiques.

### **Une approche régionalisée**

La politique canadienne actuelle envers les pays de l'ASEAN cherche à concilier à la fois le développement des rapports bilatéraux existants avec une véritable politique régionale prenant comme partenaire l'Association, personnalité juridique distincte et indispensable à la mise en place d'une stratégie définie dans cette sous-région. Cette politique s'articule sur une redéfinition de l'importance du Pacifique tout en traduisant le souci, comme l'exprimait M. MacGuigan: "de définir des approches, qui en plus de satisfaire aux objectifs canadiens, respectent la diversité et l'unicité de nos voisins du Pacifique, s'harmonisent davantage avec leurs objectifs et leurs aspirations et contribuent à une conscientisation communautaire dans la région."

En 1981, le dialogue Canada-ASEAN a trouvé son second souffle et deux projets dans le secteur des pêches et de l'exploitation forestière ont été élaborés. Le premier de ces projets est la création d'un centre d'ensemencement forestier en Thaïlande pour former des techniciens en foresterie et alimenter les stocks de semences d'essences tropicales. L'ASEAN et le Canada financeront à part égale la mise en place de ce centre. L'Agence canadienne de développement international fournira 1.5 million de dollars pour couvrir les frais d'échanges entre experts canadiens et asiatiques. Par ailleurs, un autre projet a été conclu: il vise à fournir une assistance technique pour permettre à chacun des pays de l'ASEAN de se doter de compétence en techniques de conservation des produits de la pêche.

Plus important, cependant, est l'accord de coopération économique conclu entre le Canada et les cinq membres de l'Association, le 25 septembre 1981. Aux termes de cet accord, les rapports futurs devront se concentrer sur trois secteurs: la coopération industrielle, la coopération commerciale et la coopération au développement. Les parties contractantes ont également convenu de créer une commission consultative conjointe pour promouvoir et examiner les diverses activités de coopération envisagées. Il est évident que cet accord demeurera vide de tout contenu si le gouvernement fédéral ne parvient pas à convaincre le secteur privé de mettre en pratique chacune des clauses qu'il renferme.

Visites ministérielles, accords, expositions et publicité dans les journaux locaux se multiplient et rien actuellement n'est négligé pour attirer les

investisseurs canadiens vers l'ASEAN. Les cibles maintenant visées par le gouvernement fédéral sont les petites et moyennes entreprises possédant une expertise dans des techniques de pointe. Avec son programme industriel établi depuis 1978, l'ACDI constitue l'institution privilégiée pour inciter les entreprises canadiennes à s'intéresser à l'Asie du Sud-Est. L'ASEAN a jusqu'à maintenant bénéficié, plus que toute autre région du monde, du programme de coopération industrielle.

L'ACDI, a par ailleurs financé récemment la tenue à Singapour d'une exposition — CANEX '82 — dont l'objectif visait la recherche d'entreprises en coparticipation. Canex '82 se situait dans le prolongement d'une autre exposition tenue en 1981 sur les échanges technologiques Canada-ASEAN. De concert avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), l'ACDI finance aussi Techonet-Asia, qui est une corporation internationale dont l'objectif est de venir en aide à la petite entreprise en Asie du Sud-Est. Par l'intermédiaire de Techonet-Asia, le but recherché est la constitution d'entreprises locales en coparticipation avec des compagnies canadiennes.

Enfin, pour que le secteur privé prenne désormais la relève des initiatives gouvernementales, l'ACDI a fait publier dernièrement, par l'entremise de la firme Magee Robertson Inc. de Colombie-Britannique un ensemble de cinq volumes — un par pays — intitulé *Canada-Asean. Industrial Corporation Opportunities*. Ces documents extrêmement bien conçus constituent désormais la référence obligée pour les entreprises canadiennes.

Il est encore trop tôt pour connaître l'impact de tous ces efforts. La réussite de cette nouvelle offensive canadienne vers l'Asie du Sud-Est dépendra des milieux d'affaires canadiens et de leur aptitude à surmonter des obstacles réels, mais aussi les craintes à entreprendre des échanges économiques avec une région encore marquée par les préjugés de l'exotisme. Jusqu'à maintenant, on n'est pas parvenu, par exemple, à constituer un conseil d'hommes d'affaires Canada-ASEAN, structure qui permettrait au niveau privé de donner plus de substance aux accords gouvernementaux. Un comité de ce type vient cependant d'être établi pour Singapour.

### **Une détermination politique à confirmer**

Une autre des principales difficultés que rencontre l'offensive commerciale et canadienne est de parvenir à convaincre ses partenaires du Sud-Est asiatique à "penser Canada" lorsqu'il s'agit d'importer de la technologie avancée d'Amérique du Nord. Les petits pays de l'ASEAN aiment traiter avec les États puissants; ils apprécient ceux d'entre eux qui les appuient politiquement et sont très sensibles aux contacts personnels, aux rapports de longue date et aux amitiés personnelles entre dirigeants politiques. A ce propos, le premier ministre Trudeau, par le prestige international dont il jouit et son expérience de l'Asie, devrait être en mesure, lors de sa tournée prochaine dans les pays de l'ASEAN, (reportée au début de 1983), de renforcer les positions canadiennes actuelles.

D'une façon générale, si l'image du Canada est bonne, elle l'est beaucoup plus par le cliché des grands espaces non-encombrés que par une

connaissance véritable de la société canadienne. Dans ce domaine, l'action gouvernementale est très faible. La politique culturelle canadienne dans les pays de l'ASEAN est pratiquement inexistante et le risque est grand, si on n'y remédie pas, d'apparaître selon la formule du ministre M. MacGuigan comme des: "opportunistes internationaux ne recherchant que des avantages à court terme". Là encore, il s'agit de priorités et il est évident, pour reprendre encore les propos mêmes du ministre des Affaires extérieures: ". . . que nous ne ferons pas progresser la vaste gamme de nos objectifs économiques tant que ceux qui prennent des décisions dans la région ne prendront pas conscience du Canada comme d'un pays complexe, multiculturel et industrialisé."

Il ne fait pas de doute que les palliatifs à cette situation sont à l'étude. La création prochaine d'une Fondation canadienne pour l'Asie et le Pacifique devrait, estime-t-on, pouvoir remédier aux lacunes actuelles. Encore conviendra-t-il que cette fondation n'ait pas une vocation mercantile trop appuyée et qu'elle ne dissolve pas sa raison d'être dans un éparpillement aussi étendu que le vocable "Pacifique" qui va la coiffer.

Dans le domaine proprement politique, le Canada a mieux réussi jusqu'à maintenant à convaincre ses interlocuteurs de ses intérêts pour des formules de paix et de sécurité identiques à celles proposées par les pays de l'ASEAN. A propos de la situation du Kampuchéa, qui est toujours perçue en Asie du Sud-Est comme la menace principale, le gouvernement canadien a, à maintes reprises, appuyé les initiatives de l'ASEAN. Lors de la Conférence des Nations Unies sur ce problème, en juillet 1981, le Canada a d'ailleurs coparrainé la résolution mise de l'avant par les cinq pays.

Encore une fois, le succès de l'entreprise actuelle en Asie du Sud-Est dépendra du déplacement véritable des priorités dans l'orientation de la politique étrangère du Canada; elle dépendra à l'évidence du sérieux avec lequel on entend poursuivre cette redécouverte du Pacifique et de l'articulation des diverses politiques dans la région. Il faut souhaiter que l'impulsion actuelle ne soit pas conjoncturelle ou qu'elle ne repose pas seulement sur la détermination d'un petit groupe de fonctionnaires passionnés par l'Asie et qu'elle ne traduise pas un engouement passager, comme ce fut le cas pour la politique envers la Chine au début de la décennie. Le premier ministre devra, s'il effectue enfin sa tournée dans les capitales des États de l'ASEAN, convaincre ses interlocuteurs du sérieux des intentions canadiennes. □

---

Si vous désirez vous abonner à *Perspectives internationales*,  
prière de remplir la formule ci-dessous. S'il s'agit d'un  
cadeau, nous vous saurions gré de l'indiquer au bas de la  
formule. Veuillez expédier votre commande à: *Perspectives  
internationales*, B.P. 949, Succursale «B», Ottawa  
(Ontario) Canada K1P 5P9

---

Tarif des abonnements:

**Canada**

Trois ans (12 exemplaires)—38\$

Deux ans (8 exemplaires) — 27\$

Un an (4 exemplaires) —15\$

Le numéro—3.75\$

**Autres pays**

Trois ans (12 exemplaires)—47\$

Deux ans (8 exemplaires) —33\$

Un an (4 exemplaires) —18\$

Le numéro—4.25\$

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

( ) paiement ci-joint  
( ) facturez plus tard

Portez à ma carte de crédit

( ) Visa

( ) Mastercharge

n° de Carte de crédit \_\_\_\_\_

Date d'expiration \_\_\_\_\_

Signature du détenteur de la carte \_\_\_\_\_

---

# L'intérêt du Québec: compléter la diplomatie canadienne sans pour cela lui déclarer la guerre

par Louis Balthazar

Officiellement, il n'existe pas de relations diplomatiques entre le Québec et les États-Unis. Washington ne reconnaît pas d'autre interlocuteur que le gouvernement du Canada qui, de son côté, prétend bien représenter toutes les provinces canadiennes, y inclus le Québec. Au département d'État, tout comme au ministère des Affaires extérieures à Ottawa, le Québec n'est rien d'autre qu'une région du Canada.

## Relations politiques

Pourtant, dans les faits, il existe bel et bien des relations politiques entre le Québec et les États-Unis. C'est que l'univers politique américain déborde largement le cadre du gouvernement de Washington, de même que la politique au Canada se joue à bien d'autres niveaux qu'à celui de la capitale fédérale. La politique américaine se dessine, en bonne partie, au Congrès. Le Sénat américain, en particulier, même s'il est nettement désavantagé par rapport à la présidence sur le plan de la politique étrangère, peut cependant jouer un rôle important dans ce domaine. Les gouvernements des États, par contre, n'ont aucune compétence internationale et ne se préoccupent que très rarement des questions relatives à la politique étrangère. Mais les affaires canadiennes font exception à cette règle. Les relations et les transactions sont tellement intenses et multiples entre Canadiens et Américains qu'on en vient à oublier, aux États-Unis surtout, que le pays voisin est vraiment un pays étranger. En conséquence, le gouvernement d'un État américain est porté tout naturellement à transiger avec le gouvernement d'une province canadienne voisine, comme il le ferait avec celui d'un autre État.

Cela permet au gouvernement québécois de se mouvoir assez allègrement sur le territoire américain et d'établir des relations politiques réelles et multiples avec des acteurs politiques américains. Ce qu'il se voit refuser au niveau officiel, Québec l'obtient dans la pratique, au point qu'on pourrait dire que les relations américano-québécoises sont plus étendues, plus variées et plus intenses que les relations, pourtant privilégiées, entre la France et le Québec.

Ainsi, le gouvernement québécois entretient des relations suivies avec

---

*Louis Balthazar, ancien rédacteur en chef du magazine Perspectives internationales, est professeur au département de Sciences politiques de l'université Laval. On lui doit plusieurs articles sur les relations canado-américaines.*

un certain nombre d'États américains avec lesquels il négocie des accords. Il se permet aussi de communiquer avec des membres du Congrès à Washington. Il maintient des délégations dans six villes américaines, dont celle de New York, la plus prestigieuse, veut agir comme une ambassade. Le gouvernement américain, pour sa part, tout en respectant scrupuleusement l'orthodoxie des relations canado-américaines, se laisse aller à donner à son consulat général à Québec une sorte de mandat non-officiel d'interlocuteur auprès du gouvernement québécois.

La relation Québec-États-Unis, inexistante sur le plan juridique, est donc bien vivante dans les faits. Paradoxalement, cette relation, qui doit se situer en-dehors de l'univers diplomatique traditionnel, se conforme mieux au modèle classique des relations internationales bilatérales que la relation entre le Canada et les États-Unis. En effet, si l'on définit les relations internationales comme des relations entre acteurs culturellement différents dans un univers essentiellement hétérogène, il est à se demander si les transactions canado-américaines sont bien internationales. L'osmose culturelle entre Américains et Canadiens, les facilités de contact font que leurs négociations, pour pénibles et tendues qu'elles puissent être, se déroulent sur une trame familière aux deux parties, avec des règles du jeu bien connues à l'avance, comme c'est le cas pour les négociations à l'intérieur d'un même pays. Les relations entre Américains et Québécois, par contre, même si elles sont le plus souvent cordiales, se situent essentiellement dans l'hétérogénéité entre personnes de culture et de langue différentes. Les deux parties ne se comprennent pas spontanément. Il n'est pas facile pour un Québécois de se mettre dans la peau d'un Américain; ce l'est encore moins pour un Américain de bien comprendre le nationalisme des Québécois. Un fonctionnaire, un homme d'affaires, un homme politique américain peuvent en venir à reconnaître que, s'ils étaient Canadiens, ils épouseraient les aspirations des nationalistes canadiens. Rares sont ceux qui pourraient dire: "Si j'étais Québécois, je serais un souverainiste." Or, pour le meilleur et pour le pire, le fait de ne pas se comprendre spontanément semble bien être une caractéristique des relations internationales.

### **Une priorité récente à Québec**

Les Québécois ont mis beaucoup de temps à comprendre l'importance d'établir des relations avec les États-Unis. Même si de toujours la plus grande partie de la population québécoise se sent très près des États-Unis, accueille volontiers toutes sortes d'influences américaines, les élites québécoises ont été longtemps soucieuses de se démarquer de l'univers anglophone nord-américain perçu comme un tout. Plus orientées vers des choix en fonction de la langue, les élites intellectuelles du Québec ont été plutôt axées sur l'Europe, sur la France en particulier. Elles ont voulu demeurer imperméables aux valeurs américaines ou, du moins, elles ont longtemps fermé les yeux sur les États-Unis.

Il n'est donc pas étonnant que ce soit d'abord au nom des relations avec la France et les pays francophones qu'on ait d'abord affirmé, dans les années

soixante, la compétence du Québec à établir des relations internationales. Encore en 1976, quand un parti souverainiste prit le pouvoir à Québec, son programme ne disait guère qui vaille sur la politique étrangère d'un Québec indépendant aux États-Unis. Ce programme était d'ailleurs d'une pauvreté lamentable en matière de relations internationales. Mais la priorité était nettement accordée à la francophonie.

En 1978, on a assisté à un certain virage. L' "Opération Amérique", déclenchée par le ministère des Affaires intergouvernementales, correspondait à une prise de conscience de l'importance capitale des États-Unis dans le scénario de l'accession du Québec à la souveraineté. Cette opération consistait à multiplier les interventions en territoire américain visant à rassurer les élites américaines sur le projet québécois, à bien établir le caractère modéré et démocratique de la politique d'un gouvernement québécois souverain. L'objectif ultime était d'empêcher que les Américains nuisent aux ambitions québécoises en se rangeant résolument et activement du côté du gouvernement fédéral. L' "Opération Amérique" revêtait donc un caractère nettement stratégique. Sans doute, pendant ce temps, prenait-on conscience de l'importance des relations avec les États-Unis, mais on n'avait pas encore accordé la priorité à ces relations.

Cela devait survenir au début de 1982, au moment de l'accession d'un ministre considéré comme très "européanisé" à la tête du ministère des Affaires intergouvernementales. Peu de choses prédisposaient M. Jacques-Yvan Morin à s'orienter d'abord vers les États-Unis. Pourtant, à la surprise de tout le monde, ses premiers gestes, ses premières paroles ont eu l'effet d'établir une nette priorité sur ce qu'il a appelé l'axe nord-sud. Il faut dire que cela tombait assez bien après que son prédécesseur eut échoué lamentablement à raffermir la position québécoise sur l'axe est-ouest.

En l'espace de quelques mois, M. J.-Y. Morin aura effectué deux longs voyages aux États-Unis, l'un dans les États du nord-est, l'autre sur la côte du Pacifique. Le premier ministre, M. Lévesque, pour sa part, aura fait deux visites importantes, l'une à New York en mars, pour y signer un contrat de vente d'électricité, l'autre, en juillet, pour adresser la parole à un groupe de sénateurs républicains à Washington.

L'essentiel de la nouvelle politique étrangère québécoise aux États-Unis tient à une préoccupation économique accentuée par la conjoncture de crise que nous vivons présentement. Le nationalisme québécois devient désormais axé sur la croissance économique. C'est ce qui ressort des paroles de M. Jacques-Yvan Morin au moment où il défendait les crédits de son ministère à l'Assemblée nationale:

*"Pour ma part, j'estime que, dans le contexte où nous nous trouvons actuellement, c'est par une démarche active sur le plan économique que nous pouvons le mieux développer la société distincte que constitue le Québec moderne."*

Le discours des hommes politiques québécois aux États-Unis porte maintenant beaucoup moins sur l'objectif souverainiste du présent gouvernement. On s'emploie plutôt à mettre en valeur les atouts économiques du

Québec, à promouvoir les exportations et à se montrer très accueillant envers les investissements. *"With the exception of culturally sensitive areas — industries essential to the preservation of our language and culture — Quebec is open to and welcomes foreign investment"*, déclarait M. Morin, en mars dernier, au *Boston Committee on Foreign Relations*.

MM. Lévesque et Morin ont aussi beaucoup insisté, dans leur discours, sur l'originalité de la position québécoise par rapport à celle d'Ottawa. Ils ne ratent jamais l'occasion d'exploiter le mécontentement des milieux d'affaires américains eu égard aux politiques fédérales canadiennes en matière d'énergie et d'investissements.

Il s'agit là d'un changement de cap assez notable quant à la politique du Parti québécois. On cherche en vain dans ce discours la méfiance à l'endroit des capitaux américains que manifestait l'opposition péquiste sous le régime Bourassa. On cherche encore les éléments sociaux-démocrates du programme du parti. A cause de ces contradictions, certains sont portés à voir dans le discours québécois une dimension essentiellement stratégique, un autre aspect de la lutte que livre le gouvernement du P.Q. au pouvoir fédéral, une application de la règle: "Les ennemis de mes ennemis sont mes amis."

### **La montée d'une nouvelle élite**

Cette explication contient sans doute des éléments de vérité. Les membres du gouvernement sont trop heureux de trouver des gens qui n'aiment pas Ottawa aux États-Unis. Mais il y a, sans doute, une raison plus fondamentale au virage du présent gouvernement québécois.

Un des résultats les plus notoires du nationalisme des vingt dernières années au Québec, c'est l'apparition d'une nouvelle élite de gens d'affaires. Le nationalisme québécois, qui prenait des allures radicales au début des années soixante-dix, aura contribué avant tout à ouvrir le monde des affaires aux francophones québécois, à créer un réseau économique francophone. Depuis la nationalisation de l'électricité en passant par les interventions du gouvernement québécois dans l'économie et jusqu'à la Charte de la langue française, de nouvelles carrières (dans l'administration, la finance, l'industrie, le commerce), qui apparaissaient autrefois fermées aux francophones québécois, leur sont devenues de plus en plus accessibles. En 1982, le nombre des Québécois engagés dans des carrières économiques est assez important pour qu'on puisse parler d'une nouvelle élite, qui a peut-être remplacé comme classe dirigeante, derrière le gouvernement actuel, l'élite syndicaliste, universitaire, bureaucratique, social-démocrate, qui constituait essentiellement le pouvoir moteur du Parti québécois.

Or, cette nouvelle élite est soucieuse, avant toutes choses, d'asseoir et de préserver une croissance économique minimale au Québec, qui permette à cette nouvelle présence francophone encore fragile de se maintenir. Dans la mesure où le gouvernement québécois sert les intérêts de cette élite, il ne peut rien faire de mieux que de promouvoir les exportations aux États-Unis et les investissements américains au Québec. Le secteur le plus dynamique

de l'économie québécoise est tout naturellement celui qui donne davantage lieu à des possibilités d'exportations aux États-Unis, le marché par excellence, et qui croît à la mesure de ces exportations. Par opposition, les secteurs dits "mous" (textile, chaussures) sont ceux qui relient le Québec à l'Ontario et aux autres provinces canadiennes, grâce à des barrières tarifaires aux importations concurrentes. De plus, bon nombre de moyennes et petites entreprises (P.M.E.) québécoises peuvent bénéficier avantageusement de l'aide des délégations du Québec aux États-Unis en vue d'élargir leur marché. Or, ce sont surtout au sein de ces P.M.E. que les nouvelles élites francophones sont présentes.

Enfin, les ventes d'électricité que le gouvernement québécois s'emploie à promouvoir et à réaliser aux États-Unis peuvent être extrêmement avantageuses pour l'économie québécoise, dans ce sens que la croissance de l'Hydro-Québec est aussi, pour une bonne part, la croissance du Québec, en raison des retombées multiples sur l'économie ambiante.

### **Une querelle inutile contre Ottawa**

Mais que dire de la lutte ouverte à Ottawa en territoire américain? Est-elle vraiment exigée par la poursuite des intérêts de la nouvelle élite québécoise? Il serait sans doute possible de démontrer que ces intérêts ne sont pas les mêmes que ceux qui sont servis par la politique énergétique du gouvernement fédéral et par l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Il serait encore plus facile de démontrer que la diplomatie canadienne aux États-Unis représente assez mal le Québec. Les francophones sont rarissimes au sein du personnel de notre énorme ambassade à Washington et des quinze consulats. Ils ne sont pas plus présents au Bureau des États-Unis aux Affaires extérieures, à Ottawa. Sans préjuger de la droiture des fonctionnaires canadiens-anglais, on peut facilement conclure qu'ils ne sont pas les meilleurs interprètes de la réalité québécoise. Combien de fois les relations canado-américaines ne sont-elles pas conduites, interprétées, analysées, dans des réunions où les Québécois francophones sont mal ou pas du tout représentés, comme s'il s'agissait de relations entre deux États, deux sociétés anglophones!

De plus, si l'on reconnaît, à la suite de tous les gouvernements, de tous les partis politiques québécois des vingt dernières années, que le Québec constitue une société distincte, il apparaît encore plus clairement que la diplomatie canadienne ne représente pas vraiment le Québec. En effet, on cherchera en vain dans les politiques, dans le discours d'Ottawa aux États-Unis, la moindre reconnaissance de la dualité canadienne.

Tout cela, bien sûr, justifie amplement une action québécoise propre aux États-Unis. Mais cela n'efface pas l'inéluctable réalité. Le Québec est toujours partie du Canada, selon le vœu de la majorité de sa population et, si distincts soient-ils, les Québécois se veulent représentés par la seule véritable diplomatie à laquelle ils aient accès, celle du gouvernement canadien. Quand on songe aux moyens énormes dont dispose Ottawa, il serait

absolument suicidaire pour les Québécois de ne pas compter aussi sur la diplomatie canadienne pour veiller à leurs intérêts. Le gouvernement québécois lui-même ne saurait passer outre aux services canadiens sans se priver d'une importante source d'informations et de moyens d'action.

Il est donc pour le moins douteux que le Québec retire beaucoup d'avantages de ces déclarations anti-outaouaises en sol américain. Si opposés que soient certains Américains aux politiques d'Ottawa, il est loin d'être sûr qu'ils se tournent vers le Québec comme vers un allié naturel pour contrer ces politiques. Peut-être, à très court terme, cela peut-il se produire. Mais quand on songe à l'anglophilie profonde des Américains, au caractère quasi-familial des conflits canado-américains, il est moins que probable que le Québec puisse jouer gagnant à opposer Canadiens-Anglais et Américains les uns contre les autres. Si un acteur est susceptible d'être isolé du triangle Washington-Ottawa-Québec c'est bien sa composante la plus faible et la plus fragile.

En conséquence, le gouvernement du Québec ne gagne rien, par exemple, à annuler une rencontre prévue entre un ministre québécois et un membre du Cabinet fédéral américain, comme cela s'est produit, pour la simple raison que l'ambassade du Canada a exigé d'être représentée à la rencontre. Bien sûr, une telle présence n'est pas très agréable pour les Québécois. Mais le résultat du refus, c'est invariablement un jugement de valeur porté par les Américains sur ce qu'ils interprètent comme du "chauvinisme" de la part du Québec.

La politique québécoise aux États-Unis n'est donc pas facile. Elle consiste à corriger une diplomatie canadienne inadéquate, sans pour cela lui déclarer la guerre, sans même se priver d'utiliser ses services. Un petit exemple suffira à démontrer l'importance pour les Québécois de continuer de jouer la carte canadienne. Le Québec, dans le cadre d'une politique d'information qui doit être un élément vital de son action aux États-Unis, publie et diffuse un bulletin à partir de sa délégation de New York. Il s'agit de *Québec Update* qui tire à 2,000 exemplaires. Au même moment, la contre-partie outaouaise, *Canada Today*, tire à 100,000 copies.

Il est donc essentiel pour le Québec de jouer sur les deux fronts à la fois. C'est là un jeu inconfortable comme l'est la tâche de représenter une population, qui dit non à la souveraineté en 1980 et reporte les souverainistes au pouvoir en 1981, qui désire un "Québec fort dans un Canada uni", qui se veut à la fois société distincte et partie intégrale du Canada. □



Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

# Pour mémoire

Canada

Supplément à Perspectives internationales été 1982

*Publications récentes du ministère (liste fournie par la direction des Programmes d'information au Canada).*

*Communiqués de Presse*

- No. 96 (15 juin 1982) Nouveau programme d'aide gouvernementale à l'industrie.
- No. 97 (16 juin 1982) Cinquième Consultation Canada-Japon sur la science et la technologie, 14-15 juin 1982.
- No. 98 (21 juin 1982) Utilisation présumée d'armes chimiques en Asie du Sud-Est.
- No. 98-A (21 juin 1982) Conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce.
- No. 99 (22 juin 1982) Levée des sanctions économiques contre l'Argentine.
- No. 100 (22 juin 1982) Nominations au Conseil des gouverneurs du Centre de recherches pour le développement international (CRDI).
- No. 101 (23 juin 1982) Signature d'un accord d'assurance-investissement entre le Canada et la Papouasie-Nouvelle Guinée.
- No. 102 (23 juin 1982) Signature d'un accord d'assurance-investissement entre le Canada et Sri Lanka.
- No. 103 (25 juin 1982) Accord de coopération entre le Canada et le Vénézuéla.
- No. 104 (7 juillet 1982) Nouvelles initiatives pour favoriser la maîtrise des armes et le désarmement.
- No. 105 (9 juillet 1982) Le gouvernement annonce des changements dans la politique sur les importations de chaussures.
- No. 106 (12 juillet 1982) Le Canada et l'Indonésie signent un Accord de coopération nucléaire.
- No. 107 (13 juillet 1982) Namibie.
- No. 108 (15 juillet 1982) La Convention sur le droit de la mer.
- No. 109 (15 juillet 1982) Accord d'Aviation civile signé avec l'Arabie Saoudite.
- No. 110 (16 juillet 1982) Vues du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures relatives à UNSOD II.
- No. 111 (20 juillet 1982) Plan d'expansion des exportations canadiennes au Brésil.
- No. 112 (22 juillet 1982) Liban: Protestations officielles auprès des autorités israéliennes.
- No. 113 (23 juillet 1982) Le Canada signe deux protocoles d'entente avec la Guinée.
- No. 114 (23 juillet 1982) UNESCO — Conférence des Politiques culturelles.
- No. 115 (26 juillet 1982) Le Canada, un bon endroit pour investir, selon un rapport japonais.
- No. 116 (26 juillet 1982) Le Gouvernement de l'Italie a acheté deux Bombardiers CL-215 de la société Canadair.

- No. 117 (29 juillet 1982) Contrats pour les antennes de stations terriennes de la Chine adjugés à la société Spar aérospatiale Limitée.
- No. 118 (2 août 1982) Fermeture de l'ambassade canadienne à Beyrouth.
- No. 119 (6 août 1982) Nouveau Consulat général à Munich.
- No. 120 (6 août 1982) Deuxième conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, Autriche — 9-21 août.
- No. 121 (9 août 1982) Enquête sur les répercussions du règlement américain en matière d'exportations sur les sociétés canadiennes.
- No. 122 (9 août 1982) Nominations diplomatiques.
- Monsieur Théodore J. Arcand, âgé de 48 ans et originaire de Bonnyville (Alberta), est nommé Ambassadeur en Hongrie. Il remplace Mademoiselle Dorothy Armstrong qui sera diplomate en résidence à l'Université du Nouveau-Brunswick.
- Monsieur Joe B. Bissett, âgé de 50 ans et originaire de Doloraine (Manitoba), est nommé Haut-commissaire à Trinidad-et-Tobago. Il remplace Monsieur Paul Laberge qui est nommé Ambassadeur en Algérie.
- Monsieur Milton B. Blackwood, âgé de 60 ans et originaire de Basswood (Manitoba), est nommé Consul général à Détroit, au Michigan. Il remplace Monsieur Frank Harris qui revient à Ottawa.
- Monsieur Francis Miles Filleul, âgé de 44 ans et originaire de Tanger, au Maroc, est nommé Ambassadeur à Costa Rica avec accréditation simultanée au Salvador, au Nicaragua et au Panama. Il remplace Monsieur Douglas Sirrs.
- Monsieur Jacques Gignac, âgé de 53 ans et originaire de Shawinigan (Québec), est nommé Ambassadeur et Chef de mission près les Communautés européennes à Bruxelles. Il remplace Monsieur Richard Tait qui revient à Ottawa.
- Monsieur Thomas C. Hammond, âgé de 49 ans et originaire de Toronto (Ontario), est nommé Ambassadeur à Vienne et Chef de la Délégation pour les Pourparlers sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces. Il remplace Monsieur D.C. Reece, qui est nommé Haut-commissaire à la Jamaïque.
- Monsieur Paul E. Laberge, âgé de 47 ans et originaire de Saint-Boniface (Manitoba), est nommé Ambassadeur en Algérie. Il remplace Monsieur Louis Delvoie qui revient à Ottawa.
- Monsieur Franklin R. Petrie, âgé de 52 ans et originaire de Grand Falls (Terre-Neuve), est nommé Consul général à Sydney, en Australie. Il remplace Monsieur M.B. Blackwood qui a été nommé Consul général à Détroit.
- Monsieur David C. Reece, âgé de 56 ans et originaire de Winnipeg (Manitoba), est nommé Haut-commissaire à la Jamaïque avec affectation simultanée aux Bahamas, à Bélize, aux îles Caïman et aux îles Turks et Caicos. Il remplace M. T.B. Sheehan qui revient à Ottawa.
- Monsieur George W. Seymour, âgé de 51 ans et originaire de Vancouver (Colombie-Britannique), est nommé Haut-commissaire à Singapour. Il remplace Monsieur Michael Berry qui est détaché auprès du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.
- Monsieur James H. Taylor, âgé de 52 ans et originaire de Hamilton (Ontario), est nommé Représentant permanent et Ambassadeur auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles. Il remplace Monsieur J.G.H. Halstead qui prend sa retraite.
- Monsieur Jean Touchette, âgé de 52 ans et originaire de Lachute (Québec), est nommé Ambassadeur en Grèce. Il remplace Monsieur James Barker qui revient à Ottawa.
- No. 123 (9 août 1982) La Corporation commerciales canadienne accorde un contrat de \$7 millions à une entreprise de Carleton Place.
- No. 124 (11 août 1982) Les exportations d'automobiles japonaises au Canada.

- No. 125 Répertoire des maisons canadiennes de commerce extérieur.
- No. 126 Nominations diplomatiques.  
 M. William L. Clarke, âgé de 37 ans et originaire de Rosetown (Saskatchewan), est nommé consul général à Sao Paulo, au Brésil. Il remplace M. V.G. Lotto qui revient à Ottawa.  
 M. D. Martin Collacott, âgé de 49 ans et originaire d'Ottawa, est nommé haut-commissaire au Sri Lanka, avec accréditation simultanée auprès des Maldives. Il remplace M. Robert Clark qui revient à Ottawa.  
 M. Wilmer J. Collett, âgé de 51 ans et originaire de Brantford (Ontario), est nommé consul général à Munich, en République fédérale d'Allemagne. Il inaugure ce consulat.  
 M. Edward G. Lee, C.R., âgé de 50 ans et originaire de Vancouver (Colombie-Britannique), est nommé ambassadeur en Afrique du Sud avec accréditation simultanée au Lesotho, et au Swaziland. Il remplace M. Robert Middleton qui revient à Ottawa.  
 M. Paul A. Théberge, âgé de 46 ans et originaire de Sainte-Eleuthère (Québec), est nommé ambassadeur en Équateur. Il remplace M. S.C.H. Nutting qui revient à Ottawa.
- No. 127 (23 août 1982) Délégation de parlementaires canadiens en visite officielle au Japon du 23 août au 3 septembre.
- No. 128 (27 août 1982) Assassinat d'un diplomate turc.
- No. 129 (1<sup>er</sup> septembre 1982) L'Armée américaine achète deux aéronefs "Twin Otter" DHC-6 de la société De Haviland.
- No. 130 (1<sup>er</sup> septembre 1982) Les gagnants du concours international de rédaction organisé par la Société Royale du Commonwealth (RCS).
- No. 131 (2 septembre 1982) La Bristol Aerospace Décroche un contrat de la NASA par l'intermédiaire de la CCC.
- No. 132 (3 septembre 1982) Nominations diplomatiques.  
 M. Marius J. Bujold, âgé de 43 ans et originaire de Caplan (Québec), est nommé Ambassadeur au Sénégal, avec accréditation simultanée en Gambie, au Cap Vert, en Guinée, en Guinée-Bissau et en Mauritanie. Il remplace M. Marc Perron qui revient à Ottawa.  
 M. Clayton G. Bullis, âgé de 50 ans et originaire de Kingston (Ontario), est nommé Ambassadeur au Chili. Il remplace M. Glen Buick qui revient à Ottawa.  
 M. Lorne S. Clarke, âgé de 43 ans et originaire de Montréal (Québec), est nommé Ambassadeur en Argentine avec accréditation simultanée en Uruguay. Il remplace M. Dwight Fulford.  
 M. Jean-Yves Grenon, âgé de 56 ans et originaire de Saint-Jovite (Québec), est nommé Consul général à Strasbourg, en France, avec la responsabilité d'assurer la liaison avec le Conseil de l'Europe. Il remplace Mademoiselle Julie Loranger qui revient à Ottawa.  
 M. Garrett Lambert, âgé de 41 ans et originaire de Toronto (Ontario), est nommé Haut-commissaire au Nigéria avec accréditation simultanée auprès de la Sierra Leone. Il remplace M. Clayton Bullis qui est nommé Ambassadeur au Chili.  
 M. Keith W. MacLellan, âgé de 61 ans et originaire de Montréal (Québec) est nommé Ambassadeur en Jordanie. Il inaugure cette Ambassade en automne.  
 M. Richard McKinnon, âgé de 48 ans et originaire de St-Raymond (Québec), est nommé Consul général à Marseille. Il remplace M. André Potvin qui revient à Ottawa.  
 M. Jacques S. Roy, âgé de 47 ans et originaire de Sainte-Anne-des-Monts (Québec), est nommé Ministre à l'Ambassade du Canada à Washington, D.C. Il remplace M. G.E. Shannon, qui revient au Canada.  
 M. Claude St-Pierre, âgé de 49 ans et originaire de Rimouski (Québec), est nommé

Ambassadeur au Cameroun avec accréditation simultanée en République centrafricaine, au Tchad, au Gabon, à Sao-Tomé-et-Principe et en Guinée équatoriale. Il remplace M. Jacques Denault qui revient à Ottawa.

M. R. Douglas Sirrs, âgé de 52 ans et originaire de Toronto (Ontario), est nommé Consul général à Atlanta, en Géorgie. Il remplace M. Ralph Stewart.

M. Vernon G. Turner, âgé de 52 ans et originaire de Toronto (Ontario), est nommé Ambassadeur en Israël avec accréditation simultanée à Chypre. Il remplace M. Joseph Stanford qui revient à Ottawa.

M. Christopher Westdal, âgé de 34 ans et originaire de Winnipeg (Manitoba), est nommé Haut-commissaire au Bangladesh, avec accréditation simultanée en Birmanie. Il remplace M. A.R. Wright qui revient à Ottawa.

- No. 133 Nomination diplomatique.  
L'honorable Edgar J. Benson, 59 ans, originaire de Cobourg (Ontario), est nommé ambassadeur en Irlande. Il remplace M. A.W. Sullivan.
- No. 134 (10 septembre 1982) Visite officielle du secrétaire d'État aux Affaires étrangères et du Commonwealth et ministre du Développement outre-mer de la Grande-Bretagne, le Très honorable Francis Pym, MC, DL, MP.
- No. 135 (13 septembre 1982) Conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce.
- No. 136 (13 septembre 1982) Le ministère des Affaires extérieures participe à "Voyage Expo-82"
- No. 137 (17 septembre 1982) Représentants canadiens aux obsèques de la Princesse Grace de Monaco.
- No. 138 (21 septembre 1982) Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures dirigera la délégation canadienne à la 37<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- No. 139 (24 septembre 1982) Nominations diplomatiques.  
M. Earl G. Drake, âgé de 54 ans et originaire de Saskatoon (Saskatchewan), est nommé ambassadeur en Indonésie. Il remplace M. W.H. Montgomery qui revient à Ottawa.  
M. Pierre Tanguay, âgé de 49 ans et originaire de Sherbrooke, Québec, est nommé ambassadeur au Guatemala avec accréditation auprès du Honduras. Il sera le premier ambassadeur résident du Canada au Guatemala.
- No. 140 (24 septembre 1982) Camionnage transfrontalier.
- No. 141 (24 septembre 1982) Troisième série de consultations annuelles des ministres des Affaires étrangères du Canada et du Japon.
- No. 142 (27 septembre 1982) Le Canada dépose les premières pièces de sa plaidoirie écrite dans l'affaire de la délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine.
- No. 143 (27 septembre 1982) La firme Bombardier a obtenu une commande de \$26 millions de la Société nationale des chemins de fer tunisiens.
- No. 144 (28 septembre 1982) Commerce de la viande de bœuf et de veau.
- No. 145 (29 septembre 1982) La Corporation commerciale canadienne passe une commande de 82 \$ millions à la Société DAF Indal Ltd.
- No. 146 (1<sup>er</sup> octobre 1982) Le Gouvernement initiera des consultations sur les importations de vêtements au Canada.

- No. 147 (1<sup>er</sup> octobre 1982) Communiqué sur la Namibie émis par les ministres des Affaires étrangères du Canada, de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Secrétaire d'État des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, New York, le 1<sup>er</sup> octobre 1982.

## *Déclarations et Discours*

- No. 81/21 Le défi mondial: développement international et tensions est-ouest. Allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, à la 50<sup>e</sup> Conférence de Couchiching, à Geneva Park (Ontario) le 29 juillet 1981.
- No. 81/22 Les sources d'énergie nouvelles et renouvelables: exigences et solutions. Discours du premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, à la Conférence des Nations Unies sur l'énergie, à Nairobi, le 11 août 1981.
- No. 81/23 Le Canada, la Chine et la Règle de Droit. Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, à Pékin le 20 août 1981.
- No. 81/24 Les investissements étrangers et les questions énergétiques: le point de vue canadien. Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, au Centre for Inter-American Relations, à New York, le 30 septembre 1981.
- No. 81/25 Le rôle du Canada dans la prospective nord-sud. Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, à la conférence de l'Association canadienne des études prospectives, à Montréal, le 3 octobre 1981.
- No. 81/26 Sensibiliser davantage le public aux questions du désarmement. Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, le 22 octobre 1981.
- No. 81/27 L'importance des Nations Unies dans les affaires mondiales. Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, à la trente-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, le 21 septembre 1981.
- No. 81/28 L'Alliance de l'Atlantique Nord est le fondement de notre sécurité. Allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, en sa qualité de président d'honneur de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord, Bruxelles, le 10 décembre 1981.
- No. 81/29 L'éducation et le progrès dans le monde. Discours de M. Marcel Massé, président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), au Congrès de l'Association canadienne d'éducation, Saskatoon (Saskatchewan), le 25 septembre 1981.
- No. 81/30 Le Canada et la Communauté Européenne. Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, à la conférence annuelle du Groupe d'étude sur la politique européenne de l'Association canadienne des sciences politiques, Ottawa, le 15 décembre 1981.
- No. 81/31 Le désarmement est essentiel à la sécurité et à la stabilité internationales. Discours de l'ambassadeur du Canada au désarmement, M. Arthur Menzies, au débat général sur le désarmement au sein de la Première commission de la trente-sixième Session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 28 octobre 1981.
- No. 81/32 Le concept de la communauté économique du pacifique, selon un point de vue canadien. Extraits du discours prononcé par M. R.G. Rogers, président de Crown Zellerbach (Canada) et vice-président du Comité canadien du Conseil économique

des pays riverains du Pacifique, devant l'Institute for U.S.-Japan Relations, San Francisco, le 10 novembre 1981.

- No. 82/1 Le Canada et les États-Unis dans les années 80: association, conflit ou . . . ? Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, au Colloque sur le Canada à l'University of Southern California, Los Angeles, le 28 janvier 1982.
- No. 82/2 Défi posé au Canada et aux États-Unis. Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, au Los Angeles World Affairs Council, Los Angeles, le 29 janvier 1982.
- No. 82/3 Les droits de l'homme sont violés en Pologne. Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, à la cinquième Session de la Conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe, Madrid, Espagne, le 9 février 1982.
- No. 82/4 Le Canada s'appête à participer à la deuxième Session extraordinaire de l'ONU sur le désarmement. Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, devant le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, Ottawa, le 25 février 1982.
- No. 82/5 La politique canadienne en Afrique. Discours du ministre d'État (Relations extérieures), M. Pierre De Bané, devant l'Institut canadien des affaires africaines, Montréal, le 23 février 1982.  
Conarky, le 8 juin 1982.

## *Les traités (liste fournie par la Direction du droit économique et des traités).*

### *Bilatéraux*

#### **Brésil**

Accord à long terme sur le blé entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale du Brésil.  
Ottawa, le 20 juillet 1982.  
En vigueur le 20 juillet 1982.  
Avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983.

#### **Bulgarie**

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie prévoyant le règlement définitif de certaines obligations Bulgares.  
Ottawa, le 14 juin 1982.  
En vigueur le 14 juin 1982.

#### **Guinée**

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire révolutionnaire de Guinée concernant la coopération au développement.  
Conarky, le 8 juin 1982.  
En vigueur le 8 juin 1982.

## **Indonésie, République d'**

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République d'Indonésie concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.  
Ottawa, le 12 juillet 1982.

## **Inde**

Accord sur les services aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde.  
New Delhi, le 20 juillet 1982.

Echange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde visant à éviter la double imposition des revenus des transporteurs aériens, complémentaire à l'Accord de transport aérien entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde signé le 20 juillet 1982.  
New Delhi, le 20 juillet 1982.  
En vigueur le 20 juillet 1982.

## **Papouasie — Nouvelle-Guinée**

Echange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Papouasie — Nouvelle-Guinée constituant un Accord relatif à l'assurance investissement.  
Papouasie — Nouvelle-Guinée, les 6 et 31 mai 1982.  
En vigueur le 10 juin 1982.

## **Rwanda**

Accord général entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République Rwandaise concernant la coopération au développement.  
Kigali, le 25 octobre 1981.  
En vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1982.

## **Sri Lanka**

Echange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Sri Lanka constituant un Accord relatif à l'assurance investissement.  
Colombo, le 17 juin 1982.  
En vigueur le 17 juin 1982.

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République Socialiste Démocratique de Sri Lanka en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.  
Colombo, le 23 juin 1982.

## **Vénézuéla**

Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République du Vénézuéla.

## **Multilatéral**

Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritime, 1979.  
Fait à Hamburg, le 25 avril 1979.  
L'Instrument d'adhésion du Canada a été déposé à Londres, le 18 juin 1982.

# Droit de la mer: rien n'est joué encore

par Donald W. Munro

Avec plus de 10 000 milles de côtes très échanrées — sans compter les baies, détroits, larges embouchures de fleuves ou de rivières — le littoral canadien est un des plus longs, si ce n'est le plus long du monde.

Quand une Zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles marins y aura été ajoutée (sans s'appliquer toutefois au détroit de Davis, à la baie de Baffin ni à leur partie septentrionale), la zone supplémentaire sur laquelle on s'attend à ce que le Canada exerce un contrôle de quelque ordre que ce soit est considérable. En fait, elle s'agrandira d'un tiers.

Sur la côte est, le Canada possède un large plateau continental qui s'étire, en un certain point, jusqu'à environ 750 milles marins à l'est de Terre-Neuve. À l'ouest cependant, le plateau descend de façon abrupte à environ 50 milles du littoral. Le Canada possède de nombreuses îles au large de ses côtes, particulièrement à l'ouest. Au nord, abondent également des îles (un archipel?) dont la disposition permet un passage navigable (souvenons-nous du "Manhattan").

Des centaines de navires croisent au large de ces côtes ou accostent dans les ports de cette grande puissance commerciale qu'est le Canada. Voilà pourquoi il est important que la navigation et la pollution maritime et côtière soient contrôlées, de préférence par accord international. Nous commençons seulement à nous rendre compte des richesses potentielles de nos côtes, des immenses ressources marines desquelles, pourtant, beaucoup de Canadiens tirent déjà leur subsistance.

Le Canada étant un des plus grands producteurs de nickel et de zinc (premier rang mondial), de cobalt (troisième rang) et de cuivre (quatrième rang), nous ne pouvons manquer de nous inquiéter des conséquences que l'exploitation minière en eau profonde — à laquelle d'ailleurs prennent également part des sociétés canadiennes — pourraient avoir sur nos exploitations minières situées à terre.

Voilà quelques-unes des questions que, depuis dix ans déjà, les conférences sur le droit de la mer ont dû aborder: il n'est donc pas surprenant que le Canada y ait joué un rôle prédominant. D'ailleurs, le délégué permanent canadien, l'ambassadeur Alan Beasley, a présidé le comité de rédaction dont le mandat est, entre autres choses, de tenter d'aplanir les difficultés

---

*M. Donald Munro est député conservateur du comté Esquimalt-Saanich, en Colombie-Britannique, depuis 1972. Il était auparavant membre du Corps diplomatique.*

d'interprétation qui pourraient surgir dans la préparation du texte définitif, exprimé dans les six langues des Nations Unies. Il est donc compréhensible que le Canada ait voté en faveur de la Convention quand il s'est enfin agi de se prononcer le 30 avril dernier.

### **Un avenir incertain**

Il ne faut pas s'étonner que le Canada, en matière de droit de la mer, se heurte à des difficultés et à des incertitudes. En effet, son principal partenaire commercial, les États-Unis, consommateur important des ressources minérales canadiennes, a voté *contre* la Convention. L'U.R.S.S., pour sa part, s'est abstenu de voter, ainsi d'ailleurs que beaucoup de pays du Marché commun (dont le Royaume-Uni), des alliés du Canada qui, pour la plupart, ont des droits de pêche dans les eaux canadiennes.

Les U.S.A. continueront-ils à demeurer en dehors de la Convention? Dans l'affirmative, ce pays, tout en reconnaissant que les ressources minières sous-marines sont la principale raison pour laquelle il a différé son consentement, respectera-t-il les autres dispositions de la Convention, même s'il n'y est pas juridiquement astreint? La même question se pose-t-elle pour les pays du Marché commun qui se sont abstenus, pour l'U.R.S.S. et pour la Pologne?

La plupart de ces États sont liés par des accords de pêche bilatéraux avec le Canada, accords qui ont toutefois été conclus en attendant que la Convention internationale les confirme en grande partie. Qu'arrivera-t-il lorsque ces accords bilatéraux arriveront à échéance et devront être renouvelés? Ceux qui s'opposent et ceux qui s'abstiennent quitteront-ils le Canada? Qu'en est-il de la protection que nous accordent les dispositions de la Convention traitant des détroits internationaux? Devons-nous nous attendre à un autre "Manhattan"?

Avant d'essayer de répondre à ces questions, il faudrait peut-être examiner objectivement la Convention elle-même et voir quelles en sont les dispositions.

### **Un patrimoine commun à partager**

La Convention sur le droit de la mer, d'une manière générale, vise à élaborer un ensemble de lois et de principes acceptables internationalement et applicables aux trois-quarts de la surface du globe, recouverts d'eau salée, qui ne sont pas encore soumis aux juridictions nationales. Elle vise également à fournir les moyens de régler les conflits qui pourraient survenir entre les États sur l'interprétation de ces mêmes lois et principes.

Ces règles concernent la navigation, la pêche et l'exploitation minière, ainsi que les droits de propriété des nombreuses ressources biologiques et non-biologiques que l'on peut trouver dans la mer, son sous-sol, ses fonds et sa surface, et dans son espace aérien. En bref, elles prétendent réglementer un espace à trois dimensions et presque toutes les activités humaines qui peuvent ou pourraient y prendre place — entreprise de grande envergure, s'il en est!

La Convention va même plus loin: elle pourvoit au partage des produits des hauts fonds marins, exploités au-delà des juridictions côtières, avec les États qui pourraient ne pas disposer des moyens techniques suffisants pour entreprendre une telle exploitation ou qui, étant enclavés, ne pourraient pas s'appuyer sur une juridiction maritime quelconque. Les membres parties à la Convention cherchent ainsi à consacrer, pour la première fois dans un accord applicable à tout le globe, l'idée que ce qui n'est pas national constitue le "patrimoine commun de l'humanité".

Enfin, la Convention traite des archipels, des détroits internationaux, de la recherche maritime et de la protection de l'environnement marin. Un document d'ensemble s'il en fût qui, à l'article 309, ne laisse place à aucune réserve ou exception, à part celles qui sont expressément prévues dans certains articles particuliers. Dans ces conditions, comment le Canada par exemple, ou tout autre pays côtier, peut-il exercer sa juridiction au large de ses côtes et quel rôle peut-il jouer en haute mer?

### Définir les zones maritimes

L'État côtier exerce entier compétence sur les ressources économiques qui se trouvent en-deça des limites de la ZEE. Dans les *eaux territoriales*, les seules limites à l'entière souveraineté nationale ont trait au "passage inoffensif" d'aéronefs, de navires et de sous-marins, ces derniers devant naviguer en surface et arborer leur pavillon. *Passage*, dans ce contexte, veut dire "passage expéditif et sans interruption", que ce soit pour gagner une zone située au-delà des eaux territoriales ou pour rallier un port.

Dans les limites des eaux territoriales et de la *zone contigüe*, l'État côtier peut exercer les contrôles et les sanctions qu'il juge nécessaires afin de prévenir certaines infractions aux lois relatives aux douanes, au fisc, à l'immigration ou à la santé, infractions qui pourraient avoir des répercussions sur son territoire ou ses eaux territoriales.

Dans la *Zone économique exclusive*, les États ont entière compétence en ce qui a trait à l'exploration, à l'exploitation, à la conservation et à la gestion des ressources naturelles, biologiques et non-biologiques, situées au-dessus, sur, dans ou sous la mer elle-même. La compétence limitée des États côtiers peut s'étendre au-delà des 200 milles marins de la ZEE jusqu'à une distance qui est déterminée par un certain nombre de facteurs: la profondeur, la déclivité et même l'épaisseur du sédiment. Il n'est pas question toutefois que ce prolongement de la zone des 200 milles puisse aller au-delà de la limite extérieure du plateau continental (article 76). Mais, en cas de prolongement, le droit de l'État côtier ne s'applique qu'aux règlements relatifs à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales ou des autres ressources non-biologiques des hauts fonds et du sous-sol, ainsi qu'à celles des organismes vivants appartenant aux espèces sédentaires vivant au fond ou sous le fond de la mer.

On trouve dans les articles 63 à 67 des dispositions particulières pour la conservation, la gestion et la pêche des poissons migrateurs ou de ceux qui passent d'une juridiction à l'autre, le thon par exemple, ou des espèces qui

vont de l'eau de mer à l'eau douce, ou vice-versa, pour se reproduire (telles le saumon ou l'anguille). On doit s'attendre à ce que ces diverses espèces de poissons fassent l'objet d'accords régionaux pour sauvegarder leur survivance.

En-dehors de la zone dans laquelle s'applique le droit de l'État côtier s'étend ce que l'on a coutume d'appeler la *haute mer*. C'est là que l'on pense trouver les ressources minérales, liquides ou gazeuses, tirées du fonds de la mer ou du sous-sol, constituant le *patrimoine commun de l'humanité*. Ces richesses ne pourraient être exploitées que si le produit en est partagé, selon une proportion précise, avec le reste de l'humanité, quelque soit le pays qui les exploite. Cette partie du fonds de la mer est appelée la *Zone*. Elle est gouvernée par l'*Assemblée* et le *Conseil*, pourvus d'un secrétariat et d'une division d'exploitation: l'*Entreprise*.

Les activités de ces divers organes seront examinées par une Conférence de révision prévue tous les quinze ans, à partir du moment où débute la production commerciale. Pour le moment, il s'agit de la production de nodules polymétalliques qui, croit-on, existent en grandes quantités en divers endroits du sol marin et contiennent de fortes concentrations de nickel, de cuivre, de cobalt et de magnésium et, dans certains endroits, de zinc.

### **La dissidence américaine**

Les États-Unis, comme nous l'avons dit plus haut, sont grands consommateurs de ces minerais dont le Canada est producteur. Ils n'ont pas approuvé la Convention et, ainsi que d'autres pays, n'en font pas partie. Leurs préoccupations diffèrent considérablement des nôtres. Ils craignent plutôt la bureaucratie et le patronage national qui ne manqueront pas de se manifester, les pressions plus politiques qu'économiques ou techniques qui pourraient s'exercer sur le Conseil et l'Assemblée.

Disposant d'avantages technologiques en matière d'exploitation en haute mer, les États-Unis ne tiennent pas à ce que des causes politiques leur barrent la route. De plus, il ne sont pas absolument sûrs que leurs besoins en minerais vitaux seront remplis par les ressources terrestres, comme c'est le cas pour le Canada. L'imposition d'un volume de production minimal (compte tenu des coûts élevés d'exploitation) est plus intéressant pour les U.S.A. que le niveau maximal que le Canada favorise de toute évidence. Si les pluies acides, le barrage Garrison, le Chaînon Skagit, l'interception des saumons et les négociations en matière de frontières maritimes n'envenimaient pas déjà suffisamment nos relations bilatérales, les différends au sujet de l'autorité et de l'exploitation minière des fonds marins suffiraient à créer des tensions entre les deux pays.

Pourquoi est-ce dans l'intérêt du Canada que la Convention soit conservée dans toute son intégrité? Que perdrait ce pays si celle-ci était aujourd'hui mise au rencart? La Convention peut-elle survivre en laissant d'importants pays en dehors de sa compétence? Voilà les questions cruciales

auxquelles le Canada et ses négociateurs doivent faire face pendant cette période intercessionnelle.

### **Le Canada et le groupe des 77**

Autant qu'un pays en voie de développement, le Canada a besoin d'une Convention du droit de la mer pour les raisons que j'ai exposées au début, parce qu'il a besoin de défendre ou de garantir ses revendications sur la limite des 200 milles, et à cause de la vulnérabilité de ses industries minières. C'est ce qui explique que le Canada ait fait cause commune avec le groupe des 77 pendant les négociations.

La Convention entrera en vigueur douze mois après le dépôt du 60<sup>e</sup> instrument de ratification. Compte tenu du nombre actuel d'États faisant partie du groupe des 77, il est vraisemblable que la Convention du droit de la mer deviendra loi internationale dans les deux ou trois prochaines années. Comment cette loi va-t-elle s'appliquer si les U.S.A. restent en dehors? On se perd en conjectures en ce qui concerne la politique qu'adopteront les U.S.A. (qui persistent à faire cavalier seul), l'U.R.S.S. (un des principaux abstentionnistes) et le Canada.

Les États-Unis, naturellement, sont tout à fait capables de continuer dans la voie qu'ils ont choisie pour assurer leur approvisionnement en minerais stratégiques; par dépit, parce que rien ne garantit qu'ils disposeront d'un siège au Conseil; par idéologie aussi, parce qu'ils ne sont pas prêts à partager — en vertu de la formule du patrimoine commun de l'humanité — les résultats de cette exploitation avec des mouvements de libération nationale comme l'OLP ou le SWAPO; ou encore à cause de ce qu'ils considèrent constituer des limites irréalistes à la production en eau profonde. Je soupçonne qu'un facteur très important pour ce pays concerne l'applicabilité à tous les signataires, et sans ratification ultérieure, de toutes les décisions prises en cours de route par la Conférence de révision, procédé qui ne concorde pas avec la pratique et le droit constitutionnel américains.

### **Le danger d'un "mini-traité"**

Il est possible que les U.S.A., dans ces conditions, se déclarent en faveur d'un mini-traité sur l'exploitation minière en eau profonde. Ils seraient vraisemblablement suivis dans cette voie par le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et le Japon. Un tel traité serait en préparation, dit-on. La position du Canada dans de telles circonstances serait extrêmement délicate. En effet, ce pays aurait-il les moyens d'obliger les signataires du mini-traité à limiter leur production pour ne pas causer la ruine de ses exploitations terrestres de nickel, de cobalt et de cuivre? En ce domaine, sa marge de manoeuvre est très réduite. Toutefois, le parti que prendront les pays de la Communauté économique européenne pèsera certainement très lourd dans la décision américaine.

L'U.R.S.S. affirme qu'elle aurait signé la Convention si on n'avait pas

nié son statut d' "investisseur pionnier" dans la résolution relative à la protection de l'investissement, mesure qu'elle juge discriminatoire. Elle s'est plus probablement abstenue pour pouvoir entrer ou sortir de la Convention sans trop perdre la face, suivant le cours des événements. Même s'ils ne font pas partie de la Convention, les États-Unis peuvent bénéficier des avantages de l' "investisseur pionnier". En effet, il suffit qu'un de leurs partenaires dans un consortium d'exploitation sous-marine ait voté en faveur de la Convention.

Le Canada, par conséquent, n'a pas la tâche facile. Nos diplomates font des pieds et des mains pour rallier les "dissidents" et, ce faisant, sont presque certains d'être appuyés par les pays en développement. Toutefois, le résultat est encore imprévisible.

Malgré ce que nous venons de dire, il est difficile d'envisager un mini-traité et une Convention fonctionnant parallèlement. Tout va dépendre de deux facteurs: la technique et les capitaux. Le Canada dispose de la première, mais n'est pas en très bonne position en ce qui concerne les seconds.

Nous pouvons nous demander si la Convention est "viable" dans tous ses aspects autres que ceux de l'Entreprise. En termes juridiques, probablement. Le Tiers-Monde et le Canada comptent sur le droit international pour créer un climat où chacun puisse prospérer. La plupart de ces États ont dépensé tant de temps, d'énergie et d'argent pour mener à bien cette Convention sur le droit de la mer qu'ils sont déterminés à risquer le tout pour le tout. □

## Le Canada à Dieppe



T. Murray Hunter

... avec un avant-propos de C.P. Stacey et onze tableaux en couleurs, peints par Charles Comfort, Lawren P. Harris et six peintres de guerre de l'Allemagne.

Disponible dans les librairies ou directement de l'éditeur.

302-150 rue Wellington  
Ottawa, Ontario K1P 5A4  
1-613-238-2628

MUSÉE NATIONAL DE L'HOMME



# Trudeau et les Sommets . . .

## Les frustrations d'un petit prophète

par Michel Vastel

Le 26 mai 1982: "Eh bien, ils sont venus et ils n'étaient pas d'accord sur beaucoup de points, mais chacun a fait un petit pas vers l'autre . . ."

Le 10 juin 1982: "Si vous réunissez seize chefs d'État et de gouvernement, que vous leur faites faire des milliers de milles pour se rencontrer sur des sujets aussi importants que celui de l'Alliance de l'Atlantique Nord, je pense qu'on devrait s'attendre, de leur part, à ce qu'ils fassent plus que d'approuver, les yeux fermés, un communiqué qui a été mâché et remâché et que tout ce qu'ils ont à faire est de mettre un cachet dessus et de dire O.K.!

"Il n'y a pas de discussion, il n'y a pas d'approfondissement du consensus à l'intérieur de l'Alliance, personne ne fait l'effort de persuader le voisin (. . .) et personne n'a une chance de dire: 'Pourquoi dites-vous cela? Et où avez-vous pris cette idée? Et qu'est-ce qui vous pousse à penser cela?'"

". . . Je trouve que cela fait un peu pitié!"

Pierre Trudeau, 63 ans, plus de 14 ans au pouvoir, a toutes les chances d'être le doyen de n'importe quel sommet international dont le Canada est membre. En plus des Nations Unies, de l'OTAN, du Sommet économique qu'il fréquente chaque année, Trudeau a la chance de diriger une ancienne colonie britannique, un pays biculturel. C'est-à-dire qu'il a deux occasions de plus de se faire valoir dans des réunions internationales: le Commonwealth et la Francophonie.

Avec une telle expérience — et le plaisir évident que Pierre Trudeau prend à se joindre à d'autres leaders autour du monde — comment peut-il être aussi critique des sommets en général?

On peut distinguer au moins deux raisons: le format lui-même de ces réunions, que M. Trudeau a, fort justement, critiqué à Bonn l'été dernier et le problème personnel que représente pour M. Trudeau la direction d'un pays qui — par tradition plus que par raison — n'exprime aucun intérêt à exercer un leadership réel sur la scène internationale.

### La formule "Joseph Lunz"

Résumant le Sommet de l'OTAN à Bonn, en juin dernier, Pierre Trudeau, particulièrement excédé, concluait: "Je ne pense pas que ce type de sommet puisse être très productif." A tous le moins, c'était là un euphémisme poli.

---

*Michel Vastel est correspondant parlementaire du Devoir à Ottawa et rédacteur en chef invité de Perspectives internationales.*

En-dehors de l'aversion naturelle de Pierre Trudeau pour se "contenter d'approuver les yeux fermés toutes sortes de déclarations officielles mâchées et remâchées" — l'homme écrit et réécrit de sa main ses discours les plus importants — le premier ministre du Canada s'est plaint de l'échéancier imposé à la réunion, du format de la conférence et de l'influence excessive qu'exercent les bureaucrates sur le contenu lui-même des réunions d'une organisation telle que l'OTAN.

On pourrait également appliquer de telles critiques à d'autres organisations internationales — les Nations Unies, le Fonds monétaire international — où les fonctionnaires permanents ont souvent le dernier mot dans les réunions des chefs de gouvernement qu'ils sont supposés servir. D'où cette étiquette de "formule Joseph Lunz".

En ce qui concerne l'échéancier, Pierre Trudeau souligne "qu'il ne peut être (très productif) de donner seulement quatre ou cinq heures à seize chefs d'État et de gouvernement pour parler de questions aussi fondamentales que celle de l'Alliance."

Les contraintes de temps imposent un format très rigide à des réunions aussi importantes que celles de l'OTAN ou des Nations Unies. En fait, chacun des participants a tout juste le temps de faire un discours et Trudeau constate: "Il n'y a pas d'échange, il n'y a pas d'effort pour persuader le voisin". Qui plus est, la ligne de parti, décidée et imposée par les bureaucrates de l'organisation, est très contraignante. . . . "Alors," continue Trudeau, "chacun y va de son petit discours qui ne constitue rien d'autre que la paraphrase d'un communiqué qui a été préparé à Bruxelles (ou New York, ou Genève) par des gens qui travaillent depuis des années ensemble." Au mieux, quelque leader entreprenant — tel Ronald Reagan — sortira de son texte pour lancer à travers la table: "Je sais comment régler le cas des communistes. Je m'en suis débarrassé à l'Union des artistes de Hollywood!" Avant que quelqu'un ait une chance de dire "pourquoi dites-vous cela?", le président Reagan est revenu à son texte et la poussière est retombée. . . .

Les bureaucrates trouvent évidemment quelque avantage à cette formule: pas d'échange cela veut dire peu de chance de dissension à l'intérieur du groupe. Mais, pour amener par exemple l'Espagne et le Royaume-Uni à signer le même texte, en plein milieu de la crise des îles Falklands, le texte doit être considérablement dilué et ne pas signifier grand chose!

Il ne s'agit pas de prétendre que l'OTAN, en tant qu'alliance de seize démocraties, n'a plus aucune signification. Sa force en tant que groupe — particulièrement en tant qu'alliance militaire — n'est pas remise en question. Mais ce n'est certainement pas un forum approprié pour l'approfondissement d'un consensus. Ainsi, au-delà d'une solide coalition contre un agresseur possible, quelle est la vocation de l'Alliance face à des crises, telle que l'invasion de l'Afghanistan, ou même face à un conflit ou à des tensions politiques entre deux de ses membres, Espagne et Royaume-Uni, Grèce et Turquie? Trudeau croit profondément à la vertu de réactions collectives et unifiées aux crises dans le monde. L'OTAN n'est pas le lieu idéal pour développer un tel consensus.

## La formule de "Montebello"

L'histoire dira quelle contribution Pierre Trudeau a apportée à la technique des sommets, mais on peut dire qu'il a sérieusement amélioré l'efficacité des sommets économiques.

Même si ce sommet est de taille plus réduite — sept chefs d'État et de gouvernement et pas de secrétariat permanent — l'arrivée d'un représentant (et même deux cette année) des Communautés économiques européennes a déjà contribué à diminuer sa spontanéité.

Le choix du site de Montebello — de même que le type de présidence que Trudeau a décidé d'exercer en 1981 — en a fait un succès. Pas tellement parce qu'il s'est avéré plus productif que le Sommet de Venise, ou de Bonn, ou de Rambouillet. En fait, — dans un sommet économique tout autant que dans la formule de Joseph Lunz — la quinzième version du communiqué que les sept leaders "approuvent les yeux fermés" n'est pas tellement différente de la quatorzième qui a été négociée la nuit précédente, par leurs représentants personnels.

L'innovation de M. Trudeau à Montebello tient à l'agenda et à l'échéancier qu'il a voulu garder assez souples pour permettre aux participants d'apprendre à travailler et à vivre ensemble, de façon tout à fait informelle. Les petits déjeuners, les dîners et mêmes quelques sessions spéciales ont été consacrés à des discussions en profondeur où l'échange devenait réellement possible.

Même la réunion de Cancun — en dépit du fait que plus de trente chefs d'État et de gouvernement y ont participé — a offert les mêmes avantages et ce serait dû — selon des sources proches de ce sommet — au style de présidence que Trudeau et Portillo ont adopté à l'époque.

Ainsi, même si "l'approfondissement des consensus" n'est pas toujours très visible dans le communiqué final — principalement parce que la bureaucratie qui entoure les chefs d'État et de gouvernement se traîne quelque peu les pieds sur la voie tracée par leurs leaders — cet approfondissement de consensus est réel.

Le consensus entre les sept à Montebello, pour condamner les actes de violence intervenus à Beyrouth (Liban) en juillet 1981, constitue un exemple de cela. Les chefs d'État s'étaient mis d'accord sur le principe d'une condamnation, mais il fallut ensuite trois heures de négociations pénibles entre les diplomates à propos de deux mots seulement du communiqué, avant que celui-ci ne soit rendu public!

Cette anecdote montre bien les complexités et les dangers de la formule de Montebello. Selon plusieurs diplomates, ils éprouvent beaucoup de difficulté à comprendre et à suivre les progrès réalisés par leurs chefs de gouvernement lorsqu'ils siègent à huis clos. Ils n'ont en effet accès qu'à des séances de "debriefing", mais n'ont aucune idée de la façon dont le consensus a été réalisé. En d'autres termes, les bureaucrates se plaignent d'avoir quelque difficulté à suivre les progrès réalisés par leurs leaders.

Mais on peut aussi se demander si ces bureaucrates — spécialement des secrétaires d'organisations aussi autoritaires que peut l'être un Joseph Lunz

— ne se plaignent pas parce qu'ils craignent de perdre quelque peu de leur propre influence.

On peut aussi souligner que, sur des questions aussi techniques que les politiques monétaires ou le commerce international, des chefs de gouvernement pas très futés — sans en nommer aucun! — peuvent se perdre dans des discussions inutiles pour leurs bureaucrates. Une critique qu'on entend couramment par exemple à propos du Sommet économique est qu'il est pollué par ces diplomates qui apportent beaucoup trop de politique dans des discussions avant tout techniques.

### **La formule de la "Guadeloupe"**

Les Français, qui adorent la politique et trouvent l'économie plutôt ennuyeuse, ont essayé une autre formule. Le président Giscard d'Estaing a réuni trois de ses collègues — l'Américain, le Britannique et l'Allemand — dans ce département lointain de la France qu'est La Guadeloupe. La tenue d'été et les cocktails aux ananas n'ont pas produit beaucoup plus que les autres formes de sommets, excepté que l'idée qui a conduit à sa convocation était la même: isoler les chefs d'États et de gouvernement de leurs collaborateurs et les aider à se fréquenter plus aisément.

Le style informel de la réunion en constituait un atout essentiel et — d'après ce qu'on sait de la personnalité de Pierre Trudeau — on peut penser que la formule de "La Guadeloupe" constituerait sa formule préférée. Malheureusement, le Canada n'est pas membre du club des super-puissances et Trudeau n'était pas invité.

De Montebello à La Guadeloupe, il y a un élément dans lequel Trudeau est particulièrement intéressé: "la chimie des sommets". Ce mot, que l'on entend fréquemment dans les réunions d'information des hauts fonctionnaires qui suivent la réunion des chefs d'État et de gouvernement, est en fait synonyme de succès. Cette "chimie" signifie que deux chefs d'État se comprennent mieux l'un l'autre et qu'ils dialoguent au-delà — plus qu'en dépit de — leurs divergences d'opinion. C'est cette "chimie" qui a fait de Camp David une réalité. Il fallut cet ingrédient bien spécial des sommets — Begin et Sadate s'entendant plutôt bien — avant que les fonctionnaires commencent à préparer le brouillon de l'Accord de Camp David.

Cette "chimie" explique aussi pourquoi les relations personnelles entre Pierre Trudeau et Ronald Reagan sont bien meilleures que les relations formelles entre les deux gouvernements, qu'il s'agisse de fonctionnaires ou de ministres. C'est pourquoi également Pierre Trudeau, qui est plus à l'aise dans un échange d'idées que dans une discussion formelle à propos de textes légaux, préfère la formule de Montebello. Incidemment, cela peut aussi expliquer pourquoi Pierre Trudeau obtient généralement de bien meilleurs résultats à l'occasion d'un déjeuner informel au 24 Sussex, plutôt que dans une conférence fédérale-provinciale.

### **Le "petit prophète"**

Le Canada n'est pas une super-puissance et ne montre aucun intérêt à jouer un rôle important sur la scène internationale. "Nous n'avons aucune

influence dans cette région”, entend-on souvent dans les couloirs de l’édifice Lester B. Pearson. En général, cela veut dire: “Nous n’avons aucun intérêt”. Mais, en ce qui concerne M. Trudeau, ce pourrait ne pas être un handicap que de ne pas diriger une super-puissance.

Le premier ministre a déclaré récemment, en Yougoslavie, que “le Canada croit davantage à l’importance des idées et des valeurs fondamentales pour influencer les événements dans le monde, qu’à la force des armées et à la puissance nucléaire des super-puissances.” Mais c’est là une affirmation qui va beaucoup mieux à Pierre Trudeau qu’au Canada et cela peut expliquer pourquoi il est quelquefois si frustré à propos des sommets.

L’arrivée de Ronald Reagan sur la scène internationale, un homme qui croit certainement beaucoup plus aux vertus de la puissance militaire qu’à l’importance des idées, n’a certes pas contribué à réconcilier Pierre Trudeau avec les conférences internationales. Et l’OTAN n’est certainement pas un endroit où les idées et les valeurs fondamentales sont les bienvenues . . .

Ainsi il y a une question que beaucoup de Canadiens se posent chaque fois que Pierre Trudeau quitte le pays pour une longue tournée à l’étranger: “Pourquoi dépense-t-on tant de temps — et tant d’argent — à participer à des conférences où nous avons — Trudeau l’admet lui-même — si peu d’influence?”

Il y a un principe sacré en diplomatie — qui explique incidemment le succès de tant de cocktails organisés par les ambassades. Ce principe est: “Il vaut mieux être là que de ne pas y être du tout!” Il ne s’agit pas alors d’influencer les autres, mais plutôt de glaner des informations qui, en retour, aideront le Canada à mieux faire face aux décisions des autres.

Il y a aussi quelques avantages personnels — particulièrement des avantages politiques — pour Pierre Trudeau aussi bien que pour le Parti libéral, à se faire voir aux côtés des grands chefs d’État du monde entier. Pour souligner cela — a contrario — il suffirait de rappeler les ravages dont la carrière politique de Joe Clark a souffert, simplement parce qu’il ne s’est pas montré assez à l’aise au cours de son premier tour du monde.

Dans toute réunion internationale que Pierre Trudeau fréquente, il tente de montrer que “les idées et les valeurs fondamentales influencent le cours des événements dans le monde”. Malheureusement, Pierre Trudeau est perçu comme un “petit prophète” par ses collègues. Par exemple, le lendemain du Sommet de Versailles, l’édition internationale du *Herald Tribune* a publié une caricature où on voyait Trudeau déguisé en “nounours” dans les bras de Ronald Reagan. C’est la façon dont les Européens perçoivent le Canada: une marionnette à côté de l’aigle américain.

En conclusion, on pourrait prétendre que Pierre Trudeau dirige un pays qui lui convient mal ou que le Canada poursuit une mauvaise politique étrangère. C’est-à-dire que, aussi longtemps que le Canada fréquentera des sommets exclusivement réservés aux super-puissances, il devra accepter un monde où “les armées et les puissances nucléaires” ont toujours le dernier mot sur “les idées et les valeurs fondamentales.”

L’été dernier, Trudeau a rendu hommage à la Yougoslavie pour son rôle de leadership “à l’intérieur d’un groupe de nations qui peut étudier objecti-

vement une question sans avoir de préjugés politiques contre l'une ou l'autre." Il est évident que la position de la Yougoslavie est beaucoup plus confortable que celle du Canada. Trudeau — et peut-être même le Canada — n'a pas de préjugés politiques non plus. Mais le Canada est perçu, à tort ou à raison, comme se contentant de suivre les autres alors que la Yougoslavie prend volontiers le leadership à l'intérieur des pays non-alignés. Tel est le prix qu'il faut payer pour être un petit pays dans la Ligue des grandes nations plutôt que d'être un leader dans la ligue junior.

Il y a peu de doute que dans un sommet des pays non-alignés Trudeau serait perçu de la même façon qu'il est perçu parmi les grandes nations: comme un chef de gouvernement très respecté. Mais avec la différence évidente qu'il y serait également écouté.

Ainsi, les frustrations de M. Trudeau viennent de ce que le Canada ne désire pas exercer un leadership et, en conséquence, choisit de ne pas siéger aux réunions qui conviennent à sa dimension politique. Quand on dit: "Nous n'avons aucune influence dans cette région", cela veut dire: "D'autres ont plus d'influence que nous." Ainsi, le Canada — et Trudeau — n'ont d'autre choix que de rester silencieux à l'intérieur d'un club où on les perçoit comme complices de ce que les grandes nations disent ou font.

La définition d'une petite ou d'une grande nation est relative au groupe auquel elle choisit d'appartenir. Par exemple, dirait-on que l'Autriche est une grande nation? Cela voudrait-il dire que Kreisky n'a eu aucune influence au Moyen-Orient? On pourrait dire la même chose de la Yougoslavie de Tito.

La caricature du nounours de Ronald Reagan s'adresse davantage à la politique étrangère du Canada qu'à la stature de Pierre Trudeau lui-même. Et si le premier ministre ne veut pas être frustré à propos des sommets, il doit changer une prémisse fondamentale de la politique étrangère canadienne. D'abord et avant tout, prétendre que "le Canada peut exercer une certaine influence dans cette région." Deuxièmement: de façon à exercer une telle influence, il doit décider quel est le forum le plus approprié où le Canada ait effectivement quelque chance de devenir influent.

La réponse à ces deux questions peut paraître évidente, mais elle implique un virage fondamental dans nos relations traditionnelles avec les États-Unis. Cela ne dérangerait pas beaucoup Pierre Trudeau. Mais cela dérangerait beaucoup le Canada. Et c'est pourquoi Trudeau est tellement frustré . . . □

# Quelques leçons à tirer du conflit des Falklands

par Rychard A. Brulé

Maintenant que les canons se sont tus aux îles Falklands, le moment est venu d'examiner, dans son ensemble, le problème fondamental de ce conflit de l'Atlantique Sud et, en particulier, de considérer les leçons qu'on peut en tirer au triple niveau mondial, régional et technologique.

## Impact mondial

La première leçon est assez manifeste. Après un demi-siècle de conventions, comme celles de la Société des Nations et de l'Organisation des Nations Unies, des États ont encore recours à l'agression pour résoudre leurs différends territoriaux. Ironiquement, le respect de la loi dans la conduite des relations internationales n'a jamais été reconnu comme "la" règle à suivre.

Une deuxième conclusion confirme la théorie selon laquelle les guerres de déplacement atténuent temporairement les pressions internes. En effet, la junte qui gouverne l'Argentine a choisi un moment de forte tension dans la politique intérieure — finances en désordre, accentuation des protestations des syndicats, demandes d'explications concernant les "disparicados", — pour lancer l'Argentine dans une aventure outre-frontière.

On peut également conclure qu'en dépit de trois décennies de guerre froide, de guerres de libération nationale et de révolutions d'inspiration marxiste, nous nous retrouvons face à un conflit Nord-Sud, qui est aussi un conflit Ouest-Ouest en vertu de l'orientation politique et des armements utilisés. Devons-nous en déduire que l'on a trop concentré notre attention sur les tensions Est-Ouest et qu'on n'a pas accordé assez d'attention à des conflits comme ceux entre les pays membres de l'Alliance atlantique (par exemple le conflit entre la Grèce et la Turquie), à des tensions dans le monde occidental (par exemple, la guerre du poisson entre le Royaume-Uni et l'Islande et les frictions entre la République sud-africaine et le reste du monde occidental), au point de se retrouver avec un conflit où les Soviétiques ne jouent aucun rôle appréciable.

Une autre conclusion, relative à l'impact mondial de ce conflit, porte

---

*M. Rychard A. Brulé est diplômé de la Norman Paterson School of International Affairs de l'université Carleton. Il est actuellement affecté à la direction de la planification des objectifs stratégiques à la Défense nationale.*

sur la structure du pouvoir en Argentine. Les triumvirats fonctionnent très bien pourvu qu'ils permettent à leurs membres de se partager réellement le pouvoir et qu'il existe une certaine cohésion entre eux. Dans le cas qui nous intéresse, l'armée s'était approprié un rôle prépondérant lorsque son chef (Galtieri) accepta en 1981 la présidence sans abandonner pour autant le commandement des forces armées, contrairement à l'accord de 1978. L'armée de l'air s'est rangée du côté de Galtieri, mais la marine a été écartée. Toutefois, le triumvir marin disposait de sa propre base d'autorité et, bien qu'il n'ait pas désiré ou qu'il ait été incapable de faire un coup d'état, il a néanmoins pu entraîner le triumvirat dans une voie mettant ses associés dans une situation embarrassante. Ce sont les forces navales qui avaient renversé le président Péron en 1956 et avaient déclenché le conflit avec le Chili en 1978. En d'autres termes, un triumvirat dont chaque triumvir conserve sa base personnelle d'autorité est un mariage de convenance temporaire et dangereux.

### **Impact régional**

L'intervention de l'Argentine a ouvert une boîte de Pandore pour tous les territoires contestés dans le monde et, plus particulièrement, en Amérique latine. Il est à souhaiter qu'Armageddon n'était pas dans cette boîte! Malheureusement, les faits démontrent que d'autres pays de l'Amérique latine sont sur le qui-vive, encore que les résultats du conflit des îles Falklands aient tempéré leurs propres revendications: le Vénézuéla revendique les deux-tiers du territoire de la Guyane; le Guatemala convoite encore Bêlize, qui a récemment obtenu son indépendance; la Bolivie réclame toujours un corridor vers la Pacifique et le Chili désire conserver sa pleine souveraineté sur les îles du canal Beagle.

Contrairement à ce que certains prédisent, je ne crois pas que l'Organisation des États américains (O.E.A.) éclatera à la suite de ce conflit. Au contraire, l'O.E.A. a servi, comme jadis, de tribune à l'Argentine qui a pu ainsi présenter sa cause et a permis à certains pays de l'Amérique latine de donner leur accord de principe aux revendications de l'Argentine, tout en désapprouvant son mode d'intervention. De manière générale, elle a permis l'expression pacifique de vues extrémistes. L'O.E.A. a survécu à des conflits internes plus graves (Cuba, 1959; Chili, 1970 et 1973; République dominicaine, 1965; Nicaragua, 1979, etc.) et, même si elle ne dispose que de faibles moyens d'intervention, elle demeure une tribune utile.

Depuis l'énoncé des politiques du président Carter sur les droits de la personne, l'influence des États-Unis en Amérique latine est en baisse. Les efforts de réconciliation du président Reagan étaient sur la bonne voie au moment où la guerre des îles Falklands a éclaté: un nouveau gouvernement avait été reconnu en Bolivie; les relations avec l'Argentine avaient été régularisées; le Chili, le Vénézuéla et le Brésil étaient courtisés. Les États-Unis ont réussi, dans ce conflit, à naviguer entre une solution intermédiaire relativement satisfaisante et acceptable pour leurs partenaires de l'OTAN et, en même temps, assez modérée pour ne pas éveiller l'hostilité des pays américains. Les États-Unis ont été aidés par le fait que les pays européens

ont fortement appuyé le Royaume-Uni, ce qui privait l'Argentine du soutien des pays occidentaux. Vu qu'il est peu probable qu'elle se tourne vers l'U.R.S.S., l'Argentine va probablement améliorer ses relations avec les États-Unis et demeure en étroite relation avec d'autres pays "parias" tels Israël et la République sud-africaine. On peut donc prédire que la position actuelle des États-Unis en Amérique latine souffrira peu du conflit des Falklands.

Une dernière conclusion relative à l'impact régional du conflit: le vrai vainqueur dans ce conflit peut bien être ce géant endormi qu'est le Brésil. Pendant longtemps l'Argentine a été l'unique voisin puissant. Affaiblie par sa défaite militaire et son Trésor à sec, l'Argentine ne constituera plus une menace à la suprématie du Brésil sur l'Amérique du Sud, rôle que le Brésil a très astucieusement tenté d'assumer au cours de la dernière décennie. Le Brésil est doté d'une infrastructure industrielle en pleine expansion et demeure, parmi les pays exportateurs d'armes, le sixième en importance.

### **Impact technologique**

Bien que préoccupés à bon droit du transfert de la technologie de l'Ouest vers l'Est, les pays occidentaux se sont peut-être, en recherchant le profit, poignardés dans le dos — de même que sur le front (le front européen) — en fournissant de nouvelles armes hautement perfectionnées à tout pays du tiers-monde capable de se les payer. Il faut reconnaître que les États-Unis ont tenté, les premiers, de mettre fin à ce mouvement dans l'hémisphère occidental, politique qui a malheureusement poussé le Pérou à s'adresser, en 1978, à l'Union soviétique pour obtenir des réactés de pointe et à procurer un marché aux commerçants d'armes français et israéliens.

Une autre conclusion relative à l'impact technologique explique que les armes modernes et sophistiquées sont non seulement meurtrières, efficaces, accessibles à tous, mais aussi qu'elles ne requièrent pas une armée professionnelle de spécialistes, ni même une armée particulièrement bien entraînée. Cependant, il ne faudrait pas tirer de conclusions hâtives de tout ceci: même si ces nouvelles armes sont d'utilisation relativement facile, il est difficile de les monter, de les entretenir et de les emmagasiner pendant une longue période de temps. Elles exigent également une bonne connaissance de leur potentiel pour être efficacement utilisées et elles doivent généralement être soutenues par un système de renseignements capable de fournir de l'information à jour et précise sur la cible. Cela étant dit, il demeure souvent possible d'engager des "spécialistes" (lire "mercenaires") pour compenser certaines failles de ses propres forces.

Il est également évident, présentement, que toute grande nation doit pouvoir projeter et soutenir son pouvoir à très grande distance si elle désire conserver son prestige. Les sous-marins atomiques sont utiles dans les guerres de haute stratégie, mais lors de conflits localisés ils ne disposent pas de la souplesse compatible avec une série de pressions militaires et diplomatiques; surtout, ils ne constituent pas une arme de persuasion très visible et ils ne transportent ni troupes ni hélicoptères.

Nous pouvons nous rendre compte qu'il y a encore place pour les

guerres et les armes conventionnelles. Par exemple, le Royaume-Uni a imposé un blocus très classique et a utilisé des tactiques militaires très traditionnelles pour reprendre les îles Falklands, y compris le tir de barrage d'artillerie utilisé pendant la Seconde Guerre mondiale. La stratégie conventionnelle demeure de mise et réussit encore bien à l'ère nucléaire.

Comme dernière conclusion, nous constatons qu'un conflit mineur peut entraîner une grande puissance loin de sa base territoriale. Par conséquent, un conflit local dans le Golfe ou dans les îles Vierges, dans les Maldives ou à Diego Garcia pourrait entraîner au loin d'importants éléments des forces américaines disponibles. Tout déplacement massif des forces pourrait créer un vide dangereux dans les défenses occidentales ce qui, de ce fait, offrirait à l'ennemi une cible séduisante, préambule à un conflit généralisé.

### **Perspectives**

Que se produira-t-il maintenant? A court terme, les négociations ont produit un accord qui a permis aux deux adversaires de sauver la face. A long terme, cependant, l'Argentine obtiendra la souveraineté sur les îles Falklands.

Il importe grandement de protéger l'avenir des relations internationales entre l'Amérique latine, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Europe. Le plus grand défi du conflit des îles Falklands sera de recourir à une solution diplomatique qui n'engendrera pas un esprit de revanche en Amérique latine et qui ne permettra pas que l'Amérique latine se retrouve coincée entre les alliés américains et européens.

Ma dernière remarque porte sur la prolifération des armes nucléaires. L'Argentine a exprimé son intention de procéder le plus rapidement possible à la production d'armes nucléaires. En fait, les observateurs estiment que l'Argentine pourrait faire exploser une bombe atomique dès 1985. Évidemment, une telle explosion pourrait redonner à l'Argentine une part du prestige qu'elle a perdu au cours du conflit des îles Falklands. Mais une telle réalisation exigera d'énormes ressources financières et humaines, ressources qui sont rares en Argentine. Cette diversion des ressources pourrait en retour produire plus d'agitation interne. La construction d'une "bombe" argentine forcerait inévitablement le Brésil à faire de même, ne serait-ce que pour conserver une égalité de prestige dans l'hémisphère sud. Ces deux réalisations seraient l'aboutissement bien logique de plans qui, on s'en doute, sont en cours d'exécution depuis déjà dix ans en Amérique latine. Perspective fort déplorable! □

automne/hiver 1982-83

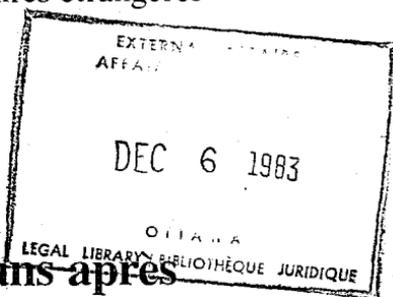
au Canada

3.75\$

autres pays 4.25\$

# Perspectives internationales

Revue d'opinion sur les affaires étrangères



**La Pologne, deux ans après**

---

**La transparence gouvernementale**

---

**Le Brésil: les paradoxes d'une transition**

---

**FEDEFAM**

---

**Le Canada et l'O.E.A.**

---

**Le Niger**

---

**Au pays du plein emploi**

---

# Perspectives internationales

*Table des matières*

*automne/hiver 1982-83*

La Pologne, deux ans après / <i>John E. Trent</i>	3
La transparence gouvernementale: un survol mondial / <i>Roland Gaudet</i>	11
Le Brésil: les paradoxes d'une transition / <i>Lucimar Kovacs</i>	17
FEDEFAM / <i>Lorraine Desjardins et Félix Gramajo-Rossi</i>	25
Le Canada et l'O.E.A. / <i>Maurice Dupras</i>	29
Le Niger / <i>Lambert Messan</i>	33
Au Pays du plein emploi / <i>Richard Daignault</i>	42

Au centre: section supplémentaire

Pour mémoire: bibliographie et renseignements sur les relations extérieures du Canada, fournis par le ministère des Affaires extérieures.

---

## Au Sommaire . . .

*John Trent soutient que les pays occidentaux doivent rétablir les ponts coupés avec Varsovie. Si l'Occident ne révisé pas sa politique, dit-il, les communistes de la ligne dure vont prendre les rênes du pouvoir et le dialogue Est-Ouest va s'embourber.*

*Roland Gaudet examine les diverses lois adoptées pour promouvoir la transparence gouvernementale. Dans un survol mondial de la question, il note les lacunes et les aspects positifs de ces lois essentielles à tout pays qui se prétend démocratique.*

*Le Brésil traverse une période cruciale qui pourrait le propulser au rang des puissances industrielles et des démocraties occidentales si ce pays sait conjuguer ouverture démocratique et crise économique. Lucimar Kovacs demeure optimiste quant à l'avenir du géant du Sud.*

*Le cas des personnes portées disparues en Amérique latine a conduit à la création d'un organisme de défense des droits humains. FEDEFAM, dont nous parlent Loraine Desjardins et Félix Gramajo-Rossi, est cet organisme qui milite pour la justice.*

*Le Canada a tout intérêt à adhérer à l'Organisation des États américains selon Maurice Dupras. Ne pas adhérer à l'O.E.A. revient selon lui à ne pas définir le Canada comme un pays faisant partie des Amériques.*

*Depuis 1974, un nouveau gouvernement s'est installé au Niger et s'est attaché à relever le défi de la sécheresse et de l'autosuffisance alimentaire. L'Ambassadeur du Niger au Canada, M. Lambert Messan, nous propose un bilan de ces neuf années.*

*Enfin, Richard Daignault jette un éclairage particulier sur le pays du soleil levant où le chômage est quasi inexistant. Le Japon, pays du plein emploi, est-il un modèle à suivre pour l'Occident?*

Marc Courtemanche

---

*Perspectives internationales* est publiée au Canada quatre fois l'an par International Perspectives, (95312 Canada Inc.), 302-150 rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1P 5A4.

Téléphone: (613) 238-2628

Editeur:

Alex Inglis

Directeur de la rédaction:

Marc Courtemanche

Secrétaire à la rédaction:

David Mac Neill

Production et mise en page:

Anita Bergmann

Jay Freeborn

Adresse postale:

B.P. 949,

Succursale B

Ottawa, Canada

K1P 5P9

*Perspectives internationales* est une revue d'opinion sur les affaires étrangères. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs et non pas, à moins qu'il en soit fait mention explicitement, les organismes dont ces auteurs peuvent faire partie.

ISSN 0381-4890

© 1983

# La Pologne, deux ans après

par John E. Trent

La Pologne actuelle n'est pas du tout ce à quoi on s'attend. Dans les rues, pas de chars d'assaut ou de soldats. Les rayons des magasins sont dégarnis, mais il n'y a pas de queues, car le rationnement permet une meilleure distribution. Sur le plan politique, l'apathie et les tentatives de réforme ont remplacé l'ancien climat d'euphorie et d'instabilité.

J'ai eu l'occasion, récemment, d'effectuer une visite en Pologne, terre traditionnelle des rêves héroïques mais également des dures réalités. Deux vérités apparaissent, même après une courte visite. Premièrement, nous sommes très mal informés, à l'Ouest, de la situation qui prévaut en Pologne: les nouvelles sont biaisées. Deuxièmement, notre politique étrangère, si elle était rationnelle auparavant, ne l'est plus et ne nous aide guère: elle joue à l'avantage des communistes de la ligne dure.

## Une année de répression et de réformes

Si l'on veut comprendre la Pologne de 1983, il faut reconnaître que la dernière année a connu, non seulement la répression du syndicat national, Solidarité, mais également un large effort de remise en question et de réforme des institutions polonaises. Plus de cinquante lois fondamentales ont été remaniées; on s'est attaqué à la corruption et à la bureaucratie et des efforts ont été faits en vue de stabiliser et de redistribuer les revenus.

La plupart des Occidentaux ont encore à l'esprit l'image de la Pologne au temps de Solidarité et celle de l'instauration de la loi martiale en décembre 1981. Nous avons l'impression que tout s'est arrêté depuis cette époque. Avec toute la ferveur dont nous sommes capables, nous espérons toujours que le mouvement démocratique de Lech Walesa remportera la victoire. Lorsque les troupes du général Jaruzelski et le Parti des ouvriers unis de Pologne (POUP, c'est-à-dire le Parti communiste polonais) ont aboli ce mouvement, nous avons cru qu'il fallait négliger ces malintentionnés. Les reportages de nos médias d'information nous ont encouragés dans cette voie, car ils se sont surtout intéressés aux épreuves et aux tribulations de Lech Walesa. Même le plus récent ouvrage traitant de la Pologne, "The

---

*John E. Trent est actuellement professeur invité au Conseil des sciences du Canada. Professeur de science politique à l'Université d'Ottawa depuis 1971, il est en congé spécial depuis 1979.*

Poles", de Stewart Stevens, paru aux alentours de Noël 1982, ne parle pas des événements postérieurs à 1981.

Même si nous appuyons de tout coeur Lech Walesa et ses camarades de Solidarité, et même si nous nous demandons pourquoi les autorités polonaises n'ont pas réussi à les associer à leur stratégie de réforme, il nous faut néanmoins envisager la Pologne d'un point de vue beaucoup plus large.

### Historique

Afin de bien comprendre les événements remarquables qui se sont déroulés en Pologne au cours de la dernière année, il faut tout d'abord mettre en lumière les divers aspects de la situation polonaise depuis la Seconde Guerre mondiale.

La Pologne, même si elle compte plus de 36 millions d'habitants, vit dans l'ombre de l'U.R.S.S., une superpuissance exigeant que son voisin soit un pays ami et un allié.

Depuis la dernière guerre, la Pologne a connu une demi-douzaine de crises politiques et socio-économiques, dont chacune a débouché sur une effusion de sang. Les différentes idéologies et les divers groupes de la société sont séparés par des gouffres insondables.

L'économie polonaise a connu un essor considérable des investissements au cours des années '70, grâce surtout aux crédits de l'Occident; crédits qui ont été réduits en 1978 lorsque les paiements des intérêts sont montés en flèche, puis ont été carrément sabrés par les gouvernants en 1982, lorsque la loi martiale est entrée en vigueur. En raison d'une mauvaise planification et d'une organisation déficiente, l'économie est dans le marasme et, depuis quatre ans, le P.N.B. diminue. Toutefois, l'essor antérieur de l'économie a permis une redistribution des revenus, et le niveau de vie est toujours plus élevé en Pologne qu'en U.R.S.S. Même au cours des deux dernières années, et malgré un échec économique flagrant, Solidarité a réussi à réduire la longueur de la semaine de travail, à obtenir des salaires plus élevés, des avantages sociaux additionnels et une retraite plus hâtive.

Un autre facteur compliquait encore la situation: le pays était dirigé par un parti unique qui avait toléré l'inefficacité, l'absence d'innovation et la corruption. Pourtant, il existe également une opposition non officielle, mais tolérée, formée par l'Église, les groupes de travailleurs et d'intellectuels et les organismes sociaux, qui entretiennent la flamme inextinguible de la démocratie.

Enfin, à l'automne de 1981, Solidarité était beaucoup plus qu'un simple syndicat. Avec ses dix millions de membres (sur un total de 14 millions de travailleurs), le mouvement était devenu une force sociale désireuse d'assumer un pouvoir politique. Il constituait presque un gouvernement parallèle sur lequel Walesa n'avait plus la haute main. Solidarité était devenu le véhicule des ambitions personnelles de chacun. Les théories des fondamentalistes de gauche, avec leur côté intolérant, engendraient des tendances anarchiques. Ce qui, par ricochet, alimentait les réactions de la droite comme le mouvement Grünwald, caractérisé, selon des observateurs de l'extérieur, par une sorte de fascisme nationaliste. Nombreux furent les

membres de Solidarité qui jugèrent utile de jouer le rôle de gouvernement parallèle, ce qu'aucun gouvernement digne de ce nom n'aurait pu tolérer.

Dans de telles conditions, et de concert avec la menace d'une intervention soviétique, l'armée n'avait d'autre choix que d'imposer à la Pologne la loi martiale du 13 décembre 1981. Ce sont également ces conditions qui ont justifié d'intenses efforts de réforme, parallèlement à la prise du pouvoir par les militaires.

### **Les réformes politiques**

Le "Parti communiste polonais" (POUP) n'est plus, pour le moment, la force politique dominante. C'est le gouvernement militaire qui a pris les rênes du pouvoir. Même le Parlement (Sejm) a acquis une certaine crédibilité auprès de la population, en tant qu'organe intermédiaire. À la suite des pressions exercées par Solidarité, on rapporte que des élections ont eu lieu pour toutes les fonctions officielles du Parti et que 200 000 membres ont été exclus du POUP, dont 4 000 pour corruption. On m'a dit qu'à ce jour quelque 300 personnes avaient été condamnées.

On remarque que, même dans les milieux officiels, on s'entend pour effectuer une réforme fondamentale des institutions. L'Institut des problèmes fondamentaux du marxisme-léninisme auprès du Comité central du POUP a publié les conclusions de cinq conférences portant sur les causes de la crise polonaise. Son directeur, M. Jerzy Wiatr, a écrit que:

À mon avis, c'est précisément l'absence de réforme du système économique et politique qui a fait que la crise de 1956 n'a pas été ladernière. Sans restructuration véritable, l'économie n'a pu atteindre la productivité nécessaire pour satisfaire les besoins des consommateurs et les aspirations toujours croissantes de la population; celle-ci a progressivement perdu la confiance qu'elle mettait en l'État. L'absence de garantie institutionnelle de la démocratie, tant au sein du gouvernement que du parti, a engendré, peu à peu, un lent retour vers la centralisation bureaucratique . . . Puis sont apparues des distorsions bureaucratiques et technocratiques, avec l'extension des privilèges des dirigeants, pour ne pas dire de leur corruption, surtout après 1970.

C'est pourquoi le général Jaruzelski a décidé d'instituer des comités de réforme économique, politique et consitutionnelle. Il a promis de ne prendre aucune mesure socio-économique sans avoir recours, préalablement, à des consultations poussées.

Un nouveau tribunal d'État a été créé afin d'étudier les abus de pouvoir des hauts fonctionnaires et un tribunal administratif a été chargé d'examiner les accusations portées par les citoyens contre les gestionnaires. On a instauré un conseil social et économique chargé de donner son opinion sur certains projets de loi. C'est le Parlement qui a créé ces organismes et qui en a aussi choisi les membres.

Le POUP, les regroupements catholiques et les partis secondaires du Parlement ont soutenu une nouvelle coalition gouvernementale nommée

Mouvement patriotique de renaissance nationale (PRON). Le Parlement a réuni une équipe de 24 consultants universitaires pour le conseiller. On discute activement d'une réforme électorale qui aboutirait à un compromis entre la démocratie populaire et la démocratie pluraliste ou, plus concrètement encore, qui déboucherait sur des élections ne mettant pas en doute le "rôle de chef de file du POUP". On note donc une certaine évolution bien que, pour le moment, l'Opposition dispose simplement d'un statut de porteparole plutôt que d'une représentation réelle.

Sur le plan législatif, une loi, parmi les 57 lois nouvelles, a rétabli l'autonomie des universités, y compris en matière d'embauchage des professeurs. Une autre loi a imposé certaines limites à la censure. C'est la seule loi qui reconnaisse l'existence même de cette réalité dans les pays communistes. La loi de création de syndicats autonomes a une portée considérable: elle octroie le droit de grève, mais ne permet pas le regroupement par secteur ou à l'échelle du pays. Le droit de créer des associations culturelles, avec l'aide financière de l'État, est également reconnu dans le cadre d'une autre loi. Une législation à l'étude encouragerait la décentralisation administrative.

Chacune de ces lois souffre toujours de deux restrictions. Tout d'abord, quelques-unes des stipulations les plus importantes ne seront pas mises à exécution avant que ne soient levés tous les interdits de la loi martiale. Et, ce qui est plus important, leur mise en application dépend, en premier lieu, des efforts que fera le gouvernement en ce sens et, en deuxième lieu, de l'empressement du public à s'inscrire aux associations pluralistes qui lui sont proposées.

C'est peut-être ce dernier point qui pose la question la plus cruciale pour la société polonaise actuelle. Comme me l'a confié un parlementaire, la population est passée de l'anarchie à l'apathie. Nombreux sont les militants de Solidarité qui considèrent que la participation au processus de réforme serait faire preuve de complicité avec un régime répressif. Ils craignent également qu'on ne leur fasse passer de la vieille marchandise sous une nouvelle étiquette, les responsables étant encore tous des membres de l'ancienne équipe. Pourtant, si les libéraux manquent cette occasion et refusent un processus de changement plutôt lent, mais productif, ce seront peut-être les conservateurs de vieille souche qui s'empresseront de prendre leur place.

### Les réformes économiques

Sur le plan économique, la réforme des lois est tout aussi totale. Elle repose sur:

- l'autonomie administrative et l'autosuffisance économique des sociétés d'État par le biais des mécanismes du marché; les objectifs de production (contingents) sont remplacés par la nécessité de vendre les produits;
- une réorientation de la planification étatique en vue d'atteindre des

objectifs socio-économiques plutôt que des objectifs de production;  
— l'élimination de tout un palier de contrôles administratifs intermédiaires entre les entreprises et les ministères;  
— de meilleures possibilités de développement pour les petites firmes dynamiques, y compris l'accès à l'investissement de l'étranger et les entreprises en coparticipation avec l'étranger, la possibilité d'acquérir directement des licences et des brevets, de garder en banque des devises fortes et de conclure des accords commerciaux directs (court-circuitant les offices de commercialisation de l'État);  
— le renforcement de l'action des banques sur le plan de la vérification de la situation financière des entreprises, et non pas uniquement comme dispensatrices de fonds publics;  
— la mise en place de mécanismes d'autogestion des entreprises par les travailleurs (processus encore suspendu sous l'empire de la loi martiale).

Bien que ces politiques soient susceptibles d'améliorer le cadre d'action des chefs d'entreprise, on ne sait pas encore si les autorités publiques ont pris conscience de l'importance de la motivation des gestionnaires et de la qualité de la gestion elle-même.

Le gouvernement reconnaît qu'en raison non seulement d'un marasme économique profond, mais également de processus bureaucratiques bien ancrés dans l'économie centralisée, il est encore nécessaire de maintenir la réglementation des prix, les objectifs de production, le contrôle des changes et la répartition des matières premières peu abondantes. Il a accru les prix des denrées de 400% (certains prix n'avaient pas changé depuis quinze ans), tout en accroissant graduellement les salaires et les avantages sociaux des groupes défavorisés, et en imposant un rationnement. Les autorités espèrent que ces réglementations ne seront que transitoires et, selon elles, l'économie du pays s'est redressée en 1982.

Toutefois, nombreux sont les Polonais qui hésitent à croire à une relance économique, à moins que la politique étrangère des puissances occidentales ne soit modifiée.

### **Une politique étrangère plus réaliste**

Les autorités polonaises conviennent que les sanctions économiques des pays occidentaux ont eu un effet néfaste, pour ne pas dire désastreux, sur la Pologne. Partout dans le pays, ce ne sont qu'usines et qu'immeubles inachevés, en raison de la limitation des crédits de l'étranger et de la pénurie de matériaux et d'équipement. Les nouvelles fermes avicoles conçues par les Américains, par exemple, ne peuvent fonctionner sans l'importation de nourriture en granules pour volaille. Par conséquent, le poulet est devenu la viande la plus chère au pays plutôt que d'être à la portée de tout le monde.

Bien que la pression de l'Occident, sous l'égide des États-Unis, ait accéléré, pensent certains, l'abrogation de nombreuses stipulations de la loi martiale, il serait peut-être plus exact de dire que le gouvernement polonais

a respecté son calendrier de remise en ordre des mécanismes économiques et politiques de la Pologne.

Actuellement, l'Occident et les pays de l'Est entretiennent des opinions erronées sur les motifs, les objectifs et les conséquences de leurs politiques étrangères respectives. Le gouvernement polonais croit que les États-Unis et leurs alliés se servent simplement de la Pologne pour ébranler l'U.R.S.S. et, plus généralement, pour repousser le communisme. Il estime que c'est le résultat de l'idéologie anti-communiste professée par l'Administration Reagan.

Le gouvernement polonais ne comprend ni n'accepte les efforts renouvelés d'isolement et de dénigrement de la Pologne, non seulement sur le plan commercial, mais également lors de conférences internationales ou auprès d'organismes comme le F.M.I. Il souligne que les trois conditions posées par les États-Unis pour lever les sanctions imposées (relâcher les détenus, abroger la loi martiale et dialoguer avec les représentants de l'Église et de Solidarité) sont en partie remplies. Trois cents nouvelles églises, par exemple, sont en construction. Le gouvernement fait également remarquer que, même sous l'empire de la loi martiale, les conditions qui prévalent actuellement en Pologne ne sont pas aussi dures que dans d'autres pays de l'Est ou de l'Ouest avec lesquels les États-Unis entretiennent pourtant des relations (quand ils ne leur dispensent pas une aide financière): la Turquie, le Chili, la Roumanie et les pays d'Amérique centrale, par exemple.

Ce que les dirigeants polonais semblent toutefois ignorer, c'est qu' hormis l'idéologie reaganienne, la réaction des Occidentaux à la suppression de Solidarité et à l'imposition de la loi martiale est fondée logiquement. Un coup d'oeil sur le passé montre que l'Occident ne pouvait pratiquement pas rester passif. Comme l'a récemment fait remarquer un auteur, même si les analystes de la politique étrangère peuvent comprendre les restrictions imposées par la situation de la Pologne, comment expliquer à M. Tout-le-monde que Solidarité n'a même pas le droit à la liberté de parole, d'association et d'élection?

Malgré la rationalité fondamentale de l'embargo imposé par l'Occident, j'estime qu'il produira des résultats négatifs. Il faut l'annuler, car il ne constitue pas un mécanisme permettant à l'Occident d'atteindre ses objectifs au sein du bloc communiste.

La politique étrangère occidentale, qui s'efforce d'articuler la réalité géopolitique avec les aspirations libérales et démocratiques, doit viser des objectifs à long terme et ne pas réagir ponctuellement aux événements politiques. Pour des raisons tant stratégiques que morales, l'objectif de la politique occidentale devrait être la libéralisation graduelle des régimes de démocratie populaire, en encourageant le développement d'institutions pluralistes et d'une orientation nationale de l'évolution politico-économique. On peut même soutenir que le développement lent et régulier des institutions démocratiques et pluralistes est souhaitable dans la plupart des pays de l'Est, qui n'ont jamais connu de régime libéral.

Les Occidentaux devraient avoir tiré la leçon de la répression de 1956

en Hongrie, de 1968 en Tchécoslovaquie et, maintenant, de 1981 en Pologne: l'évolution trop marquée des régimes politiques des pays de l'Est et la recherche d'appuis à l'Occident ne débouchent que sur une répression encore plus brutale. Chaque fois que l'U.R.S.S. et ses satellites alliés se sont sentis menacés, ils ont abaissé le rideau de fer pour couper les contacts avec l'étranger et renforcer leurs liens réciproques. Il en est résulté une dépendance économique et politique mutuelle beaucoup plus grande entre les membres du bloc soviétique. Ce processus va à l'encontre de ce que nous souhaitons.

Pis encore, l'intervention de l'Occident dans les tiraillements internes du bloc oriental risque d'entretenir des illusions et d'évoquer de faux espoirs, bientôt suivis de récriminations lorsque les forces démocratiques auxquelles l'Occident devrait apporter son aide matérielle ne la verront jamais venir. Dès le début, les chefs politiques occidentaux savaient que les lignes de forces de l'équilibre international les empêcheraient de lever le petit doigt pour intervenir dans les affaires du bloc soviétique. Pourquoi alors jeter de la poudre aux yeux de leurs concitoyens et des sujets des États communistes rêvant à la liberté? Même si cela répond à leurs états d'âme à court terme, cette attitude des dirigeants est moralement irresponsable, à long terme.

Il faut tirer de tout cela la conclusion que toute intervention dans la vie politique interne des pays du bloc oriental doit être menée avec doigté. Il s'agit, à long terme, d'encourager des relations économiques, culturelles et politiques débouchant sur des ententes réciproques, réduisant les tensions et favorisant la création d'institutions pluralistes dans les pays de l'Est. Pour le moment, il faut rétablir les contacts avec la Pologne.

Dans la première partie de notre article, nous avons indiqué qu'à la suite des réformes législatives, la Pologne tente, en fait, de trouver la "voie polonaise vers le socialisme" qui répondrait à ses aspirations culturelles et politiques, à sa situation géographique et à son organisation économique. Les pays occidentaux pourraient faciliter ce processus. Si, au lieu de les aider, l'Occident durcissait les sanctions, il favoriserait l'intervention des communistes de la ligne dure. Ceux-ci redoubleraient leur propagande et prétendraient que les sanctions occidentales sont la cause de la crise économique qui accable la population (c'est-à-dire les gens mêmes que nous voulons aider). Le gouvernement maintiendrait la répression (pour contrer la "menace externe") et retarderait d'autant les réformes. L'économie polonaise affaiblie dépendrait de plus en plus de ses alliés du bloc soviétique.

Par contre, le Canada pourrait amorcer le mouvement de normalisation des relations avec la Pologne. Il faudrait présenter au monde une image beaucoup plus véridique des conditions qui y prévalent actuellement, et encourager les échanges culturels et universitaires. Comme les Canadiens, les intellectuels polonais pourraient combler le hiatus entre l'Est et l'Ouest. Il faudrait imiter la ligne de conduite des Européens de l'Ouest, qui agissent bien plus rationnellement que les Américains à l'égard de la Pologne.

Sur le plan matériel, la Pologne a besoin de produits alimentaires, de

débouchés pour ses produits, de savoir-faire technique et d'entreprises en coparticipation. Le Canada a beaucoup à offrir et, en retour, beaucoup à gagner. Nos crédits à l'exportation de blé devraient être maintenus. Voilà un point de départ, non seulement pour inciter nos alliés à l'action, mais également pour réduire les pénuries alimentaires en Pologne et convenir d'une formule de remboursement des crédits.

Jusqu'à maintenant, la question du remboursement à l'Occident de la dette polonaise de plus de 30 milliards de dollars n'a pas encore été évoquée. Pour certains, cette question justifierait, à elle seule, le rétablissement du dialogue avec la Pologne. □

## Perspectives internationales

Si vous désirez vous abonner à *Perspectives internationales*, prière de remplir la formule ci-dessous. S'il s'agit d'un cadeau, nous vous saurions gré de l'indiquer au bas de la formule. Veuillez expédier votre commande à: *Perspectives internationales, TR B.P. 949, Succursale «B», Ottawa (Ontario) Canada K1P 5P9*

### Tarif des abonnements:

#### Canada

Trois ans (12 exemplaires) — 38\$

Deux ans (8 exemplaires) — 27\$

Un an (4 exemplaires) — 15\$

Le numéro — 3.75\$

#### Autres pays

Trois ans (12 exemplaires) — 47\$

Deux ans (8 exemplaires) — 33\$

Un an (4 exemplaires) — 18\$

Le numéro — 4.25\$

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

( ) paiement ci-joint

( ) facturez plus tard

Portez à ma carte de crédit

( ) Visa

( ) Mastercharge

n° de carte de crédit \_\_\_\_\_

Date d'expiration \_\_\_\_\_

Signature du détenteur de la carte \_\_\_\_\_

# La transparence gouvernementale: un survol mondial

par Roland Gaudet

L'importance grandissante et l'omniprésence des gouvernements depuis la Seconde Guerre mondiale ont provoqué des pressions populaires dans les pays occidentaux en faveur de la transparence gouvernementale. En fait, c'est leur influence grandissante dans presque toutes les sphères d'activité qui a conduit à de telles pressions populaires. Déjà au 18<sup>e</sup> siècle, la répression sous forme de censure et du secret d'État avait mené à l'adoption en Suède de la première loi constitutionnelle contre la censure et le secret d'État.

À l'âge de l'information, ce désir de transparence s'amplifie chez les gouvernés, sinon chez les gouvernants, et la préoccupation de la protection de la vie privée s'y ajoute. Au moins une douzaine de pays occidentaux ont déjà légiféré en matière d'accès à l'information gouvernementale et de protection de la vie privée, alors que d'autres se penchent sur la question.

L'expérience a démontré que les lois de transparence ont des bienfaits indéniables. Mais l'expérience a aussi démontré que pour être efficaces, ces lois doivent s'appuyer sur certains principes essentiels:

- elles doivent établir que la transparence est la règle et le secret, l'exception;
- elles doivent établir des modalités d'accès simples, sans trop de contraintes, notamment en ce qui concerne les frais qui, s'ils sont trop élevés, peuvent en fait nier le droit d'accès. Soulignons que les dossiers gouvernementaux ont été créés au départ avec les impôts des citoyens, et qu'à ce titre, les documents gouvernementaux leur appartiennent déjà;
- les exceptions doivent être formulées clairement, et être limitées par l'expression précise des préjudices qui justifient le secret;
- elles doivent prévoir des modalités d'application stricte, le droit du requérant de recevoir une réponse prompte et des sanctions contre tout abus;
- elles doivent prévoir un mécanisme de révision indépendant du gouvernement.

---

*Roland Gaudet est journaliste à Radio Canada International (Ottawa).*

## Canada

Le Parlement a adopté une loi sur l'accès aux documents du gouvernement canadien et la protection de la vie privée en 1982. Cette loi doit entrer en vigueur en 1983.

Les premières tentatives en ce sens sont venues des partis d'opposition. D'abord en 1965, le député néo-démocrate Barry Mather déposait un projet de loi qui fut rejeté. Ensuite, le député conservateur Gerald Baldwin s'est attaqué au problème avec une persistance peu commune. Sa campagne nationale, appuyée par son parti qui formait durant cette période l'opposition officielle au Parlement, a duré plus de 10 ans. Elle n'a pas eu directement l'effet recherché, puisque les gouvernements libéraux successifs n'ont jamais accepté de passer à l'action. La campagne menée par le député Baldwin a toutefois fait prendre conscience à la population du secret arbitraire qui régnait au Parlement, de sorte que des pressions populaires venant de tous les secteurs se sont faites sentir. Le gouvernement, ne pouvant plus ignorer la question, a choisi la solution classique: appui formel au principe de la transparence, mais inaction sous forme de multiples études interminables.

Ce n'est qu'en 1979, quand le Parti progressiste conservateur de Gerald Baldwin, dirigé par M. Joe Clark, a renversé le Parti libéral de M. Pierre Elliott Trudeau, qu'une loi d'accès à l'information a été déposée au Parlement. Le gouvernement de M. Clark a lui-même été renversé par les libéraux seulement 9 mois plus tard, en 1980. Cependant, l'une des premières lois déposées par ce gouvernement était celle sur l'accès à l'information gouvernementale et la protection de la vie privée. Cette loi en était d'ailleurs à quelques jours de son adoption lorsque le gouvernement Clark qui était en position minoritaire au Parlement s'est vu défaire. Cependant, le geste de ce gouvernement en matière de transparence gouvernementale a fait en sorte que son successeur, l'ancien gouvernement libéral, n'avait pas d'autre choix que de déposer à son tour une loi semblable, ce qu'il fit en 1980.

La loi canadienne se rapproche de la loi américaine. La loi d'accès aux renseignements dont dispose le gouvernement et ses ministères et ses agences (140 au total) est garantie aux citoyens canadiens. Ce droit est limité par une série d'exceptions, dont certaines sont sujettes au préjudice qui serait causé par la divulgation. Par exemple, on peut refuser la divulgation de renseignements de nature commerciale ou scientifique si cette divulgation porterait préjudice à celui qui fournit l'information. De même, les renseignements dont la publication pourrait nuire aux relations fédérales-provinciales sont exemptés. D'autres catégories d'information ne sont pas visées par la loi, et leur divulgation n'est pas permise. Dans cette catégorie se trouvent les documents dont la publication serait préjudiciable à la sécurité de l'État, et les documents soumis ou reçus confidentiellement par le gouvernement de sources extra-gouvernementales.

Sauf pour une exception, tout refus de divulguer peut mener à un appel à deux niveaux. D'abord, le requérant insatisfait peut porter plainte auprès du commissaire à l'Information, qui agit comme ombudsman et qui dispose

de pouvoirs importants dont le droit d'examiner à loisir les dossiers gouvernementaux dans l'exercice de ses fonctions. Le commissaire peut ensuite faire des recommandations quant au bien-fondé de la décision gouvernementale. Si le requérant n'est toujours pas satisfait, il peut porter sa cause en appel devant la Cour fédérale, cour de dernière instance dans le cas qui nous occupe. La Loi d'accès à l'information amende d'ailleurs la loi sur la Cour fédérale pour permettre à celle-ci d'avoir accès aux documents en litige. Depuis 1972, tout ministre du gouvernement canadien pouvait, en signant une déclaration alléguant que la divulgation entraînerait un préjudice à la sécurité nationale ou aux relations fédérales-provinciales ou internationales, refuser de donner accès à tout document demandé par les tribunaux.

Il y a une exception toutefois: le commissaire à l'Information et les tribunaux pourront désormais avoir accès aux documents du gouvernement pour décider si le secret est fondé ou non. L'exception touche tous les documents afférents aux communications ou aux travaux du Conseil des ministres. Ni le commissaire ni les tribunaux ne pourront consulter les documents dits "du Conseil des ministres" pour s'assurer qu'il s'agit d'exceptions valables, puisque la loi les exempté tout à fait de l'application de la loi de la transparence. Le Premier ministre Trudeau a insisté sur cette exemption globale, suite à la décision de deux tribunaux provinciaux, en Colombie-Britannique et en Alberta, où la cour avait décidé que des documents dits "du Conseil des ministres" de ces deux provinces devraient être divulgués dans l'intérêt de la justice. Le gouvernement canadien a donc légiféré, mais en laissant verrouillée une importante porte qui demeure inaccessible à tout contrôle indépendant.

Néanmoins, le premier pas a été franchi. De plus, la loi stipule que trois ans après son entrée en vigueur, son efficacité doit être examinée par le Parlement et modifiée si cela s'impose. Il est trop tôt pour l'évaluer, puisqu'il s'agit au Canada d'une loi sans précédent qui va d'ailleurs à l'encontre de la pratique traditionnelle, héritée de Westminster, du secret arbitraire. Les tribunaux devront donc établir la jurisprudence à cet égard.

### **Australie**

L'Australie, qui a également hérité de la tradition du secret de l'ancienne puissance coloniale britannique, a également adopté en 1982 une loi d'accès à l'information. L'opposition — jamais ouverte puisqu'il s'agit d'un principe populaire — a été la même qu'au Canada. D'abord, elle n'est pas rétroactive et ne s'appliquera qu'aux documents créés après son entrée en vigueur. Au Canada, sauf pour une période de transition de deux ans, les documents antérieurs seront également accessibles. En matière de protection de la vie privée, encore contrairement à la loi canadienne, la loi australienne ne prévoit pas le droit pour un citoyen de corriger toute information erronée ou incomplète qui pourrait se trouver dans les dossiers gouvernementaux portant son nom.

### **Grande-Bretagne**

La question est à l'étude depuis de nombreuses années en Grande-

Bretagne. Mais ce pays s'avère l'un des plus tenaces en faveur du secret gouvernemental arbitraire. Sa loi sur les secrets officiels est des plus vastes, interdisant en pratique presque toute information. Les fonctionnaires britanniques doivent au moment de leur embauche prêter serment et jurer de ne rien divulguer sans autorisation. Néanmoins, plusieurs projets de loi des partis d'opposition ont été déposés à Westminster, et des campagnes populaires en faveur de lois de transparence se poursuivent et s'amplifient en Grande-Bretagne.

### États-Unis

La loi américaine sur l'accès à l'information a été adoptée en 1966. D'importants amendements ont été apportés en 1972, au lendemain du scandale du Watergate. Les tribunaux ont alors obtenu le pouvoir de réviser les décisions gouvernementales. Le "Freedom of Information Act" permet aux citoyens américains et même aux étrangers d'avoir accès aux informations sur toute décision officielle ainsi qu'aux documents administratifs. Les exceptions à cette règle de transparence touchent:

- la défense nationale ou la politique étrangère;
- les règles internes applicables au personnel et au fonctionnement d'un organisme;
- les secrets commerciaux;
- les renseignements obtenus à titre confidentiel;
- les renseignements nominatifs comme les fiches personnelles et médicales;
- les dossiers d'enquête établis pour l'application de cette loi;
- les renseignements relatifs au contrôle ou à la surveillance d'institutions financières.

La loi américaine, qui a inspiré notamment la loi canadienne, a donné lieu à d'importantes divulgations de renseignements antérieurement secrets, notamment concernant certains agissements des forces policières et certains abus gouvernementaux.

### France

En 1977, le gouvernement français adoptait un décret sur la communication au public des documents administratifs. Le décret créait une commission chargée de favoriser la communication au public des documents administratifs. La commission devait déterminer, sous la réserve de l'approbation du Premier ministre, les catégories de documents qui seraient communiqués sur demande. La commission devait recevoir les plaintes des requérants insatisfaits, et leur donner suite auprès des instances intéressées. Cette commission s'est avérée conservatrice et c'est d'ailleurs à sa surprise que le Parlement français adoptait en 1978 une loi inspirée du modèle américain. Cette loi établissait une nouvelle commission pour en assurer l'application. La loi établit le droit du public à l'information, sujet aux exemptions traditionnelles, et vise tous les secteurs de l'administration

publique. Par contre, les exceptions sont très larges, laissant ainsi à l'administration une bonne part de discrétion.

### **Pays-Bas**

Comme en France et dans tant d'autres pays, les Pays-Bas ont une tradition de secret gouvernemental arbitraire. Mais en 1970, une commission gouvernementale recommandait l'adoption d'une loi de transparence. Une telle loi a été adoptée en 1978, semblable aux autres lois, mais avec une différence majeure. Cette loi garantit l'accès, non pas aux documents comme tels, mais plutôt à l'information contenue dans ces documents. Cela donne aux fonctionnaires un certain pouvoir d'interprétation du contenu des documents, plutôt que l'obligation de divulguer les documents. De plus, les exceptions sont formulées de façon à pouvoir comprendre de vastes catégories d'information. Par contre, elle a de nombreux aspects positifs, notamment son application aux gouvernements provinciaux et locaux, contrairement par exemple au Canada, où la loi fédérale ne s'applique qu'au niveau fédéral. Il en est de même aux États-Unis où les États et les autorités municipales ne sont pas touchés par la loi fédérale. Cependant, au Canada, plusieurs provinces et municipalités ont déjà adopté des lois les contraignant à la transparence. Aux États-Unis, les États et les autorités municipales ont largement fait de même.

Par ailleurs, la loi des Pays-Bas prévoit un mécanisme d'appel à la Cour administrative suprême à qui il appartient d'interpréter la loi. Le succès de celle-ci est donc lié aux tendances libérales ou restrictives de la cour.

### **Suède**

La loi suédoise remonte à 1766, alors que le droit d'accès du public aux documents gouvernementaux était garanti dans un texte constitutionnel. Le Parti "Mössorna", porté au pouvoir en 1765 après une longue période de censure et de secret d'État imposée par la faction "Hattarna", éliminait un an plus tard la censure et le secret, les remplaçant, dans la loi constitutionnelle, par la liberté d'expression et la transparence gouvernementale. Le droit d'accès est gratuit. Les exceptions à la règle se limitent essentiellement à la défense nationale et aux relations extérieures. Les modalités d'accès sont très simples: le requérant en fait la demande au fonctionnaire qui est responsable. Celui-ci doit prendre une décision et donner accès à ce qu'il juge utile. Tout est public sauf les catégories d'informations énumérées dans la loi spéciale des exceptions de 1937, qui stipule les limites des exceptions. Le fonctionnaire doit fonder sa décision de refuser l'accès sur des critères précis; il ne peut pas invoquer la défense de la prudence dans l'incertitude. S'il a tort, il est passible de réprimande de la part de l'ombudsman responsable de ce droit fondamental; il peut être discipliné par ses supérieurs et même être traduit devant les tribunaux. Si cette formule peut paraître onéreuse, elle a l'avantage de rendre l'organisation et l'efficacité gouvernementales impératives.

Parmi les exceptions à la règle de transparence suédoise, notons:

- la sécurité de l'État et ses relations avec l'étranger;
- la politique financière et monétaire de l'État;

- les activités des autorités publiques en matière d'inspection, de contrôle ou de supervision;
- les activités de l'État contre le crime;
- les intérêts économiques de l'État;
- la protection de la vie privée.

La décision des autorités gouvernementales est sujette à une révision par un tribunal d'appel administratif, et en dernier lieu, à la Cour administrative suprême.

### **Autres pays scandinaves**

Les pays scandinaves ont été influencés par la législation suédoise. Dès 1951, la Finlande a adopté une loi sur la publicité des documents officiels, très près du modèle suédois. En 1970, c'était au tour de la Norvège et du Danemark d'adopter des lois sur la publicité dans l'administration publique. Dans ces pays, comme en Suède, on note que ces lois remplissent une fonction vitale de contrôle et de garantie de l'efficacité et de l'économie administrative gouvernementales, en plus bien sûr de leur aspect principal de garantir le droit du citoyen à l'information.

Il y a toutefois quelques divergences entre ces lois. Au Danemark et en Norvège, les demandes d'information doivent être précisées pour indiquer l'affaire à laquelle se rapportent les documents demandés. Au contraire, en Suède et en Finlande, l'accès n'est pas lié à de telles contraintes. D'ailleurs, en Suède, on peut même demander communication du courrier reçu le même jour. En Suède, il existe des salles spéciales où le courrier quotidien est accessible au public et aux journalistes.

En cas de refus de divulgation, le requérant danois ou norvégien peut s'adresser à un tribunal ordinaire, tandis qu'en Finlande et en Suède, on peut faire appel de la légalité du refus de l'administration devant des tribunaux administratifs.

### **Instances internationales**

En 1979, le Conseil de l'Europe adoptait à l'unanimité une recommandation invitant ses 21 membres à adopter des lois de transparence gouvernementale, comportant notamment un droit de révision indépendant, de préférence les tribunaux.

En 1979 toujours, le député canadien Gerald Baldwin recevait l'appui de personnalités européennes et nord-américaines pour la création de l'Institut international sur l'accès à l'information. Cet organisme, dont le secrétariat se trouve à Londres, a pour but d'encourager l'échange d'information sur la transparence gouvernementale à l'échelle internationale.

Le droit du public de savoir comment il est gouverné se répand toujours: le Japon et Israël se penchent sur la question, poussés par l'opinion publique; la Nouvelle-Zélande étudie un projet de loi semblable à celui de l'Australie; l'Allemagne de l'Ouest a fait quelques pas positifs et il existe depuis 1973 en Autriche un droit d'accès limité.

De toute évidence, le principe de la transparence gouvernementale se répand dans les pays dits "libres". □

# Brésil: les paradoxes d'une transition

par Lucimar Kovacs

Comment allier la plus grave crise économique à l'ouverture démocratique? Voilà la question à laquelle devra répondre le président João Figueiredo au cours des derniers mois de son mandat. La réponse qu'il y apportera déterminera du succès ou de l'échec du long processus d'ouverture démocratique amorcé en 1974 à la fin du miracle économique ou, si vous préférez, du miracle brésilien. Suite aux élections du 15 novembre dernier, où les gouverneurs des 22 États ont été élus au suffrage universel pour la première fois depuis deux décennies, ce processus entre dans sa phase critique.

Traditionnellement, on associe les perspectives de démocratisation avec une ère de prospérité et la détérioration de la démocratie à des périodes de stagnation économique. Le cas brésilien défie les modèles classiques. Même avec une dette extérieure de 88\$ US milliards et une inflation de 100%, le Brésil peut démontrer au monde encore une fois que, brefs ou longs, les miracles existent. La démocratie, comme une fée enchantée, sera la bienvenue et pourra transformer le royaume des technocrates dirigés par la main solitaire de l'autocratie. Les Brésiliens sont là pour le prouver.

Le discours du président Figueiredo lors de l'ouverture des travaux parlementaires après les élections, où les partis d'opposition ont gagné 244 des 479 sièges disponibles, est considéré comme un véritable appel à la trêve politique: "On est arrivé à une nouvelle étape où l'ouverture démocratique ne peut plus être pratiquée unilatéralement." Le président semble ainsi constater l'échec de la formule de la gestion solitaire. Il a même ajouté que seule la volonté commune peut concilier continuité et changement en précisant que la "trêve politique devient un facteur impératif pour la solution des graves problèmes économiques".

En vue de surmonter sa plus grave crise économique, le Brésil doit, selon le F.M.I., limiter le déficit de sa balance des paiements à 6,9\$ US milliards. Voilà une prouesse difficile à accomplir puisque Brasilia devra créer un surplus de 6\$ US milliards avec sa balance commerciale au moment où le service de la dette atteint son niveau le plus élevé et que les sources internationales de financement sont épuisées.

---

*Lucimar Kovacs est annonceur-réalisateur à Radio Canada International (Montréal).*

Le gouvernement fonde cependant de grands espoirs dans le développement rapide des ressources agricoles et minières. Les exportations agricoles ont apporté au Brésil 8\$ milliards en devises étrangères en 1982. Les exportations agricoles représentent 40% des exportations brésiliennes et fait à souligner, la production agricole n'exige pas, comme c'est le cas pour la production industrielle, d'importantes importations d'équipements. De plus, le potentiel céréaliser du Brésil est comparable à celui du Midwest américain. Néanmoins, ces deux secteurs ne seront pas en mesure de répondre à court terme aux espoirs du gouvernement. À Brasilia, on songe à adopter à moyen terme une politique générale de restrictions budgétaires car on estime que c'est la seule façon de faire face à la dure réalité: les réserves en devises étrangères sont tombées à zéro et la dette extérieure a atteint des proportions alarmantes.

### **Le miracle brésilien et la crise du pétrole.**

La crise que connaît actuellement le Brésil résulte de la conjonction néfaste de facteurs internes et externes. À l'origine de la crise, se trouve la décision de divers gouvernements de choisir un modèle de développement fondé sur un pétrole bon marché malgré l'absence d'or noir dans leur pays. Le parc industriel brésilien a obéi à ce modèle contrairement à ce qui s'est passé dans les pays plus développés où le progrès a été alimenté au charbon et à l'électricité.

Pendant les années de croissance accélérée — le miracle brésilien de 1968 à 1973 —, le P.I.B. a connu un taux de croissance annuel moyen de 11,5%. À cette époque, les dérivés du pétrole alimentaient 70% du transport des marchandises et 96% du transport des passagers (privé et public). Les années de croissance au Canada, par exemple, ont été marquées par l'utilisation des voies ferrées. Le Brésil a détruit une grande partie de son réseau ferroviaire pendant les deux décennies qui ont précédé la crise du pétrole. À partir de 1950, les manufactures ont procédé à un véritable gaspillage encouragées par le gouvernement d'alors à installer des systèmes plus modernes alimentés au pétrole. Un réseau routier traversant le pays du nord au sud et pénétrant l'intérieur fut construit. Ceci eut pour effet de repousser les frontières agricoles loin des grands centres et des ports. L'industrie automobile se développa rapidement à la fin des années '60 empruntant ainsi au modèle de croissance économique des États-Unis. Le Brésil a donc été profondément marqué par la civilisation du pétrole. Par exemple, un sac de riz doit voyager 2 mille km aujourd'hui avant d'arriver à destination.

La fin de la croissance accélérée au Brésil correspond à la crise pétrolière alors que le monde a dû absorber d'un coup une hausse de 232%. L'économiste brésilien André Lara Rezende estime que l'énorme déficit commercial de 1974 démontra amplement la nécessité d'un réajustement de l'économie brésilienne aux nouveaux prix pétroliers. Mais Brasilia à l'époque évita de freiner la croissance afin de ne pas engendrer une récession. Rezende est d'avis que ce fut une sage décision étant donné les fortes pressions sociales qui existaient au Brésil et le fait que l'excédent de

l'O.P.E.P. facilitait l'accès au financement international. L'erreur toutefois, selon Rezende, fut la décision des technocrates de poursuivre la politique de croissance en empruntant et ne mettant pas sur pied une stratégie industrielle qui tienne compte des nouvelles réalités économiques.

En fait, dès 1973, la dette extérieure du Brésil posait des difficultés selon l'économiste José Eduardo Pereira dont les recherches ont démontré qu'entre 1966 et 1973, presque 70% des emprunts effectués à l'étranger servaient à payer les comptes courants des entreprises publiques et non à de nouveaux investissements susceptibles de diminuer les importations ou d'augmenter les exportations. Brasilia n'a pas répondu à l'avertissement lancé par Pereira.

Avec l'abondance des pétrodollars, une nouvelle tactique a vu le jour parmi les créanciers internationaux qui couraient alors après les clients potentiels. C'est durant cette époque d'optimisme général que 118 succursales de banques étrangères ont acquis pignon sur rue au Brésil. Le taux d'escompte a chuté et presque tous les investissements étaient permis. Les créanciers parlaient de "risque souverain"; la notion selon laquelle les pays souverains ne risquent jamais la faillite.

L'économiste Carlos Doellinger du secrétariat à la Planification estime que les 52\$ US milliards investis ainsi dans plusieurs projets publics entre 1974 et 1981 sont responsables des deux tiers de la dette actuelle du Brésil. C'est au cours de ces années que Brasilia s'est engagée dans la construction de fameux mégaprojets. En '74, il était difficile de comprendre pourquoi les pessimistes parlaient de la fin du miracle brésilien car les projets étaient monumentaux. Pensons au barrage hydroélectrique d'Itaipu à la frontière avec le Paraguay qui, lorsqu'il sera complété en 1988, représentera le plus puissant barrage au monde. C'est également à ce moment que Brasilia et Bonn ont entamé leurs pourparlers de coopération nucléaire et que São Paulo de même que Rio de Janeiro ont été envahies par les chantiers du métro.

Les budgets des entreprises d'État étaient trois fois plus importants que le budget fiscal. Jusqu'en 1979, le gouvernement n'était pas en mesure d'évaluer le nombre de sociétés d'État au pays. Une recherche a finalement dévoilé l'existence de 560 entreprises d'État qui employaient 1,3 million de travailleurs. Ces entreprises étaient responsables de 55% des investissements au Brésil. Impressionné par ces révélations, le gouvernement décida de freiner la réalisation de nombreux projets au risque de provoquer une récession. La voie ferrée d'Açominas, fièrement nommée la "Voie ferrée de mil jours" au moment de l'inauguration des chantiers en 1975, fut abandonnée en 1979. On avait investi 200\$ US millions dans ce projet. Pour le gouvernement fédéral il était donc devenu urgent de reprendre le contrôle du secteur public. Le second choc pétrolier de 1979 exigea également du Brésil des dépenses additionnelles qui secouèrent à nouveau son économie.

### **L'économie brésilienne à l'heure de Reagan**

Un nouvel élément est venue s'ajouter à la crise: les taux d'intérêt élevés résultats de la politique anti-inflationniste du président Ronald Rea-

gan. En l'espace de deux ans, les taux sont passés de 12% à 21%. Le choc a été mortel pour le Brésil qui a vu sa dette passer de 43,5\$ US à 88\$ US milliards en l'espace de quarante-huit mois.

Selon Carlos Langoni, gouverneur de la Banque centrale, les pertes furent bien plus grandes qu'on peut l'imaginer. En effet, avant la flambée des taux, les clients du Brésil stockaient ses principaux produits d'exportation (café, sucre, fer et soja). De '79 à '82, les termes de l'échange se sont détériorés de 40% pour le Brésil. Les prix des matières premières ont diminué de 6,5% en 1980-81 et de 15% en '82.

En 1979, l'inflation a atteint au second semestre un taux annuel de 108%. Au même moment, le déficit de la balance commerciale s'est mis à grimper. Plusieurs raisons ont été invoquées pour expliquer ce phénomène: la suspension des exportations de pétrole iranien, les sécheresses des régions agricoles du sud du pays, les inondations, etc. Les technocrates décident alors de juguler l'inflation par le biais d'une série de mesures économiques d'indexation et de contrôle du taux de change. Ces mesures eurent immédiatement un effet spéculatif sur la consommation de biens durables, ce qui occasionna une demande artificielle néfaste pour le Brésil au moment où l'économie mondiale est en proie à un sérieux déséquilibre. Autre résultat inattendu: une inflation galopante.

En 1979, alors que le monde sombre dans la récession, l'indicateur du taux de croissance du Brésil affiche 7,9%. La population active, découragée par une inflation élevée, se lance dans une consommation effrénée au lieu d'épargner. Conséquemment, en 1980, l'inflation atteint un nouveau record, soit 120%. Pour remédier au manque en devises étrangères, le Cruzeiro connu une maxi-dévaluation de 40% en vue de stimuler les exportations et contrôler les importations. Il convient de rappeler que le Brésil fut le premier pays à ajuster son taux de change au système connu comme "crawling peg", c'est-à-dire à de fréquentes et petites dévaluations.

Les créanciers internationaux ont décidé de changer leur fusil d'épaule en abandonnant le concept de "risque souverain": ils sont devenus très prudents. La Banque centrale a réagi à la hausse des taux d'intérêt pendant le premier semestre de 1980 en ne contractant aucun prêt. Elle épuisa ainsi ses réserves en devises étrangères qui, un an auparavant, étaient évaluées à 9,7\$ milliards. Face à cet effondrement des réserves, le Brésil emprunta à court terme, mais cela n'améliora pas la situation. Le ministre du Plan, Delfin Netto, essaya encore une fois de combattre les effets néfastes des politiques de l'Administration Reagan en forçant une récession en '81 pour créer un surplus commercial. Au coût d'une chute de 1,9% du P.I.B., la balance commerciale atteint un surplus record d'environ 2\$ US milliards. Mais c'était trop peu, trop tard. Avec la récession mondiale, le bilan de 1982 n'était qu'un maigre 775\$ US millions. Le Brésil a donc été contraint de faire appel au F.M.I. à la fin de 1982.

### **Le Brésil et le F.M.I.**

Le 5 janvier dernier, le gouverneur de la Banque centrale a signé un

document qui annonce une période d'austérité en vue de mettre l'économie en ordre au prix peut-être d'un plus grand désordre au plan social. Le lendemain, le document est entériné par le ministre de l'Économie, Ernane Galvêas, qui demande alors au F.M.I. un crédit "stand-by" de 4,5\$ US milliards pour honorer les termes de la dette extérieure du Brésil.

Après de nouveaux calculs, le Brésil a annoncé le 16 mars dernier qu'il lui faut 5\$ US milliards de plus pour honorer sa dette. À court terme, les conditions imposées par le F.M.I. sont simples: réduire les dépenses gouvernementales et accumuler un surplus pour payer les emprunts. C'est ce qui explique la récente décision, prise avec amertume, de suspendre les travaux à deux centrales nucléaires pour une période indéfinie et de retarder la réalisation de deux autres centrales. Cette décision a cependant fait le bonheur des écologistes et des milieux d'affaires brésiliens. Malheureusement, les décisions à venir, découlant de cette politique d'austérité, risquent de ne pas provoquer de telles réactions positives. En fait, les coupures exigées par le F.M.I. signifient qu'on se dirige vers une nouvelle politique salariale et donc une réduction du pouvoir d'achat des travailleurs brésiliens. Selon le F.M.I., c'est l'un des prix que le Brésil doit payer s'il veut restaurer sa compétitivité et juguler son inflation. Par contre, si le gouvernement décide de ne plus subventionner les produits essentiels, l'inflation pourrait croître à nouveau. Par exemple, le diesel, utilisé pour le transport de la plupart des aliments, augmenterait de 80% s'il n'était plus subventionné. Les prix des aliments seraient affectés d'autant plus qu'il n'existe pas au Brésil de mécanisme de contrôle des prix. Comment le Brésil pourra-t-il respecter dans ces conditions ses engagements auprès du F.M.I., notamment celui de réduire l'inflation à 78%? L'austérité peut également donner lieu à des coupures radicales dans les programmes sociaux. Quant au Cruzeiro, il a subi une nouvelle maxi-dévaluation de 30% en février dernier.

L'atmosphère est donc tendue et la question qui se pose est de savoir si les remèdes prescrits par le F.M.I. ne seront pas trop violents, au point de tuer le malade. De nombreuses faillites d'entreprises privées sont à prévoir avec la chute de la demande intérieure et même en supposant que le malade soit capable de survivre, le traitement donnera-t-il les résultats escomptés?

### **Les mécanismes de l'ouverture démocratique**

En 1972, le plus radical des militaires brésiliens à avoir occupé le poste de président déclara: "L'économie marche bien mais le peuple se sent mal." Le général Emilio Garrastazu Médici était fier de compléter son mandat deux ans plus tard comme un général qui a gagné une guerre. Médici a brutalement gagné la guerre contre la guérilla, les politiciens, les intellectuels, les journalistes, les avocats, les mécontents, les libéraux et les gauchistes. Bref, les ennemis consacrés du régime sont tombés, écrasés une fois pour toute. Le gouvernement, dont les principaux généraux ont été formés par les États-Unis, avait mené à bien sa campagne contre les "communistes". L'appareil répressif a purgé le pays des "impuretés" et le chemin restait libre d'obstacle. Les militaires et les technocrates qui détiennent le pouvoir se sont isolés davantage du reste de la société. La gestion du président

Médici a été caractérisée par l'autocratie et la croissance économique (1968-1974).

C'est le général Ernesto Geisel qui a hérité du pouvoir en 1974 alors que la quasi totalité des mégaprojets et des projets moins ambitieux était au bord de la faillite. Geisel appartient à une lignée de militaires qui sait bien combiner la rhétorique libérale à la pratique autoritaire. Au moment où les milieux d'affaires et les industriels brésiliens ont lancé une campagne anti-étatique et rompu avec les technocrates, Geisel procéda à une ouverture démocratique lente et graduelle afin d'apaiser les tensions. Les élections de 1974 (maires et députés) ont également accéléré l'ouverture. Depuis 1964, les gouvernements perdaient successivement les élections. Ce fait a inspiré le gouvernement à recourir à des manipulations plus évidentes des règlements électoraux.

Dès l'instauration de la République en 1889, on a constaté que l'électorat des régions les plus développées accordait leur vote à l'opposition. Selon David Fleicher, professeur-adjoint à l'Université de Brasilia, le gouvernement a arrêté tout de suite après l'indépendance des règlements électoraux qui favorisaient ses candidats en raison de la préférence du vote populaire. Le même phénomène s'est produit aux dernières élections de novembre '82. Les États les plus développés ont élu des candidats de l'opposition. L'État le plus riche, São Paulo, a choisi le libéral Franco Montoro du Partido do Movimento Democrata Brasileiro: le Parti du mouvement démocrate brésilien, une coalition qui va du centre à la gauche et qui constitue le parti d'opposition numéro un au Brésil. À la tête de l'État de Rio de Janeiro, l'élection de Leonel Brizola du Partido Democrático dos Trabalhadores (Parti démocratique des travailleurs) fut certes la grande surprise des élections étant donné que Brizola revenait de quinze ans d'exil.

Ces élections ont fait sortir le Brésil de sa léthargie des années de répression. La population a commencé à se mobiliser contre la répression et contre la censure de la presse et des arts décrétée en 1972. L'Église catholique s'est alliée aux mouvements revendicatifs et le syndicalisme ouvrier a ressuscité des cendres.

Ce qu'il faut comprendre c'est que l'appareil répressif a échappé au contrôle présidentiel sous Geisel (1974-79) qui se voulait plus ouvert que son prédécesseur Médici. De nombreux intellectuels et journalistes ont été emprisonnés, brutalisés et torturés. Ces personnes étaient accusées d'appartenir au mouvement communiste. Pour beaucoup de Brésiliens, c'était le cauchemar de la répression qui revenait les hanter. La mort du journaliste Vladimir Herzog en prison a soulevé par exemple tout un mouvement de contestation. En janvier 1976, un autre scandale éclata au grand jour: le décès de l'ouvrier Manoel Fiel Filho dans les mêmes circonstances que celles de Vladimir Herzog.

Le président Geisel décida donc de reprendre le contrôle de l'appareil répressif en le purgeant de ses éléments extrémistes. Ce conflit de pouvoir, une des caractéristiques du régime sous Geisel, donna l'impression que le régime fonctionnait comme un pendule frappant tantôt les durs du régime, tantôt les forces de l'opposition. Cependant, l'ouverture démocratique

opérée sous Geisel n'a pas été aussi loin qu'on l'espérait du côté de l'opposition comme le prouve la "Loi Falcão" qui défend l'accès à la télévision et à la radio aux candidats de l'opposition. Cette loi a été renforcée lors des dernières élections en '82.

### **Le Brésil après les élections de novembre**

Le résultat le plus évident des dernières élections c'est qu'elles ont légitimé l'opposition (244 sièges sur 479). Cependant, il ne faut pas s'attendre à voir les nouveaux députés préparer un projet législatif comme c'est le cas dans les pays démocratiques de tradition parlementaire. En fait, ce qui va se passer est simple: ils vont consacrer leurs efforts à conquérir des pouvoirs aux dépens du régime. Faut-il conclure que les débats parlementaires ne modifieront pas le système en profondeur? Non. Du moins c'est l'avis du professeur Philippe Faucher de l'Université de Montréal qui ne croit pas que l'ouverture politique soit mise en péril. Il estime que l'animation politique de la dernière campagne électorale tend à démontrer que le processus d'ouverture démocratique est plus fort que jamais. Le choix du prochain président en 1984 définira le type d'ouverture démocratique auquel il faut s'attendre du Brésil. La population dans son ensemble croit qu'il est possible de combiner crise économique et ouverture démocratique. Il s'en trouve toujours pour croire cependant qu'une telle chose n'est pas réalisable.

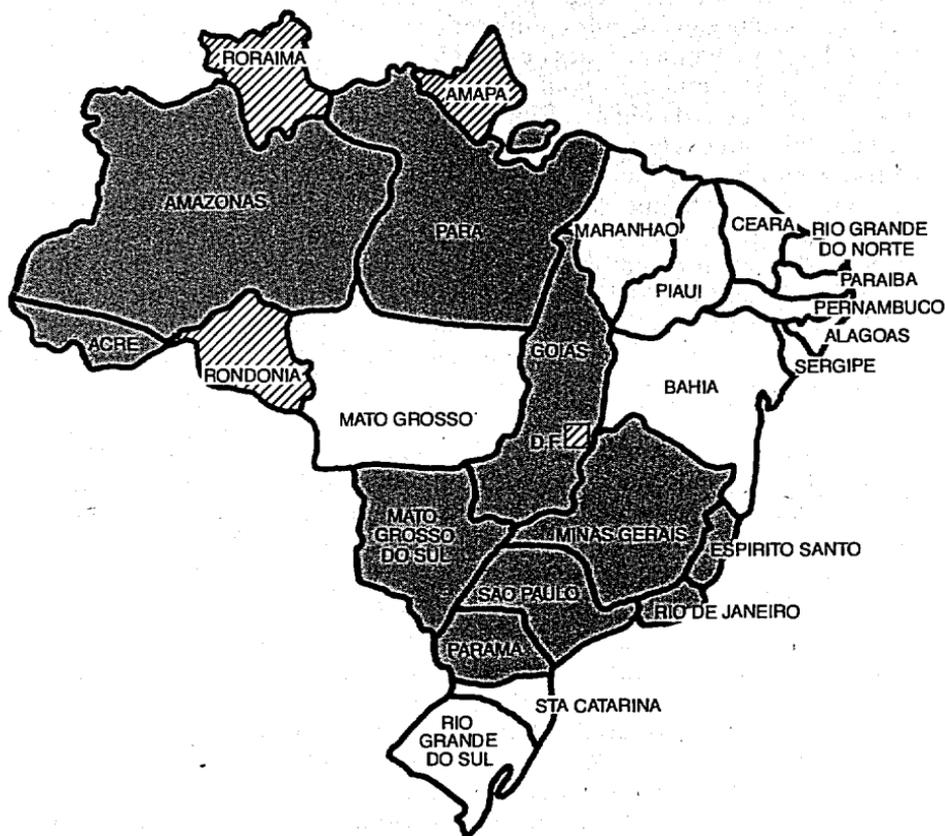
Au sens strict du développement, il ne faut pas oublier que le miracle brésilien, fondé sur le financement international, a donné au Brésil une infrastructure susceptible de le sortir de sa condition de nation sous-développée. La dette extérieure brésilienne a permis à ce pays d'éviter au cours des années '70 le spectre de la crise mondiale et de se doter d'un puissant parc industriel capable de répondre à la demande intérieure.

Par contre, le programme d'austérité suggéré par le F.M.I. pourrait mettre en péril le processus d'ouverture démocratique. Ce programme qui exigera d'énormes sacrifices, notamment salariaux, à une population déjà pauvre, risque d'alimenter des tensions sociales violentes entre l'État-patron, le secteur privé et les syndicats. Les récents événements de São Paulo d'ailleurs témoignent de l'existence de ces tensions sociales. Mais comme le Brésil a déjà défié les modèles classiques, l'observateur optimiste peut argumenter que la crise économique a atteint le creux de la vague et que le Brésil va sortir du marasme, éventuellement tiré par la reprise mondiale.

De tous les pays qui traversent une crise aussi sérieuse, le Brésil est certes le mieux équipé pour s'en sortir. De plus, comme le Brésil a reconnu l'échec de la gestion solitaire et décidé d'exercer un contrôle plus strict sur ses sociétés d'État, il est permis d'être optimiste au moment où les militaires viennent de légitimer l'opposition. La chance est là, et les fils égarés de l'exil sont revenus au pays, les uns pour devenir des politiciens élus, les autres pour enrichir la vie culturelle et intellectuelle du pays. Le Brésil pourrait ainsi être en passe de devenir un des pays industrialisés les plus puissants.

Les ressources humaines et naturelles ne manquent pas et la récente chute du prix du baril de pétrole ne peut qu'améliorer la situation. De surcroît, si le Brésil bénéficie d'un nouveau contrat social, la samba risque d'être éternelle. □

## ÉLECTIONS DE NOVEMBRE '82



- PARTI GOUVERNEMENTAL (PDS)
- OPPOSITION (PMDB, PDT)
- GOUVERNEURS NOMMÉS

Comme on peut le constater, les États les plus développés ont élu des gouverneurs de l'opposition. Ce phénomène électoral existe depuis l'instauration de la République en 1889 et c'est ce que les gouvernements qui se sont succédés ont tenté d'étouffer en jouant avec les règlements électoraux. □



Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

# Pour mémoire

# Canada

Supplément à Perspectives internationales automne/hiver 1982-83

# 1. Vient de paraître sur les relations extérieures du Canada (liste bibliographique dressée par la Bibliothèque).

## I. Livres

Abella, Irving Martin et Harold Troper

*None Is Too Many: Canada and the Jews of Europe 1933-1948.* Toronto: Lester and Orpen Dennys, 1982.

Adelman, Howard

*Canada and the Indochinese Refugees.* Regina: L.A. Weigl, 1982.

Atlantic Council Working Group on the United States

*Canada and the United States: Dependence and Divergence.* Willis C. Armstrong, Chairman. Ballinger, 1982.

Blackledge, Karen

*Economic and Strategic Significance of Canada's Pacific Seaborne Trade.* Ottawa: Operational Research and Analysis Establishment, Department of National Defence, 1982.

Boutilier, James A. (rédacteur)

*The RCN in Retrospect, 1910-1968.* University of British Columbia Press, 1982.

Brecher, Irving

*Canada's Competition Policy Revisited: Some New Thoughts on an Old Story.* Ottawa: Institute for Research on Public Policy, 1981.

Bromke, Adam et al.

*Le Canada face à la crise polonaise.* Toronto: Canadian Institute of International Affairs, 1982.

Bruk, John

*Asia Pacific Foundation: A Study Prepared for the Secretary of State for External Affairs.* Ottawa, 1982.

Byers, R.B. et Stanley C.M. Ing (rédacteurs)

*Arms Limitation and the United Nations.* Toronto: Canadian Institute of Strategic Studies, 1982. (Documents de travail Polaris, 1.)

Byers, R.B. et al.

*Canada and Western Security: The Search for New Options.* Toronto: Atlantic Council of Canada, 1982.

Cameron, Duncan

*Canada and the Third World Economic Order.* Ottawa: Institute for International Development and Cooperation, Université d'Ottawa, 1982. (Série de document de travail.)

Canada. Employment and Immigration Canada.

*Indochinese Refugees: the Canadian Response, 1979 and 1980.* Ottawa: 1982.

- Canada. Parliament. House of Commons. Standing Committee on External Affairs and National Defence  
*Canada's Relations with the Caribbean and Central America: Report of the Sub-Committee on Canada's Relations with Latin America and the Caribbean.* Ottawa, juillet 1982.
- Canada. Parliament. House of Commons. Standing Committee on External Affairs and National Defence  
*Canada's Relations with Latin America and the Caribbean: Final Report to the House of Commons, November 30, 1982.*
- Canada. Parliament. Senate. Standing Senate Committee on Foreign Affairs.  
*Canada-United States Relations. Volume 3: Canada's Trade Relations with the United States.* Ottawa, 1982.
- Canada and Southeast Asia: Perspectives and Evolution of Public Policies.*  
Revisé par Theodore Cohn, Geoffrey Hainsworth et Lorne J. Kavic. Coquitlam, B.C.: Kaen Publishers, 1982.
- Canada and the United States in the 1980s: The Fifth Lester B. Pearson Conference, Niagara-on-the-Lake, Ontario, October 14-17, 1981.*  
Council on Foreign Relations/Canadian Institute of International Affairs, 1982.
- Canadian-Soviet Relations, 1939-1980.*  
Revisé par Aloysius Balawyder. Oakville, Ontario: Mosaic Press, 1981.
- Carroll, John E.  
*Acid Rain: An Issue in Canadian-American Relations.* Canadian-American Committee, 1982.
- Carty, Robert  
*Perpetuating Poverty: The Political Economy of Canadian Foreign Aid.* Toronto: Between the Lines, 1981.
- Clarkson, Stephen  
*Canada and the Reagan Challenge: Crisis in the Canadian-American Relationship.* Toronto: James Lorimer, avec le Canadian Institute for Economic Policy, 1982.
- Daly, Donald J.  
*Canada in an uncertain world economic environment.* Montreal: Institute for Research on Public Policy, 1982.
- Dobozi, I. et C.H. McMillan  
*The Economic Dimension of Canadian-Hungarian Relations: Achievements, Problems and Prospects.* Ottawa: Institute of Soviet and East European Studies, 1982. (Série de relations commerciale est-ouest, rapport de recherche N° 19.)
- Donnelly, Michael W. et Victor C. Falkenheim  
*Canada and the Pacific Community.* Joint Centre on Modern East Asia: University of Toronto, York University, 1981. (Canada et le Pacifique: Série de document de travail, N° 4.)
- Foster, Peter  
*The Sorcerer's Apprentices: Canada's Super-bureaucrats and the Energy Mess.* Toronto: Collins, 1982.

- Georges Bank: Past, Present and Future of a Marine Environment.*  
Révisé par Guy C. McLeod et John H. Prescott. Boulder, Colorado: Westview Press, 1982.
- Gibbins, Roger  
*Regionalism: Territorial Politics in Canada and the United States.* Toronto: Butterworths, 1982.
- Gotlieb, Allan E.  
*Canada and the Asia/Pacific World: Is the Intellectual Agenda for the 1980s Comprehensive Enough?* Joint Centre on Modern East Asia: University of Toronto, York University, 1981. (Canada et le Pacifique: Série de document de travail.)
- The Gouzenko Transcripts: The Evidence Presented to the Kellock-Taschereau Royal Commission of 1946.*  
Révisé par Robert Bothwell et J.L. Granatstein. Ottawa: Deneau, 1982.
- Granatstein, J.L.  
*The Ottawa Men: The Civil Service Mandarins, 1935-1957.* Toronto: Oxford University Press, 1982.
- Gray, Earle  
*The Great Uranium Cartel.* Toronto: McClelland and Stewart, 1982.
- Gudmondsson, T.I.  
*The Canadian 200-mile Fishery Limit: A Study of Fisheries Legislation in the 1960s and 1970s.* Thèse de maîtrise, Queen's University, Kingston, Ontario, mars 1982.
- Holland, R.F.  
*Britain and the Commonwealth Alliance, 1918-39.* Toronto: Macmillan, 1981.
- Holmes, John W.  
*The Shaping of Peace: Canada and the Search for World Order, 1943-1957. Volume 2.* Toronto: University of Toronto Press, 1982.
- The International Joint Commission: Seventy Years On.*  
Révisé par Robert Spencer, John Kirton and Kim Richard Nossal. Centre for International Studies, University of Toronto, 1981.
- International Law and Canadian Foreign Policy in the 1980s: A Conference Sponsored by the United Nations Association in Canada and the Canadian Council on International Law.* Ottawa: 1980.
- Keenleyside, Hugh L.  
*On the Bridge of Time: Memoirs of Hugh L. Keenleyside. Volume 2.* Toronto: McClelland and Stewart, 1982.
- Killeen, Kim B.  
*Interest Groups in the Canadian Foreign Policy Formulation Process: The Case of the World Food Conference.* Thèse de maîtrise, Dalhousie University, 1982.
- Kohler, Gernot  
*Arms Control and Disarmament: A Bibliography of Canadian Research, 1965-1980.* Ottawa: Department of National Defence, Operational Research and Analysis Establishment, 1981.

Martin, Lawrence

*The Presidents and the Prime Ministers: Washington and Ottawa Face to Face: The Myth of Bilateral Bliss 1867-1982.* Toronto: DoubledayCanada, 1982.

Morton, Desmond

*A Peculiar Kind of Politics: Canada's Overseas Ministry in the First World War.* Toronto: University of Toronto Press, 1982.

Nossal, Kim Richard (rédacteur)

*An Acceptance of Paradox: Essays on Canadian Diplomacy in Honour of John W. Holmes.* Toronto: Canadian Institute of International Affairs, 1982.

Orvik, Nils

*Canada and NATO.* Kingston, Ontario: Centre for International Relations, Queen's University, 1982. (Série de sécurité nationale, N° 3/82.)

Orvik, Nils

*Canada's Northern Security: The Eastern Dimension.* Ottawa: Operational Research and Analysis Establishment, Department of National Defence, 1982.

*The Other Road to Security: Canada and Disarmament. Report of a Working Group of the CIIA.* Robert W. Reford, président; Iain Johnston, rapporteur. Toronto: Canadian Institute of International Affairs, 1982.

Perry, Ross

*The Future of Canada's Auto Industry: The Big Three and Japanese Challenge.* Ottawa: Canadian Institute for Economic Policy, 1982.

Pringsheim, Klaus H.

*Major Functions of the Canada-Japan Relationship.* Joint Centre on Modern East Asia: University of Toronto, York University, 1981. (Canada et le Pacifique: Série de document de travail.)

Purver, Ronald G.

*Arms Control in the North.* Kingston: Queens University, Centre for International Relations, 1981. (Série de sécurité nationale N° 5/81.)

Ranger, Robin

*The Implications of the Possible U.S. Introduction of Ballistic Missile Defence into the North American Air Defence System.* Ottawa: Department of National Defence, Operational Research and Analysis Establishment, 1981.

Roberts, James Alan

*The Canadian Summer: The Memoirs of James Alan Roberts.* Toronto: University of Toronto Press, 1981.

Sawatsky, John

*For Services Rendered: Leslie James Bennett and the RCMP Security Service.* Toronto: Doubleday Canada, 1982.

Schwartz, Mildred

*The Environment for Policy-making in Canada and the United States.* C.D. Howe Institute/National Planning Association, 1981.

Shortliffe, Glen

*Canadian Development Policy and the Asia Pacific Region*. Joint Centre on Modern East Asia, University of Toronto, York University, 1981. (Document de travail, N° 8.)

Stewart, Larry R. (rédacteur)

*Canadian Defence Policy: Selected Speeches and Documents, 1964-1981*. Kingston, Ontario: Centre for International Studies, Queens University, 1982. (Série de sécurité nationale N° 1/82.)

Tennyson, Brian Douglas

*Canadian Relations with South Africa: A Diplomatic History*. Washington, D.C.: University Press of America, 1982.

Tupper, Allan

*Public Money in the Private Sector: Industrial Assistance Policy and Canadian Federalism*. Kingston, Ontario: Institute of Intergovernmental Relations, Queen's University, 1982.

Yao, Raymond

*Canada and ASEAN: A Preliminary Analysis*. Joint Centre on Modern East Asia: University of Toronto, York University, 1981. (Canada et le Pacifique: Série de document de travail.)

Zaslow, Morris (rédacteur)

*A Century of Canada's Arctic Islands, 1880-1980*. Ottawa: Royal Society of Canada, 1981.

## II. Articles

Andrews, Robert

"Power failure: why we can't sell nuclear." Dans *Canadian Business* 55:133-136 novembre 1982.

Aronsen, Lawrence R.

"Canada's postwar re-armament: another look at American theories of the military-industrial complex." Dans *Canadian Historical Association Historical Papers* pp.175-196 1981.

Auld, D.A.L.

"The impasse in Canada-U.S. relations." Dans *Challenge* 25:56-58 septembre/octobre 1982.

Bagge, Carl E.

"Acid Rain — Canada's rights and remedies: an American perspective." Discours prononcé à la Canadian Bar Association, Toronto. Dans *Vital Speeches of the Day* 49:42-45 le 1<sup>er</sup> novembre, 1982.

Barriteau, Eudine

"Canadian development assistance to the Eastern Caribbean." Dans *Bulletin of Eastern Caribbean Studies* 7:33-43 janvier/février 1982.

Bernier, Ivan

"La survie des entreprises privées en difficulté au regard du droit international économique: le préjudice comme condition d'intervention de l'État." Dans *Les Cahiers de droit* 22:525-546 1981.

Blair, David J.

"Energy security and Canadian energy policy: independent versus collective action."  
Dans *Millennium: Journal of International Studies* 11:130-148 été 1982.

Brault, M.A.

"Canada's advantage in francophone Africa." Dans *Canadian Business Review* 9:11-14  
été 1982.

Brett, William

"Taking aim at the German market." Dans *Canada Commerce* pp.1-4 avril 1982.

Brown, Ian

"Bastions in the stream." Dans *Equinox* 1:84-95 septembre/octobre 1982.

Buck, Roel

"Unprotected parts." Dans *Policy Options* 3:33-35 janvier/février 1982.

Burns, E.L.M.

"Canada's role in peacekeeping in the Middle East." Dans *Bulletin: Quarterly of the  
United Nations Association in Canada* 7:2-4 hiver 1981-1982.

Buzan, Barry

"Canada and the Law of the Sea." Dans *Ocean Development and International Law  
Journal* 11:149-180 1982.

Campbell, D.I.

"Canada's natural advantage in Saudi Arabia." Dans *Canadian Business Review* 9:25-28  
automne 1982.

"Canada, the Third World and the Law of the Sea."  
Dans *CUSO Forum* 4:16-23 printemps 1982.

"Les problèmes de politiques et du commerce entre le Canada et les États-Unis."  
Dans *Analyse de politiques* 8 numéro spécial:405-516 octobre 1982.

Canada-United States Law Institute

"The transnational implications of acid rain; proceedings of Conference held March 28,  
1981 at the Case Western Reserve University School of Law, Cleveland, Ohio." Dans  
*Canada-United States Law Journal* volume 5 1982.

"Canada's strategy in developing African markets: interview with Edward Lumley."  
Dans *Canadian Business Review* 9:6-10 été 1982.

"The Canadian economy is in crisis."

Dans *Business Week* N° 2745 pp.80-87 le 28 juin, 1982.

"Canadian Policy towards South Africa: brief from the Taskforce on the Churches and Corporate  
Responsibility with an introduction and conclusion by Cranford Pratt."  
Dans *Revue canadienne des études africaines* 16:113-126 1982.

"The changing OAS: interview with Val McComie by Stephen Banker."  
Dans *International Perspectives* pp.23-26 mai/juin 1982.

Checkland, Sydney

"Innocence and anxiety: Canada between the wars." Dans *Bulletin of Canadian Studies* 5:25-37 octobre 1981.

Congrès des relations internationales du Québec

"Le Canada dans le monde." Dans *Choix* 14.

Copes, Parzival

"Implementing Canada's marine fisheries policy: objectives, hazards and constraints." Dans *Marine Policy* 6:219-235 1982.

Copes, Parzival et B.A. Cook

"Rationalization of Canada's halibut fishery." Dans *Ocean Management* 8:151-175 1982.

Côté, Françoise

"S.O.S. Marine en détresse." Dans *L'Actualité* 7:33-40 novembre 1982.

Cox, David

"Trudeau's foreign policy speeches." Dans *International Perspectives* pp.7-9 novembre/décembre 1982.

Curtis, John

"The China trade." Dans *Policy Options* 3:29-32 janvier/février 1982.

Culbertson, Stuart

"Shoring up the shoemakers." Dans *Options politiques* 4:42-47 janvier/février 1983.

del Rosario, Ramon V.

"Relations with southeast Asia blossom under ASEAN." Dans *Canadian Business Review* 9:31-34 hiver 1982.

Dolan, Michael B., Brian W. Tomlin et Harald von Riekhoff

"Integration and autonomy in Canada-United States relations, 1963-1972." Dans *Revue canadienne de science politique* 45:331-363 juin 1982.

Dolan, Michael B., Brian W. Tomlin, Harald von Riekhoff et Maureen A. Molot

"Assymetrical dyads and foreign policy: Canada-U.S. relations 1963-1972." Dans *Journal of Conflict Resolution* 26:387-422 septembre 1982.

Donnelly, Micael W.

"Growing disharmony in Canadian-Japanese trade." Dans *International Journal* 36:879-897 automne 1981.

Doxey, Margaret

"Canada and the evolution of the modern Commonwealth." Dans *Behind the Headlines* 40 n° 2 pp.1-20 1982.

Drouin, Marie-Josée et Harald B. Malmgren

"Canada, the United States and the world economy." Dans *Foreign Affairs* 60:393-413 hiver 1981-1982.

8 Supplément à Perspectives internationales automne/hiver 1982-83

Dufour, Paul

"'Egghheads' and espionage: the Gouzenko affair in Canada." Dans *Revue d'études canadiennes* 16:188-198 automne/hiver 1981.

Dupras, Maurice

"Standing on the side of the future: a report on the work of the Canadian House of Commons Sub-Committee on Canada's relations with Latin America and the Caribbean." Dans *Bulletin: Quarterly of the United Nations Association in Canada* 8:5-6 février 1982.

Ford, Robert

"Canada and East-West relations." Dans *Spectrum* 2 n° 4 pp.1-12 1982.

Forest, Pierre-Gerlier

"A propos de la 'Troisième option' et de la politique américaine de l'état canadien." Dans *Études internationales* 13:305-321 juin 1982.

Fortin, Louise

"Algeria: Canada's largest African market." Dans *Canadian Business Review* 9:15-17 été 1982.

Frazer, Rowland C.

"Canada-U.S. relations: how not to shoot ourselves in the foot." Discours prononcé à l'Economic Club of Detroit, Detroit, Michigan, le 22 février 1982. Dans *Vital Speeches* 48:395-398 le 15 avril 1982.

Frazer, Robbin

"Canada enters a new trade era through a super ministry." Dans *Canadian Petroleum* 23:71-73 juin 1982.

Frazer, Robbin

"External Affairs amalgam forcefully to prod for new markets." Dans *Canadian Petroleum* 23:76-77 juin 1982.

Frazer, Robbin

"Horizons unlimited for Canada's trade minister." Dans *Canadian Petroleum* 23:74-75 juin 1982.

Galbraith, J. William

"Les relations entre le Canada et l'Euratom." Dans *Revue d'intégration* 5:53-78 automne 1981.

Germain, Georges-Hébert

"Le Tiers-Monde de Marcel Massé." Dans *L'Actualité* 7:48-52 août 1982.

Gibson, James

"Root and branch in Canadian foreign policy, 1938-1947." Dans *Bulletin of Canadian Studies* 5:48-62 octobre 1981.

Graham, Ron

"Man with a mission." Dans *Saturday Night* 97:15-24 août 1982.

Granatstein, J.L.

"The road to Bretton Woods: international monetary policy and the public servant." Dans *Revue d'études canadiennes* 16:174-185 automne/hiver 1981.

- Granatstein, J.L.  
 "Spies." Dans *Queen's Quarterly* 89:529-537 automne 1982.
- Gray, Earle  
 "Shotgun wedding: the inside story of how the Canadian government engineered the uranium cartel." Dans *Canadian Business* 55:96-101 mars 1982.
- Haglund, David G.  
 "Canada and the international politics of oil: Latin American source of supply and import vulnerability in the 1980s." Dans *Revue canadienne de science politique* 15:259-298 juin 1982.
- Hatfield, Scott  
 "Bringing Canada closer to the western Pacific Rim." Dans *Canadian Business Review* 9:6-9 hiver 1982.
- Hatfield, Scott  
 "Zimbabwe: searching for a future." Dans *Canadian Business Review* 9:23-26 été 1982.
- Harbron, John D.  
 "Canada and Brazil: comparing two hemispheric giants." Dans *International Perspectives* pp.20-23 mai/juin 1982.
- Hawkins, Freda  
 "Multiculturalism in two countries: the Canadian and Australian experience." Dans *Revue d'études canadiennes* 17:64-80 printemps 1982.
- Hay, Keith A.J.  
 "Canadian trade policy in the 1980s." Dans *International Perspectives* pp.16-20 juillet/août 1982.
- Henry, Frances  
 "A note on Caribbean migration to Canada." Dans *Caribbean Review* 11:38-41 hiver 1982.
- Herman, Lawrence L.  
 "International law aspects of patriotism." Dans *University of New Brunswick Law Journal* 31:69-86 1982.
- Herman, Lawrence L.  
 "Proof of offshore territorial claims in Canada." Dans *Dalhousie Law Journal* 7:3-38 1982.
- Hervouet, Gérard  
 "Le Canada en Asie du Sud-Est: convaincre du sérieux de nos intentions." Dans *Perspectives internationales* pp.3-8 été 1982.
- Holmes, John W.  
 "Canada and the United Nations: the way we were." Dans *Bulletin: Quarterly of the United Nations Association in Canada* 7:6-10 hiver 1981-1982.
- Homer, Janis  
 "Controlling acid rain: the challenge facing the United States and Canada." Dans *Texas International Law Journal* 15:489-517 été 1980.
- Houndjahoué, Michel  
 "Essai sur l'étude de la coopération bilatérale entre le Canada et l'Afrique francophone, 1961-1981." Dans *Études internationales* 13:263-281 juin 1982.

- Johnson, Maureen  
 "Acid rain: a new form of aggression between nations?" Dans *CUSO Forum* 4:5-8 printemps 1982.
- Johnson, Murray  
 "And no fish swam: acid rain in Canada." Dans *Queen's Quarterly* 88:420-428 automne 1981.
- Johnston, Douglas M. et Peter Finkle  
 "Acid precipitation in North America: the case for transboundary co-operation." Dans *Vanderbilt Journal of Transnational Law* 14:787-843 automne 1981.
- Kiernans, Tom  
 "When nationalism costs too much." Dans *Options politiques* 4:34-39 janvier-février 1983.
- King, William K.  
 "Transboundary pollution: Canadian jurisdiction." Dans *Canadian-American Law Journal* 1:1-16 printemps 1982.
- Latimer, R.R.  
 "Canada-U.S. relations: behind the lines in the war of words." Discours prononcé à la Financial Executives Institute, New York City, 14 octobre, 1981. Dans *Vital Speeches* 48:118-122 1<sup>er</sup> décembre, 1981.
- Lavelle, Patrick J.  
 "The Canadian manufacturing base." Dans *Vital Speeches of the Day* 49:112-115 le 1<sup>er</sup> décembre 1982.
- Lawson, Karin L.  
 "Delimiting the Continental Shelf Boundaries in the Arctic: the United States-Canada Beaufort Sea Boundary." Dans *Virginia Journal of International Law* 22:221-246 1981.
- Lilley, Wayne  
 "Making it in world markets." Dans *Canadian Business* 56:28-30 janvier 1983.
- Litvak, Isaiah A. et Christopher J. Maule  
 "Canadian multinational media firms and Canada-United States relations." Dans *Behind the Headlines* pp.1-24 39 #5 1982.
- Luetkens, W.L.  
 "Canada's retreat from economic nationalism." Dans *The Banker* 132:49-52 mars 1982.
- Lyon, Peyton  
 "Canada's Middle East tilt." Dans *International Perspectives* pp.3-5 septembre/octobre 1982.
- Manuge, Grant  
 "IDRC at twelve." Dans *International Perspectives* pp.13-16 novembre/décembre 1982.
- McCall-Newman, Christina  
 "Michael Pitfield and the politics of mismanagement." Dans *Saturday Night* 97:24-44 octobre 1982.

- McCullum, Hugh  
 "Canada and the politics of complicity." Dans *Canadian Forum* 42:19-20 août 1982.
- McLachlan, Peter  
 "Nigerian market attracts worldwide interest." Dans *Canadian Business Review* 9:18-22  
 été 1982.
- McRae, D.M. et D.J. Goundrey  
 "Environmental jurisdiction in Arctic waters: the extent of Article 234." Dans *UBC Law  
 Review* 16:197-228 1982.
- Meltz, Noah M.  
 "How important is Israel to Canada's economy?" Dans *Middle East Focus* 5:9-12 mai  
 1982.
- Moroz, A.R. et K.J. Back  
 "Prospects for a Canada-United States bilateral free trade agreement: the other side of  
 the fence." Dans *International Journal* 36:827-850 automne 1981.
- Munro, Donald W.  
 "Law of the Sea: a Canadian dilemma." Dans *International Perspectives* pp.14-17 sep-  
 tembre/octobre 1982.
- Munton, Don  
 "Reagan, Canada and the common environment." Dans *International Perspectives*  
 pp.3-6 mai/juin 1982.
- Murray, D.R.  
 "The bilateral road: Canada and Latin America in the 1980s." Dans *International Journal*  
 37:108-131 hiver 1981-2.
- Nelles, Viv  
 "The unfriendly giant." Dans *Saturday Night* 97-28-34 février 1982.
- Nellestyn, A.  
 "The non-proliferation treaty and safeguards reviewed." Dans *Revue canadienne de  
 défense* 11:27-33 hiver 1981-1982.
- Nied, G. David  
 "International adjudication: settlement of the United States-Canada maritime boundary  
 dispute — delimitation of the Maritime Boundary in the Gulf of Maine Area (U.S. v. Can.),  
 1982 I.C.J.3 (Constitution of Chamber Order of Jan. 20). Dans *Harvard International Law  
 Review* 23:138-143 printemps 1982.
- "North and South: after Cancun, where to? Pierre Elliott Trudeau: an interview with Peter  
 Dobell."  
 Dans *Dialogue* N° 28:6-12 hiver 1981-82.
- Drvik, Nils  
 "Canada's security interests and the European commitments." Dans *Revue canadienne  
 de défense* 12:8-17 automne 1982.
- Page, Don  
 "Tommy Stone and psychological warfare in World War Two: transforming a POW liability  
 into an asset." Dans *Revue d'études canadiennes* 16:110-120 automne/hiver 1981.

- Partridge, John  
 "The cruel earth." Dans *Canadian Business* 56:39-47 janvier 1983.
- Passaris, Constantine  
 "Canada's record in assisting refugee movements." Dans *International Perspectives* pp.6-9 septembre/octobre 1981.
- Peippo, David  
 "Development in American antitrust law: deregulation under Staggers Rail Act and the implication for Canadian railroad rate-making." Dans *McGill Law Journal* 27:504-526 1982.
- Pratt, Cranford  
 "Canadian foreign policy: bias to business." Dans *International Perspectives* pp.3-6 novembre/décembre 1982.
- Pratte, André  
 "Le Canada au Salvador: ambiguïté ou incohérence." Dans *Perspectives internationales* pp.15-19 printemps 1982.
- Proulx, Pierre-Paul  
 "Integration and mandates." Dans *Policy Options* 3:28-32 mars/avril 1982.
- Qadeer, Mohammed A.  
 "Paternalism or enlightenment: the purpose of Third World studies." Dans *Third World Quarterly* 3:689-697 octobre 1981.
- Rashish, Myer  
 "North American economic relations; adress before the Centre for Inter-American Relations, New York, September 22, 1981. Dans *U.S. Department of State Bulletin* 81:25-28 novembre 1981.
- Reford, Robert W.  
 "The UN Disarmament Conference and Canada." Dans *International Perspectives* pp.6-8 juillet/août 1982.
- Rigaldies, Francis  
 "Contribution à l'étude de l'acte juridique unilatéral en droit international public." Dans *La Revue juridique thémis* 15:417-451 1980-1981.
- Ross, Douglas A.  
 "American nuclear revisionism, Canadian strategic interests, and the renewal of NORAD." Dans *Behind the Headlines* 39 #6 pp.1-36 1982.
- Ross, Douglas A.  
 "Middlepowers as extra-regional balance powers: Canada, India, and Indochina, 1954-62." Dans *Pacific Affairs* 55:185-209 été 1982.
- Rotstein, Abraham  
 "Independence when times are hard." Dans *Options politiques* 3:30-34 septembre/octobre 1982.
- Rutan, Gerard F.  
 "Legislative interaction of a Canadian province and an American state: thoughts upon sub-national cross-border relations." Dans *American Review of Canadian Studies* 11:67-79 automne 1981.

Salaff, Stephen

"Co-operation with the East." Dans *Options politiques* 4:39-41 janvier/février 1983.

Sangster, Dorothy

"China and Canada exchange science exhibitions." Dans *Canadian Geographic* 102:56-65 février/mars 1982.

Schwartz, Brian et Mark L. Berlin

"After the fall: an analysis of Canadian legal claims for damage caused by Cosmos 954." Dans *McGill Law Journal* 27:676-720 1982.

Solberg, Carl E.

"Peopling the prairies and the pampas: the impact of immigration on Argentine and Canadian agrarian development, 1870-1930." Dans *Journal of Interamerican Studies and World Affairs* 24:131-161 mai 1982.

Solem, Erik

"Energy and changing strategic aspects of Canada's Arctic regions." Dans *Revue canadienne de défense* 11:18-25 hiver 1981-1982.

Soren, Richard

"Political-strategic aspects of Canadian Pacific policy: an annotated bibliography of periodical literature and government documents, 1965 to 1980." Toronto: University of Toronto-York University Joint Centre on Modern East Asia, 1981. (Document de travail n° 7.)

Stairs, Denis

"The political culture of Canadian foreign policy." Dans *Revue canadienne de science politique* 15:667-690 décembre 1982. (Discours présidentiel prononcé à la Canadian Political Association, Ottawa, 1982.)

Stevenson, Ray

"Canada as a nuclear weapons free zone." Dans *Communist Viewpoint* 14:1-7 août 1982.

Story, Donald C.

"Canada, the League of Nations and the Far East, 1931-33: the Cahan incident." Dans *International History Review* 3:236-255 avril 1981.

"A Talk with Trudeau: Interview with James Reston in Ottawa."

Dans *New York Times Magazine* pp.40-41, 54 + 3 octobre, 1982.

Talpis, Jeffrey A.

"La pratique non contentieuse du droit international privé québécois." Dans *La Revue juridique thémis* 15:453-471 1980-1981.

Vastel, Michel

"Trudeau on Summitry." Dans *International Perspectives* pp.10-12 novembre/décembre 1982.

Waite, Peter B.

"The two foci of an elliptical foreign policy: French-Canadian isolationism and English Canada 1935-1939." In *Zeitschrift der Gesellschaft für Kanada-Studien* nr.1:112-128 1981.

Wang, Erik B.

"Adjudication of Canada-United States disputes." Dans *Annuaire canadien de droit international* pp.158-228 1981.

Westell, Anthony

"Our fading political culture." Dans *Policy Options* 3:9-11 janvier/février 1982.

## *2. Publications récentes du ministres (liste fournie par la direction des Programmes d'information au Canada).*

### *1. Communiqués de Press*

- No. 148 (4 octobre 1982) Visite officielle du Ministre aux Relations extérieures au Sénégal, au Gabon et au Togo du 3 au 11 octobre 1982.
- No. 149 (5 octobre 1982) Le Ministre annonce un programme de prix à l'intention des exportateurs.
- No. 150 (8 octobre 1982) Une société de la Nouvelle-Écosse décroche un contrat de \$1,1 million de l'Allemagne.
- No. 151 (12 octobre 1982) Requête américaine concernant l'imposition de droits compensateurs sur les produits forestiers canadiens.
- No. 152 (12 octobre 1982) Nominations diplomatiques.  
M. R. David Jackson, âgé de 47 ans et originaire de Vancouver (Colombie-Britannique), est nommé ambassadeur au Liban avec accréditation simultanée en Syrie. Il remplace M. Théodore Arcand qui est nommé ambassadeur en Hongrie.  
M. Frederick G. Livingston, âgé de 50 ans et originaire de Montréal au Québec, est nommé haut-commissaire au Ghana avec accréditation auprès du Togo. Il remplace M. Marc Faguy qui revient au Canada.
- No. 153 (18 octobre 1982) Visite officielle au Canada du Secrétaire d'État américain.
- No. 154 (21 octobre 1982) Alan Beesley entre en fonction comme Ambassadeur au désarmement.
- No. 155 (26 octobre 1982) Augmentation des droits de passeport.
- No. 156 (28 octobre 1982) Délégation canadienne à la canonisation de Mère Marguerite Bourgeoys Rome, le 31 octobre.
- No. 157 (29 octobre 1982) Nomination diplomatique.  
M. Dwight W. Fulford, âgé de 51 ans et originaire de Brockville (Ontario), est nommé Ambassadeur en Arabie saoudite avec accréditation simultanée auprès de la République arabe du Yémen. Il remplace M. Jacques Roy qui assume de nouvelles fonctions à Washington.
- No. 158 (4 novembre 1982) Visite officielle au Canada du Vice-premier ministre et Ministre des Affaires étrangères d'Égypte.
- No. 159 (5 novembre 1982) Visite à Ottawa du Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les Établissements humains.

- No. 160 (8 novembre 1982) Communiqué conjoint à l'issue de la visite au Canada du Président de la République populaire révolutionnaire de Guinée.
- No. 161 (10 novembre 1982) Communiqué conjoint à l'issue de la visite au Canada du Vice-premier ministre et Ministre des Affaires étrangères d'Égypte.
- No. 162 (12 novembre 1982) Accord relatif au commerce et à la coopération économique et technique entre le Canada et l'Irak.
- No. 163 (12 novembre 1982) Visite à Ottawa du Directeur exécutif de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).
- No. 164 (15 novembre 1982) Nomination de Jean Charpentier au poste de porte-parole officiel et directeur des relations avec les media.
- No. 165 (18 novembre 1982) Commission pour l'expansion du commerce extérieur.
- No. 166 (18 novembre 1982) Visite officielle du Ministre d'État (Relations extérieures) en Algérie.
- No. 167 (18 novembre 1982) Signature d'un protocole d'entente entre le Canada et l'Algérie.
- No. 168 (19 novembre 1982) Un fabricant de Dorval décroche une commande sans précédent grâce à la Corporation Commerciale Canadienne.
- No. 169 (22 novembre 1982) Nominations diplomatiques.  
M. Gilles J. Durocher, âgé de 49 ans et originaire de Montréal (Québec), est nommé consul à Glasgow, en Écosse. Il remplace Mlle H.O. Viggi Ring qui prend sa retraite.  
M. Alan W. Sullivan, âgé de 44 ans et originaire de Cornwall (Ontario), est nommé ambassadeur en Autriche. Il remplace M. M.D. Copithorne qui est rentré à Ottawa.
- No. 170 (22 novembre 1982) Ouverture officielle de l'Ambassade du Canada en Jordanie.
- No. 171 (22 novembre 1982) Le Canada signera la Convention sur le droit de la mer.
- No. 172 (30 novembre 1982) Camionnage transfrontalier.
- No. 173 (2 décembre 1982) Fondation Asie-Pacifique: Rapport Bruk.
- No. 174 (3 décembre 1982) Plan d'expansion des exportations canadiennes au Japon.
- No. 175 (6 décembre 1982) La Corporation commerciale canadienne annonce que la défense américaine passe d'autres commandes importantes à la compagnie Marconi Canada.
- No. 176 (7 décembre 1982) Séminaires sur les possibilités d'exportation en Afrique.
- No. 177 (10 décembre 1982) Le Canada signe la Convention sur le droit de la mer.
- No. 178 (10 décembre 1982) Raid sud-africain au Lesotho.
- No. 179 (15 décembre 1982) La Corporation commerciale canadienne annonce que des commandes d'urgence de produits alimentaires d'une valeur de \$5,7 millions ont été effectuées au titre du Programme alimentaire mondial, Rome, Italie.
- No. 180 (17 décembre 1982) Déclaration unilatérale du Canada contre la torture.

- No. 181 (22 décembre 1982) La Corporation commerciale canadienne accorde un contrat à la Renwick du Canada Inc.
- No. 182 (31 décembre 1982) Visite du ministre en Hongrie et au Moyen-Orient.
- No. 1 (7 janvier 1983) Fin de la visite du ministre Regan en Hongrie.
- No. 2 (12 janvier 1983) La CCC annonce l'octroi d'une subvention de \$3,4 millions par l'UNICEF pour contribuer à l'établissement d'un centre de production de vaccins contre la rougeole au Pakistan.
- No. 3 (12 janvier 1983) Visite du ministre Regan au Sultanat d'Oman.
- No. 4 (14 janvier 1983) Québec 1534-1984.
- No. 5 (13 janvier 1983) Visite du ministre Regan au Koweït.
- No. 6 (14 janvier 1983) Importante mesure commerciale en vue de promouvoir de nouvelles exportations en Europe occidentale.
- No. 7 (14 janvier 1983) Visite du ministre Regan en Arabie Saoudite.
- No. 8 (21 janvier 1983) Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures reçoit la Déclaration du Traité de Varsovie.
- No. 9 (24 janvier 1983) Visite du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures en Belgique et en Suisse.
- No. 10 (27 janvier 1983) DAF Indal Ltd. a reçu un contrat de \$60 millions par la Corporation Commerciale Canadienne.
- No. 11 (27 janvier 1983) Communiqué conjoint du Comité mixte de coopération Canada-Communautés européennes, Bruxelles, 27 janvier 1983.

## *II. Déclarations et Discours*

- No. 82/18 La coopération entre le Canada et l'ASEAN. Discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, lors de la réunion avec les ministres des Affaires étrangères des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à Singapour, le 17 juin 1982.
- No. 82/19 Expansion des relations entre le Canada et l'Asie du Sud-Est. Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan (prononcé par M.W.T. Delworth, sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires de l'Asie et du Pacifique), à la Conférence internationale mixte du Conseil canadien des études sur l'Asie du Sud-Est et de l'Institut d'études de l'Asie du Sud-Est, Singapour, le 21 juin 1982.
- No. 82/20 Le dialogue Nord-Sud: un tour d'horizon canadien. Discours de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, devant la Société pour le développement international, Baltimore, le 21 juillet 1982.
- No. 82/21 Bref aperçu des préoccupations commerciales canado-américaines. Discours du ministre d'État (Commerce international), M. Edward Lumley, à la réunion du National Foreign Trade Council, New York, le 22 juillet 1982.

### **3. Les traités (liste fournie par la Direction du droit économique et des traités).**

#### **I. Bilatéraux**

##### **Égypte**

Protocole entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République Arabe d'Égypte concernant la création de l'Institut canadien en Égypte.  
Le Caire, le 21 septembre 1982.

##### **Soudan**

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République Démocratique du Soudan portant sur la formation au Canada de personnel des forces armées du Soudan.  
Khartoum, le 31 octobre 1982.  
En vigueur le 31 octobre 1982 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 1978.

#### **II. Multilatéraux**

Protocole prorogeant au 31 juillet 1976 l'Arrangement concernant le commerce international des textiles.  
Adopté à Genève, le 22 décembre 1982.  
En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1982.  
L'Instrument d'acceptation du Canada a été déposé à Genève, le 12 juillet 1982.  
En vigueur pour le Canada le 12 juillet 1982.

Actes du XII<sup>e</sup> Congrès de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne.  
Fait à Managua, Nicaragua, le 28 août 1981.  
Signé par le Canada le 28 août 1981.  
Le deuxième Protocole additionnel et le Règlement général sont entrés en vigueur pour le Canada le 1<sup>er</sup> janvier 1982.

Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.  
Fait à Vienne, le 8 avril 1979.  
Signée par le Canada le 31 août 1982.

Prorogation de l'Accord international de 1976 sur le café.  
Fait à New York, le 31 janvier 1976.  
Signé par le Canada le 30 juillet 1976.  
L'Instrument de ratification du Canada a été déposé à New York, le 17 septembre 1976.  
En vigueur provisoirement le 1<sup>er</sup> octobre 1976.  
En vigueur définitivement le 1<sup>er</sup> août 1977.  
La notification du Canada d'acceptation de la prorogation de l'Accord du 1<sup>er</sup> octobre 1982 au 30 septembre 1983, a été déposée à New York, le 30 septembre 1982.

# FEDEFAM

par Loraine Desjardins et Félix Gramajo-Rossi

Il y a quelques années en Amérique latine, on observait une prolifération d'organismes voués à la défense des droits humains devant la montée de la violence institutionnalisée pratiquée par les régimes militaires de ces pays. Dans le but de coordonner l'action de ces différents groupes, FUNDALATIN (Fédération latino-américaine pour les droits humains et le développement social) a proposé, lors de son deuxième congrès, la création d'une fédération regroupant la totalité des organismes dont les actions, touchant les cas de disparition forcée, avaient été jusque-là indépendantes les unes des autres. C'est ainsi qu'est née en novembre 1981 à Caracas (Venezuela) FEDEFAM: la Fédération latino-américaine des associations de familles de détenus-disparus.

## Les principes de FEDEFAM

FEDEFAM s'inspire à la fois de la profonde vocation démocratique des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes et des principes et droits consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette fédération se veut un organisme foncièrement humanitaire excluant tout sectarisme. C'est ainsi que FEDEFAM prétend atteindre ses objectifs en utilisant tous les moyens d'action légaux et humanitaires.

L'Amérique latine a connu des gouvernements qui se sont employés à détruire systématiquement l'économie de ces pays au profit de quelques groupes minoritaires et privilégiés. La contestation, de plus en plus organisée, des peuples face à cette situation d'injustice sociale a poussé les militaires à accroître la répression afin de pouvoir imposer leur projet politique avec une totale impunité dans un climat de "paix sociale". C'est ainsi que la pratique de la disparition forcée est devenue une méthode utilisée couramment pour éliminer toute forme d'opposition.

La pratique de la disparition forcée est un phénomène qui affecte plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes depuis les années '70. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, avec l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), on aurait cru que la nuit du fascisme était terminée et que certaines formes de barbarie avaient été à tout jamais bannies de la surface de la terre. Mais il faut bien se rendre à l'évidence: ce n'est pas le cas.

Bien que la disparition forcée des personnes ne soit pas un fait nou-

---

*Loraine Desjardins est permanente à la Ligue des droits et libertés de Montréal. Félix Gramajo-Rossi est étudiant en Communication à l'UQAM.*

veau, cette pratique des gouvernements autoritaires s'est intensifiée en Amérique latine au cours des dernières années. On dénombre actuellement plus de 90 000 cas de disparition forcée dont 30 000 en Argentine seulement. La disparition involontaire des citoyens constitue l'axe principal de la répression dans ces pays où règne la doctrine de la "sécurité nationale".

La disparition forcée, précédée d'une arrestation et toujours suivie d'une séquestration réalisée par des agents du pouvoir public (armée, police), permet à un régime des pratiques continuelles de torture et des détentions illégales qui neutralisent tout mécanisme traditionnel de défense des victimes.

FEDEFAM cherche par son action à dénoncer en permanence la pratique de la disparition forcée. Celle-ci représente une série de violations des libertés et des droits fondamentaux tels que: le droit à la vie, à l'intégrité physique et morale, le droit d'être à l'abri des tortures et autres mauvais traitements, le droit d'être jugé devant des tribunaux indépendants et impartiaux, le droit de communiquer librement avec la famille et les amis, et le droit à l'assistance juridique. Mais la disparition forcée signifie encore plus: elle signifie la non-existence de la personne. Pour les familles, les amis et les proches de la personne portée disparue, cela signifie le néant total quant au sort, à l'avenir et à la situation de la ou du disparu(e). C'est comme vivre un deuil non consommé.

Cette méthode est utilisée sans discernement par les militaires contre des individus ou des groupes soupçonnés de représenter un danger pour la sécurité nationale dans ces pays. Toute personne également qui pourrait manifester la moindre opposition à l'injustice des régimes dictatoriaux est une victime potentielle. Les 90 000 détenus-disparus d'Amérique latine proviennent de couches sociales, d'allégeances politiques et de mouvements populaires très différents. C'est ce qui explique qu'on retrouve des membres de partis politiques, des syndicalistes, des étudiants, des pacifistes, des intellectuels, des journalistes, des militants pour le respect des droits de l'homme, des ouvriers, des ecclésiastiques, des enfants, etc. Parmi ces gens on retrouve parfois des femmes enceintes. On n'ignore toujours le sort réservé à ces mères ainsi qu'à leurs enfants.

La déclaration publique de l'ex-gouverneur de la province de Buenos Aires, le général Ibérico St-Jean, prononcée quelques jours après le coup d'Etat de 1976 en Argentine, n'était pas une simple bravade: "Nous allons d'abord tuer tous les agents de la subversion, ensuite leurs collaborateurs, puis les sympathisants; après les indifférents et enfin les timides".

Les dictateurs militaires d'Amérique latine tentent de se donner une image de régime qui assure le respect des valeurs occidentales et chrétiennes. FEDEFAM, par son travail de dénonciation et de revendication, dévoile au monde la tragique réalité qui se cache derrière cette image.

En juin 1982, FEDEFAM regroupait 14 associations dans les pays suivants: Argentine (3); Chili (1); Bolivie (1); Brésil (1); Uruguay (2); El Salvador (1); Mexique (1). Il y a également d'autres groupes en formation au Guatemala, au Paraguay, en Haïti et en Colombie. FEDEFAM défend plusieurs objectifs dont les principaux sont: 1) obtenir la réapparition immé-

diatée et en vie des détenus-disparus sur le continent; 2) promouvoir l'organisation de toutes les familles de détenus-disparus en associations locales et ce, sans aucune discrimination; 3) donner une représentativité aux familles de détenus-disparus à l'Organisation des États américains afin qu'elles aient droit de parole dans ce débat en garantissant la promotion de la défense des droits humains; 4) promouvoir devant les États membres des Nations unies l'adoption d'une convention internationale qui établirait les instruments et mécanismes nécessaires au déracinement de la pratique de la disparition forcée.

### **Un projet de convention**

Les deux principales activités de FEDEFAM en 1982 ont été, d'abord, la semaine du détenu-disparu du 24 au 30 mai; événement à la fois social, culturel et politique qui avait pour but une plus grande sensibilisation du public latino-américain aux conséquences tragiques engendrées par la pratique de la disparition forcée. Par ailleurs, FEDEFAM a travaillé pendant plus d'un an à l'élaboration d'un projet de convention internationale sur la disparition forcée où elle vise la reconnaissance juridique de ce fait en tant que crime de lèse-humanité.

Une convention internationale sur la disparition forcée représente trois éléments importants: 1) l'occasion de discuter de ce problème au sein des Nations unies; 2) la production d'un outil permettant de juger et de condamner les responsables de la disparition forcée; 3) la création d'un instrument aux Nations unies pour condamner les régimes dictatoriaux qui ont utilisé la disparition forcée comme forme de répression systématique.

Actuellement, ce projet de convention, adopté à l'unanimité lors du congrès de FEDEFAM tenu en novembre dernier à Lima (Pérou), a été envoyé aux 26 ligues affiliées à la FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme) dans le but de le faire connaître auprès des médias et dans les réseaux des organismes non gouvernementaux. Pour ce qui est du Canada, le projet de convention de FEDEFAM a été présenté une première fois à Montréal dans le cadre de la conférence internationale "Rompre le silence" (mai '82). Par la suite, la Ligue des droits et libertés (Québec) a entrepris de diffuser ce projet de convention. Des rencontres sont prévues à Québec, Montréal, Toronto et Ottawa avec des fonctionnaires des gouvernements provinciaux et fédéral ainsi qu'avec certains députés. Pour l'instant, le comité exécutif de FEDEFAM élabore un plan d'action et une stratégie afin d'amener les États membres de l'O.N.U. à se prononcer sur la question de la disparition forcée en approuvant la convention proposée par FEDEFAM.

L'adoption de ce projet de convention par les Nations unies implique une modification à l'article II de la Convention sur le crime de génocide (décembre 1948) décrivant ce délit ainsi: "Toute action commise avec l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux comme tel".

Cependant, cet article ne reconnaît pas comme crime de génocide la destruction de groupes nationaux pour des raisons politiques, même si ces

pratiques ressemblent beaucoup à celles utilisées par les nazis contre le peuple juif pendant la Seconde Guerre mondiale et contre ceux qui étaient en désaccord avec ce régime. FEDEFAM, consciente de cette lacune, considère qu'il faut y trouver une solution de toute urgence afin de bannir à jamais cette forme odieuse de répression pratiquée par certains États.

### Les conséquences d'une convention

Pour les responsables des disparitions forcées, les conséquences de ce projet de convention sont comparables à celles auxquelles ont dû faire face les criminels de guerre nazis, en ce sens qu'ils ne pourront ni invoquer le droit d'asile territorial ou diplomatique ni demander grâce.

On peut comprendre que les dictatures latino-américaines n'ont plus l'assurance qu'elles avaient au moment de leur arrivée au pouvoir. La crainte des conséquences remplace peu à peu l'illusion d'un pouvoir illimité et éternel qui animait ces dictatures. Celles-ci constatent aujourd'hui que tout le sang versé par cette pratique de génocide n'a pas servi finalement leurs desseins. Au contraire, ces crimes ont provoqué l'indignation de l'opinion internationale. D'ailleurs, les militaires argentins craignent pour leur sort alors que des élections générales sont prévues cet automne. Ils aimeraient bien que le nouveau gouvernement civil ne puisse pas revenir sur le passé et poursuivre les responsables de tels crimes. C'est un des dilemmes de la passation des pouvoirs.

Alors que de nombreux organismes de défense des droits humains, les Nations unies et Amnesty International ont publié et continuent de publier des rapports à ce sujet, FEDEFAM entend redoubler ses efforts pour que ces crimes ne demeurent pas impunis. De la même façon que des groupes organisés à la fin de la Seconde Guerre mondiale ont traqué sans relâche les criminels de guerre nazis, FEDEFAM veillera à ce que tôt ou tard justice soit faite.

Liste des militants des organismes de FEDEFAM victimes de la répression:

— Le 8 décembre 1977, une soeur française, soeur Alice Dumont, fut séquestrée dans une église à Buenos Aires.

— Le 10 décembre 1977, une autre soeur française, soeur Léonie Duquet connut le même sort. Les deux soeurs furent retrouvées sans vie quelques jours plus tard.

— Le cas le plus frappant a été celui de Mme Noemi Gianotti de Molfino, une des dirigeantes du groupe des Mères de la place de mai (Argentine) qui se trouvait de passage à Lima (Pérou) dans le cadre d'une journée d'information. Elle fut enlevée à Lima le 12 juin 1980 et retrouvée assassinée dans un appartement à Madrid, six semaines plus tard. Ce cas démontre la complicité existante entre les services de sécurité de différents pays du Cône Sud.

— Le 2 février 1983, Cecilia Rodriguez, coordinatrice régionale de FEDEFAM pour le Cône Sud a été arrêtée, puis incarcérée au Chili, alors qu'elle se rendait à une réunion du conseil exécutif de son organisme en Espagne. □

# Le Canada et l'O.E.A.

par Maurice Dupras

Le Canada a des intérêts vitaux en Amérique latine et aux Antilles. Aucune région en voie de développement n'est plus importante économiquement pour le Canada, et nulle part ailleurs les événements intérieurs et internationaux n'ont autant de répercussions directes sur notre pays que dans cette région. Je ne citerai que deux exemples: les cinq principales banques canadiennes ont des actifs de plus de 22,3 \$ milliards en Amérique latine et aux Antilles comparativement à 1,8 \$ milliard en Afrique et au Moyen-Orient et à 12,8 \$ milliards dans l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique. De plus, 40% des importations de pétrole du Canada proviennent du Mexique et du Venezuela, pays immédiatement voisins de la zone d'instabilité et de violence qu'est l'Amérique centrale.

Ce sont ces motifs et d'autres qui ont amené le sous-comité à recommander à l'unanimité que le gouvernement canadien accorde beaucoup plus d'importance que par le passé à ses relations avec l'Amérique latine et les Antilles. L'objectif central de la politique du Canada devrait consister à promouvoir la stabilité en encourageant le respect des droits de la personne, en multipliant les rapports commerciaux mutuellement avantageux et en favorisant le développement économique et social. Tout en reconnaissant que nos ressources sont limitées dans le domaine de la politique étrangère, le sous-comité a constaté que le Canada possède un atout précieux puisqu'il est généralement perçu en Amérique latine et aux Antilles comme un pays sensible et intéressé à leurs problèmes. En même temps, le sous-comité a noté qu'il serait dangereux de minimiser ou de négliger les possibilités qu'a le Canada d'exercer son influence dans cette région.

## Le Canada et les Amériques

Le sous-comité a exprimé l'essentiel de sa philosophie par un simple avertissement: il est temps de reconnaître que le Canada est un pays qui fait partie des Amériques et d'accepter les possibilités, les responsabilités et les risques que cela comporte. Moi-même, ainsi que la grande majorité des membres du sous-comité, jugeons que l'adhésion du Canada à l'Organisation des États américains (O.E.A.) lui offre cette gamme de possibilités, de responsabilités et de risques. C'est pourquoi le sous-comité et le Comité

---

*Maurice Dupras est député de Labelle et il a présidé de juin 1981 à novembre 1982 le sous-comité des la Chambre des communes chargé d'étudier les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles.*

permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale de la Chambre des communes ont recommandé que le Canada devienne membre à part entière de l'O.E.A.

Depuis 1972, le Canada a acquis le statut d'observateur permanent à l'O.E.A. et il participe activement aux travaux d'un certain nombre de ses organismes spécialisés. Grâce à ce statut, les représentants canadiens peuvent assister aux réunions des organes politiques de l'O.E.A. (l'Assemblée générale, les réunions consultatives des ministres des Affaires étrangères et les conseils permanents), mais ils sont exclus de leurs délibérations. Ce statut prive aussi le Canada de l'occasion de participer aux travaux importants de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de les appuyer. Autre fait tout aussi important sinon plus: le statut d'observateur, comme son nom l'indique, empêche le Canada de contribuer aux efforts visant à réformer et renforcer l'O.E.A. et le système interaméricain dont elle est une des principales composantes.

Nul doute que l'O.E.A. doit devenir plus efficace. C'est une opinion largement répandue en Amérique latine, comme l'ont confirmé les visites du sous-comité dans dix-huit pays de la région. La guerre entre la Grande-Bretagne et l'Argentine n'a servi qu'à mettre en relief les doutes et la méfiance de l'Amérique latine à l'endroit de la plus ancienne des organisations régionales. Pour sa part, le sous-comité a pleinement fait ressortir les problèmes et les faiblesses de l'O.E.A., à un tel point d'ailleurs, qu'il a conclu: "L'efficacité actuelle des l'Organisation des États américains ne suffit pas en elle-même à justifier l'adhésion du Canada."

Malheureusement, les détracteurs habituels de l'O.E.A., y compris un certain nombre d'éditorialistes, ont interrompu leur lecture de notre rapport après cette conclusion. Il n'ont pas pris la peine d'étudier et de peser les deux arguments les plus probants en faveur de l'adhésion du Canada.

### **Arguments pour l'adhésion du Canada**

D'abord, quelles que soient ses faiblesses, si l'O.E.A. n'existait pas, il faudrait créer un organisme semblable. Il est nécessaire d'avoir une organisation régionale dotée de vastes responsabilités. Les problèmes particuliers des relations interaméricaines ne sauraient être abordés comme il se doit au niveau bilatéral ou international. L'O.N.U. est déjà surchargée et son efficacité peut être mise en doute tout autant que celle de l'O.E.A. D'autre part, les institutions régionales et locales spécialisées, si valables soient-elles, ne disposent pas du mandat ni des ressources voulues pour s'attaquer aux problèmes qui pourraient et devraient être confiés à l'O.E.A. Bref, l'O.E.A. est un maillon indispensable de la chaîne des relations internationales.

Il est toujours possible que l'O.E.A. conserve son efficacité marginale encore longtemps. Dans ces circonstances, on pourrait difficilement justifier que le Canada devienne membre à part entière. Mais cela m'amène au deuxième argument en faveur de l'adhésion du Canada. Il est tout à fait possible de faire de l'O.E.A. une institution régionale plus efficace, mais il faudra à cette fin surmonter des obstacles considérables. Je crois, comme la

majorité des membres du sous-comité, que le Canada peut et devrait contribuer au processus de réforme.

Le mécontentement même de l'Amérique latine et des Antilles à l'endroit de l'O.E.A. nous permet d'espérer. On reconnaît de plus en plus la nécessité d'une réforme de l'Organisation et de nouvelles orientations en ce qui concerne les relations interaméricaines. Le sous-comité a été étonné de voir que de nombreux pays des Amériques créent de nouvelles ouvertures et font preuve de souplesse dans leurs relations internationales et, c'en est la preuve, veulent que l'O.E.A. aille au-delà des préoccupations Est-Ouest qui l'ont accaparée depuis l'après-guerre. Par exemple, certaines nouvelles puissances régionales telles que le Brésil, le Venezuela et la Colombie envisagent d'améliorer les relations avec Cuba. Ces rapprochements pourraient créer de nouvelles possibilités en ce qui a trait au règlement des problèmes de sécurité de la région et tout particulièrement dans le bassin des Antilles.

Je soutiens que le Canada a tout intérêt à participer à cet assainissement des relations interaméricaines et à les appuyer. Au fil des ans, le Canada n'a pas cessé de promouvoir l'amélioration des rapports entre les pays des Amériques, quelle que soit leur orientation idéologique. En adhérant à l'O.E.A. à titre de membre à part entière et en tentant ensuite de promouvoir le retour de Cuba au sein de l'Organisation, le Canada pourrait accélérer la normalisation des rapports entre les États-Unis et ce pays. En ce qui a trait aux droits de la personne, le Canada peut et devrait se ranger résolument aux côtés des autres pays, particulièrement ceux des Antilles, qui appuient le travail de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

L'idée que le Canada puisse contribuer au renforcement de l'O.E.A. et à l'amélioration des relations interaméricaines est accueillie avec beaucoup de scepticisme au Canada seulement, alors que dans les autres pays américains, cette attitude n'existe pas. Dans tous les pays que nous avons visités, on nous a dit que le Canada pouvait exercer une influence modératrice et constructive sur l'O.E.A. Il est évident que l'on estime que notre pays doit jouer, et qu'il est en mesure de jouer, un rôle efficace dans la recherche de nouveaux modèles pour la société et les relations internationales. Il est tout aussi évident que les craintes qui existent dans notre propre pays nous empêchent de faire l'effort voulu.

### **Le rôle du Canada**

Certains craignent qu'en adhérant à l'O.E.A. le Canada soit projeté au coeur des tensions de l'hémisphère et tout particulièrement celles qui existent entre les États-Unis et les pays d'Amérique latine. Ils redoutent que le Canada soit appelé à être soit le porte-parole des États-Unis, soit l'ami inébranlable de l'Amérique latine, faute de quoi, il serait répudié ou attaqué par le groupe dont il trahirait les attentes. Voilà une peur ancienne que j'estime être le fruit de l'imagination canadienne.

Si le gouvernement américain voulait un porte-parole au sein de l'O.E.A., il n'aurait probablement pas, comme il le fait depuis 25 ans,

favorisé l'adhésion du Canada à l'Organisation. Après tout, pendant cette période, des gouvernements canadiens successifs ont adopté des politiques indépendantes sur des questions controversées telles les relations avec Cuba. Même s'il a procédé avec circonspection, notre gouvernement a adopté à l'égard de la crise en Amérique centrale une politique très différente de celle que préconisent actuellement les États-Unis. Comme l'a signalé le sous-comité dans son rapport final: "L'amitié entre le Canada et les États-Unis repose en effet sur des bases solides. Nous croyons qu'elle est capable de supporter, comme cela s'est déjà produit au sein d'autres institutions internationales, des différences occasionnelles dans la conception que nos deux pays se font des questions soumises à l'Organisation des États américains."

La crainte de voir les pays d'Amérique latine et des Antilles demander au Canada de défendre sans fléchir leurs positions au sein de l'O.E.A. et de s'opposer carrément au géant américain n'est pas du tout fondée. La façon dont est perçu le Canada dans cette région et le fait que cette crainte s'appuie sur une très mauvaise appréciation de l'aptitude de ces gouvernements à bien cerner la réalité le démontrent amplement.

Le Canada est vu comme une puissance moyenne modérée et non comme un médiateur infailible. Il est perçu comme un pays d'orientation essentiellement occidentale et démocratique, mais qui a sa propre conception des relations internationales. Et l'on sait que le Canada appuie le mouvement international de protection des droits de la personne. Si les pays de l'Amérique latine ne voulaient que des amis qui les encenseraient sans jamais les critiquer, ils n'appuieraient pas, comme ils le font sans réserve, l'entrée du Canada à l'O.E.A. comme membre à part entière.

Vues de plus près, les réticences entourant notre adhésion à l'O.E.A. proviennent réellement de la crainte que le Canada participe plus étroitement aux affaires de l'hémisphère et adopte des positions qui lui sont propres à l'égard de questions importantes. Après tout, si nous risquons de blesser des susceptibilités en prenant la parole au sein de l'O.E.A., nous courons le même risque chaque fois que nous nous prononçons clairement et avec force ailleurs. Le Canada veut-il donc demeurer une présence largement muette et invisible dans les Amériques en évitant de s'intéresser aux grandes questions? Est-ce dans l'intérêt du Canada de le faire? Je ne le crois pas.

Je prétends que le Canada a tout intérêt à faire valoir dans les Amériques sa tradition d'internationalisme et sa créativité au niveau des institutions. Je maintiens que le Canada doit adhérer à l'O.E.A. et appuyer les efforts constructifs qui visent à renforcer et à réformer l'Organisation. Il est temps de reconnaître que le Canada fait partie des Amériques. □

# Le Niger

par Lambert Messan

Jusqu'au 15 avril 1974, date à laquelle les forces armées nigériennes décidèrent d'assumer toutes les responsabilités du pouvoir en écartant l'équipe du président Diouri Hamani, le Niger semblait promis à un avenir peu prometteur. Le pays, on s'en souvient, était au bord de la faillite économique, sociale et politique et les dures années de sécheresse avaient fini par réduire des milliers de paysans nigériens à l'état de véritables loques humaines. Chacun se souvient encore des dures images transmises par les médias de ces paysans fuyant la famine, la sécheresse et la désolation.

C'est de ce pays entièrement enclavé au milieu du continent africain, souffrant encore de la désertification progressive d'une grande partie de la surface utile du sol déjà assez réduite et pauvre en eau de surface à l'exception de la vallée du fleuve que nous allons essayer de dresser dans les lignes qui vont suivre, un bilan économique, politique et social, neuf années plus tard sous la conduite du président du Conseil militaire suprême, Chef de l'État, le général Seyni Kountche.

Malgré certaines faiblesses structurelles et d'indéniables contraintes diverses en plus des répercussions négatives de la conjoncture internationale, le Niger a pu réaliser, durant ces neuf années de pouvoir "militaire", un grand nombre de programmes et de projets de développement économique, social et culturel. Ces programmes, ces projets, ont visé essentiellement à l'autosuffisance alimentaire: la priorité des priorités, à la recherche d'une indépendance économique, au désenclavement du pays, à la sauvegarde des ressources humaines, à l'épanouissement de toutes les potentialités créatrices de la femme nigérienne et de l'homme nigérien.

## Quelques données de base

Pour faciliter l'exposé global et l'évolution du pays de 1974 à nos jours, souvenons-nous que le Niger est membre du "club" des nations les plus démunies, communément appelées pays les moins avancés. Enclavé dans l'Ouest africain — au carrefour des races et des civilisations du continent — puisque entouré au nord par l'Algérie et la Libye, à l'est par le Tchad, au sud

---

*Lambert Messan est ambassadeur du Niger au Canada.*

par le Nigéria et le Bénin, à l'ouest par la Haute-Volta et le Mali (voir annexe). Le Pays est divisé en sept départements:

- département de Niamey, chef lieu Niamey qui est aussi la capitale du Niger,
- département de Zinder,
- département de Maradi,
- département de Dosso,
- département de Tahoua,
- département d'Agadez,
- département de Diffa.

Ainsi, comme l'indique le schéma (voir annexe), les institutions de développement partent des villages où est institué le Conseil villageois ou tribu de développement (CVD), et remontent au canton ou groupement (Conseil local de développement — CLD), à l'arrondissement ou commune avec le Conseil sous-régional de développement (CSRD), au département avec le Conseil régional de développement (CRD) et finissant par le niveau national avec le Conseil national de la Société de développement.

### L'autosuffisance alimentaire

Pour un pays dont plus de 90% de la population vit en milieu rural, et dont l'agriculture et l'élevage sont la base de la nourriture et des revenus, c'est tout naturellement au monde rural que va la priorité. C'est pourquoi dès la prise de pouvoir par les forces armées, l'autosuffisance alimentaire fut considérée comme l'objectif primordial.

Dans cette optique, un programme de développement agricole a été mis en place. Il s'est agi d'assurer l'équilibre vivrier des exploitations et de dégager des tonnages d'excédents céréaliers pour permettre l'approvisionnement de la population urbaine ou non productive en voie d'accroissement rapide. Pour y parvenir, les efforts ont porté d'une part sur les cultures sèches traditionnelles ou fluviales, et d'autre part, sur les cultures irriguées ou aménagements hydro-agricoles pratiqués le long du fleuve Niger, des mares dans les bas-fonds, dans les "koris" (rivière saisonnière) et nécessitant des investissements coûteux.

En ce qui concerne les cultures sèches, il s'est agi d'améliorer les productions céréalières principalement le mil, le sorgho, qui constituent la base de l'alimentation de la population nigérienne, ce qui a accéléré la mise sur pied des projets de productivité.

Et il est à noter que si en 1974, seuls deux projets de productivité étaient opérationnels dans les départements de Zinder et de Tahoua, à présent, tous les départements à vocation agricole sont couverts par cette vaste opération entreprise avec l'aide de la coopération internationale. En ce qui concerne le Canada, il a pris en charge le département agricole de Diffa, à l'extrême est du pays, par un projet innovateur quant à son principe. La production céréalière qui était de 785 000 tonnes en 1974 a ainsi atteint 1 785 000 tonnes en 1980. Le taux de couverture de la production par rapport aux besoins de la population, qui n'était que de 72% en 1974, a

atteint le niveau de 120% en 1978-79. Cependant, compte tenu des caprices d'une pluviométrie irrégulière, insuffisante et mal répartie, qui rend aléatoire les résultats de la production agricole, le gouvernement a mis l'accent aussi sur l'aménagement des zones irrigables comme moyen efficace pour assurer l'autosuffisance alimentaire à moyen et long terme d'où la création, en 1979, de l'Office national des aménagements hydro-agricoles.

Second volet de l'activité des populations nigériennes, l'élevage a également bénéficié de la sollicitude du gouvernement durant ces années. Il a fallu d'abord reconstituer puis consolider ce capital précieux gravement décimé par les années de sécheresse. À cet effet, le Conseil militaire suprême a redistribué des animaux aux éleveurs sinitrés. Pour cela, il a été créé quatre centres de multiplication et il a été mis en place des centres d'emboûche pour les bovins et des ranchs fourragers. Le résultat de cette action est que par rapport à la situation qui prévalait avant la sécheresse, le cheptel nigérien est aujourd'hui quasiment reconstitué à plus de 70% pour les bovins, 99% pour les ovins et 110% pour les caprins.

Les efforts accomplis dans le secteur agro-pastoral sont allés de pair avec les réalisations en matière hydraulique, urbaine et pastorale. Un ministère spécifique de l'Hydraulique sera créé, dès 1974, pour concevoir une politique rationnelle de l'eau et coordonner les actions dans ce domaine et il lui sera adjoint plus tard l'environnement pour montrer toute l'ampleur que le gouvernement attache aux conditions de vie de la population.

### **Santé et Éducation**

En matière de santé, il a fallu de prime abord en 1974, redéfinir la politique de la santé au Niger, compte tenu de la centralisation extrême, d'une médecine axée sur l'aspect curatif et les hôpitaux, des implantations infrastructurales aberrantes, une logistique négligée et insuffisante, un approvisionnement en médicaments défectueux sinon inexistant.

Depuis lors, "l'objectif santé pour tous en l'an 2000" que le Niger a fait sien a conduit le gouvernement à accéléré le rythme de construction d'infrastructures de base telles que dispensaires, maternités et centres de protection maternelle et infantile, et à développer le système des soins de santé primaires tout en mettant en place un vaste programme de médecine préventive touchant l'ensemble de la population.

Il existe actuellement une quarantaine de médecins nigériens et on espère qu'à partir de 1985 l'École de santé de l'Université de Niamey fournira une trentaine de médecins par an. Le personnel de soins infirmiers et para-médical, dans lequel le Canada intervient en fournissant des bourses de formation, a été nettement accru de 1974 à nos jours.

Le secteur de l'Éducation nationale a également fait l'objet dès 1974 de la sollicitude du gouvernement nigérien. L'effort entrepris en matière d'infrastructures, que ce soit dans le cadre du budget national ou de l'aide extérieure, avec la participation active des populations, exprime ici plus que partout ailleurs la volonté du Conseil militaire suprême de résorber l'immense retard accusé dans ce domaine. Le nombre des élèves du premier cycle est passé de 120 000 en 1974 à près de 300 000 en 1980. Un tel effort a

naturellement exigé des investissements coûteux que l'on retrouve dans le pourcentage accordé tant dans le budget national de fonctionnement à l'Éducation nationale que dans le Fonds national d'investissements. L'enseignement supérieur n'a pas été négligé pour autant puisque l'Université de Niamey est dotée à présent d'une école des sciences, d'une école des lettres, d'une école d'agronomie, d'une école des sciences de la santé, d'une école de pédagogie et d'une école des sciences économiques et juridiques au lieu de l'unique faculté des sciences de 1974. Parallèlement à cet effort, le gouvernement s'est préoccupé en même temps de réformer l'enseignement afin que l'école nigérienne soit une école socialement intégrée et économiquement disponible tel que défini par le dernier séminaire national sur l'enseignement qui vient de tenir ses assises à Zinder.

### Communications, secteur minier et énergétique

Pays enclavé, le Niger s'est attaché de tout temps et plus particulièrement depuis 1974 à améliorer son réseau routier pour améliorer et faciliter aussi bien les communications intérieures que les relations avec l'extérieur. Aussi l'axe ouest-est Tillabery-Niamey-Maradi-Zinder-Diffa-N'Guiguimi est à présent achevé avec le concours de l'aide internationale dont le Canada avec la portion appelée la route de l'Unité et Amitié canadienne. Grâce à l'uranium et à la volonté du Conseil militaire suprême, l'axe nord-sud a pu voir le jour parachevant une bonne proportion de l'oeuvre de désenclavement.

Dans l'économie du Niger, une place à part doit être faite au secteur minier et énergétique, moteur de l'essor qu'a connu le pays. En effet, c'est grâce à une utilisation rationnelle des revenus tirés de l'uranium qu'il faut attribuer le début de décollage économique amorcé en 1975 mais aussi la cassure de cet élan actuellement avec les fluctuations des cours mondiaux du métal précieux.

La récession du secteur minier préoccupe le gouvernement nigérien et des efforts importants sont consentis à la recherche minière pour accroître tout en diversifiant les revenus du pays. Ainsi, la mise en exploitation du charbon d'Anou Araren, par exemple, a permis une économie substantielle en devises pour le Niger, une forme d'indépendance énergétique de fonctionnement pour les usines d'uranium de l'Air tout en permettant la modification de la structure de production et d'échange du secteur minier moderne, la mise en oeuvre des ressources humaines, le développement de nature sectorielle et enfin le développement régional. Comme cela a été le cas de la construction de la ligne de haute tension Kandji (Nigéria)-Niamey construite par le Canada. Dans le même temps, l'ORSENO (l'Office de recherche d'énergie solaire) poursuit ses recherches et ses exploitations sur l'énergie solaire, mais l'espoir du pays réside dans la réalisation de barrages hydrauliques tel que celui de Kandadji qui outre l'énergie permettra la mise en exploitation de plusieurs milliers d'hectares de terres aménagées.

Dans le domaine des télécommunications, le Niger possède depuis la fin de 1982 l'un des plus importants réseaux de télécommunications par satellites d'Afrique qui a permis de désenclaver des villes encore mal

desservies et d'améliorer un service international tout en permettant le renforcement de l'unité nationale.

### L'économie

Globalement, le Niger a connu une croissance remarquable de 1975 à 1980, mais aussi un certain ralentissement depuis dû principalement à la conjoncture de deux éléments:

— d'une part, une production du secteur rural en forte hausse de 1974 à 1980, malgré une très mauvaise récolte en 1975.

— d'autre part, le développement de la production d'uranium, surtout à partir de 1978-79 avec l'ouverture de la mine d'Akouta. Cette production est passée de 1,306 tonnes d'uranium-métal en 1975 à 4,180 tonnes en 1980.

Le taux de croissance annuel du P.I.B. à prix constants a été en moyenne de 8,6% pour la période allant de 1975 à 1980. Cette croissance se répartit pour les trois dernières années de la façon suivante, selon les estimations du ministère du Plan:

1978 + 08,1%

1979 + 12,0%

1980 + 05,6%

Le ralentissement de la croissance constaté en 1980 est le premier signe de la crise du secteur de l'uranium. Quant au P.I.B., les estimations de son évolution donnent le tableau suivant:

	1977	1978	1979	1980
P.I.B. (milliards CFA courants)	301,5	368,5		531
Taux de croissance du P.I.B. (en prix courants)	23,1%	22,2%	23,2%	17,2%
Taux de croissance du P.I.B. (en prix constants)	3,5%	8,1%	12,0%	5,5%

Ainsi le P.I.B. est-il passé de 301,5 milliards en 1977 à 531 milliards de francs CFA, en prix courants, pour l'année civile 1980. Sur la base d'une population moyenne 5 460 000 habitants en 1980 et sur la base de 1 dollar US = 211 francs CFA, le P.I.B. par habitant s'est élevé à environ 460 \$ US.

La part de la valeur ajoutée du secteur minier a atteint en 1980 environ 35% de la valeur du P.I.B. Les activités non marchandes représentent un peu plus de 7% de l'ensemble du P.I.B. et la production auto-consommée

un peu plus de 35%. Les secteurs mines, industries, bâtiments et travaux publics ont vu leur importance relative passer de 10,2% à 26% du P.I.B. total. L'industrie du textile a vu son chiffre d'affaires multiplié par trois de 1974 à 1977. L'industrie de transformation de papier et les imprimeries ont vu leur chiffre d'affaires croître de 4,5%; l'industrie chimique de 2,2% tandis que le métal et le bois triplaient les leurs. Les industries de matériaux de construction ont constitué la branche la plus dynamique avec un chiffre d'affaires qui a triplé, faisant passer la contribution de ce secteur de 537 millions CFA en 1974 à 1,401 milliard en 1977.

Durant la période de 1974-1981, la volonté manifeste du Conseil militaire suprême de réaliser ses objectifs de développement s'est traduite par une nette progression du budget de l'État. Ce budget, qui était de 15 milliards en CFA en 1974 a atteint 96 milliards en 1981-82, soit une progression de près de 650% en huit ans. On note au cours des années 1975-1979 les progressions de recettes suivantes:

<i>Contributions diverses</i>	+ 35,6% par an
<i>Recettes douanières</i>	+ 30,6% par an
<i>Domaine et Enregistrement</i>	+ 50,4% par an

Dans ce budget, il faut noter la très large part faite au Fonds national d'investissements (FNI) dont les dépenses sont passées de 1,9 milliard de francs en 1974 à 13,6 milliards en 1977-78 et à 26 milliards en 1980-81.

### **Le rôle de la Société de développement**

Pour consolider, de manière durable cette évolution, le Conseil militaire suprême a convié dès 1975, l'ensemble de la population dans un vaste programme de réflexion afin de trouver la voie qui convienne à nos aspirations du développement tel que défini devant les membres de la Commission de mise en place de la Société de développement à l'occasion de leur première réunion à Niamey en mars 1981 par Son Excellence le général Seyni Kountche:

Le changement recherché devrait être une réforme en profondeur intervenant après une longue réflexion, une préparation minutieuse et l'obtention d'un consensus national fondé sur les couches sociales du Niger. Notre pays est vaste et notre peuple divers: c'est dire que la tâche que vous entreprenez ne sera ni aisée ni simple dès lors qu'on voudra mettre un maximum de sincérité dans le recensement et la traduction de ces réalités et de ces aspirations.

Cet objectif commande l'adoption d'une démarche résolument pragmatique. Vous n'avez pas à établir une théorie générale de la Société de développement sous tous ses aspects possibles, mais à déduire des solutions pratiques à partir de deux principes simples et unanimement admis. Le premier de ces principes est que l'homme nigérien constitue la finalité de tout un processus de développement au travers duquel cet homme doit s'organiser, forger et modeler sa propre conception de la vie. Le second est que l'organisation concrète du développement re-

pose sur le tryptique: consultation, concertation et participation.

Du soin que vous mettrez à implanter, faire fonctionner et contrôler les cellules du développement, dépendront la qualité et la solidarité de la société nigérienne de demain.

La mise en oeuvre du tryptique de la Société de développement "consultation, concertation et participation" suppose des structures qui reposent sur une communauté humaine dont les membres éprouvent fortement une volonté de vivre ensemble, volonté forgée par l'espoir ou fondée sur l'intérêt économique, social et culturel. Les institutions de développement et les structures de participation respectent la hiérarchie de l'organisation des structures administratives dont le premier ou la base est les villages ou les tribus, le second niveau les cantons ou groupements, le troisième niveau les arrondissements ou communes, le quatrième les départements et le cinquième la nation.

À bien des égards le Niger, dont la superficie et la population sont à peu de chose près équivalentes de celles du Québec, soit 1 267 000 km<sup>2</sup> et 5 800 000 habitants, a bien des similitudes avec le Canada, toutes proportions gardées, pour ce qui est des conditions climatiques de vie, l'étendue du territoire et la répartition de la population. Il y a toutefois de grandes différences: abondance d'eau et de ressources naturelles pour l'un, désert, sable et manque d'eau pour l'autre.

### Les samarias

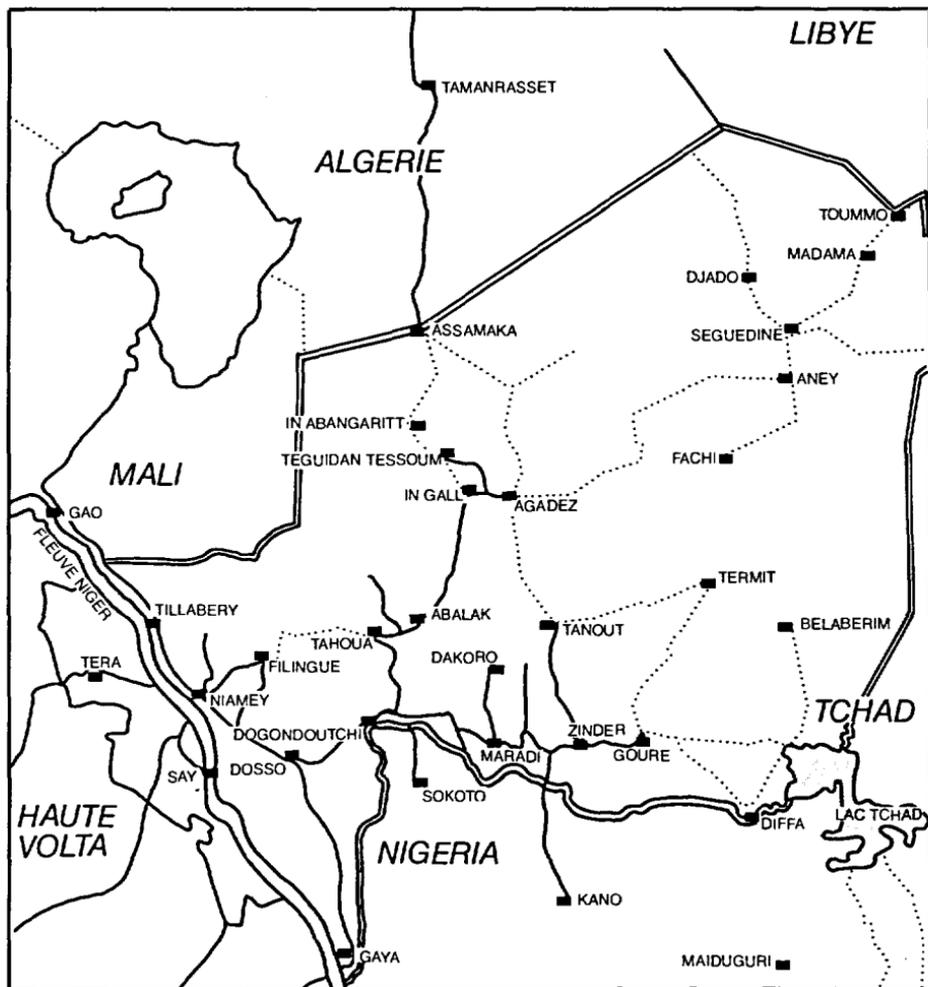
Cette nouvelle institution repose donc comme on le voit, sur les "samarias", les groupements mutualistes villageois ou coopératives et autres organisations socio-professionnelles. Pourquoi les samarias et les coopératives? Parce qu'au Niger où plus de 60% de la population a moins de 25 ans, la "samaria" qui est une organisation sociale typiquement nigérienne née au coeur de villages bien avant la colonisation a fait ses preuves. Basée sur l'entraide et la solidarité, la "samaria" joue un rôle actif au sein du village ou du quartier pour entretenir, animer et renforcer l'unité des ses habitants, veiller à la sécurité du village et promouvoir son mieux être. Le mouvement qui a disparu sous la colonisation a repris ainsi corps ces dernières années, notamment avec l'arrivée à la tête de l'État de Son Excellence le général Seyni Kountche, président du Conseil militaire suprême.

Parce qu'un des fondements de la société nigérienne est la communauté et qu'à moyen et long termes un des meilleurs vulgarisateurs et promoteurs des changements souhaités sont les coopératives.

Ainsi, en conclusion, on peut dire que lorsque le 15 avril 1974 le groupe de "jeunes officiers" conduit par le général Seyni Kountche, lieutenant-colonel à l'époque, renversent l'ex-président Diouri Hamani, leur "témérité" résida moins dans le coup d'État que dans l'acceptation de l'héritage catastrophique laissé par l'ancien régime.

Depuis le "défi de la sécheresse" a été relevé pour ce qui a trait à l'approvisionnement en vivres de la population et de nombreux projets de

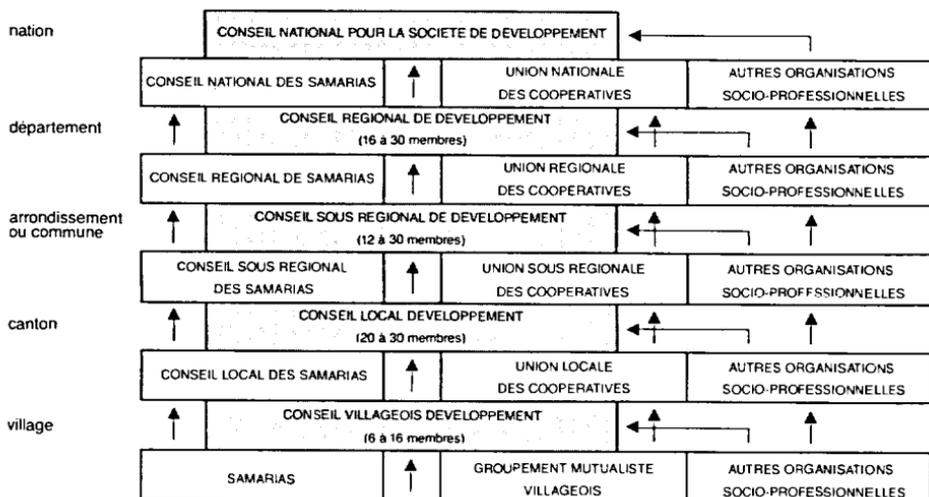
productivité et d'aménagement sont venus conforter l'agriculture. Les énergies des uns et des autres ont été galvanisées et le pays a retrouvé son moral. Progressivement et avec méthode, le projet de développement du pays à la "nigérienne" a pris forme avec la première réunion du Conseil national de la Société de développement après la mise en place des structures intermédiaires. □



Pays enclavé de l'Afrique occidentale de 5,8 millions d'habitants, le Niger est limité au nord par l'Algérie et la Libye, à l'est par le Tchad, à l'ouest par la Haute-Volta et le Mali et au sud par le Nigéria et le Bénin. Son économie est essentiellement rurale et son sous-sol recèle de richesses qui pourraient lui permettre d'accéder au développement. En grande partie désertique, son territoire est formé par un vaste plateau.

# République du Niger

## Institutions de Développement



Cet organigramme des institutions nigériennes démontre l'importance qu'attache Niamey à la participation de toutes les couches qui composent la nation. De l'identification des besoins villageois à l'élaboration d'une stratégie de développement, il existe trois niveaux de concertation. □

# Au pays du plein emploi

par Richard Daignault

Le Japon, pays du plein emploi, pays exceptionnel parmi les démocraties industrielles de style occidental. Pourquoi? Le chômage ravage l'Amérique, les démocraties européennes les plus avancées, l'Allemagne fédérale, l'Angleterre, la France, l'Italie et bien d'autres pays modelés sur elles. Pourtant, au Japon, presque tout le monde travaille.

Actuellement, le taux de chômage au Japon atteint 2,7%, un record de tous les temps. Sur une masse de plus de 56 millions de travailleurs, un million et demi sont sans emploi. Quel contraste avec le Canada où 12% de la main d'oeuvre ne peut se trouver de l'emploi. Quand l'économie japonaise ronronne à son rythme normal, le taux de chômage tombe à 1,1% comme en 1964 et, à quelques points près, jusqu'à la crise pétrolière de 1973.

En Amérique, bon temps mauvais temps, le chômage oscille en moyenne entre 6 et 10% car certaines parties du Canada accusent des taux de chômage inimaginables de plus de 15%.

Les gens posent toujours les mêmes questions. Que fait le Japon pour éviter le chômage? Comment se fait-il que la robotisation, la haute technologie et la micro-électronique — techniques si avancées au Japon — ne provoquent point de mises à pied massives? Au Canada, les gouvernements et les grandes entreprises servent des avertissements aux citoyens: la modernisation industrielle créera du chômage. On avertit que le taux de chômage sera élevé pendant les dix prochaines années!

Pourquoi, alors, le chômage sévit-il si durement en Amérique alors qu'il est à peu près inexistant au Japon, même en période difficile?

## Aux sources du plein emploi

Allons directement à la racine de la politique de plein emploi: la guerre, la destruction et la reconstruction qui y ont donné naissance. Alors qu'au Canada, dans les années '40, le gouvernement fédéral, avec la concordance de tous les gouvernements provinciaux, instaure l'Assurance-chômage, le Japon crée le système de l'Assurance-emploi. Deux vocabulaires, deux mentalités, deux cultures: chômer, au Japon, c'est attraper la lèpre; chômer, au Canada, c'est normal pour des centaines de milliers de personnes.

---

*Richard Daignault est le correspondant parlementaire à Ottawa du quotidien Le Soleil de Québec.*

Certains auteurs appelés à expliquer le plein emploi japonais font remonter le lecteur à l'époque Meiji (1867 à 1912) où Mutsuhito, le 122<sup>e</sup> empereur du Japon, fit adopter une constitution moderne tout en favorisant l'industrialisation du Japon. C'est également sous cet empereur que le Japon gagna deux guerres successives, l'une contre la Chine, l'autre contre la Russie.

Mais ce n'est pas nécessaire de suivre un cours d'histoire pour voir ce qui crève les yeux. Par exemple, la constitution du Japon garantit certains droits économiques aux individus, dont le droit de travail. La loi de base du plein emploi est la Loi de la sécurité de l'emploi dont l'administration est la responsabilité du Bureau de la sécurité de l'emploi et ses agences installées à la grandeur du Japon. Le lecteur qui voudra s'informer davantage sur la politique japonaise de plein emploi et des nombreuses mesures qui s'y rattachent aurait avantage à consulter "Employment and Employment Policy", un fascicule de 28 pages publié par l'Institut japonais du travail en 1982 que l'on peut obtenir à l'ambassade du Japon à Ottawa.

C'est beau tout ça, dira-t-on, mais cela n'explique pas le succès phénoménal de la vie économique japonaise. S'il y a de l'emploi, c'est que les usines fonctionnent. Si les usines fonctionnent, c'est que la production japonaise est compétitive et trouve acheteur à l'étranger tout autant que dans son propre pays. Si la production japonaise est compétitive, c'est que les travailleurs japonais sont moins exigeants, coopèrent mieux que les travailleurs de l'Amérique et des autres grandes sociétés industrielles, et travaillent plus.

Cette suite de syllogismes reflète superficiellement une réalité beaucoup moins simpliste. Il faut, pour comprendre le phénomène du plein emploi au Japon, toujours revenir aux fondements mêmes de cette société à l'esprit collectiviste et égalitariste qui anime toutes les relations entre Japonais. C'est pour ça qu'il faut d'abord parler de la constitution japonaise et du vocabulaire législatif japonais qui sont axés carrément sur le plein emploi au point de départ. C'est une différence fondamentale qui renvoie à une culture différente de la nôtre et à un système de valeurs dont les priorités ne sont pas les nôtres.

### **De la retraite et des femmes**

Donnons quelques exemples. Au Japon, dans la plupart des grandes entreprises la retraite est obligatoire à 55 ans. On tente actuellement de reporter la retraite à 60 ans. Voilà bien une différence qui fait de la place aux jeunes. Et quel contraste avec le Québec où on a adopté récemment une loi visant à empêcher qu'un travailleur ne soit forcé de prendre sa retraite.

La femme reste chez elle pour élever ses enfants, s'occuper du logis, des affaires domestiques. De plus en plus de femmes prennent aujourd'hui des emplois. Mais le trait culturel de la femme au foyer demeure toujours bien ancré dans les moeurs.

À cet égard, citons un document japonais commentant un récent sondage:

Au Japon, environ la moitié dit que les femmes doivent se consacrer à

élever leurs enfants quand ils sont jeunes mais qu'elles peuvent travailler à l'extérieur du foyer lorsqu'ils ont grandi. Trois fois plus de maris que d'épouses pensaient qu'il était peu désirable que les femmes mariées travaillent hors du foyer; les maris japonais ne comprennent pas le désir de leurs épouses d'améliorer leur indépendance sur les plans économique et social. Moins de 1% des répondants au Japon pardonne les naissances sans mariage . . . et l'adultère (*Bulletin du Japon*, vol.29, N°5, déc.'82).

J'ai visité le Japon en 1981. Aux heures de pointe, dans les wagons du métro de Tokyo, les hommes constituent la grande majorité des passagers. En entrant dans le wagon, le portrait qui se présenta à mes yeux me rappela celui que je voyais à Montréal quand j'étais adolescent: des hommes allant à leur travail, ou retournant chez eux, pressés, les uns contre les autres, lisant pour la plupart un journal. Les femmes s'y trouvaient en bonne minorité. En 1981, c'était ainsi à Tokyo. On aura compris que si la femme demeure au foyer cela contribue à étoffer les statistiques japonaises de plein emploi.

### **Priorité aux Japonais**

Autre trait des plus visibles: le Japon aux Japonais. Un petit exemple serait celui des 500 000 restaurants que l'on trouve à Tokyo. On y retrouve tous les genres, les cuisines de tous les pays à tradition culinaire et celles auxquelles j'ai goûtées étaient inmanquablement excellentes.

Essayez, cependant, de trouver un restaurant mexicain où vous serez servi par d'authentiques Mexicains? Je n'en ai point trouvé. Vous dégusterez d'excellents mets mexicains mais le personnel sera japonais, du chef au balayeur. Avez-vous déjà vu des garçons de table "blancs" dans les restaurants chinois ou japonais en Amérique? Il y en a. Mais l'exception confirme la règle qu'en Amérique un restaurant asiatique est dirigé par un Asiatique qui emploie des Asiatiques. Dans le restaurant français d'un grand hôtel de Tokyo, j'ai pris un excellent repas "français" arrosé d'un excellent "Château" vieilli au Japon. Le chef japonais avait fait ses classes culinaires à Paris. Et le vin? Il est fabriqué par des vinicologues qui ont appris leur métier en France.

Alors, que vous alliez dans un restaurant chinois, espagnol ou italien, vous retrouverez toujours, derrière le costume approprié, le travailleur japonais. Certains diront que c'est marginal. Mais le fait est que le plein emploi c'est essentiellement de placer des Japonais partout.

### **Le cas des universités**

Prenons le cas moins prosaïque des grandes universités nationales japonaises. Alors qu'au Canada les universités emploient un grand nombre de professeurs étrangers et que nos institutions comptent de nombreux conférenciers et chargés de cours étrangers, le Japon, lui, vient tout juste d'adopter une loi concernant "la nomination d'étrangers comme membres

de la faculté des universités publiques". Elle est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre, 1982.

Une notice publiée récemment par le Japon dit: "Avant cette loi, les étrangers étaient nommés aux universités selon le gré de l'Autorité nationale du personnel qui respectait la Loi du service public disant que toute personne désirant faire partie de ce service devait être de nationalité japonaise . . . Les étrangers étaient donc automatiquement exclus et ne pouvaient enseigner aux dites universités".

Quelle était la place des étrangers dans les universités japonaises, avant l'adoption de cette loi? La notice ajoute: ". . . les universités nationales et publiques employaient 293 étrangers comme conférenciers titulaires, 364 comme conférenciers non titulaires et 48 comme membres enseignants. Il n'y avait évidemment aucun professeur, ni professeur-adjoint, étranger".

Le plein emploi, c'est aussi cela. On dira que c'est une goutte dans un océan. Mais c'est précisément cela, la volonté du plein emploi: chaque goutte compte.

Imaginez ce qu'implique la traduction en langue japonaise de toute la recherche scientifique disponible sur la planète. Oui, les Japonais on fait ça! En France, les scientifiques travaillent déjà en anglais. On sait que dans les universités francophones au Canada les outils didactiques sont souvent américains, donc accessibles seulement aux étudiants qui connaissent l'anglais. Au Japon, tout est en japonais, ou presque. Pourquoi? Sans doute pour maintenir un système social et une culture, mais aussi un système de travail.

### Une question d'attitudes et de choix

Les priorités de la vie japonaise influent sur les politiques économiques du pays. Les entreprises américaines qui veulent pénétrer le marché nippon des télécommunications se heurtent à la puissante administration des postes et télégraphes (NTT). La politique de la NTT est assez simple, en matière d'achats à l'étranger, car elle se limite à importer des "poteaux téléphoniques et des balais". Autres gouttes qui contribuent au plein emploi.

Au Japon, les employeurs les plus importants ne congédient pas. On recycle, on partage, mais on ne met pas un employé à la porte sans y penser sérieusement. Syndicats et employeurs collaborent au soutien des politiques du plein emploi. Aussi, les grandes sociétés nippones peuvent parler à leur personnel de robotisation, de modernisation, sans provoquer des réflexes de résistance ou d'hostilité. La machine permet d'ailleurs un sur-emploi qui serait considéré intolérable en Amérique.

N'oublions pas que le Japon cherche autant que possible à se soustraire à toute dépendance extérieure par la biais de la promotion des travaux de recherche. On fait, par exemple, des expériences avec des moteurs en céramique! Plus concrètement, depuis la crise pétrolière, le Japon se tourne décidément vers l'énergie nucléaire avec la collaboration des Américains.

Plus on regarde le Japon, plus on étudie la société japonaise, plus on y voit l'importance de l'être humain. Ce n'est pas un système où l'homme

n'est en somme qu'une autre marchandise. Malaude écrivait récemment dans la *Revue des deux mondes* (janvier '83):

L'industrie japonaise n'en est pas une de profit mais de volume de production, donc préoccupée de fournir aux consommateurs le produit le meilleur, au meilleur coût . . . L'objectif est plus la conquête que le profit, la puissance que les bénéfices, ou plutôt les bénéfices par la puissance et non la puissance par le profit. C'est cette réflexion à long terme qui conduit le patron à développer la robotisation: il ne s'agit pas seulement d'emporter le marché extérieur mais de s'équiper pour le marché intérieur de façon à pouvoir compenser les concessions sociales que l'on voit poindre et auxquelles il convient de se préparer.

### **Le modèle japonais**

De nombreux observateurs américains semblent aujourd'hui convaincus que la prospérité du Japon, son immense succès, minent les grands principes sociaux qui ont donné de si beaux fruits. On prédit la fin du système japonais. J'y vois plus de "wishful thinking" que de logique. Ne sommes-nous pas à l'heure où Toyota prend en main une partie de la production GM, et le fabricant américain n'embauche-t-il pas des cadres japonais pour diriger le travail dans ses usines?

Dans ces conditions, la question de savoir lequel des systèmes est appelé à changer est difficile à trancher. Les deux systèmes se fondront-ils? Personne en ce moment n'a véritablement la réponse.

① 7672

DOCS

CA1 EA I56 FRE

1982/83

Perspectives internationales. --

43205151